Les Golonies d’Orientanx en Occident an commencement du

moyen-äge.

V'-Vm« si^e.

Memoire pr^sent^ au XIH** Congres des Orientalistes ä Hambouig« 8* section.

Depuis plus de cent ans, en France comme en Allemagne, les historiens se sont appliques ä determiner les ä^ments romains et ger- maniques dont Tamalgame a forme la civilisation de TOccident: trbs peu d’entre eux au contraire se sont demande si des influences plus lointaines ne s^etaient pas exercees sur la societe barbare: le role de la culture orientale en Occident a ete sinon n^glige entierement, du moins a peine signale. D^s le XVIII® sibde une discussion s’etait engagee ä VAcademie des Inscriptions ä Paris au sujet d’un passage de Gregoire de Tours qui atteste Texistence d’une colonie de Syriens ä Orleans. Ce temoignage heurtait ä tel point les idees re9ues qu’un acad^micien vit une mauvaise le^on dans Texpression «lingua Syrorum » et proposa de lire «lingua ün de ses confreres, Bonamy,

refuta cette opinion et dans un memoire, recueillit dWtres textes de Gregoire de Tours qui mentionnent des colonies semblables. Le meme sujet fut effleure plus tard par de Guignes*) dans une etude sur le commerce fran^ais dans le Levant avant les croisades. De nouveaux textes et un grand nombre d’inscriptions decouvertes dans le cours du XIX® siede sont venus convaincre les plus incredules, et il est mainte- nant admis que non seulement ä Tepoque merovingienne des colonies d’Orientaux habitaient les grandes villes d’Occident, mais que leur existence remonte beaucoup plus haut et qu’on peut en decouvrir les

1) Hiator. Franc. Ylfl, 1.

2) Memoire de TAcademie des Inscript. XXI, p. 96 et suiv.

3) Id. XXXVn, p. 467 et suiv.

traces des Tepoque de l’ere ckr^tieime. D^s un memoire sur «rhistoiirae des Syriens en Occident» Paul Scheflfer-Boichorst a montre que depuiisis la conquete de TOrient par les Romains il y ayait eu un couramiat ininterrompu d^emigration qui avait porte les Asiatiques ä venir exercieier ä Rome et dans les yilles italiennes les metiers de mimes, de baladims^S; de grammairiens^ de banquiers et surtout de marchands.^) Les textce^es interessants et les inscriptions qu’il a recueillis sont surtout anteriemrsrs au commencement du moyen-äge. Ib permettent de conclure ää Fe^stence de corporations de marchands Syriens dans les principabe^s villes dltalie, de Gaule, d’Espagne, d’Afrique, et meme de Bretagme.e. Les Orientaux ont donc precede les barbares en Occident, et c’est Mä im Premier point qu’il est interessant de constater. Avant le VI* siedlee leur action sur la societe romaine ne semble pas avoir ete nulle. Hds ont introduit en Occident un grand nombre de produits agricoles et <dee cultures nouvelles. Comme leurs ancetres les Pheniciens ils semblemtt avoir eu le monopole de certaines industries de luxe, la teinture dee pourpre par exemple et plus tard le tissage de la soie importee äa grands frais d’Extreme-Orient. *) Ils ont dü contribuer aussi a repandbree les cultes orientaux de la Grande Deesse, d’Isis, de Mitbra dont Hess inscriptions.revblent l’extension. Enfin ils ont ete dans une certaimee mesure les artisans de la propagande chretienne. Malgre tout letiit* action ne parait pas avoir ete bien profonde, et il est impossible dee dire qu’avant Tepoque des invasions ils aient entame la culture gr^co^ romaine. Ils ne pouvaient rien contre mie civilisation superieure & beaucoup d’egards a la leur et loin d’avoir le monopole du commercce et de rindustrie, ils avaient eux-mimes ä soutenir la concurrence de$ corporations innombrables et de tout genre dont les inscriptions noum r^vfelent Texistence dans tout TEmpire.®)

En a-t-il ete de meme a T^poque barbare? Lorsqu’apres les in¬ vasions germaniques la civilisation romaine s’est affaiblie, lorsque le commerce et Tindustrie ont disparu peu ä peu en m^me temps que les villes s’amoindrissaient, le role des Orientaux a-t-il gagn6 en im- portance? La civilisation europeenne du moyen-äge leur doit-elle quelques-uns de ses caractöres? Ont-ils particip^ ä Felaboration des conceptions artistiques, intellectuelles, religieuses qui ont 6i6 celles des

1) P. Scheffer-Boichorst, Kleinere Forschungen zur Geschichte des Mittel¬ alters. IV, Zur Geschichte der Syrer im Abendlande (Mitteil, des Instituts für österreichische Geschichtsforschung, IV. Bd., Innsbruck 1885, p. 520—50).

2) Id.

3) Voir r^tude si complöte de Waltzing sur les Corporations dans TEnipire romain, Bruxelles 1899,

barbares? Telle est la question qui domine les origines du moyen-äge Occidental. On a souvent signale jusqu'ici Texistence des Orientaux en Occident^); on n'a pas encore cherche a determiner dans une etude d'ensemble la part qui leur revient et s'il leur revient une part quelconque dans la civilisation europeenne.

Chapitre premier.

Les Colonies d'Orientanx.

Sous le nom coUectif de «Syriens», des Grecs, des Asiatiques, des Egyptiens sont venus s'etablir dans les principales villes d'Occident. Leur existence nous est revflee, soit par des inscriptions funeraires dont quelques-unes sont datees d'apres le calendrier Syrien*), soit par les recits et les allusions des auteurs. II suffit, pour rencontrer leurs traces, de parcourir les provinces de Tempire romain.

1. Rome. C'est en Italic et surtout ä Rome que nous trouvons les plus importantes colonies. Des Fantiquite les auteurs satiriques se plaignaient dejä de Finvasion des Syriens ä Rome*); les Romains de vieille röche les meprisaient comme une race inferieure et les regardaient comme predestines ä la serritude.^) Quelques>uns cependant parvenaient ä s'elever dans la hierarchie sociale, comme cet Archias d'Antioche qui fut le client de Ciceron et obtint, grace ä Lucullus, le droit de eite romaine.^) Au IIP siede aprbs Fere chretienne on trouve une Corporation de marchands de Gaza etablis ä Ostie, oü arrivent les produits de FOrient destinfe ä Rome®); eile est placee sous la protection du pouvoir et d^die une statue solenneUe ä Fempereur Gordien III. Enfin au V® siede nous retrouvons les marchands orientaux ä Rome, assez nombreux pour exciter la Jalousie des commer 9 ants indigbnes. Une noveile de Valentinien UI en 440 expulse les «graeci negotiatores» ou «pantapolae», qui vendaient toute sorte de marchandises de ddail et faisaient une grande concurrence aux «tabemarii», boutiquiers. Plus tard, il est vrai, ils sont rappeles ä la suite d^une famine.'^) Bientot

1) Notamment de Guignes et Bonamy au 18® s. (v. plus haut) — Le Blaut, Inscriptions chr^tiennes de la Gaule (Introduction) — Allmer, Mem. Soc. Antiq. de France, 1865, p. 1—19 — Courajod, Le 9 on 8 de T^cole du Louvre t. I — Marignan, La civilisation merovingienne t. I etc.

2) Le Blaut, Inscriptions chr^tiennes de la Gaule, Introduction t. II.

3) Martial, Epigr. X, 76. — Juvenal Sat. I, 113—16; UI, 58—66 (lam pridem Syrus in Tiberim defluxit Orontes v. 62).

4) Liv. XXXVI, 17 «levissima genera hominum et servituti apta». — Id. XXXV, 49. — Ciceron, De prov. consal. V, 10 «nationibus natis servituti».

6) C. 1. G. 5892. 7) Cod. Theod. V, prologue et I, 1.

1*

un quartier de Grecs et d’Orientaux se developpa ä Rome au pied dde rAventin, le long de la voie d^Ostie. Le Liber Pontificalis eite Teglis^e S*® Marie in Cosmedin ou S*® Marie «in Schola Graeca», et un endroitit voisin s’appelait les Blachemes.^) Un poete latin de la meme epoquece, Amoenus, dans le recit d’un miracle de S* Martin, met en scene unn ^gyptien qui se rend a Rome*), et en effet il y avait encore auu VI® sibcle une Corporation de marchands d^Alexandrie sous Tinvocationn de S* Menas.®) Ces Orientaux avaient su gagner la protection dees papes, et Ton voit en 594 un certain Coamas poursuivi par des creancierars de Sicile demander secours ä Gregoire le Grand. Deux lettres düu pape lui sont consacrees.^)

Cet exemple montre la place que tenaient les Orientaux ä Romae au Vn® sifecle. Les diplomes de cette epoque temoignent qu’ä la suit4;e de Texpulsion des Goths et de la conquete de Pltalie par les armeees byzantines des familles de fonctionnaires d’origine orientale s^etablirentt ä Rome.®) Les professions liberales ne leur etaient donc pas fermeess, et S* Augustin parle d’un avocat c^ebre, Hierius, Syrien etabli ä Romae egalement renomme dans T^loquence grecque et T^oquence. latine. ®^) Enfin ce qui atteste par dessus tout Tinfluence que Grecs et Syrienas avaient acquise ä Rome, c’est que d’aprbs le temoignage du «Libefr Pontificalis > ils avaient su gagner une place pr^ponderante dans Ue clerge romain et pousser quelques-uns des leurs jusqu’a la chaire die S* Pierre. Du I®^ au V® sifecle dix papes seulement sont mentionn^s comme etant d^origine orientale^) et un seul d’entre eux, Anicituis (150—153), ^tait Syrien, originaire d’Embse.®) Pendant le VII® et Ue VIII® sihcLe au contraire, au moment oü lltalie est replacee sous lia domination byzantine, presque tous les papes sont orientaux: huit sonit

1) Gregorevius III, p. 488—9. — Diehl, Exarchat de Bavenne p, 278—9. — Liber Pontificalis 341. 2) Patr. Lat. LXI, 1079—80.

3) De Rossi, Inscript. Christ, ü. R. II, 454—5.

4) Greg. Magn.^ Epist. III, 68 (P. L. LXXVTI, 696).

5) Voy. les exemples citäs par Diehl (Exarchat de Bavenne, p. 277). Am

d'^glise en location du pape Grägoire n (715—31) — Id. Lib. Pontif. 224, donat-
tion au patrimoine de S* Pierre du domaine d*un certain Theodore sous le papte Zacharie (741—62).

6) S* August. Confess. IV, 14.

7) Ce sont; Anaclet (84—95) (Lib. Pont. 5) — Evariste (96—108) (Lib. Pont. 6)

— Tälesphore (Lib. Pont. 9) — Hygin (138—149) (Lib. Pont. 10) — Anicitu^ (150—3) (Lib. Pont. 12) — Eleuth5re (f 185) (Lik Pont. 14) — Anteros (Lib. Pont. 20) — Xystus (267—8) (Id. 25) — Eus5be (309) (Id. 32) — Zosime (417—18) (Id. 43). 8) Id. 12.

r

des Grecs^) et cinq sont d'origine syrienne. Qu^il y ait ä ce fait ime raison politique et que les empereurs byzantins aient favorise leurs compatriotes, c'est ce que nul ne contestera; mais encore fallait-il qu'il y eüt dans le clerge romain une ^ite d^Orientaux capables d'ac-
cepter le fardeau du pouvoir pontiiScal. Or Texistence de ce clerge oriental a Rome est une des principaux indices de Tinfluence sociale que les Grecs et les Syriens y exer^aient.

Quelques maigres details qui nous sont foumis par les biographes des papes nous permettent de nous faire une idee de la carriere suivie par ces etrangers, venus ä Rome de tous les points du monde oriental. Un des exemples les plus frappants est celui de Sergius ne a Palermo d^un pere originaire d'Antioche. H vint ä Rome sous le pontificat du pape Adeodat (672—76), entra dans le clerge romain et grace ä sa Science musicale, fut attache au «chef des cbantres». II parvint, apres avoir re^u tous les ordres, ä la pretrise, sous le pape Leon n (682—3), Oriental comme lui, et fut gratifie du titre de S*® Susanne. Apres la mort du pape Conon (687), deux factions se formerent, quand il s'agit d'elire son successeur; la guerre civüe allait eclater ä Rome, lorsqu'un tiers parti se forma et choisit Sergius ä cause de la veneration dont il etait Fobjet.®) Au siede suivant, un autre Syrien, Gregoire III (731—41), dut son dection a la reputation de Science qui Fentourait. «Il connaissait aussi bien le grec que le

grace ä des exercices subtils, a leur interprdation».^) Les Orientaux se faisaient donc remarquer par leur Science ecclestiastique et lui devaient en partie leur succes: c’est lä un ddail intdessant ä retenir.

L’element oriental etait aussi renforce ä Rome par des arrivages continuels de voyageurs, exiles comme S* Athanase^) ou surtout pderins desireux de venerer les reliques des Apotres. Ce mouvemeut qui peut etre rapproche de celui qui poussait a la meme epoque les Occidentaux en Palestine, devait etre fecond en resultats. Les voyages des Orientaux a Rome etaient une tradition ancienne, ainsi que le prouve Fin-

1) Boniface III (606—7) fils d’un Grec etabli ä Rome (Lib. Pont. 115) — Theodore (642—9) fils d’un evSque de Jerusalem (Id. 76) — Agathon (678—81) Grec de Calabre — L^on IE (682—3) Grec de Sicile — Conon (686—7) du th5me des Thracesiens (Id. 85) — Jean VI (701—5) (Id. 87) — Jean VII (705—7) (Id. 88) Grec de Rossano et fils d’un haut fonctionnaire — Zacharie (741—52) (Id. 93).

2) Jean V (685—6) de la province d’Antioche (Lib. Pont. 84) — Sergius (687—701), mtoe origine (Id. 86) — Sisinnius (708) (Id. 89) — Constantin (708—15) (Id. 90) — Gregoire III (731—41) (Id. 92).

3) Lib. Pontif. 86. 4) Id. 92.

5) V. Montalembert, Meines d’Occident I.

scription d^Abercius qui relate peut-etre le pelerinage d’un evequae d’Hierapolis en Phrygie au HI® siede. Nous voyons qu’au VI® etet Vn® sibdes, c’est-ä-dire ä Fepoque oü l’ltalie etait rattachee ä rempircre byzantin, ces pderiuages sont assez frequents. Dans son apologie ddu pape Honorius^ S* Maximus inyoque le temoignage d’un abbe Anastasee qui est revenu «de Fancienne Rome».*) Sous Gregoire le Grand^ Jeann, abb4 d’un monastere de Perse, entreprend ce voyage «pour venerer lees tombeaux des apotres Pierre et Paul». Un jour il se pla^a sur Ide passage du pape pour le saluer et Fadorer ä la mani^re orientalde^ mais Gregoire sans lui laisser le temps de se prostemer, s’agenouilldа le Premier devant lui et lui remit trois pieces d’or.*) D’autres monn-traient moins de desinteressement et venaient ä Rome dans Fespoir dde rapporter en Orient des reliques. Dans une de ses lettres, Gregoirre le Grand denonce des meines grecs qui yenaient la nuit dans IJe cimetifere de la basilique de S* Paul-Hors-les- Muts et yiolaient lees s^pultures afin d’emporter des reliques dans leur pays.^) II est yraai que les Occidentaux ne se conduisaient pas autrement en Orient. Pluus tard c’^tait un patriarche de Gonstantinople^ Pyrrhus^ qui yenait ä Romae

Enfin Fauteur du «Pratum Spirituale», Jean Moschus, ayant d'ecrirre ses yies de peres, parcourut toute la chr^tiente et yint ä Rome pouar y recueillir des t^moignages sur les saints.*) Quelques-uns de cees yoyageurs se fixaient d^finitiyement ä Rome. Tel fut ce moine Denjys «Scythe de naissance, mais entierement Romain d^abitude» qui esst connu dans Fhistoire sous le nom de Denys le Petit et rendit, par sees traductions d'ouyrages grecs en latin, de si grands seryices ä la scienoee eccl^siastique. '^)

Enfin la colonie orientale de Rome derint si importante au VHI®

1) Cette inscription dat^e de 216 ap. J.-C. est regard^e comme autbentiquie depuis que des fragments en ont dtd retronv^s par Rainsay en 1881 et 1883 een Phrygie. Voy. de Rossi, Inscript. Christ. U. Romae II, 1, 1888, p. XIIT — XXT V — Duchesne, Rev. Quest. Histor. XXXIV, 1883, p. 1—38 — Picker a essay^ Äe montrer qu'il s'agissait d'une inscription palenne relative aux mystäres de Cybälle (Sitznngsber. der Akad. der Wissenschaften zu Berlin 1894, p. 87 et ss.).

2) P. L. LXXX, p. 487.

3) Jean Moschus, Pratum Spirituale, cap. 151 (P. L. LXXIV, p. 196).

4) Greg. Magn., Epist. IV, 30 (P. L. LXXVR, p. 702).

6) Ce voyage eut lieu sous le pape Theodore (642—49), Lib. Pont. 725. Pyrrhus se brouilla plus tard avec le pape et fut excommuniä pour avoir r^pudh^ les engagements qu'il avait souscrits en prdsence du clerg5 et du peuple romaim.

6) Ce voyage eut lieu ä la fin du VII* si5cle. Photius, Bibliotheca CXCIX.

7) Cassiod., De Institut, divin. litter. XXIII (P. L. LXX, p. 1137).

siede qu'il s'eleva dans la ville des monasteres soumis ä la regle de S* Basile. Les actes du concile tenu au palais de Latran en 649, sous le pape Martin I, pour condamner le «Type» de Constant, nous montrent ces meines orientaux organises en veritable Corporation, tb xoLvbv rcbv ivd'dde TtaQocxovvrcov PQaLX&v rjyovfievcov xal fiovax&v.^)

Au moment oü le concile etait en s&nce, le primicier des notaires annon^a aux peres que «de tres reverends abbes, pretres et meines grecs, qui habitent depuis plusieurs annees dans cette eite romaine», demandaient a paraitre devant le concile. Sur Fordre du pape quatre abbes furent introduits: Jean de S* Sabas, Theodore abbe d'une laure

abbe d’un monastere romain de Ciliciens. Ils remirent au concile une profession de foi d’orthodoxie et demanderent que les resolutions des peres fussent traduites en grec. Cet acte etait suivi de souscriptions nombreuses. On y releve les noms de cinq abbes, de cinq pretres, de dix diacres et de dix-sept meines. *) Cette manifestation en quelque sorte officielle des monasteres grecs de Rome suffit ä decouvrir Fimportance qu’ils avaient prise. Le souci meme qu’ils montrent ä affirmer leur Orthodoxie est aussi tres caracteristique. Ces etrangers etaient en effet souvent suspects, et quelques annees plus tard le pape Donus dut disperser dans tous les couvents de Rome des meines nestoriens venus de Syrie qui avaient fait du monastöre appele «Boetiana» le centre de leurs doctrines.^) Nous connaissons par leur nom quelques-uns de ces monasteres orientaux: •

Le monastere des Armmims ou des Renati.^)

La domus boetiana ^ refuge des nestoriens et transforme par le pape Donus en monastere romain.®)

La domus Arsicia.^)

Le monastere de la Sainte Laure.^)

1) Mansi, Concilia X, p. 910,

2) Thalassius abba presbyter Armenistarum in hac romana civitate constitutoram qui appellantur Renati.

3) Mansi, Concilia X, p. 903—910.

4) Lib. Pont. 80. Donus regne de 676 a 678.

5) Actes du Concile de Latran (Mansi X, p. 903) de 649 — et actes du 3® concile de Constantinople de 680 (Labbe VI, 609). Souscription de Georges pr^tre et moine du monastere de Renatus situä ä Rome.

6) Lib. Pont. 80.

7) Actes du 3® concile de Constantinople. Souscription de Conon et iStienne pretres et moines de la «domus Arsicia» ä Rome (Labbe VI, 609).

8) Lettre du pape Martin I ä Fdglise de Carthage port^e «per Theodorum et Leontium religiöses monachos sanctae Laurae» (P. L. LXXXVIl, p. 147).

4

Le monastere de ^ Erasme situe sur le mont Coelius derrieree S* Etienne le Rond. Le pape Adeodat (672—76), qui y avait et^ ^eve, y constraisit de nouveaux edifices et lui fit d'importantes dona-i- tions territoriales.^)

Le monastere de Ancistdse ad Aquas Süvias, situe pres dee S* Paul-Hors-les-Murs, dont le pape Hadrien fit restaurer «FTgume-i- narchium)^ ou yestiarium detruit par im incendie.*)

Lorsqu'en 668 il s'agit d'envoyer en Angleterre un ^veque pourr relever la discipliue ecclesiastique et organiser la Hierarchie chez les Anglo-Saxons, c'est au moine grec Theodore, originaire de Tarse em Cilicie et etabli depuis longtemps dans un de ces monasteres de Romej, que le pape Vitalien confie cette importante mission.*)

La colonie orientale de Rome a donc ete prospere des le debult de l'bre chretienne, mais c'est surtout au VI® et au VII® siede qu^e grace ä l'activite des ses marchands et ä l'autorit^ de ses pretres eit de ses moines eile a pu, comme on l'a dit, faire de Rome une viUe byzantine et placer si souvent les siens sur la chaire de S* Pierre.

2. Ifalie, L'emigration des Orientaux ne s'dait pas seulemenrt portee vers Rome, mais on trouve leurs traces depuis l'antiquite danss toutes les regions de l'ItaUe. Les inseriptions mentioiment ä Pouzzoles ime puissante communaute de marchands tyriens^); ä c6te d'eux se trouvaient des habitants d'Heliopolis et de Beryte.®) Les habitants de Damas avaient une factorerie ä Misene®), et une inscription funeraire nous montre que les Syriens avaient penetre jusqu'au nord de l'Italie, a Verone."^) Ce mouvement ne se ralentit pas aprbs les invasions barbares, et il augmenta meme lorsque la dominatioh byzantine se fut etablie sur l'Italie. Les marchands Syriens formaient un groupe im¬ portant dana la YÜle de Ravenne, dont un quartier s'appelait 1'Armeuie. ^) Dans la satire qu'un voyage ä Rayenne inspira ä Sidoine Apollinaire, l'auteur, youlant montrer que dans cette rille bizarre tout a lieu ä rebours, montre «des clercs qui pratiquent l'usure, tandis que ce sont les Syriens qui chantent l'office».®) Le commerce de l'argent etait

1) Lib. Pont. 138. De Rossi a retrouy^ une inscription en marbre qui donne la liste des mviccxä itgodctsia ou casalia concdd^s par le pape. V. C. I. G. 8835 et de Born, H monastero di S. Ernsmo, Borna 1886. 4®.

2) Lib. Pont. p. 364.

3) B5de, Hist. Eccl. IV, 1 (P. L. XCV, 172).

4) C. I. G. 6836. 6) C. 1. L. X, 1634. 6) C. I. L. X, 1676.

7) C. I. G. 9876. H s'agit d'un certain ü^sope du bourg d'Addana en Syrie.

8) Diehl, Ravenne.

9) Foenerantur clerici, Syri psallunt. Sid. Apollin., Epist. I, 8.

donc dejä ä cette epoque entre leurs mäins. Comme dans l'antiquite Naples, ä cause de son importance commerciale, ayait aussi une colonie d'Orientaux. Lorsqu'en 537 Belisaire se pr&ente devant Naples^ c'est un membre de cette colonie, le marchand Etienne, qui gagne par le Stratege conseille au peuple d'eviter la guerre avec Tempereur Justinien. Etienne, d^apres Procope, etait un Syrien ne a Antioche. Etabli ä Naples depuis longtemps pour y faire le commerce maritime, il y jouissait d^une grande reputation; voilä donc un marchand Syrien derenu un des notables de Naples et mele ä une negociation diplo¬matique.^) Peu de temps apres on voit un autre de ces marchands orientaux de Naples, Abramius d'Alexandrie, servir d^intermediaire entre le pape Gregoire le Grand et le patriarche d'Alexandrie. *)

II y a plus encore: dans toute Fltalie aussi bien qu'ä Rome le clerge et Tepiscopat se recrutaient parmi les Orientaux. D'aprfes Agnellus les eveques de Ravenne ont ete des Syriens depuis Apollinaire jusqu'ä Pierre (396—425), c'est-ärdire pendant les quatre premiers sibcles de Vhre chretienne.*) Comme Ta montre avec grands details M' Diehl dans son «Essai sur Tadministration byzantine dans TExarchat de Ravenne»^), la conquete de Tltalie par les annees de Justinien fut suivie d'une veritable invasion de Grecs, d'Armeniens, de Syriens qui vinrent grossir les rangs de Tadministration et du clerge. Non seule- ment tous les exarques sans exception, mais les gouvemeurs de pro- vinces, les chefs des cites et jusqu'aux fonctionnaires subalternes etaient des Grecs ^), tandis que les indigenes et les Ostrogoths n'obtenaient que des titres pompeux ou etaient relegues dans les emplois inferieurs. Dans Teglise S* Vital de Ravenne etait la sepulture de l'exarque Isaac^ qui appartenait ä la noblesse d'Armenie.®) Ces fonctionnaires fondaient souvent dans les villes des monast^res de rite basilien. L'Italie meri- dionale et la Sicile en possedaient un grand nombre.^ A Ravenne on ne trouve pas de monasteres benedictins avant le huitieme siede.®)

1) Procope, De Bello Goth. I, 8.

2) P. L. LXXVII, p. 1096—7 Lettre de S* Gregoire le Grand au patriarche Eulogius: «Ante hos autem dies Abramio Alexandrino veniente, sanctitati vestrae rescripseram.Sed idem Abramius navigii necessitate compulsus, diu perhibetur in Neapolitana civitate demoratus».

3) Agnellus, Lib. Pontif. Eccles. Ravenn. I (P. L. CVl, 513).

4) Paris 1889. 8^ Voir surtout p. 247—52.

5) V. Diehl, Opus laudatum.

6) Ad Agnellum, P. L. CVI, p. 692.

7) Greg. Magn., Epist. VI, 42—48 (P. L. LXXVU, 830—36).

8) Diehl, Opus laud. 766 S'Apollinaire in Classe — 767 S*® Marie inCosmedin; Spirito Santo; S* Laurent — 850 S* Apollinaire Nuovo — 898 S* Vital.

Avant cette epoque S* Laurent in Cesarea^ S*® Marie in Cosmedim, S* Theodore fond6 en 680 par Texarque Theodore, S*® Marie acd Blachemas etc. sont des monastäres grecs de langue et de discipline. Sous le regne de Theodoric les habitants de Siponto (Manfredonia), pair crainte du roi heretique, envoybrent une ambassade ä Constantinoplle pour demander ä Tempereur Zenon de leur choisir un eveque. L'ennpereur leur envoya un des parents, Laurent, qui devint eveque die Siponto*) (474—91). En 571, le siege episcopal d'Aquilfe est vacantb; quelques eveques, le derge et le peuple assembles ä Grado choisisseiut Hdie, tGrec de naissance, dans l'espoir draller au devant du desir die remp«reur».*) La politique byzantine etait donc bien nette, et lla Penetration orientale en Italie, au lieu d'etre spontan^ comme autrefoifs, a ete systematique ä partir de la fin du VI® siede. Les invasions de^s Lombards et des Francs, le schisme religieux et politique amene pair la querelle des iconoclastes devai^ nim^Jles^ de cette politique: ITtalie meridionale n'en est pas mSms'T^ee jusqu'au XI® siede

_ _ ^ "V»

une terre compl^tement hellenique, et m§me dans la partie qui echappa ä Tempire nous verrons que Tinfluence orientale persista longtemps.

Bien que nos renseignements soient moins abondants sur VAfrique^ nous pouvons entrevoir que les mfemes faits s'y produisirent. L'Afrique etäit comme ITtalie une province de langue latine; mais comme ITtalie aussi eile renfermait a Tdpoque des invasions barbares des colonies de marchands orientaux. Au moment oü B^lisaire envahit le royaume des Vandales, Gdimer fit jeter en prison un grand nombre de mar¬chands orientaux qui habitaient Carthage, r&r B^a>v

n les accusait d'avoir pousse l'empereur ä la guerre, et ce grief n'^tait probablement pas sans fondement; nous avons vu d^jä le röle joue ä Naples par un marohand Syrien au moment de rarriv^e de BdisairS. La diplomatie byzantine ne devait pas n^gliger les moyens d'informa-tions que lui foumissaient ces emigr^s audacieux disperses dans toutes les parties du monde barbare. Lorsque TAirique redevint une possession imperiale, l'hellenisme s'y implanta comme en Italic^), mais pour disparaitre au VU® sifecle devant Tinvasion arabe.

L^Espagne eut aussi des une tres haute antiquite des colonies de

1) Id. 2) Acta Sanct. Boll., 7 f^vrier, p. 67.

3) Dandalo, Chron. Yenet. (Muratori XII, p. 97) «hunc natione Graecun, moribus et scientia circumspectum, Pontificem elegerunt, credentes propterea vots imperialibus satisfacere, a ci\ju8 Imperii obedientia una cum Romanis et RaYenna-tibus nullo tempore defecerunt».

4) Procope, Bell. Vand. I, 20.

5) Diehl, Essai sur radministration byzantine en Afrique p. 387 et suiv.

marchands Syriens qui continuerent la tradition des Pheniciens et des Carthaginois. La viUe de Malaga avait garde^ d^apres Strabon, son aspect phenicien ^), et ä Tepoque du Haut-Empire deux corporations de marchands d'outre-mer, dont ime de Tyriens, s'y etaient etablies.*) Bien que dans Tetat actuel des decouvertes epigraphiques les temoignages nous fassent defaut, il est infiniment probable que cette emigration Con¬tinua apres Tinvasion des barbares et jusqu'ä la conquete arabe qui

goire de Tours mentionne im Pannonien nomme Martin^ qui s'etait etabli en Espagne et y avait ete consacre eveque de Braga en Galice.*) Enfin on voit par les ouvrages d'Isidore de S^ville quelle place les pays d'Orient tenaient dans les preoccupations des Espagnols de cette epoque et quel interet ils prenaient ä entendre raconter leurs merveilles vraies ou legendaires. ^

3. Gaulej Germanie, Grande-Bretagne. L'emigration orientale en Gaule nous est connue maintenant par d'assez nombreux temoignages. Gräce aux colonies grecques qui s'etaient etablies en Provence, la Gaule ofiPmit un terrain favorable au commerce avec TOrient, et Ton peut dire que ni la conquete romaine, ni les invasions barbares ne porterent atteinte ä ces relations, presque aussi anciennes que le debut de Tepoque historique. Bien plus il est facile de montrer que ces colonies ont ete groupees de tont temps dans les mSmes villes et qu'elles se sont perpetuees jusqu'ä l'epoque franque. Il semble qu'elles aient suivi les voies naturelles de la Gaule et se soient dirigees vers les pays du nord en remontant d'une part les valides du Rhone et de la Saone, d'autre part la vallee de la Garonne jusqu'ä Bordeaux.

Marse ille et les villes grecques de Provence peuvent donc etre considerees comme les points de ddpart de Texpansion orientale en Gaule. Le grec y fut parle tres longtemps, ainsi qu^en tdmoigne Tin-scription d'une table votive du V® sidcle d'origine chrdtienne et omde de sculptures symboliques.^) A Tdpoque de Justinien eUe etait con-siderde par l'historien Agathias comme la ville la plus importante de toute la Gaule, et il se plaisait ä rappeier son origine phocdenne.*) Il n'est donc pas etonnant qu'elle ait dtd de tout temps en relations suivies avec le Levant et que des colonies d'Orientaux s'y soient etablies.

1) Strabon III, 4, 2.

2) C. 1. L. II, 251.

3) Gr^g. de Tours, H. F. V, 38.

4) Isidore de S^ville, Etymolog. XIV De terra et partibns Cap. III: De Asia.

5) Le Blant, Inscript, chrdtiennes de la Gaule n® 547.

6) Agathias 1, 2.

Au V® sibcle, un pretre de Marseille, Salvien, denonce Tavidite des ces Syriens qui occupent la plus grande partie des citds^) et passent leur temps ä machiner la firaude et le mensonge. Sous ces hyperboles il est facile de voir que leur preponderance est devenue assez grande pour inquieter les Romains qui refl^cliissent encore. Pourtout avec le gouvemement barbare qui s'etablit en Provence au VI® siede, les temps devinrent durs pour eux, et ils eureut ä souflfrir du regime arbitraire qui se substituait partout au gouvemement romain. Gregoire de Tours en donne un exemple significatif dans rhistoire d'un marchand d'outre-mer qui apres avoir debarque ä Marseille s'aperfut que les gens de Tarchidiacre Yigile lui avaient derobe soixante «orcae» d^huile. II porta plainte d'abord devant Tarcliidiacre, qui justifia ses serviteurs, alors il accusa Tarchidiacre lui-meme devant Albin comte au nom du

roi Sigebert. Le comte fit arreter Tarchidiacre revetu de ses vetements sacerdotaux en pleinr jour de Noel et le condamna ä une amende de 4000 SOUS d'or. Mais le roi Sigebert cassa ce jugement et condanma le comte ä payer quatre fois cette somme en composition ä Tarclii- diacre; il est probable qu^au milieu de cette querelle entre puissants la cause du marchand d'outre-mer fut oubliee.^)

A la m§me epoque le port de Nice etait aussi frequente par les

marchands orientaux. Il y avait prbs de cette ville un saint ermite, Hospitius qui se nourrissait pendant le careme des racines d'Egypte, analogues ä celles dont vivaient les solitaires de la Thebaide et que des marchands lui apportaient. Ce simple fait denote des relations assez frequentes entre cette ville et l'Orient.®) Arles avait ete aussi

tres longtemps un entrepot du commerce oriental et un centre d^im- migration, ainsi qu'en temoignent ime inscription funeraire^) et sur-

tout le resorit de Claudius Julianus trouv^ s Dair dans le Liban

et adresse aux navicularii d'Arles au commencement du III® siede. Cette inscription est un document trbs curieux sur le commerce des bl6s SOUS l'empire et en meme temps sur les relations des «mariniers» d'Arles avec l'Orient. Il en ^tait de meme du port de Narbonne, oü l'on a trouv^ des inscriptions en grec et meme en hebreu. Une in-

1) Salyien, De Gubernat. Dei IV, 4 (P. L. LIU, 87).

2) Gr6g. de Tours, H. F. IV, 43.

3) Id. IV, 42—VI, 6. Paul Diacre ID, 1.

4) Le Blaut, n® 621 «’/wtftjg XQ>(ftT]g) ’JEwmov».

6) Cette inscription a 4t6 d^couverte on 1899. Voy. Waltzing, Hist, des Corporations industrielles sous TEmpire, t. IH, n® 1961 — Cagnat, M^m. Acad. des Inscriptions 1899, p. 353 — Esp^randieu, Revue iSpigraph. 1900, n® 1351. On suppose que Tinscription etait encadr^e dans le piädestal d'une statue 41ev4e peut-5tre en Syrie ä 01. Julianus par les navicularii d'Arles.

scription grecque est datee du consulat de Mavortius (527).^) L’existence d’une colonie de Syriens a Narbonne au VI® siede est attestee d^ailleurs par deux canons du concile de Narbonne tenu en 589 sous Reccared, roi des Wisigoths. Le premier impose ä tous les sujets du roi le repos du dimancbe; le second a pour objet la repression de la sorcellerie. Tous deux enumerent les differentes «nations» qui habitent la Narbonnaise. Ce sont: les Goths, les Romains, les Syriens, les Grecs et les Juifs.^)

Des ports de la Mediterranee Fimmigration orientale a suivi les deux routes naturelles de la Garonne ou du Rhone, ün premier cou¬rant a dü se porter vers Bordeaux qui est devenu sous TEmpire Romain un grand centre commercial. *) Plusieurs inscriptions funeraires montrent leur existenc des avant le IV® sifecle.^) La langue grecque dtait d’ailleurs assez repandue ä Bordeaux^), et apres les invasions barbares on retrouve dans la meme viUe une colbuie de Syriens. C’est ä Gregoire de Tours que nous devons Thistoire si curieuse du marchand Syrien Euphron dont la richesse avait excite la Jalousie de Teveque de Bordeaux, Berthramnus. II voulut le faire entrer de force dans le clerge afin d’acquerir ses biens®), et il le fit tondre malgre lui. Euphron quitta Bordeaux et n’y revint que lorsque ses cheveux furent repousses. Pour se venger l’eveque profita du sejour ä Bordeaux du pretendant Gondovald (584) et lui raconta que ce marchand possedait une relique de S* Serge dont la vertu suffisait ä mettre en fuite les ennemis dans une bataille; un Jour tout le quartier oü habitait Euphron ayant ete incendie, sa maison etait demeuree intacte au milieu des flammes qui Tenvironnaient de tous cotes. Aprbs avoir entendu ce recit, le patrice Mummolus se precipita vers la maison d’Euphron et lui arracha de force ses reliques.^)

Le second courant, plus important encore, remonta les vallees du Rhone et de la Saöne pour penetrer dans le nord de la Gaule et jusqu’en Germanie. Vienne semble avoir ete une de ses premieres

1) Le Blant, n'' 613 A.

2) Mansi, Concilia IX, p. 1015 et 1017 — Canons IV et XIV.

3) V. Jullian, Histoire de Bordeaux. Bordeaux 1900.

4) V. Jullian, Inscriptions romaines de Bordeaux T, n°® 68, 69, 70, 71. Deux des defunts sont qualifies de Grecs; un autre ätait ne ä Nicom^die; un autre ^tait Syrien et s'appelait Q. Liberius Seleucus. Voy. aussi n®* 198, 270 et 797 des inscriptions et graffiti en grec trouves sur des ddbris de poterie.

5) Jullian, Histoire de Bordeaux.

6) Invitum aliquando euni totunderat, inhians facultatem eius.

7) Greg, de Tours, Hist. Fr. VH, 31.

antiques^) qui portent des noms grecs ou Syriens. Une inscription chr^tienne provenant de la chapelle S* Theodore et ecrite en grec est datee du consulat de Valentinien et Anatolius (440). Elle presente un assez grand interet parcequ'elle est datee ä la mode syrienne du mois de «Peritios» qui correspond a fevrier et montre que les Syriens savaient conserver les usages de leur pays.^)

Lyon, qui fut pendant trois sibcles la capitale officielle de la Gaule, devait ä cause de sa Situation avoir sa part de ce commerce oriental. Aussi les inscriptions antiques qui mentionnent des Orientaux ä Lyon sont-elles relativement nombreuses. Sans parier des fonctionnaires que les hasards de la vie administrative envoyaient dans toutes les regions de TEmpire®), on a decouvert des epitaphes de femmes qui mentionnent leur origine grecque, Mariniana Demetrias^), Kanina n^e en Galatie, epouse de Q. Julius Hylas^), Cyrille de Nicomedie, epouse du Veteran Tertinus Cessus®), Lucretia Valeria, epouse d'Hermeros'^), etc. Une autre inscription mentionne la presence ä Lyon d'un certain Constantin de Germanicia (Syrie Comagene) qui exer 5 ait ä Lyon cet art tout oriental des applications d'or et d'argent sur les metaux que les Ro¬mains appelaient d'un nom caracteristique a/rs barbarica/ria.^) Enfin une inscription bilingue trouvee en 1862 a Genay (Am) nous a con- serve Tepitaphe d'un marchand Syrien du UI® siede, Thaim ou Julien fils de Saad, decurion de la eite de Canotha en Syrie qui poss^ait plusieurs entrepöts, dont un ä Genay meme et Tautre a Lyon. 11 vendait d'apräs rinscription des marchandises d'Aquitaine et devait

Cette pr^cieuse inscription nous montre Timportance de la colonie orientale de Lyon au m® si^de, et bien que les textes nous fassen! d^faut pour Tepoque post^rieure, nous sommes en droit de supposer que cette colonie ne disparut pas avec les invasions barbares.

1) Allmer, Inscriptions de Vienne lY, 393, n^ 1892.

2} C. 1. G. 9886 et Le Blant n^ 415.

3) C. I. L. Xm, 1807 foumit Texemple d*une de ces carri^res.

4) C. I. L. xm, 2016. 6) C. I- L. Xm, 2007 — Id. 2006.

6) G. I. L. xm, 1897. Montre que les familles syriennes s'alliaient au moins quelquefois ä. des Gallo-Bomains.

7) 0. I. L. xm, 2198. Inscription bilingue Id. 1924 semble mentionner les membres d'une famille syrienne. Un decurion s'appelle C. Val. Galer. Äntiocim lAbanius. L'inscription semble appartenir au m* si^cle.

8) C. I. L. xm, 1946 — V. Allmer, M^m. de FAcad^mie de Lyon t. XXUI, p. 303. L*inscription a ^t^ d^couverte en 1885. Sur Fars barbancaria v. Darem¬berg et Saglio: Barbaricariu

9) Allmer et Dissard, Mdm. de la Soeiät^ des Antiquaires de France 1865, p. 1—19.

Quelques indices nous pennettent de supposer que cette colonie lyonnaise fut le point de depart de nouveaux progres vers le nord. L’inscription de Genay nous a dejä montre l’existence d^un entrepot Syrien dans le departement actuel de FÄin.^) üne autre inscription trouv^e ä Geneve est dediee ä «Darius Vastus, de la tribu Voltinia».^) II s’agit lä certainement d'un Oriental emigre en Occident, car bien que le nom soit loin de decouvrir la nationalite, celui de Darius se retrouve trop rarement pour qu^on puisse supposer qu’il a ete adopte par des Occidentaux. On trouve d^ailleurs ici un Oriental dont le nom est ä moitie latinise comme le C. Valer. Antiocius Libanius de Tin-scription de Lyon^) ou Thaim Julianus fils de Saad de Tinscription de Genay. Au UI® siede egalement une Syrienne qui habitait Besan 9 on, Dubetratia Castula, restaura a ses frais le temple et les portiques de Mercure Cissonius.^) Enfin au IV® siede un des plus cdebres eveques d’Autun, Cassien, etait ne ä Alexandrie en l&gypta et, avant d’emigrer en Gaule, avait ete eveque de Tortose en Ph^nicie.®) Ces exemples nous montrent la route suivie par les Orientaux pour arriver dans les regions de la Loire, de la Seine et du Rhin.

La vaUee de la Loire etait une voie trop importante dans T^onomie generale de la Gaule pour ne pas attirer Tattention des marchands Syriens. Aussi ä Tepoque merovingienne y avaient-ils forme des groupes importants. Lorsque le roi Gontran fait son entr^e solennelle dans Orleans le jour de la S* Martin (4 juillet 585), les trois nations qui habitaient la ville, c'est-ä-dire les Latins, les Syriens et les Juifs, vont a sa rencontre avec leurs bannieres et Faccueillent en chantant des chants d^allegresse, chacun dans sa langue.^) Le nombre des familles syriennes d'Orleans etait donc relativement considerable, et au siede suivant nous retrouvons leurs traces au meme endroit. Lorsqu'en 610 {S' Colomban exile par Thierry U traversa Orleans, aucun habitant, par

1) V. p. 14.

2) De Longperier, Essai sur les noms perses en Occident. (Euvres completes I, 121.

3) C. 1. L. XIII, 1924. 4) V. p. 14.

5) Revue Archdologique, 3® s^rie, t. XXXVIII, p. 95. Cette inscription est un exemple interessant d'une Orientale adoptant la religion gallo-romaine.

6) A. S. Boll., 5 aoüt, p. 60—68. Sa vie a ete ecrite seulement au IX® siede c'apres des traditions populaires suspectes. On peut seulement en retenir celle

son origine orientale.

7) Greg, de Tours, H. F. VDI, 1 «Processit ... in obviam eins ümnensa pcpuli turba cum signis adque vexillis canentes laudes. Ei hinc lingua Syrorum, Hnc Latinorum, hinc etiam ipsorum ludaeorum in diversis laudibus varie con- Q-epabat dicens: «Vivat rex, regnumque eins in populis annis innumeris dilatetur».

V

crainte de la colhre royale, n'osa lui doimer Thospitalite. Le saint et ses compagnons erraient dans les rues de la ville, lorsque sur une place ils trouverent imö Syrienne qui leur ofifrit un asile dans sa maison. Elle leur dit «qu'elle etait etrang^re et venait des pays lointains d'Orient».^) Son mari, de race syrienne comme eile, etait ayeugle depuis de longues annees.

A cöte d'Orleans Tours etait aussi un lieu de passage important et re^ut des etablissements Syriens. C'est par Gregoire de Tours que nous avons le plus de details sur ces colonies orientales ä Tepoque merovingienne. H est tout ä fait au courant de leurs habitudes et semble en avoir frequente beaucoup, car il les mentionne sans cesse

Fäida a traduire en latin la gracieuse legende des Sept Dormants d'Ephese.*) II eut d'ailleurs Toccasion en 590 de voir de pres un eveque armenien qui ayait ete fait prisonnier par les Perses et qui lui annon^a leur invasion dans Tempire d'Orient et la prise d^Antioche.*)

De la region de la Loire les Orientaux devaient gagner celle de la Seine, et des le 11® siede de Tere chretienne on trouve des traces de leur passage. Une inscription funeraire dq Clermont (Oise) est consacree ä la memoire d'un Egyptien, Ammonios, fils d^Hephestion, ne ä Alexandrie.*) A T^poque merovingienne plusieurs temoignages nous r^vdent letir s^jour en Neustrie. A la Chapelle-S* Eloy (pres de Serquigny, Eure) on a decouvert dans un cimetide merovingien du VI® siede Tepitaphe du Syrien Viriodurus,^) Mais c'dait surtout ä Paris qu'ä la meme ^poque les marchands Syriens possedaient une grande influence. Les relations commerciales entre Paris et Antioche etaient assez frequentes: Tauteur de la vie de S^ Genevieve nous dit que le fameux S* Sym^n le Stylite d'Antioche avait coutume d'inter- roger les marchands qui allaient et venaient, sur la sainte parisienne

1) Vie de S. Columban par Jean abb^ dElnon. ch. 41 — P. L. LXXXVn, p. 1035. «Nam et ego advena sum ex longinquo Orientis solo)^.

2) Gräg. de Tours, In Gloria Martyrum (ed. Krusch) ch. 94 «passio eorum, quam Syro quodam interpretante in Latino transtulimus . . .». Le nom de Jo> bannte est donnd par le ms. de Andomar des BoUandistes (Acta Sanct Boll., 27 juillet, p. 389).

3) Grdg. de Tours, H. F. X, 24.

4) Bull, de la Soc. des Antiq. de France 1861, p. 86. L'inscription est en grec. II est impossible de savoir s'il s*agit d'un marchand, bien que Thypothese soit plausible.

5) Le Blant, n° 125. Quoique Viriodurtis soit un nom celtique, Le Blaut n'h<^site pas ä voir un nom ethnique dans le mot Syriis et croit qu41 s'agit d*un Galäte d'Asie Mineure ^migre en Gaule.

la faisait saluer par leur intermediaire et lui demandait de ne pas roublier dans ses prieres.^) ün membre de cette colonie syrienne de Paris, Eusebe, se fit elire, ä force de presents, eveque de Paris, vers 591 et, une fois au pouvoir, expulsa tous les titulaires des offices ecclesiasti- ques, pour les remplacer par des Syriens.*) Nous avions dejä vu des Orientaux arriver ä Tepiscopat et meme ä la papaute, mais cet exemple

colonie orientale de Paris.

Enfin les traces des Syriens se rencontrent dans la region du Rhin et jusqu^en Germanie et en Grande-Bretagne. De Longperier eite un tiers de sol d'or merovingien frappe ä Strasbourg au VII® sifecle et portant autour d'un buste grossierement dessine la legende Cosrube^ forme pehlvi de Chosroes.*) H eüt ete surprenant que Tr§ves, qui fut la capitale de la prefecture des Gaules, n'eüt pas attire aussi les Orientaux. Plusieurs inscriptions funeraires nous montrent leur presence d^s Tepoque du Haut-Empire. Une d'elle, ecrite en latin, signale un Fl. Gordius Rufinus ne en Syrie et mort ä Tralles en Asie.^) Hautres plus recentes sont redigees en grec et montrent que plusieurs habitants d'Adana en Syrie s^etaient fixes ä Treves. Teiles sont celle de Cassien, fils d^Abedsimios^), et celle d'Eusebia, dat^ du consulat dHonorius et de Constantin (409) et du mois de Panemos empninte au calendrier syro-macedonien (mois de septembre). ®) Une autre est consacree ä Aziz Agrippa originaire du bourg de Kaprozabad dans la contree d'Apamee (Mesopotamie). ^) Dans le tombeau qu^elle recouvre on a trouve des monnaies du IV® si^cle qui vont de Constantin ä Valens. Treves etait donc au IV® et au V® siede habitee par des Orientaux. On aper 9 oit aussi leur presence ä Cologne, oü un matelot ne ä Alexandrie, Horus, fils de Pabec, etait venu finir ses jours apres avoir refu son conge®), ä Rheinzabern, oü un certain Arfacus dedie un ex-voto ä Mercure®), et en Bavifere, oü un Tiberius Cleuphas exer 9 ait

1) Vita S. Genovefae (Scriptor. rer. merov. III, p. 226).

2) Greg, de Tours, H. F. X, 26 «Syros de genere suo ecclesiasticae domui ministros statuit». — II n'y a aucun fond ä faire sur ropinion d'un ^rudit du XVII* si^cle, Jean de Launoy, qui attribuait aux Syriens la fondation de T^glise

Pierre des Arcis dans la Citd, faisant venir des Ams de Assyriis ou de Syriis (v. Longnon, Geographie de la Gaule a l'^poque m^rovingienne p. 178, note 3).

3) De Longperier, (Euvres compietes I, 121.

4) Brambach, C. I. Ehenanarum, Elberfeld 1867, 4®, n* 787.

5) C. I. G. 9892 et Le Blant n« 267.

6) C. I. G. 9891 et Le Blant n* 248.

7) C. I. G. 9893 et Le Blant n® 226.

8) De Longperier, (Euvres completes I, 121. 9) Id. p. 122 note 1.

au II® ou UI® siede rindustrie de la teinture de pourpre.^) Enfin ä South-Shields (Angleterre) on a decouvert le tombeau d’une femme gauloise mariee ä un marchand de Palmyre.*) Les Syriens s’^taient donc avances jusqu’aux limites meme de la civilisation romaine^ et Ton peut dire qu’ils suivaient les etapes de cette civilisation dans ses pro- grbs ou dans son recul. Au V® siäcle on peut affirmer qu’ils ^taient rep!*^öent^s dans toütes les villes importantes. Dans son commentaire du cdbbre passage d’Ez^chiel sur le commerce de Tyr, S* Jeröme rappelle que les descendants des Tyriens ont toujours conserve «leur goüt inne du commerce; encore aujourd’hui Famour du gain les repand dans le monde entier, et ils ont une teile fureur de negoce que malgre Tin- vasion de l’empire romain, au milieu meme des armees et des meurtres des miserables, ils cherchent ä acquerir des richesses et ä fuir la pau- vret^ parmi les perils>.*)

Cette occupation de FOccident par des Orientaux a donc ete in- interrompue jusqu’au VIII® siede, et Fhistorien de Louis le Debonnaire, Thegan, nous represente encore Charlemagne occupe ä corriger le texte des quatre ll^vangiles avec le secours de Grecs et de Syriens.^) Pendant plus de huit Cents ans des Syriens, des Egyptiens, des Armeniens, des Persans, des Adatiques, des Grecs, tous confondus bientot sous la d^no- mination de «Syri», sont venus s’etablir dans les principales villes occidentales de Fempire. Leur but etait de s’enrichir par le commerce et Findustrie, et on ne voit pas qu’ils soient jamais venus en Occident avec le dessein d’y propager leurs idees. On constate meme qu’ä F^poque romaine, ils ont une tendance ä perdre leurs individualit^, adoptent des noms romains, se marient ä des femmes d’Occident, exercent des fonctions romaines, participent meme aux cultes locaux des pays oü ils sont etablis. Ils se contentent d’exercer les Industries sp^ciales h la Ph^nicie et subissent la concurrence de Findustrie occi- dentale dont Forganisation dtait alors trbs forte. Aprbs le Y® sibcle au contraire il semble que la Situation de ces Syriens se soit modifiee. Au milieu des barbares etablis dans Fempire ils gardent davantage leurs caractöres ethniques. Leurs inscriptions fun^raires sont redigees en grec et dat^es suivant leur calendrier national. Au lieu de se m§ler ä la population indig^ne, ils forment dans chaque ville un groupe ä part, une 4:nation> distincte qui conserve sa langue syrienne

1) Hofrath, Corpus Inscript. Danubii et Rheni 1862 n° 2493.

2) Scheffer-Boichorst, Opus citat. p. 522.

3) S* J^röme, In Ezechiel 27. C. f. Id. Epist. 7 (P. L. OXXX p. 983): nego- tiatoribus et avidissimis mortalium Syris, nobilium puellarum nuptias vendere.,

4) Thegan, Vita Ludov. Imp. 7 (Mon. German. II, p. 592).

et parait en corps dans les ceremonies publiques. Cet isolement meme amene les etrangers ä resserrer entre eux les Kens de soKdarite; et on les voit agir de concert. D^autre part les corporations occidentales, si puissantes avant le III® siede, ont ete ecrasees par la tutelle de Fdat et disparaissent de plus en plus depuis le V® siede. Les Syriens ont pris tout naturellement leur place. Ce sont eux qui avec les Juifs detiennent maintenant le monopole de rindustrie et du commerce. 11s en profitent pour s'enrichir, et au mUieu de cette soci^t^ barbare, leurs richesses devent bientöt leur Situation sociale. Si leur naissance leur interdit, cbez les barbares du moins, les fonctions poKtiques, ils cherchent en revanche ä s'introduire dans TEgKse. En Gaule, en Italie ils deviennent parfois eveques, et ä Rome ils ont au VI® et au VII® siede le privilege presque exclusif de foumir des papes. Les invasions barbares, en bouleversant la societd romaine, ont donc accus^ les caractöres nationaux des Syriens et augmente leur infiuence. Pendant longtemps ils avaient subi en Occident Fattrait de la civilisation romaine. Lorsque celle-ci s'est affaibKe, ils ont garde les babitudes, la langue, la maniöre de vivre de leurs pays d'Orient. II n'est donc pas etonnant que ce contact perpetuel entre les Occidentaux de Fepoque barbare et ces Orientaux plus rafdnes qu'eux ait amene ä la longue des echanges d'id^es et modifie dans une certaine mesure la culture occidentale du moyen-age. Ce sont les limites de cette influence de FOrient sur FOccident qu'il nous reste maintenant ä dderminer.

Chapitre second.

Les Importations orientales en Oooident.

La methode suivie generalement pour rendre compte des influences exercees par les Orientaux sur la civiKsation occidentale consiste ä etudier les monuments du moyen-äge et ä tächer de demeler dans leur facture ou dans le style de leur omementation des flements analogues ä ceux qu'on retrouve en Orient. II en resulte que la plupart des conclusions auxquelles arrivent ainsi les archeologues soqlevent de toute part des objections qui Knissent par les ruiner; rien n^est plus delicat que de reconnaitre dans une oeuvre d'art ime influence etrangere ä Fimagination de Fartiste, et Fon a vu des Connaisseurs et des hommes de goüt porter sur le meme objet des jugements diametralement opposes.^) A vouloir

1) C'est ainsi que dans ses le 90 ns de l'^cole du Louvre Court^od voyait dans le style des sarcophages dits du sud-ouest Texemple le plus ^clatant de rinfluence orientale en Gaule {Courajod, Legons professees ä VEcole du Louvre t. I. Paris 1900. 8®). Un de ses contradicteurs, M' Brutails, voit au contraire

trop 8*affranchir de la methode historique^ Tarcheologie risquerait de perdre tout caractere scientifique; si la comparaison des monuments est necessaire^ si eile peut mettre sur la voie de dfcouveites impor¬tantes^)^ eile ne produira jamais la certitude que si eile s'appuie sur des temoignages historiques. Pour apprÄjier Faction que les colonies orientales ont exerc^ sur la ciyilisation des barbares d'Occident, il faut donc avant tout rassembler les temoignages qui nous restent et chercher quelles ont et^ leurs importations rfeUes, de quelque nature qu'elles soient et qu'il s^agisse du domaine materiell artistique ou moral

1. Importations commerdales, Nous savons d^jä que la plupart des Orientaux qui s'etablissaient en Occident se livraient au commerce et surtout ä Fimportation des produits du Levant. La Sjrie ^tait encore au d^but du moyen-äge un des pays les plus fertiles et les plus industrieux du monde.*) L'auteur anonyme de la «Description du monde», qui ecrivait ä la fin du IV® sibcle^ ^numbre avec com-plaisance ses productions: le vin de Gaza et d'Ascalon; le lin travaill^ ä Scythopolis, Laodicee, Byblos, Tyr, Baryte; la pourpre de C&ar4e, Neapolis et Lydda; les palmes de Jericho, les pistaches de Damas^ et dans un autre genre les mimes, les histrions, les chanteurs, les athlbtes qui faisaient les d^ces des villes d'Orient.®) Procope confirme ces d^tails^), et nous voyons d'aprfes lui que le gouvemement imperial encourageait les exportations en Afrique et en Italie. Faut-il croire, comme il Fajoute, que ce souci d'etablir des relations commerciales allait jusqu'ä la contrainte et que Fon vit des marchands brüler leurs marchandises plutöt que d'ob^ir au Syrien Addaios, Fhomme de con-fiance de Justinien? La plupart des d^tails qui proviennent de FHistoire Secrete sont suspects: il nous suffit seulement de retenir que Justinien oherohait a or^er un courant commercial entre Constantinople et ses nouvelles conquStes d'Occident.®)

Les Syriens du moyen-äge continuaient donc le commerce tradi-tionnel de leurs ancetres dont les objets sont dejä enumeres par Ezechiel dans sa description de Tyr. Les vins de Syrie ^taient trbs

dans les omements qui couvrent ces. sarcophages de simples d^formations d'^ä-ments romains (V. BnUaiU, L^archiologie du moyen-äge et ses mithodes. Paris 1901. 8®).

1) L'lStude de M' S. Beinacb sur le motif du galop volant dans l'art est un exemple caraet^ristique des r^sultats auxquels peut arriver la mäthode comparäe lorsqu'elle est mahi^e avec prudence (y. Eey. Arch^ologique, Annäes 1899—1901).

Antioche.

3) Totius Orbis Descriptio 24 (fidit. Didot).

4) Procope, Hist. Arcana 25. 5) Id. 25.

recherches en Occident et particulierement en Gaule; les crüs de Sarepta et de Gaza etaient renommes. Gr^oire de Tours et ses con- temporains en font mention^ et ils paraissaient toujours sur les tables des grands.^) Ces vins faisaient concurrence aux vins dltalie*) qui dominaient sur le marche gaulois ä la meme epoque. II en etait de menoie de Thuile qui arrivait en chargement a Marseille^), du papyrus d’Egypte^) et de Teuere de pourpre avec laquelle on tra 9 ait les capitales des manuscrits. Les epices et les produits de Tlnde et de TExtreme- Orient venaient aussi en Occident par Tintermediaire des Syriens. Les empereurs chretiens depuis Gonstantin avaient attribue aux eglises de Rome des fonds de terre en Syrie qui leur rapportaient^ outre un revenu en numeraire, des produits rares en nature qui venaient des Indes et etaient accumules dans les riches entrepots d’Antioche, Tyr, Alexandrie etc. Les papes recevaient ainsi du papyrus, du lin, du nard, du bäume, de Thuile de Cypre, de la myrrhe, du poivre, de la cannelle, des clous de girofie etc.^) La r^g^on imposee aux Ro¬ mains par Alaric montre combien les Barbares appr4ciaient ce genre de denrees.“^) Parmi des produits exotiques la soie figurait au premier rang®); eile etait devenue d’un usage courant pour les costumes civils ou ecclesiastiques. Sidoine Apollinaire nous montre une dame gauloise qui file des quenouilles ä la syrienne «en entrelafant des fils de soie sur des Cannes legeres; les fiiseaux toumaient sous ses doigts, et eile tissait les etoflfes oü Tor est si habilement employe».®) Le coton commen 9 ait aussi ä paraitre en Occident, et Gregoire de Tours eite avec admiration Tetoflfe blanche tiree d’un fruit «en maniere de melon» qu’il lui a ete donne de voir et qui provient de Palestine. Enfin des objets fabriques venaient completer la cargaison des navires Syriens. Sidon exportait ses verreries comme dans Tantiquite, et Ton a trouve des pi^ces sidoniennes veritablement fabriquöes en vue de Texportation, avec des marques de fabrique latine ä cote de Tinscription grecque.^^)

1) Sid. Apoll., Carm. XIII, 15 — Corippus, In laudem lustini 111, 86—90 — Gr^g. de Tours, H. F. III, 19; VH, 29; In gloria Confessor. 64 — Fortunatus, Vita S. Martini II, 81. 82 — Cassiodore, Variar. XII, 12.

videlicet atque Gazitina». 3) Gr^g. de Tours, H. F. IV, 43 et V, 5.

4) Id. V, 5. 5) Isid. de S^ville, Etymol. XIX, 17, 5.

6) Lib. Pont. 149—160 (v. la note de Duchesne) — Greg, le G**, Epist. IX, 62.

7) Zos. V, 41. II r^clame du poivre, de la soie et de Tor.

8) Isid. de S^ville, Etymol. XIX, 17, 6.

9) Sid Apollin., Carm. XXII, 194—8.

10) Gräg. de Tours, In gloria Mart. 17.

11) Froehner, La Verrerie antique p. 124.

.Av-c

n n'est donc pas douteux que pendant l'epoque barbare les Orientaux ont eu en Occident le monopole du commerce des denr^es pr^ieuses qui ^taient rest^es^ malgre les inyasionS; un besoin pour les populatious. Plus tard les Occidentaux devaient aller chercher eux-memes ces denr^es en l^gypte et en Syrie. On peut dire que l'amour du gain^ qui poussait les Syriens ä braver toutes les difficultes pour faire p^ndtrer leurs produits au milieu des regions barbares^ a fait d'eux des agents inconscients mais actifs de civilisation: c'est grace ä eux que la yie materielle des Occidentaux a garde encore quelques traces de luxe et de bien>etre^ mime au milieu des periodes les plus nefastes.

2. ImportaMons artisMques. La meilleure maniere d'apprecier les echanges artistiques qui ont eu lieu entre TOrient et TOccident au debut du moyen-äge serait d'abord de chercher si parmi les Syriens emigres se trouvaient des artistes et si quelques-uns des monuments de cette epoque leur sont düs. Malheureusement; si nous savons que les architectes de S^ Sophie de Constantinople ^taient d'origine asiatique^ c'est ä peine si nous pouyons entreyoir que quelques artistes orientaux sont yenus en Occident. Au V* siede S* Laurent, eveque de Siponto (Man&edonia) et parent de Tempereur Z^non, lui Äsriyit pour lui demander des artistes capables de decorer les ^glises de sa yille

et il est probable que, si les princes barbares ayaient appele des artistes d'Orient, il eu serait rest^ quelques temoignages. ^ II ne semble donc pas que ce soit par rinterm^diaire des artistes que les influences orientales aient' p^n^tre en Occident. Si leur iK^tion est visible dans certaines villes devenues enti^rement byzantines, comme Ravenne et mSme Rome, il est assez diüficile de l'appr^ier ailleurs.

ordre de t^moigi^ges-^e!gt_p^mpt^e: ce sont les objets d'art importes^ci'Orient en Occident et qui nous sont connus par des textes ou qui existent encore dans les collections.

n se peut que plusieurs de ces objets aient apportds en Occi¬dent par les marchands Syriens, mais la plupart de ceux que nous / connaissons, ä cause m^me de leur grande valem, sont venus d'une ^ /r; autr e^jtfnitc^ L'usage des cadeaux entre souverains et grands per-^isonnages ^tait tr^s r^pandu ä cette epoque. Le gouvemement

? 'f

1) Acta Sanct. Bell., 7 fäyrier, p. 58 — V. Müntz, Rev. de TArt chr^tien [XXVI, p. 182. La tradition d'apr^s laquelle trois artistes de Constantinople i^raient venus au mont Cassin au YI* si5cle est suspecte.

2) Gr^goire de Tours, si bien informä en ces mati^res, n'en parle pas. Il ne montre nulle part un Syrien employ4 ä la construction d'une dglise.

imperial de Constantinople ne manquait pas d'user de ce procede pour gagner les bonnes gräces des princes barbares ou de leurs ministres. En 581 Tempereur Tibere enyoie ä Chilperic des pieces d'or ä son effigie et un grand nombre d'autres objets.^) Lorsque le pretendant Gondovald, qui se disait fils du roi Clotaire, vint en Gaule ayec l'appui du meme empereur, il apporta ayec lui d'immenses tresors destines ä gagner les Francs.^) A Fepoque de Pepin le Bref, en 741, c'est le calife de Bagdad qui enyoie des presents au roi des Francs.*) Enfin les empereurs comblaient de leurs dons les principales eglises et en particulier TEglise de Rome. Les redacteurs du Liber Pontificalis enumerent ayec complaisance les yases d^orfevrerie, les coffirets precieux, les eyangeliaires omes de pierreries, les etoffes de soie enyoyes aux papes par les souyerains de Constantinople.^) Quelques-uns de ces objets sont decrits en detail, mais ce qui est mieux encore, on peut trouyer dans les coUections des monuments d'origine orientale qui pro-yiennent presque certainement de ces munificences. Malgre le petit

d'information des plus precieuses.

En suiyant Tordre chronologique, nous deyons considerer d'abord la plaque de Wolfsheim decouyerte en 1870 et placee au musee de Wiesbaden.*) C'est une boite en or de forme rectangulaire composee de minces lames soudees entre elles: sur la face decoupee ä jour sont incrustes yingt-deux hyacinthes, grenats, verres rouges en table geometriquement disposes. Au reyers se trouye une inscriptien en caracteres pehlyis, dans laquelle on a lu le nom d'Artaxerces 1 (Artacbschater), roi de Perse (226 — 300). Une inscription en caracteres analogues est grayfe sur une intaille en comalines du Cabinet des Medailles a Paris, qui represente Artaxerces I.*) Cet objet, qui est probablement la moitie d'une plaque de ceinturon, est evidemment un specimen de Tart sassanide, et on a ete frappe des rapprochements qu'il presentait ayec Forfeyrerie ä yerroterie cloissonnee que Fon trouye en abondance dans les tombes barbares depuis les lies Britanniques jusque dans le Caucase.

On peut rapprocher de cet objet la couyerture de FEyang^aire ofiFert en 625 au tresor de Monza par la reine Theodelinde et qui proyient peut-etre, ainsi que la croix d'Adaloald, des pr&ents faits a ce

1) Gr^g. de Tours, H. F, VI, 2. 2) Gr^g. de Tours, H. F. VI, 24—26.

3) Fredegarici Contin. (Mon. Germ. IE, p. 191).

4) Lib. Pontif. 64. Präsents envoyds au pape Hormisdas (614—23).

5) Sur la plaque de Wolfsheim v. de Linas, Les Origines de rorffevrerie cloisonn^e — et Molinier, L'Orf^vrerie.

6) Cabin. des M^d., n® 1339.

roi lombard par le pape Gregoire le Grand. Les plaques d'or qui recouvrent rEvangeliaire sont omees sur leurs bords de larges bandeaux cloisonnes avec des rosaces. En outre sur chacun des plats de la reliure s^^tale une large croix pattee, bordee de cloisonnages et gemmfe de Saphirs. Les grenats ou les plaques de verre rouge qui forment le cloisonnage rappellent ceux des bijoux merovingiens et notanunent la fameuse epee de Child&ie trouvfe ä Toumai au XVII® si^de. Si nous admettons Tidentite entre ce monument et celui qui est annonce dans la lettre de Gregoire le Grand, nous voyons qu'il s'agit bien d'un objet de facture orientale, ^theca persica^y non que cette Couverture ait ete necessairement fabriquee en Perse, mais parceque tout au moins eile a ete copi^ sur des modeles orientaux.

La coupe dite de Salomon du Cabinet des MedaiUes de Paris est un exemple encore plus remarquable de verroterie cloisonnee d'origine orientale. Le centre est formee d'une intaille de cristal de röche qui represente Ghosroes I en costume de grand apparat assis sur son trone. L'ensemble se compose d"un reseau en or, ajour^ et travaille au marteau, qui sert d'armature a des medaillons en cristal de röche et en verres rouges. La bordure est formee d'hyacinthes et de verres oranges.

Enfin nous mettrons dans la meme categorie le fragment de reliquaire de la Vraie Croix du monastere de S*® Croix ä Poitiers®), qui avait primitivement la forme d'un triptyque dont les volets etaient bordes d'un double rang de verroteries cloisonnees. On a conserve le pan^ieau central qui presente cet interet d'offidr ä la fois un specimen de verroterie et d'^mail cloisonnes. La croix centrale qui contient la relique est en eflfet bordee de verroteries cloisonnees, couleur d'emeraude; par contre le champ est en email cloisonne ä fond bleu et seme de rinceaux d'or d'oü partent quelques feuillages bleus turquoise. D'apres Gregoire de Tours cette relique aurait ete apportee au temps de Sigebert (f 575) par des clercs que S*® Radegonde avait envoyes en Orient pour y chercher des reliques de la Vraie Croix. D'apres S* Fortunat ce fut Fempereur Justin 11 qui en fit prdsent ä S*® Radegonde.^)

1) V. la discussion dans Molinier, L'Orftvrerie p. 16—17. Greg. Magni, Epist. XIV, 12 (P. L. LXXVn, 1316) ^cExcellentissimo autem filio nostro Adaloaldo regi transmittere phylacteria curavimus, id est cracem cum ligno sanctae crucis Domini et lectionem Evangelii sancti theca persica inclusam».

2) T. Babeion, Cabinet des Antiques p. 63.

3) Barbier de Montault, Le tr^sor du monastäre de Croix ä Poitiers — Molinier, L^Orftvrerie p. 40.

4) Gräg. de Tours, H. F. (IX, 40). Justin n ayant r^gn4 de 665 ä 678, la date de Tarriv^e de la relique ä Poitiers se trouve comprise entre 666 et 676.

L^origine orientale de ces quatre objets est incontestable. Trois d'entre eux representent Tart sassanide; le quatrieme est un specimen de Tart byzantin. Tous presentent de nombreuses analogies avec Torfevrerie barbare que les tresors de Toumai, de Petrossa, de Gourdon, de Guarrazar etc. nous ont appris ä bien connaitre; eile est caracteris^ par la verroterie cloisonnee, qui se substitue ä tonte autre espece

abeilles, oiseaux ä bec crochu, guepards etc. Peut-on conclure que rorferrerie barbare est une imitation de Torfevrerie orientale et que Timportation de ces objets en Occident a ete la cause du developpement de la verroterie cloisonn^ chez les Barbares? La tbese a ete soutenue plusieurs fois^ et Ton a cherche ä demeler des in-fluences orientales dans les coupes de Petrossa^) ou meme Fep^ de Childeric. *) Mais en pr&ence des d&ouvertes archeologiques qui se sont multipliees dans toute TEurope eile n'est plus guere soutenable. L^Evang^aire de Theodelinde, le reliquaire de Poitiers, la plaque de Wolfsheim elle-meme sont des Oeuvres relativement recentes, si on les compare aux bijoux de tout genre que Ton a decouverts dans les tombes de la Hongrie^ de la Silesie^ de la Russie meridionale et du Caucase.*) Bien plus les decouvertes ont depasse les limites memes de TEurope, et les tombeaux Sibiriens ont foumi de nouveaux elements de comparaison. La verroterie cloisonnee est un procede tres ancien, et les animaux stylises se retrouvent aussi bien sur les plaques d'or du Musee de TErmitage que dans les tombes myceniennes.^) Les bar¬bares qui ont envahi Tempire romain d^ le Ul® si^cle appor^ent donc avec eux un art rudimentaire^ mais de style tres caracteristique: les motifs lineaires, les lignes brisfes, les entrelacs, les spirales^ les zigzags en formaient les principaux motifs. Les origines de cet art sont tres lointaines, et loin d'en faire entierement honneur ä TOrient, certains savants n'hesitent pas ä voir en lui ime survivance de la civilisa-tion egenne que nous revelent les fouilles de Mycenes, de Tirynthe et de Cnosse. Si au V® siede on retrouve dans la Perse sassanide et dans FOrient byzantin des procedes analogues, il ne faut pas oublier qu'il y a eu de tout temps des Communications nombreuses entre riran et la Russie meridionale. La Perse a ete envahie ä plusieurs

1) De Linas, Orfevrerie cloisonnee I, p. 235.

2) Molinier, L'Orfevrerie, est favorable ä cette opinion.

3) De Baye, Mem. de la Soc. des Antiq. de France LIV, p. 137—38 — Rev. Archeolog. 1888.

4) Voir les rapprochements curieux etablis par Beinach, La representation du galop (Rev. Archeol. 1899—1901).

^poques par des barbares yenus du nord Qu'y a-t-il d'dtonnant ä ce que cet art des tribus de TEurope orientale ait penetrd jusqu^ä eile et y ait pris un caractbre plus raffine? La plaque de * Wolfsheim et rdpde de Ghilderic pourraient bien appartenir ä la meme ecole artisti-que^ mais leur parentd se perd dans le lointain des äges^ et il est faux

tions d^orfevrerie orientale aient ete sans influence aucune sur Tart des barbares du V® au VIII® sifecle, c^est ce qu'il est impossible de pretendre. II est probable que des reliquaires ont ^te fabriquds sur le modele de celui de S*® Croix et que la couvertme de TEyangeliaire de Theodelinde a ete imitee bien des fois; il se peut meme que T^maillerie cloisonnee, dont nous avons tu un exemple ä Poitiers, soit une importation byzantine. Il n'en est pas moins Trai que les barbares ont apporte avec eux des tendances artistiques completement degagees de toute influence orientale^ dont Torigine se confondait avec celles memes de leur race et dont on reconnait les traces aussi bien sur les flbules et les plaques de nos tombes m^rovingiennes que sur les sculptures de certains sarcophages et plus tard sm: les chapiteaux de nos dglises romanes.^) Il semble que de ce cöte nous puissions determiner exactement la mesure des Behanges entre TOrient et l'Occident.

Parmi les autres objets d'orftyrerie dont la provenance orientale est certaine ou probable ^ on peut encore citer la cflbbre croix de Justin du Musee du Yatican.^) Gette croix donn^e ä la basilique de S* Pierre, ainsi que le t^moigne Finscription du revers par un emperem: Justjn, probablement Justin 11 (566—78), et sa femme, Fimp^ratrice Sophie, est une oeuvre d'art byzantin. La face est om^e de pierreries serties dans des bates ä gouttibres et bordbe de cabochons: eile contenait un fragment de la Yraie Croix. Sur le reyers se trouyent cinq mddaillons circulaires, au centre un agneau mystique et aux extrbmites deux bustes du Christ ainsi que Fempereur et Fimperatrice dans Fattitude de la pribre. L'espace compris entre les medaillons est omb de larges palmettes d^oü s'bchappent des tiges ybgetales terminees par des trbfles. Le tresor de S* Pierre deyait renfermer beaucoup d^oeuyres de ce genre, et il serait difficile de pretendre qu'elles n'ont pas inspirb les artistes indigbnes et notamment les auteurs des mosaiques. Le fait

1) On peut citer comme exemple le motif du triangle surmont^ d'un disque qui se retrouve ä la fois sur la cuirasse dite de Tbbodoric et sur le bandeau extbrieur de la coupole du bandeau de Tbbodoric ä Bavenne. — Le motif des entrelacs si rbpandu au moyen-&ge dans toute Tarcbitecture se trouve ä la fois sur les sarcophages et les fibules.

2) Molinier, L'Orfbvrerie p. 89.

Gaule, nos donnees sont moins certaines: nous savons que les murs des basiliques etaient omes comme en Orient de peintures et de mosaiques, et il est probable qu'elles etaient dues ä des artistes indi-gfenes. Gregoire de Tours nous represente la femme de Teveque Na-matius dirigeant, le livre des Ecritures a la main, les peintres qui omaient Teglise cathedrale de Clermont.*) A Thiers (Puy-de-Dome) on a retrouve les debris du pavement de Teglise elevee par Avitus en rhonneur de S* Genes (575): elles representent des lions et des oiseaux ou des rosaces de toute couleur; des lions portent sur la cuisse une etoile comme les modales sassanides du Musee de TErmitage ou du Cabinet des Medailles.®) II est difficile de ne pas voir lä une Imitation, et il est probable que les peintures des basiliques occid^tales repro-duisaient plus ou moins les sujets trait^s en Orient: depuis l'Italie jusqu^aux eglises anglo-saxonnes cet art devait avoir une grande unite. G'^tait un art d'importation: lorsque Fabb^ Benoit de Veremouth fait un Yoyage ä Rome au VII® sifecle, il a bien soin d'en rapporter des tableaux pour omer les eglises.^) Nous ayons meme des raisons de croire que rinfluence des Orientaux s'exer^a sur les representations iconographiques des eglises et que meme ce ne fut pas sans resistance que certains motifs usitfe en Syrie penetrerent en Occident. Il est aujourd'hui prouve que pendant les cinq premiers si^les de l'l^glise les chretiens se refuserent absolument ä repr^senter le Sauveur sur la croix.^) Ce fut en Orient et particuliferement en Syrie que Ton rompit avec cet usage; le celebre evangile syriaque de Rabula, quelques tablettes d'ivoires du VI® siede et enfin la sculpture de la porte de S*® ^bine ä Rome sont les premiers exemples que Ton puisse citer de la Cruci-fixion,®) Un passage curieux de Gregoire de Tours nous montre que ce fut aussi ä la fin du VI® siede que les representations du Christ en croix s^introduisirent en Gaule et dans une ville remplie de mar-

1) Sous le portique de S* Pierre on avait peint comme ä Constantinople la repräsentation des 6 premiers conciles oecumäniques (Lib. Pontif. 179 — P. Diacre VI, 34—36).

2) Gr^g. de Tours, H. P. II, 17.

3) Courajod, Le 9 ons de l'ficole du Louvre I.

4) B^de le V^n4r., Vie de S* Benoit de Veremouth.

5) V. Le Blant, Sarcophages chretiens en Gaule. La croix ^tait omäe d'un chrisma plac4 au milieu d'une couronne.

6) V. Kondakoff, Art byzantin I. — Baumstark, Altarkreuze in nestoriani-schen Klöstern des 4. Jahih. (Röm. Quartalochriffc XIV. 19C0. eite un exemple tirö d'une biographie d'un meine du VI® siöcle, qui confirme la provenance syriaque de la crucifixion.

chands Syriens, ä Narbonne.^) La resistance, Tindignation meme que cette tentative excita, montrent bien qu'il s'agit d'une importation ^trang^re. Parmi les curiosites de Narbonne, il y a, nous dit-il, ä r^glise S* Genes «une peinture qui repr&ente Notre Seigneur le corps entoure d'une ceinture et sur la croix».^ Les fidMes furent choques de cette representation. ün prdtre vit trois fois en senge Timage divine, et eile lui ordonna, en le mena 9 ant de mort, de la faire recouvrir d'un Yoile. La peinture fut desormais d^fendue par une tenture de la Tue des fidles, et seuls ceux qui youlaient la contempler pouyaient obtenir qu'elle fdt un instant soulevee. Ce temoignage est d^isif et prouve que ce sont les Syriens qui ont contribue ä repandre en Occident Tusage du crucifix: rinnovation d'abord mal accueillie finit par etre adoptee definitivement.

Enfin la diffusion en Occident des etoffes orientales offirait aussi aux artistes d'autres motifs d'imitation. Au IV® et au V® siede le luxe de ces etoffes etait dejä l'objet des censures des eveques. Asterius, eveque d'Amasee, eite un senateur chretien qui portait des yetements sur lesquels etaient representees toutes les scenes des Eyangiles. Quelques etoffes trouy^s dans ces demieres annees au cours des fouüles d'Antinoe peuyent nous donner ime idee de la yariete des sujets et de la fantaisie deployee par les artistes pour les omer.^) Beaucoup de ces yoiles precieu offerts a des ^glises et seryaient de por-

ti^res ou de yoiles o^aut^. La charte de la «basilica Comutiana» fondee en 471 dans les enyirons de Tiyoli par M. Valila^) contient la liste des somptueuses etoffes leguees au nouyel etablissement. On y trouye les yoiles en soie non card^es ä bandes d'or^) ou ä quatre Couleurs^; un yoile de lin et soie, nuance de miel et brode d'aigles^); des yoiles de pourpre ä franges d'or^); des yoiles de soie blanche

1} Yoy. les tämoignages cit^s plus haut, p. 13, sur la colonie syrienne de Narbonne.

2) Grdg. de Tours, In gloria Martyr. 22. D est remarquable que nous trouyions ä la m§me ^poque dans une autre yille sonmise k rinfluence syrienne, a Rayenne, un autre tämoignage sur le Crucifix. Agnellus (P. Lat. GVI p. 610) eite une croix om^e de pierreries Offerte par Maximien k T^glise de Bavenne et infni aurum medio loco de ligno sanctae redemptionis nostrae crucis, ubi corpw Domini pependit^ occultavit».

3) Aster., Homil. de diyit. et Lazar.

4) Voy. les ouvrages de Gayet, L'Art Copte, Paris 1902.

5) Duebesne, Lib. Pontif. 147, note.

6) Pallenm olosiricum, agnafiim, auroclavum I.

7) Pallenm olosiricum tetrafotum L

8) Mafortem tramosericum rodomellinum aquilatum.

9) Vela blattea auroclava paragaudata U.

brochee d'or etc. Le Liber Pontificalis de Teglise de Rome *), celui de l'eglise de Ravenne®) et plusieurs chroniques^) font souvent mentions de donations analogues. En admettant meme que quelques-unes de ces etofifes aient ete fabriquees en Italie^ la plupart venaient d^Orient ou etaient copiees sur des modales orientauK. Sidoine Apollinaire ä decrit dans une de ses poesies une tapisserie de ce genre qni represente de grandes chasses aux environs de Ctesiphon.^) En outre rorigine orientale de plusieurs de ces etofifes, qui existent encore actuellement dans les musees ou les %lises d'Occident panut incontestee.

Telle est Tetofife de S* Ambroise de Milan, omee d'une serie de mddaillons dans lesquels le meme sujet est reproduit ä droite et ä gauche: un chasseur vetu comme un Parthe lance ime flfeche sur un tigre qui devore ime hemione.®) Quelle que soit la date ä laquelle on puisse faire remonter cette etofife, eile n'en est pas moins la copie d'un dessin tr^s ancien, probablement de Tepoque des Parthes. Un sujet ä peu prbs analogue se trouTe sur une etofife de soie de Maestricht qui remonte au VII® sifecle.*^) Au contraire la facture byzantine apparait dans un voile de soie du Louvre ä fond pourpre et couvert de medaillons qui representent un cocher du Girque sur un quadrige.®) Au devant du char deux personnages courbent T^aule SOUS une enorme come d'abondance.
tains diptyques consulaires. Avec le
la legion th^aine, qui se trouve au tr^sor de la cathddrale de Sens, nous retrouvons Tart sassanide.®) Ce sont des dessins blancs, bleus et jauues sur fond chamois; ils representent un personnage a longs cheveux qui repousse de ses mains deux lions qui se dressent contre lui, tandis que deux autres le saisissent aux pieds; il remonterait au VI® siede. Le meme tresor conserve le snaire de S^ Siviard dont les

1) Vela olosirica alba auroclava ortopluma II.

2) Lib. Pontif., L^on III: <vln diaconia beati Georgii fecit vestes de fundato cum historia de elephantis».

3) Agnellus, P. L. CVI, p. 600 et 610. II s'agit d'^toffes representant des scenes de l'fivangile.

4) Gesta Dagobert! I, XX: «per totam ecclesiam (s. Dionysii) auro textas vestes, margaritarum varietatibus multipliciter exomatas, in parietibus et columnis atque arcubus suspendi devotissime iussit».

6) Sid. Apollin. Epist. IX, XDI, 11.

6) De Linas, Orfevrerie cloisonn^e t. ü, p. 234. Cf. Pätoffe däcrite par Sidoine: It equo reditque telo — Simulacra bestiarum — Fugiens fugansque Parthus.

7) De Linas, Id. EI, p. 236.

8) Cahier et Martin, M^l. Arch^ol. IV, p. 267 et planches XX—XXII.

|9) Chartraire, Inventaire du tresor de Sens, Sens 1897, p. 12.

Le st^ rappelle celui de cer-
suaireoe S* Victor, martyre de

m^daillons bleus sur fond gris representent chacun un griflfon aile.^) Son origine orientale et sa haute antiquite (VII® ou VIII® sibcle) sont indiscutables. Un motif familier ä Tart sassanide^ des tigres affi*onteS; separes par un pyrm (autel du feu), se retrouve sur la chape de S* Mesme de T^glise S* l^tienne de Chinon*) et sur T^tofife de la Couture du Mans.*)

Ces exemples forment un commentaire süffisant des textes qui nous montrent Timportation d'^tofifes precieuses d^Orient en Occident. Us nous expliquent comment les anunaux fantastiques de la Perse se l e tfiwea t dans une certaine mesure sur les monuments de Tart Occidental (les fragteflints de mosaiques de Thiers par exemple).

3. Infltiences d(^ ()rimtaux su/r la cultme inMlectueUe et morale de V Occident Les influences de TOrient sur la culture intellectuelle^ sur les croyances et les cout^ na^8 religieuses de FOccident sont encore plus difficiles ä saisir que les^äoliyanges artistiques entre les deux civilisations. La encore il s'agit moina de porter des appreciations forcement arbitraires que de rassembler toua les faits precis qui nous font entrevoir ces influences.

n est certain d'abord qu'avant d^occuper FOccident et de connaitre la ciyilisation latine les plus puissantea des tribus barbares^ celles des (Goths, ont ete longtemps en contact avee Fempire' d'Orient. Les con-

, une education byzantine. Bien plus Fhonune qui a contribue surtout ä etablir chez les Goths le christianisme^ UlphUaS; etait malgr^ son nom germanique im Grec d'Asie Mineure dont la famille originaire de Sadagolthina (Cappadoce) avait ^te emmen^e en oaptivitd par les Barbares. Devenu dvSque des Goths chrdtiens yers 343^ Ulphilas etait d&ign^ par sa culture hellenique et par ses connaissances des traditions barbares ä servir d^interm^diaire entre les deux societds.^) Ses compatriotes lui durent Fecriture gothique et le premier monument ^cnt de la langue germanique ^ la traduction de la Bible. Cette influence exercde sur les Goths par la ciyilisation byzantine explique comment un siecle plus tard^ etablis dans les pays latins d'Occident^ ils ont subi sans contrainte les directions qui leur yenaient d'Orient.

L'influence intellectuelle de FOrient s'est d'abord manifestde en

1) Id. p. IS.

2) Lenormant, Mälanges Cahier et Martin lY, p. 121 et pl. IV.

3) Id. p. 118 — et de Caumont, Abdc^daire d'Archdologie 1861 p. 21.

4) V. G. Waitz, Über das Leben und die Lehre des Ulfila. Hannover 1840 — Bessell, Über das Leben des ülfilas und die Bekehrung der Gothen zum Christenthum. Göttingen 1860.

Occident par l'extension momentanee du domaine de la langue grecque. Depuis la fin du V® siede le grec deyint la veritable langue de l'ad-/ministration imperiale, et les termes latins conserves dans la langue' officielle durent prendre une toumure hellenique. II n'est donc pas etonnant que le grec se repande dans les provinces conquises par Tempereur sur les barbares et meme au dela de ces limites. Au VII® siede les ordres de Tempereur etaient transmis en langue grecque aux exarques de Ravenne, mais ils trouyaient facilement des secretaires du pays capables de traduire ces ordres en latin et meme de rMiger les reponses dans le grec le plus elegant.^) Le grec etait parle couramment ä Rome^), et les eyeques d'Afrique Etaient loues de leur Science dans les deux langues.*) II etait parle encore au V® sihcle ä Marseille^) et a Tepoque meroyingienne par les colonies syriennes dablies dans la yilles gauloises.^) Enfin le örec Theodore de Tarse

les monast^res. B^de rapporte que plusieurs de ses contemporains

parlaient encore le grec comme leur langue natale.^) Ayec la langue s'introduit la culture inteUectuelle. Les yilles dTtalie et d’Afrique deyiennent des centres d’hellenisme^ et ä trayers des deformations, gräce ä de nombreuses traductions^ la Science grecque et la litterature grecque penetrent dan^ les monastferes les plus recules de TOccident.’) Au moment oü l’Eglise d’Occident a cesse pour un temps de produire des theologiens, eile s’est mise ä Tecole de la theologie grecque.®)

Mais c'est surtout dans le domaine moral et religieux que le con- tact entre Orientaux et Occidentaux a ete fecond. La yie monastique [qui est nee en Egypte et en Syrie a ^te apport^e en Occident par 1 des Orientaux: on peut meme dire qu’ils ont fait pour cette nouyelle forme de la yie chretienne une y^ritable propagande. C’est aprfes Texil de Athanase en Occident en 336 et 340 et ses voyages ä Rome et ä Treyes que des monast^res se fondent et que des ermites apparaissent de tous cötes.®) A Rome ce sont les representants de la

1) Agnellus (P. L. CVI, p. 684).

2) Lib. Pontif. 164, 158, 167.

8) B6de, Hist, eccles. lY, 1 (P. L. XCV, 114). 4) Le Blant, 647.

5) Voy. plus haut le t^moignage de Grdgoire de Tours «Les Syriens devaient parier le grec, d'autant plus que tous les Orientaux ätaient däsign^s sous le nom de Syri^.

6) B6de, Hist. eccl. IV, 2 (P. L. XCV, 174).

7) Diehl, Exarchat de Bavenne p. 284—91 — Essai sur Tadministr. bjzantine en Afrique, p. 387 et suiy. — Egger, L'heUdnisme en France.

8) Ce mouvement commence avec S* Jdrdme.

9) V. Montalembert, Meines d’Occident I.

noblesse qui transforment leurs palais en couvents.^) A Treves deux ofSciers de Fempereur renoncent au sifecle aprbs avoir lu un manuscrit de la vie de S* Antoine, le fondateur du monachisme. «L’un d’eux commence ä lire la vie du saint; aussitot il s’etonne, il s’enflamme; en

la milice s^culi^re.»Un compatriote de Augustin qui dtait alors professeur d’eloquence ä Milan, lui raconte cette sc^ne et lui parle de S* Antoine dont le nom mfeme lui dtait inconnu. «Il rdvdla ce grand homme ä notre ignorance dont ü ne pouvait assez s’dtonner. Nous etions dans la stupeur et Tadmiration au recit de ces irrefragables merveilles de si rdcente memoire, presque contemporaines, operees dans la vraie foi, dans Tdglise catholique.»*) C^est donc ä la fin du IV® siede que le goüt de la vie monastique commence ä se repandre en Occident et que des Latins comme S* Je^me vont en Orient pour etudier la nouvelle institution dans son pays d’origine/) S* Martin, qui fonde en 360 le premier monastbre gaulois, celui de Liguge, s’est dpris de la vie monastique ä la lecture des ecrits bagiograpbiques venus d’Orient; il a dte en rapport ä Treves avec S* Athanase en 336, et c’est le modele du cdnobitisme oriental qu*il a adopte pour ses fondations. Eus^be, dveque de Verceil, qui institue un monastere ä cote de son dglise episcopale, avait passe plusieurs ann4es. d’exil au milieu des monastöres de la Thdbaide.^) A la m^me dpoque S* Ambroise, qui a fonde un monastere ä la porte de Milan, donne les Orientaux en exemple ä ses compatriotes. Dans son traite «de Virginibus» il eite avec enthousiasme les nombreuses vieltes que «Feglise d’Alexandrie, celles de tout l’Orient et de toUte FAfrique ont coutume de consacrer ä Dieu tous les ans».^

Au Y® sibcle le monachisme entre peu h, peu dans les moeurs de rOccident, mais TOrient foumit toujours des modbles et m§me des fondateurs de monastbres. Le fondateur de Victor de Marseille, Jean Ga^ien, avait pass^ sa jeunesse au monastere de Bethldem; plus tard il avait visite la Thdbaide et mene pendant sept ans la vie des anacho-

1) 8^ J^röme, Epist. ad Pammachium (P. L. XXn, p. 641).

2) 8* Augustin, Confessions Vm, 6 (P. L. XXXII, 754—6). 3) Id.

4) V. A. Thierry, 8* Jöröme. 8* J^röme se fait ermite präs d^AnÜoehe et ^crit la yie de 8* Paul rErmite qui se r^pand en Occident. Apr5s un voyage k Jerusalem et k Constantinople en 377, il revient ä Rome, d'oü il repart pour la Palestine avec une vdritable troupe d'ämigration et fonde le monastöre de B^thldem.

6) Montalembert, Moines d'Occident I, p. 229.

6) Id. p. 161. Breviarium romanum 16 d^cembre

7) Id. p. 203. 8* Ambroise, De Virginitate 5, 6, 7.

retes. En 403 il fut ordonne diacre a Constantinople par S‘ Jean Chrysostome, et apres avoir traverse Rome, il fonda en 414 ä Maraeille deux monasteres, un pour les hommes et un pour les femmes.^) Dans ses ouvrages sur la vie monastique et en particulier dans les Collationes patrum in Scyfhico eremo commoranUum, il regarde la vie des anachoretes comme superieure ä celle des cenobites et se montre ainsi Tadmirateur des moines egyptiens. Quelques annees plus tard les | fondateurs du monast^re de Lerins, G^rais et S* Honorat, venaient i de Nicomedie, et ils apportaient en Gaule la rfegle orientale dans toute i sa purete. L’institut de Lerins etait un m^lange de la vie eremitique et cenobitique; les anciens occupaient dans Tenceinte du monastere des ceUules separees et avaient la direction des novices. De Lerins la regle s’etendit ä toute la Gaule, et des eveques, comme Eucher, eveque de Lyon, Loup, eveque de Troyes, Sidoine Apollinaire, eveque de Cjer- nmnt, Tintroduisirent dans leurs diocäses.^) Dans son eloge de la vie eremitique, <i:de JEremi latide», Eucher louait les fondateurs de Lerins «d’avoir introduit dans les Gaules la vie des pbres d’Egypte dans des cellules separees».®)

Des solitaires d’Orient vinrent eux-memes s’etablir en Occident et donner Texemple de la vie eremitique. Vers le milieu du V* siede les habitants de Clermont virent arriver chez eux un solitaire d’Orient S * Ab raham. Ne sur les bords de TEuphrate^), dans le royaume des Sassanides, il echappa ä la persecution que les rois de Perse lezdedjerd I et Bahram V ^vaient commencee contre les chretiens orientaux. Il trar versa Antioche, Alexandrie, Carthage, Constantinople, Rome, Ravenne et Milan. D’apres les traditions locales, il s’etablit en dehors de renceinte gallo-romaine de Clerjnont, a quelques pas du vicm Christianorum (faubourg S* Alyre), au pied de la coUine de Montjuzet dans un frais vallon arrose par la Tiretaine.®) Ce fut lä qu’il fonda le monastere de S* Cyrgues®) que le comte dAuvergne Victorius et Sidoine Apollinaire, eveque de Clermont depuis 472 aimaient ä visiter.^) Apres

1) Histoire litt^raire de la France III, p. 219 et suis.

2) Alliez, Histoire du monastere de Lerins. 1862. 2 v. — Acta Sanctor. Boll.,

1 juin, p. 77. 3) Acta Sanct. Boll., Id.

4) Gr^g. de Tours, Lib. vitae patrum ÜI.

5) Cregut, Le Cenobite Abraham (Mem. Acad. de Clermont., 2* s^rie, fascic. VI). Clermont 1893 — Br^viaire de Clermont, 15 juin — Savaron, Origine de Clermont, p. 364.

6) S* Cyrgues (Cyriacus) ^tait un enfant de Cilicie ägö de 3 ans, mis k mort pendant la persecution de Diocietien. On ne sait si ce fut S‘ Abraham qui introduisit son culte en Gaule (voy. Cregut, Opus laud.).

7) Gr^g. de Tours, Lib. vitae patrum III.

la mort de S* Abraham, Sidoine composa lui-meme en distiques Fdpi-taphe du solitaire qui avait introduit la vie eremitique de TOrient en Auvergne.

Des traditions analogues se retrouvent en Italie. Quatre ermites de Jerusalem auraient fonde ä Assise en 513 la chapelle de S*® Marie de Josaphat, qui fut r^^difi^e en 1207 par S* Fran 9 oi 8 sous le nom de Portioncule.*) S* Isaac, abb^ de Spolfete, dont S* Gr^goire le Grand a &rit la vie, ^tait venu comme S* Abraham s'etablir en Occident aprbs avoir abandonne la Syrie.') Enfin les solitaires les plus fameux de rOrient attiraient un grand concours de p^erins qui venaient admirer leur ascetisme. La colonne sur laquelle vivait S* Simeon le Stylite d'Antioche etait entouree sans cesse de foules venues des quatre points cardinaux. Mais on remarquait parmi les plus fervents «les Espagnols, les Bretons, les Gaulois et, il est inutile de le dire, les Italiens».^) ün detail donn^ par Theodoret nous aide ä voir le röle des marchands Syriens dans cette propagande. II dit qu'ä Rome sa renommee dtait si grande que sur toutes les portes des magasins se dressaient de petites statues du saint qui devaient attirer la prosp^rite ä leiurs possesseurs. II est facile de comprendre quelle etait la nationalitd des marchands qui avaient introduit cet usage. Cette r^putation avait mdme pdndtr^ jusqu'en Gaule, toujours par rintermddiaire des marchands Syriens dont S* Simeon se servait poiu: adresser son salut ä S*® Gene-viive i Paris.®)

L'institution monastique s'est donc propagee en. Occident par rinterm^diaire des Orientaux. Non se^ement les pratiques des moines de la Thdbaide ont propos^es comme modMes par des temoins oculaires ou des Berits hagiographiques, mais des Orientaux sont eux-mSmes venus en Occident fonder des monastbres. Des moines basiliens ont Organist plusieurs instituts ä Rome, a Ravenne, en Afrique.*') Enfin le grand r^formateur Occidental, celui qui a donn^ au monachisme latin la physionomie originale, S* Benoit de Nursie, a fait lui-meme de nombreux emprunts ä la rfegle de S* Basile. S'il est plus minutieux

1) Sid. Apolhh., Epist. XYII. Le culte de 8^ Abraham demeara populaire a

2) Acta Sanct. BoU. 2 octobre, p. 818.

8) 8* Grdg. le Dialog. III, 14 (P. L. LXXVn, 244).

4) Thdodoret (P. G. LXXXII, 1472).

6) Id. ^ccal yä(f <Stmg iv tfj \LByLctri tioIv^'qvXXtjvov tbv

&v9Qay &g iv &naci zolg t&v i(fya(rtri(flmv nQonvXalotg sMvag aiycm ßgceyslocg itvafttf^eett^y (pvXa-Ki/jv rtvcc atplciv aitxotg %al ScatpaXBuev ivts^d'Bv nogltovtag.

6) Vita 8. Genovefae (27) (Scriptor. rer. meroving. m, p. 226).

7) V. ch. I.

que son predecesseur, s'il se place plus que lui ä un point de vue juridique, il ne lui en a pas moins pris ses preceptes les plus importants sur Vobeissance des meines, le travail et la r^gle du silence.^) De toutes les importations orientales en Occident le monachisme est ime des plus caracteristiques et des plus importantes.

D'autres domaines de la vie religieuse ont d^ailleurs ete atteints par rinfluence orientale. Le culte des saints d^Orient s^est introduit dans Teglise latine en meme temps que leurs reliques. On ne peut dire que la veneration des rel iques so^ un usage oriental, puisqu^on le trouve en meme temps et au meme degre en Orient et^n Occident: ce qui est certain c'est que les Occidentaux ont recherche de tout temps avec avidite les reliques d'Orient. Le patrice Mummolus, ambassadeur de Theodebert ä Constantinople, tombe malade ä Patras et doit sa guerison ä la vertu des reliques de S* Andre. Les chroniqueurs mentionnent avec interet les decouvertes de saintes tuniques ou autres reliques fameuses qui ont lieu en Orient.*) D^ormais toutes les eglises dltalie, de Gaule, d'Espagne, d'Afrique possbdent des reliques de saints orientaux qui proviennent des cadeaux des empereurs, ou qui ont ete apportees par des voyageurs.^) Les Syriens qui venaient en Gaule excitaient Tadmiration ou meme la Jalousie par les reliques merveilleuses qu^ls apportaient.*) Des voyages etaient entrepris ä grands frais en Orient avec le but unique de rapporter de precieuses reliques: Radegonde enrichit de cette maniere son monastfere de

Poitiers.®) Les saints orientaux devinrent donc populaires en Occident

1) Grützmacher, Die Bedeutung Benedikts von Nursia und seiner Regel in der Geschichte des Mönchtums, Berlin 1892, p. 40—41.

2) Grög. de Tours, In glor. Mart. 30.

3) Gr^g. de Tours, Lib. in Mii*aculis I — Fr^degaire IV, 11.

4) Sur les reliques orientales apportees en Italie voir Diehl, Exarchät de Ravenne p. 261—62. D^s 373 S** Mölanie envoie ä Nole des reliques de la Vraie Croix (S^ Paulin, Epist. XXXIl et XLV). Cf. Mon. Germ. Script, rer. longob. p. 576—7 — A. S. Boll., 7 fövrier, p. 58 (reliques demand^es ä l'empereur Zenon par son parent Peveque de Siponto).

5) Grög. de Tours, In gloria martyr. 6: ün Syrien apporte ä Tours un voile dans lequel a etö enveloppee la Vraie Croix — Id., H. F. VII, 31, Histoire des efforts de l'^veque de Bordeaux Bertrand pour enlever ä un marchand Syrien les reliques de S* Serge. V. sur cette question MarignanJ, La civilisation mörov. 11 Le culte des saints, Paris 1901,

6) Grög. de Tours, H. F. IX, 40 — In glor. Martyr. 5 — Venant. Fortun., Lib. ad lustin. imper. (Carmina II, 1—7) — Vita Radegundis (Mabillon, A. 0. Ö. B. I, 330).

7) Pour ITtalie v. Diehl, Exarchat de Rav. p. 262—6; pour PAfrique Bull.

vent etre considerfe comme les introducteurs de ces nouvelles devotions qui se sont implantees definitivement dans Teglise romaine. Des fetes, comme la Theophanie^), TExaltation de la S*® Croix^), la Dormition de la Vierge*), furent aussi empruntees par les papes du VII® siede ä la liturgie orientale. L'invasion de Torientalisme dans Teglise devint teile que certains papes finirent par s'en preoccuper: lorsqu'en 668 le pape Vitalien envoie le moine grec Theodore de Tarse gouvemer rEglise d'Angleterre, il lui fait promettre de n'apporter aucune nou- veaute dans TEglise, «suivant l'habitude des Grecs», et il le force ä laisser repousser ses cheveux pour se faire pratiquer la tonsure ä la mode occidentale.^)

Enfin avec toutes ces innovations vinrent d^Orient les recits mer- yeilleux^ les legendes de toute sorte qui devaient charmer Timagination des barbares d'Occident et dont la Legende Doree de Jacques de Voragine a donne plus tard la collection. Gregoire de Tours, dont les

tenir d'eux la plupart de ces r&its, en a ecrit le premier recueil dans son livre «De gloria martyrum». C'est lui qui a fait connaitre aux Occidentaux la gracieuse legende des Sept Dormants d'Ephese^), celle de S* Thomas et de son voyage dans Tlnde®) et bien d^autres qui ont servi depuis ä illustrer les vitraux et les murailles des cathedrales gothiques.üne des plus celebres de ces legendes et dont le recit, Charge de d^tails naifs, a inspire ä leur naissance toutes les litteratures populaires de TEurope et de FOrient, la legende de S* Alexis, a pour origine ime Version syriaque qui arriva en Occident par Fintermediaire d^ime traduction grecque.®)

Monastöres, reliques, cultes des saints, legendes c'est presque tout le domaine de la vie religieuse des hommes de FOccident au moyen-äge. Les exemples nombreux et authentiques que nous avons recueillis nous permettent d'aiEfirmer qu^ä la base de cette culture morale se trouvent les influences de FOrient qui, par Fintermediaire des marchands ou des moines, n'ont cesse de penetrer dans FEurope latine pendant cinq Cents ans.

Soc. Antiq. de France 1893, p. 238—41 et Bull, du Comite des Trav. Histor. (Arch^log.) 1889, p. 137.

1) Lib. Pontif. 148. 2) Id. 162. 3) Id. 163.

4) BMe, Hist, eccles. IV, 1 (P. L. XCV, 172)..

6) Gr^g. de Tours, In glor. martyr. 94. 6) Id. 31.

7) Id. 9, 16—17, 20, 21, 87, 95, 102.

8) Amiani, La legende de S* Alexis (Bibi. ec. des ßtudes, fase. 79) — G. Paris, La vie de S* Alexis. Paris 1872.

Conolusion.

Nous pouvoiis maintenant essayer de dresser un tableau d'ensemble des emprunts que la civilisation occidentale a faits ä TOrient au commencement du moyen-äge. Les marchands Syriens qui ont commence des Tantiquite ä s'etablir dans les principales villes de TEurope latine en ont ete les intermediaires. Nous n^avons tenu dans cette etude qu'un compte tres restreint des voyages que les Occidentaux eux-memes ont faits en Orient. Cependant l'action de ces voyages et en particulier

les hommes de tout FOrient n’a pas ete negligeable. Mais leur influence est presque impossible ä saisir; les voyageurs de toutes les epoques voient mal les pays qu’ils traversent: a plus forte raison ceux du moyen-age etaient-ils incapables de rapporter des observations exactes et en particulier d’imiter les monuments qu^ls avaient vus. Au contraire Faction des colonies orientales d’Occident ^tant plus continue, a ete plus profonde; du contact joumalier entre les Syriens et les Latins sont nes des Äjhanges et, comme il arrive toujours, les plus civilises ont servi de modMes aux plus barbares. Tant que dura Feclat de la civilisation romaine, Faction des Syriens fut presque nulle, et eux-memes se latiniserent en partie; dans les societes barbares au contraire leur role devint prepond^rant. Apres la disparition progressive des corporations industrielles en Occident, ce furent eux qui dirigerent desormais la vie economique. Ils eurent en particulier le monopole du commerce de toutes les denrees precieuses et de toutes les industries de luxe que Faristocratie de Fepoque barbare regardait comme necessaires ä sa vie materielle. Du V® au VIII® siede les Syriens furent ä peu pres les seuls navigateurs de la Mediterran^e, les seids industriels du monde barbare. D'autres causes contribuerent encore ä favoriser cette invasiou orientale en Occident. D’une part la conquete de FItalie et de FAfrique par les armees de Justinien n’amena pas le rdablissement dans ces pays de la culture latine du IV® siede. L^empire etait desormais hellmiique et oriental, et ce fut une veritable propagande en faveur de leurs idees, de leurs usages et de leur langue que les fonctionnaires imperiaux firent durant deux siecles dans ces provinces. Rome, Ravenne, Carthage devinrent des villes byzantines; U y eut Substitution momentanee d’une civilisation a Fautre et par suite rayonnement de ces influences dans le reste de FOccident. D’autre

1) Sur ces pelerinages voir surtout: Itinera Hierosolymitana et descriptiones Terrae Sanctae bellis sacris anteriora (Soc. Orient Latin. !^dit. Tobler et Molinier). Geneve 1879—85. 2 v. 4®.

part ce fut en Orient que le besoin de mysticisme qni etait alors universel trouva sa principale satisfaction; Tinstitution monastique nee dans les dfeerts d*®gypte et de Syrie se propagea dans le reste de la cbretiente; on peut dire qu’avant S* Benoit eile ne fut en Occident qu’une importation etrangere.

Tout contribua donc ä faire penetrer en Occident les idees, les moeurs et dans une certaine mesure la langue de TOrient, le grec. . II serait donc etonnant que ces importations repetees n’aient laisse aucune trace dans la civilisation occidentale du moyen-äge. Ce qui fait qu’on a pu nier ces influences, c’est que la «question byzantine» n’a pas ete

En realite Texpression de «question byzantine> est trop etroite, et il ne s’agit pas seulement de Tinfluence directe de la civilisation byzantine sur la culture occidentale. C’est de plus loin que vient cette influence, et il faut aller en chercher Torigine dans les societes ä peine connues aujourd’hui de la Perse sassanide, de la Syrie et de r^gypte. La civilisation byzantine elle-meme n’est qu’un cas particulier de cette invasion orientale; depuis les conquetes d’Alexandre les echanges ont ete ininterrompus entre Thellenisme et Torientalisme. Une premiere forme de syncretisme s’est manifestee dans la civilisation alexandrine, mais ä partir du siede la part de TOrient a ete plus grande^ et Constantinople est devenue le centre de la nouvelle culture gr^co-orientale. Il y a donc eu en quelque sorte dans le monde comme une dispersion d’influence orientale. L’helldnisme a subi la premiere et la plus profonde atteinte; non seulement il a recule au Vn* sibcle devant la revolte de ses anciennes provinces d’Egypte et de Syrie, mais il s’est lui-meme mdangd d^dements drangers; le gouvemement, les moeurs, Fart, la religion, tout a pris ä Constantinople im caractbre asiatique. L’Occident au contraire a subi des influences plus lointaines et a oppose ä Forientalisme des dements plus complexes.

Le fond de culture latine y est reste la base de la civilisation euro-
*

peenne, et de plus les peuples germaniques ont apporte dans les pays latins des moeurs et des idees nouvelles qui ont form^ comme une seconde assise de cette civilisation. L^art des barbares mdme avait un caractfere d’originalit^, et nous avons vu que s’il prdsentait quelque rapport avec la dd^oration orientale, cette similitude venait d’une parente lointaine plus que d’une influence directe.

Quel a donc ete le role de Forientalisme en Europe au debut du moyen-äge? On aurait tort de voir partout son influence, et il est

r^serves faites, on peut dire que les obscurs marchands qui guides par

un instinct seculaire sont venus chercher fortune dans les pays barbares d’Occident ont ete involontairement les ouvriers d’une oeuvre feconde. Au moment oü la culture antique s’affaiblissait en #ccident, alors que SOUS Tactiön des barbares la vie devenait plus äpre et les moeurs plus rüdes, la civilisation qu’ils apportaient a ete pour TEurope latine un principe superieur. Gräce a eux la barbarie a ete moins grande en Europe; leur influence a maintenu un certain goüt du luxe et de Tart qui a prepare la Renaissance carolingienne. Encore aujourd’hui il serait impossible d^analyser ce tont si complexe qui forme ce qu’on est convenu d’appeler «la civilisation europeenne», si, parmi les elements multiples dont eile est cnmposee, on ne faisait une part aux usages materiels et religieux, aux croyances et aux conceptions artistiques que les societes barbares ont re^us des «Syriens» au commencement du moyen-äge.

Clermond-Perrand.

Louis Brauer.

GeaaaXovixiiov [irftqonoXlraL &7ih Geiova rov &nb fiyovfiivoiv

fji^X9^ ’/coaaay ^AQyvQonovXov (1520—1578).

&€(oväg jds^ßLog^) ^ naga^eivag iv Aiößfp d)g ütvsv^atLx6g^\ ysv-
vrjd'slg nsgl fiaöovvta icd^xtov xal Sixatov ai&va^ xagslg iiova%pg xal
ysvöfievog ifprj^dgLog iv tfj öXT^trj ^Ovovfpgiov rov bolov rov xarä*'A%‘(D
rb bgog ^ovuöri^gtov r&v ^Ißiqgcov^ iysvaro r&v ficcd^r&v ^laxaßov rov
viov (uxgrvgog xal '^xoXovdTjöev a{>r& avajjagovvri a%b rov bgovg

^Ad'O) ^arä rov StSaöxäXov ^Iax<oßov öiä Maxadoviag xal
GaOöaXtag xogavd^ivrag xariXaßov rb iwvaöri^gLOV rov Ilgodgdfiov
xaLfiavov xagä ri^v xafirjv Aagßixcöra rr^g AircoXiag^ Svd‘a 6 ^Idxoßog
axrrjöaro bvofia fidya igxo(iiv(ov xgbg airbv %avra%6^av abfSaß&v
XgiOriav&v.^) Tovrov rbv Gaoväv aöravXav 6 'läxoßog ix rov /tio-
vaOr't]gCov rov UgoSgöfiov xgbg rbv Navxaxricov xal Agri^v&v Cagdgxrjv
Axdxcov^ xgoVördiiavov rfjg ixxkrioiag ravrrjg iraöc ^aq>tg'^)—xal

The American Journal of
SEMITIC LANGUAGES AND LITERATURES

Volume LVII JULY 1940 *Number 3*

LES CHANANEENS DANS L'ANCIENNE AFRIQUE DU NORD ET EN ESPAGNE

ALEXANDER H. KRAPPE

καὶ μετὰ τοῦτο διεσπάρησαν αἱ φυλαὶ τῶν Χαναναίων.—GEN. 10:18

[In view of the novelty—in this country—of the views expressed in this article, the editors of the *Journal* will be happy to print other views on the subject, even such as may differ widely from Dr. Krappe's in the facts brought out and their interpretation, if presented as ably as he has presented his: it is only by such interchanges that science and scholarship advance.]

I

Vers la fin du siècle dernier, un célèbre orientaliste allemand, Hugo Winckler, discutait à nouveau, en plusieurs endroits, le problème de la colonisation phénicienne en Afrique et ailleurs.[1] Ce problème se laisse résumer ainsi: dans l'activité colonisatrice des peuples, il y a lieu de distinguer deux espèces de colonies, savoir, celles qui comportent le transplant de populations entières et celles qui ne visent qu'à l'exploitation d'un territoire déterminé, au moyen d'une armée de soldats et de fonctionnaires. Les grandes colonies anglaises fondées, au cours du XVII[e] et du XVIII[e] siècle, dans l'Amérique du Nord, au cours du XIX[e] en Australie, sont caractéristiques du premier type, l'Inde et les colonies tropicales africaines du deuxième.

Winckler et, après lui, son disciple, W. v. Landau,[2] signalèrent

[1] Voir H. F. Helmolt, *Weltgeschichte*, III (Leipzig et Vienne, 1901), 174 et suiv.; *Altorientalische Forschungen*, I, 421 et suiv.; *Auszug aus der vorderasiatischen Geschichte* (Leipzig, 1905), p. 4 et 80; *Zeitschrift f. Sozialwissenschaft*, VI (1903), 356–58, 448–49.

[2] *Ex Oriente Lux*, I (Leipzig, 1905), 159–201; voir aussi l'étude un peu fantaisiste d'E. Assmann, *Babylonische Kolonisation in dem vorgeschichtlichen Spanien*, dans *Mélanges Lehmann-Haupt* (Vienne et Leipzig, 1921), p. 1–7.

l'existence de ces deux catégories de colonies dans l'antiquité, voire dans l'empire colonial des Phéniciens. Personne n'a jamais mis en doute, il est vrai, que les postes coloniaux fondés par les navigateurs de Tyr et de Sidon le long des côtes méditerranéennes, en Chypre, en Sicile, en Sardaigne, en Corse, en Espagne, servaient des buts purement commerciaux. Ce que le savant allemand fut le premier à souligner, c'est le caractère tout autre de l'empire colonial phénicien en Afrique septentrionale. La monographie de W. v. Landau, qui donne tous les développements souhaitables, étant peu connue, qu'il nous osit permis d'en résumer les arguments principaux.

Il est peu croyable que les colonies phéniciennes de l'Afrique du Nord se soient développées de simples factories, établissements isolés ou mouillages: elles présupposent plutôt l'immigration d'un très grand nombre d'hommes *et de femmes* de langue sémitique, immigration analogue à l'immigration anglaise aux colonies américaines, au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Or la Phénicie des temps historiques n'était nullement capable d'envoyer un nombre si vaste de ses citoyens pour fonder des colonies d'outre-mer, pas plus, pour ne citer qu'un exemple, que le Portugal ne serait à même de coloniser le Brésil. Au II[e] millénaire de l'ère pré-chrétienne, la faiblesse des Etats phéniciens était très prononcée: les lettres de Tel-Amarna n'en laissent pas subsister le moindre doute. L'étroit littoral s'étendant au pied du Liban n'a à aucune époque eu à se plaindre d'une surpopulation qui aurait justifié une émigration quelconque. Même pendant l'époque de sa plus grande floraison, au temps d'Hiram, l'ami de Salomon, la Phénicie n'était pas assez peuplée pour pouvoir coloniser une région si vaste que l'Afrique du Nord. Si Tyr arriva à fonder Carthage, c'est que cette ville n'était pas à proprement parler une colonie nouvelle. Le succès de cette entreprise s'explique plutôt par le fait que les Tyriens trouvaient déjà, en Afrique, une population sémitique établie depuis longtemps. On sait par ailleurs que Carthage fut en effet le plus jeune des établissements phéniciens dans cette région: Utique était beaucoup plus ancienne. Tout ce qui était vraiment nouveau dans Carthage, c'était le nom tyrien de la ville: *Karchadast* «la Ville Nouvelle». En réalité, les Tyriens se contentèrent de rebaptiser une ville sémitique déjà existante, procédé assez courant dans l'Ancien Orient. D'aucune façon n'aurait-il été possible au Tyr

du VIIIe siècle av. J.-C. de coloniser Carthage et son territoire, d'autant qu'il ne lui était même pas donné de coloniser l'île de Chypre, sauf partiellement et fort superficiellement: Chypre n'a jamais été vraiment sémitisée, alors que la population de la Tunisie était largement sémitique, au point que la langue punique y survécut à la chute de Carthage et de l'Empire romain. Une telle densité, une telle homogénéité ne s'expliquent que par l'hypothèse d'une migration sémitique préhistorique tout à fait analogue à l'invasion arabe du VIIe siècle de notre ère. Or, une telle invasion sémitique eut lieu en effet au cours du IIIe millénaire et pendant la première partie du IIe av. J.-C., quand la Mésopotamie, la Syrie, la Judée et même l'Egypte reçurent des populations sémitiques. Il n'y a pas la moindre raison pour supposer que cette migration s'arrêtât dans la vallée du Nil—pas plus que l'invasion arabe du temps des premiers califes. Tout porte à croire, au contraire, que des tribus sémitiques inondèrent aussi la Tunisie, l'Algérie et peut-être l'Espagne, comme les Arabes le firent trois millénaires plus tard. Ce qui confirme cette hypothèse, du moins jusqu'à un certain point, c'est que le roi Sargon d'Agade conquit les pays maritimes de la Méditerranée après une expédition navale dans l'Ouest.[3] Il ne s'agit pas là d'une expédition fortuite, entreprise au petit bonheur pour la conquête des pays berbères, mais d'une politique visant la réunion à l'Empire sémitique de populations sémitiques établies en Afrique depuis quelque temps. Somme toute, les colonisateurs phéniciens ne sont qu'une partie, la partie la dernière-venue (avant la conquête musulmane), des populations sémitiques. La grande invasion sémitique date du IIIe et du IIe millénaire avant notre ère. Des tribus sémitiques mises en branle alors, une grande partie s'établit en Palestine, en Egypte et en Tunisie, sémitisant ces contrées (exception faite pour l'Egypte qui, par une réaction vigoureuse, repoussa plus tard cet intrus sémitique), en sorte que la colonisation phénicienne, survenue au Ier millénaire, fut chose très facile. Les assises du grand empire carthaginois ne reposent donc qu'en petite partie sur l'effort de Tyr; elles ont été posées beaucoup plus anciennement, à la suite de la grande migration de peuples sémitiques survenue entre 2500 et 1500 de l'ère pré-chrétienne.

[3] H. Winckler, *Altorientalische Forschungen*, I, 431; *Auszug*, p. 7 et 80; voir aussi Adolf Schulten, *Tartessos* (Hambourg, 1922), p. 14.

II

Telle est brièvement l'hypothèse de Hugo Winckler et de W. v. Landau. Comme eux-mêmes l'avouèrent franchement, elle n'a qu'un seul inconvénient: elle repose entièrement sur l'analogie, la grande migration arabe du VIIe siècle de l'ère chrétienne. Aucun document écrit ne l'appuie; du moins ni Winckler ni v. Landau n'en citent aucun. Il nous semble pourtant qu'ils ont négligé ou ignoré certains textes qui paraissent favoriser leur thèse. Comme on les a généralement passés sous silence, nous nous évertuerons ici à les discuter et à en déterminer, dans la mesure du possible, la valeur historique.

Procope de Césarée, en parlant de la population indigène de l'Afrique du Nord, dit ceci:

Lorsque les Hébreux, après leur sortie d'Egypte, approchèrent des limites de la Palestine, Moïse, homme sage qui les avait guidés, mourut; il eut pour successeur Jésus fils de Navé, qui fit entrer ce peuple en Palestine, se saisissant du pays par une valeur surhumaine. Après avoir vaincu les tribus, il s'empara sans peine des villes. ... En ce temps-là, toute la région maritime qui s'étend de Sidon jusqu'aux frontières de l'Egypte était appelée Phénicie. Dès une époque lointaine elle fut soumise à un roi suivant le témoignage unanime de tous ceux qui ont écrit sur les antiquités phéniciennes. Là vivaient des tribus qui comptaient une grande multitude d'hommes, les Gergéséens, les Jébuséens et d'autres encore qui sont nommées dans l'historie des Hébreux. Cette population, lorsqu'elle vit qu'il était impossible de résister au général envahisseur, sortit de sa patrie et se rendit en Egypte. N'y trouvant pas de place suffisante pour s'y établir, l'Egypte ayant eu une population fort dense, elle se dirigea vers la Libye.

Les nouveaux-venus l'occupèrent toute entière, jusqu'aux Colonnes d'Héraclès et y fondèrent un grand nombre de villes; leur descendence y est restée et parle encore aujourd'hui la langue des Phéniciens. Ils construisirent aussi un fort en Numidie au lieu où s'élève la ville de Tigisis. Là, près de la grande source, on voit deux stèles de pierre blanche, portant, gravée en lettres phéniciennes et dans la langue des Phéniciens, une inscription dont le sens est: «Nous sommes ceux qui avons fui devant la face du brigand Jésus, fils de Navé.»

Avant eux, la Libye était habitée par d'autres peuples qui, s'y trouvant fixés depuis une haute antiquité, étaient regardés comme autochtones. ... Plus tard, ceux qui quittèrent la Phénicie avec Didon, allèrent rejoindre ces parents, établis en Libye et furent autorisés par eux à fonder Carthage.[4]

[4] Procope *La Guerre vandalique* ii. 10. 13–23.

La même tradition a été relevée dans les pages de Moïse de Khorène, historien arménien du VIIIe siècle:

Lors de leur défaite par Josué, les Chananéens, fuyant leur exterminateur, passèrent en Afrique, naviguant sur Tharsis, fait constaté par une inscription gravée sur des colonnes en Afrique, inscription conservée jusqu'aujourd'hui, vraiment ainsi conçue:

Mis en fuite par le brigand Josué,
Nous, princes des Chananéens,
Nous sommes venus habiter ici.[5]

On conçoit que le texte de Procope ait été mis à profit par les historiens du moyen âge: Evagre[6] qui, dans son *Historia ecclesiastica*, cite Procope; Georges le Syncelle,[7] Théophane[8] et Suidas.[9] Il est peu probable qu'un passage du Talmud de Jérusalem[10] se soit inspiré soit de Procope, soit des chroniqueurs byzantins qui en dérivent. Moïse Maimonide, en se servant du terme *Khuc'ani* «Chananéens» pour désigner les envahisseurs syriens et arabes du Magreb,[11] suit peut-être le Talmud. Moïse de Khorène a certainement puisé dans quelque chroniqueur byzantin. Il est à noter, cependant, que son texte est en désaccord avec celui de Procope sur un point essentiel: il mentionne une migration des Chananéens *par mer*, ce dont Procope et ses successeurs ne disent rien. On suppose généralement que l'Arménien s'est servi d'un texte intermédiaire, le même qui a été utilisé par Suidas. Il est possible que ce texte perdu fût un fragment de la chronique de Jean Malalas;[12] mais il est constant que Malalas n'a pu puiser dans Procope le détail de la navigation des Chananéens. Enfin, la chronique arabe d'Ibn el Kelbi, citée par Ibn Khaldoun,[13] connaît la même tradition.

[5] i. 19; voir *Collection des historiens anciens et modernes de l'Arménie*, p.p. Victor Langlois, I (Paris, 1867), 30.

[6] *Hist. eccles.* iv. 18 (Migne, *PG*, t. LXXXVI, col. 2736).

[7] *Chronogr.*, p. 87 de l'édition de Bonn.

[8] *Chronogr.*, p. 170 (Migne, *PG*, t. CVIII, col. 452).

[9] *S.v.* Χαναάν.

[10] Voir là-dessus, Giuseppe Levi, *Parabeln, Legenden und Gedanken aus Thalmud und Midrasch* (Leipzig, 1863–64), I, 319 et 343; S. Baring-Gould, *Legends of the Patriarchs and Prophets and Other Old Testament Characters* (Londres, 1872), p. 316; voir aussi F. C. Movers, *Die Phönizier* (Bonn, 1841–56), II (2), 427.

[11] Voir C. Raymond Beazley, *The Dawn of Modern Geography* (Londres, 1897–1906), II, 264, n. 4.

[12] Carrière, *Nouvelles sources de Moïse de Khoren* (supplément; Vienne, 1894), p. 30 et suiv.

[13] *Histoire des Berbères*, trad. Slane, I, 177; voir aussi Edrîsî, *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, trad. p. R. Dozy et M. J. de Goeje (Leyde, 1866), p. 65.

Une version latine de la *Chronique* de saint Hippolyte,[14] conte ceci au sujet des îles Baléares:

Harum inhabitatores fuerunt Chananei fugientes a facie Jhesu, fili Nave. . . . . Gades autem Iebusei condiderunt et ipsi similiter profugi.

Cette tradition est beaucoup plus ancienne qu'on ne pense. Mégasthène, chroniqueur grec de l'époque de l'Hellénisme, déclare que Nabuchodonosor II avait entrepris une expédition aux Colonnes d'Héraclès.[15] Elle est reproduite par Josèphe,[16] qui l'a transmise au moyen âge européen. On la retrouve, par exemple, dans le *Recueil des hystoires de Troye* de Raoul le Fèvre, qui fait le grand roi parvenir jusqu'à Coruña en Espagne et prendre la ville au moyen d'un stratagème.[17]

Le point de départ de la tradition, c'est évidemment le fait que Nabuchodonosor II, après avoir réduit Tyr l'an 574 avant notre ère, avait reçu les hommages des colonies tyriennes, tant en Afrique qu'en Espagne, qui reconnaissaient par cet acte sa haute suzeraineté. Des faits analogues se sont pourtant produits plus tard, sans qu'on ait jamais imaginé une expédition dans l'Ouest entreprise par quelque conquérant du littoral phénicien. Pour ne citer que l'exemple le mieux connu: en 332 av. J.-C., Alexandre le Grand s'était emparé de Tyr; par la suite il avait reçu les hommages des Carthaginois; mais on ne lui fit pas entreprendre pour cela une expédition dans l'Ouest.[18] La légende de l'arrivée de Nabuchodonosor en Espagne paraît plutôt reposer sur une tradition plus ancienne touchant une migration sémitique préhistorique en Espagne.

A ces traditions il en faut ajouter une autre, recueillie en Afrique même par l'historien Salluste.[19] A l'en croire, Héraclès, à la tête d'une armée de mercenaires recrutée de populations asiatiques, aurait traversé l'Afrique du Nord pour envahir l'Espagne, ou il serait mort.

[14] Th. Mommsen, *Chronica minora*, I, 110, § 216.

[15] Mégasthène *Indica* liv. ii. frag. 20; Müller, *Frag. hist. Gr.*, II, 416.

[16] *Antiquités judaïques* x. 11. 1.

[17] *Bulletin hispanique*, XXXIII (1931), 193; voir aussi F. Kampers, *Alexander der Grosse und die Idee des Weltimperiums* (Fribourg [Allemagne], 1901), p. 9.

[18] Firdousi (trad. E. Mohl, V. 52 et suiv.), il est vrai, fait de Qîdâfa, qui dans le pseudo-Callisthène (iii. 18) règne sur Méroé, une reine d'Andalousie; mais il s'agit évidemment d'un changement arbitraire, sans appui dans la tradition. Voir aussi Edrîsî, *op. cit.*, pp. 53 et 198.

[19] *Iug.* xviii. 3.

C'est là, bien entendu, la façon stéréotypée de décrire une invasion asiatique sous quelque chef dont on ne se rappelait plus le nom.[20] Ce qui est certain, c'est qu'il ne s'agit nullement d'un mythe hellénique: aucune des traditions courant sur l'Héraclès grec ne le fait mourir en Espagne.

III

Il est instructif de noter la réaction de la critique historique moderne à l'égard de ces traditions. F.-C. Movers, vers le milieu du siècle passé, les acceptait *in toto.* Suivant lui, la prise de possession de la Palestine par les tribus du désert eut réellement pour conséquence le déplacement d'un grand nombre de Chananéens agriculteurs. Il reconnut, à la vérité, qu'il ne puisse s'agir d'un exode brusque mais plutôt d'une série de migrations, ressemblant un peu aux migrations germaniques du Ve et du VIe siècles et se succédant pendant plusieurs siècles, depuis l'arrivée de Josué jusqu'à David et Salomon, qui achevèrent la conquête. Les Chananéens fugitifs auraient passé en Afrique sur les bateaux des Phéniciens, à peu près comme les hordes des croisés français et allemands passaient, au moyen âge, en Palestine sur des bateaux vénitiens. Restés cultivateurs, ils auraient occupé une bonne partie de la Libye, se mélangeant aux indigènes; ainsi se serait formée une population désignée, dans les textes anciens, de Libyphéniciens.[21]

Cette théorie fut adoptée par M. Büdinger, savant autrichien: lui aussi croit que la conquête de Josué (fin du XIIe siècle) a été la cause directe de la fondation, en Occident, de plusieurs colonies sémitiques des plus importantes.[22]

Peu de temps avant la Grande Guerre, un savant français, M. Stéphane Gsell, crut devoir repousser entièrement l'hypothèse d'une colonisation sémitique antérieure à la phénicienne. Ses arguments ne laissent pas d'être curieux. Il commence par réduire tous les témoignages, y compris les textes de Suidas, de Moïse de Khorène et de la *Chronique* de saint Hippolyte, au seul texte de Procope. En ce faisant, il néglige d'expliquer la divergence capitale, mentionnée ci-dessus, entre le texte de Procope d'une part, ceux des deux autres chroniqueurs

[20] Voir aussi Movers, *op. cit.*, II (2), 413 et suiv.

[21] Movers, II (2), 363 et suiv.

[22] *Sitzungsberichte d. Wiener Akad. d. Wissensch., phil.-hist. Cl.*, CXXV (1892), Abh. 10, p. 37.

de l'autre. Pour la tradition touchant la colonisation sémitique des îles Baléares, M. Gsell déclare catégoriquement: «C'est certainement une addition inspirée par le récit de Procope.»[23] Mais Procope ne dit rien d'une population sémitique des Baléares. Et pourquoi «certainement»? Qu'en savons-nous? Et que dire des traditions conservées par Mégasthène, le Talmud et les chroniqueurs arabes? Ont-ils tous puisé dans Procope?

L'inscription citée par le chroniqueur byzantin se trouvait à Tigisis, situé environ 50 km. au sud-est de Constantine et appelé aujourd'hui Ain el Bordj, évidemment d'après la source (sem. *'ain*) dont parle Procope. L'historien byzantin non seulement avait accompagné Bélisaire en Afrique et y était resté auprès du général Salomon, donc était parfaitement en mesure d'être renseigné abondamment et correctement, mais il était lui-même natif de Césarée, donc Chananéen, quoique, sans doute, en partie de sang grec. Il avait donc un intérêt tout spécial dans ce problème. Il était en outre un homme éclairé, sceptique, peu ouvert aux préjugés théologiques si puissants dans son époque.[24] Aussi n'y a-t-il pas la moindre raison de nier l'existence des deux stèles portant des inscriptions en langue et en écriture phéniciennes. M. Gsell le reconnaît sans réserve. Mais du fait que déjà du temps de saint Augustin, un siècle plus tôt, le punique n'était qu'une sorte de patois, il conclut qu'il est fort possible qu'il n'y ait eu, au temps de Procope, personne à Tigisis en mesure de déchiffrer ces textes et que la traduction donnée par l'historien byzantin est «évidemment» fantaisiste, qu'elle est peut-être une invention de quelque clerc ou d'un Juif, versé dans l'Ecriture. Cette interprétation aurait été suggérée par le fait que les Phéniciens, même en Afrique, s'appelaient «Chananéens.» Il s'agirait donc de la construction arbitraire d'un demi-lettré connaissant le récit biblique de l'occupation de la Palestine par Josué et le peuple élu. Et M. Gsell de conclure que les dires de Procope sont sans valeur historique.

Il est difficile de dire laquelle de ces argumentations est la moins valable, de celle de Movers ou de celle de M. Gsell; encore faut-il avouer qu'au temps de Movers on savait fort peu sur les migrations des peuples méditerranéens. Il est naturellement impossible que l'oc-

[23] Stéphane Gsell, *Histoire ancienne de l'Africque du Nord*, I (Paris, 1913), 340 et suiv.

[24] Comp. Felix Dahn, *Prokopius von Cäsarea* (Berlin, 1865), *passim*.

cupation de la Palestine par les Hébreux seuls eût pu mettre en branle de nombreuses populations d'agriculteurs. Des tribus qui, comme les Israélites, ont mené, plus d'une génération durant, la vie de Bédouins du désert ne sont pas assez nombreuses pour remplacer les populations agraires d'un pays fertile et bien peuplé. Mais nous savons également que les Hébreux n'étaient nullement les seuls à se mettre en branle, pas plus que les Lombards n'étaient les seuls Germains à quitter leurs anciennes contrées pour envahir l'Italie. Comme l'invasion lombarde, la conquête juive eut seulement plus de retentissement que les autres: elle fut la dernière en date de toute une série de déplacements, et elle reçut une forme littéraire assez répandue des les temps de l'Hellénisme.

Quant aux arguments de M. Gsell, il y a lieu de faire les observations suivantes. La supposition qu'au VIe siècle de notre ère il aurait été difficile, dans la province de Carthage, de déchiffrer une inscription sémitique ne mérite pas de réfutation sérieuse. Carthage, une des grandes villes de l'Empire, avait force antiquaires et encore plus de Juifs. Il n'est du reste pas impossible que Procope lui-même sût assez de sémitique pour s'en tirer au besoin. Qui plus est, la tradition d'une origine chananéenne des populations africaines est clairement indépendante de cette inscription: Procope ne cite cette dernière que pour appuyer la tradition. Mais des traditions de ce genre ne s'inventent pas d'un jour à l'autre. Sans doute, elles sont parfois l'œuvre d'antiquaires savants—qu'on songe à la fable de l'origine troyenne des Français!—mais à condition que la fable honore et flatte la vanité du peuple pour qui l'on l'invente. C'est bien le cas pour les Troyens; mais il est difficile de soutenir—M. Gsell l'ignore-t-il?—qu'une descente de Cham, deuxième fils de Noé, eût flatté la vanité des Phéniciens d'Afrique. Il est au contraire à croire que ces derniers auraient su mal gré au clerc assez téméraire pour établir une telle généalogie![25] On pourrait supposer, à la rigueur, que la tradition en question prit origine au cours du IIe siècle de notre ère, quand on massacrait les Juifs par milliers à Alexandrie, à Cyrène et à Carthage. Elle devrait alors son origine aux ressentiments des populations grecque et romaine

[25] Gen. 9:25: «Maudit soit Canaan, il sera serviteur des serviteurs de ses frères.» A noter que dans les Etats du Sud on fait communément dériver les noirs de Cham fils de Noé; mais ce ne sont pas les noirs qui ont établi cette généalogie!

contre les Juifs révoltés. Mais en ce cas, les inscriptions se trouveraient dans le chef-lieu de la province, à Carthage, et non pas dans une oasis lointain, et elles auraient été rédigées en grec ou en latin et non pas en sémitique.

Tout cela ne signifie pas, bien entendu, que cette inscription était d'un âge vénérable, comme le croyait Büdinger. A notre avis, elle repose clairement sur les données de la version des Septante. En dernière analyse, elle semble devoir son origine aux préoccupations savantes de la société africaine du Ier siècle av. J.-C., et dont le roi Juba est un bon représentant. Cela n'empêche qu'elle repose sur une tradition ancienne touchant l'origine chananéenne de ces populations.

IV

Quoi qu'il en puisse être, le certain c'est que des traditions analogues sont toujours vivaces dans l'intérieur de l'Afrique, ou l'étaient vers le milieu du siècle dernier. On les a relevées, par exemple, parmi les Yoroubas. A en croire le sultan Bello, chef des Foulah de Socoto, les Yoroubas sont les descendants des enfants de Canaan, eux-mêmes appartenant à la tribu de Nembrot.

Cette tradition ne manque pas de fondement. Les gens de Bénin, dès l'époque des grandes découvertes, ont été fameux pour leur habileté peu commune d'ouvriers en bronze. Or, ce n'est probablement pas un pur hasard que cet art a toujours été attaché au pays de Canaan,[26] que le fils de nos premiers parents, Caïn, porte un nom qui signifie «forgeron,» qu'un de ses descendants, Tubal-Caïn, est également un forgeron habile. Qui plus est, les premières descriptions de la ville de Bénin, datant de la fin du XVe siècle, font mention de certaines tours du sommet desquelles on voyait suspendus d'énormes serpents de bronze. Lors de l'expédition punitive des Anglais, entreprise en 1897, la ville possédait toujours un de ces serpents, couché sur le toit d'un des palais royaux.[27] Ces serpents rappellent forcément le serpent de Moïse[28] et le serpent d'airain adoré dans le temple de Salomon jusqu'au règne du roi Ezéchias, qui le fit détruire.[29]

La question se pose: ce culte du serpent et ces serpents de bronze

[26] Deut. 8:9: «... Un pays dont les pierres sont de fer et des montagnes duquel tu tailleras l'airain.»

[27] Mary H. Kingsley, *West African Studies* (Londres, 1899), p. 456.

[28] Nombres 21:9.

[29] II Rois 18:4.

sont-ils «sémitiques» dans le sens propre du mot? Chez les Arabes, le serpent est toujours un animal haï et craint;[30] les *jinn* surtout prennent souvent la forme de ce reptile.[31] On connaît le rôle odieux du serpent chez les Hébreux, comme il ressort du récit biblique sur la chute de l'homme. On peut donc constater que, chez les Sémites, le serpent n'est pas un dieu, tant s'en faut. D'autre part, les fouilles exécutées en Palestine ont montré que le serpent de bronze y est présémitique.[32] Les Sémites, qu'ils fussent Phéniciens[33] ou Hébreux, n'ont donc fait autre chose que d'adopter un culte préexistant. D'autre part, on sait que la population présémitique de la Palestine partageait ce même culte du serpent avec la population préhellénique de la Grèce, à preuve les vers bien connus d 'Euripide:

τοῖς δὲ Κάδμος ἦν
χρύσεον δρακοντ' ἔχων
ἀμφὶ ναῶν κόρυμβα.[34]

A noter aussi que le culte du serpent est très bien attesté pour l'Asie Mineure; qu'il suffise de rappeler la vipère de Laodicée mentionnée par Nicétas.[35]

Admettons le fait historique d'une colonisation chananéenne pré-phénicienne du bassin occidental de la Méditerranée. Alors la question se pose de savoir si cette colonisation fut sémitique, comme Hugo Winckler et ses disciples le croyaient ou s'il s'agit plutôt d'une migration de populations présémitiques de la Palestine.

Là plusieurs graves objections s'opposent d'emblée à la théorie du savant allemand. A en croire Aristote,[36] les Phéniciens auraient exploité, en Espagne, de riches mines de minérail. Or la Phénicie n'est décidément pas un pays minier; ses seules richesses sont, en dehors de la pêche, les fameux cèdres du Liban. On se demande donc: comment

[30] Voir mon livre récent, *La Genèse des mythes* (Paris, 1938), p. 292.

[31] W. Robertson Smith, *Lectures on the Religion of the Semites* (London, 1894), p. 19 et suiv.; V. van Vloten, dans *Feestbundel aan Prof. M. J. De Goeje* (Leyde, 1891), p. 38; Th. Nöldeke, dans *Zeitsch. f. Völkerpsychologie*, I (1860), p. 412 et suiv.; J. Wellhausen, *Reste arabischen Heidenthums* (Berlin, 1897), p. 137.

[32] P. Hughes Vincent, *Canaan* (Paris, 1907), p. 117, 174 et suiv.

[33] Philon de Byblos, frag. 9 (Müller, *Frag. hist. Gr.*, III, 572).

[34] *Iphigénie à Aulis* 256 et suiv.

[35] Sir William M. Ramsay, *The Cities and Bishoprics of Phrygia* (Oxford, 1895–97), I, 51.

[36] *De mirab. auscult.* 135.

ces populations, qui n'avaient pas de mines à eux propres, ont-ils appris la technique minière? Et ce qui est vrai des Phéniciens de Phénicie l'est également des autres Sémites: Juifs, Babyloniens, Arabes, etc. Non seulement ne sait-on rien de leur activité minière, mais les langues sémitiques n'ont pas même de mots indigènes pour les métaux. Qui plus est, ni en Afrique ni en Espagne n'a-t-on trouvé d'objets métalliques de provenance sémitique antérieurs à la période carthaginoise. Par contre, ce que l'on y trouve, et même en assez grande quantité, ce sont des objets relevant de la civilisation mycénienne, essentiellement différents des produits de l'industrie carthaginoise.

Ces constatations méritent sans doute quelques développements. Les murailles dites cyclopéennes de l'Espagne, clairement prephéniciennes, sont les répliques des murailles cyclopéennes de Mycènes et de Tirynthe.[37] Les torsades et les spirales qui décorent certains débris dans les *Citanias* du Minho et dans la *Cividade* de la vallée d'*Ancora* sont exactement semblables à quelques-unes de celles qui caractérisent l'art de Mycènes.[38] On peut dire la même chose sur la sculpture: c'est encore à la civilisation mycénienne que nous ramènent les ex-voto de Majorque. L'Espagne semble devoir aux Mycéniens l'importance religieuse et symbolique du taureau et de la vache et à l'art mycénien la forme et le style qu'elle a donnés à ces symboles. Les Mycéniens ont transmis aux Ibériens un grand nombre de motifs et de thèmes empruntés aux civilisations de l'Orient.[39] Même chose en céramique, qui décèle les mêmes caractéristiques—avec quelques légers écarts—que la céramique primitive de Chypre, de Mycènes, de l'Ionie.[40]

De ces faits, il n'y a qu'une conclusion à tirer: les Sémites n'étaient ni les seuls ni les premiers à débarquer en Espagne (et ce qui est vrai pour l'Espagne l'est encore plus pour l'Afrique du Nord). Sous la couche sémitique il y en a une autre, celle dite «mycénienne,» s'étendant des rivages méditerranéens jusqu'aux bords de l'Atlantique.[41]

V

Ces faits d'un ordre archéologique sont pleinement confirmés par la toponymie de l'Afrique du Nord et de l'Espagne. A supposer que la

[37] Pierre Paris, *Essai sur l'art et l'industrie de l'Espagne primitive* (Paris, 1903–4), I, 31.

[38] *Ibid.*, p. 33.

[39] *Ibid.*, p. 159.

[40] *Ibid.*, II, 113 et suiv.

[41] *Ibid.*, p. 304 et suiv.

théorie de Winckler est correcte, les noms de lieu de ces pays, en tant qu'ils sont prephéniciens, devraient être sémitiques. Nous verrons qu'il n'en est rien.

Considérons, par exemple, le plus ancien nom de lieu espagnol connu, le nom de Ταρτησσός noté dans Homère. La forme de ce mot, avec sa terminaison en ησσο, le rapproche, non pas de la toponymie de la Palestine sémitique mais du grand nombre de noms de lieu préhelléniques relevés en Grèce, en Asie Mineure et ailleurs.[42] Il en est de même de Κάρβασσος, *Carbassus* chez Pline (*NH* xix. 2) mot qui a donné son nom à certain genre de tissus de lin fabriqué en Espagne.

Une cité située aux Colonnes d'Héraclès (Etienne de Byzance, *s.v.*) s'appelait Τρίτη, nom impossible de séparer de Τρίτεια, nom d'une ville de Troade (Et. Byz., *s.v.*), de Τρίτα, nom désignant la ville de Κνωσσός (Hésychius, *s.v.*), mais surtout de Τρίτων, nom de fleuves en Béotie, en Crète, en Thessalie, de l'adjectif Τριτωνίς dénotant, on le sait, une lagune de Libye, une source en Arcadie, et de certains noms divins tels que 'Αμφιτρίτη, Τριτογένεια, etc.[43]

Nous savons par Josèphe[44] que près d'Hébron il y avait un endroit appelé 'Ωγύγη, nom inséparable d' 'Ωγυγία relevé en Lycie et très répandu dans la Grèce préhellénique.[45] Ce nom n'est nullement le seul des noms de lieu qu'il y a lieu de relever en pleine Palestine; M. Autran en a signalé plusieurs, savoir, l'*Idumée*, Σάρη, Σαριασά, Σάρων, Θάμνα, Λύδδα, Κάβυτις, Ἴος, Θήβη, 'Αταβύριον, etc.[46] Le nom même de la Libye se retrouve en Palestine (Λιβνάς ou Λιβιάς).[47]

Strabon connaît une plaine espagnole du nom de Μαραθών, nom clairement préhellénique.[48] Il y a peut-être lieu de rappeler aussi le nom du roi 'Αργανθόνιος, fameux pour sa longévité, qui n'a assurément rien d'ibérien ni de sémitique, mais qui a un air nettement grec.[49]

Ptolémée (iv. 3. 6) mentionne les 'Ελαιῶνες dans la Grande Syrte, nom évidemment connexe au mot ἐλαία «huile» d'origine inconnue mais désignant par surcroît une ville entre Tyr et Sidon, une ville

[42] C. Autran, «*Phéniciens*» (Paris, 1920), p. 13; Schulten, *op. cit.*, p. 7.

[43] Autran, *op. cit.*, p. 34.

[44] *Antiquités judaïques* i. 10. 4.

[45] Autran, *op. cit.*, p. 60.

[46] *Ibid.*, p. 68 et suiv.

[47] Ptolémée v. 15. 6; cf. Autran, *op. cit.*, p. 111.

[48] *Geogr.* iii. 4. 9.

[49] Pline *NH* vii. 49; Lucien *De macrob.*; Hérodote i. 163; Cicéron *De sen.* 19; Valère-Maxime viii. 13. Schulten, *op. cit.*, p. 30, croit le nom celtique à cause du thème *argant* (le thème grec correspondant serait ἀργυρ); j'hésite à en juger.

mysienne, une localité près de Nicomédie, un port sur la côte du golfe arabique, un promontoire de Chypre, un port d'Epire et une source de Béotie. Il convient de rappeler aussi le Zeus 'Ἐλαίους, nom du Zeus cypriote, et 'Ἐλαιοῦσσα, nom d'une île sur la côte cilicienne.[50] L'*Ora maritima* d'Aviénus, puisant, on le sait, dans un vieux περιπλοῦς massiliote, nomme l'Ebro *Oleum flumen*, ce qui est, évidemment, la traduction latine du grec 'Ἐλαῖος.[51]

Le deuxième nom de Carthage, Καδμεία[52] ne lui a sûrement pas été donné *après* 800 av. J.-C., date approximative de la fondation de la colonie tyrienne. Etienne de Byzance connaît même un troisième nom de Carthage, Οἴνουσσα, dérivé, d'une façon encore plus claire, du mot οἶνος, pareil en ceci à Οἰχαλία, Οἰνανθία, Οἰνεάνδα, etc., tous préhelléniques. Le nom de l'agglomération libyo-phénicienne voisine de Carthage, Κανδήλη,[53] se retrouve en Bithynie.[54]

La ville d''Ἴαμνα, à Minorque (Ptolémée ii. 6. 73), est connexe à *Iamnia* (Et. Byz., *s.v.*) située sur le littoral de la Philistie.[55]

VI

A ces considérations d'un ordre linguistique il en faut ajouter d'autres reposant sur certaines traditions touchant l'ancienne population de l'Espagne. D'après M. Agrippa, cité par Pline,[56] toute la côte espagnole s'étendant de Gades jusqu'à l'Atlantique, c'est-à-dire, tout le littoral atlantique de l'Andalousie et de l'Algarve, aurait été peuplée par des gens d'origine «punique.» Mais on sait par ailleurs que ni la Phénicie ni Carthage n'avaient assez de monde pour coloniser un pays de cette étendue. Qui plus est, le temps qui s'est écoulé entre la conquête de l'Espagne par Hamilcar—la date de la fondation de Carthagène est 242 av. J.-C.—et la défaite des Carthaginois—la prise de Carthagène par Scipion l'Africain eut lieu en 210 av. J.-C.—n'aurait jamais suffi à fonder un empire colonial proprement dit;[57] qu'on se rappelle qu'après cent cinquante ans de colonisation anglaise dans

[50] Autran, *op. cit.*, p. 47.

[51] Schulten, *op. cit.*, p. 40.

[52] Et. Byz., *s.v.* Καρχηδών.

[53] Et. Byz., *s.v.*; Suidas, *s.v.*

[54] Κανθήλια ὄρη, Hésychios, *s.v.*

[55] Autran, *op. cit.*, p. 70.

[56] *NH* iii. 3.

[57] Même à supposer une première occupation carthaginoise de l'Andalousie (Polybe ii. 1. 6; Schulten, *op. cit.*, p. 44 et suiv.), vers 500 avant notre ère, on ne parvient pas à lever a difficulté.

l'Amérique du Nord, lors de la Révolution en 1776, ces colonies avaient toujours une population très clairsemée.

D'un autre côté, si l'on tient compte du fait que sous le nom de Φοίνικες les Grecs désignaient les populations «mycéniennes» de la Grèce, des îles, de l'Asie Mineure et de la Syrie longtemps avant la conquête sémitique de la Palestine, tout s'explique: les traditions d'une conquête «chananéenne» de l'Afrique du Nord et de l'Espagne, les faits archéologiques, la toponymie et les difficultés d'un ordre démographique. Alors il ne s'agit plus d'une «colonisation» au sens traditionnel, mais d'une grande migration de peuples et de tribus semblable à la grande migration germanique qui, elle aussi, vit les Vandales s'établier en Espagne et en Afrique. C'est une poussée semblable de «Chananéens,» c'est-à-dire de gens de langue et de civilisation «mycéniennes,» qui, quittant le littoral de la Palestine sous la pression graduelle mais continue des peuples sémitiques du désert, venaient s'établir, au cours de plusieurs siècles, dans l'Afrique du Nord, dans les îles Baléares et en Espagne. Ici encore la tradition espagnole en fait foi: Sagonte, dit Pline,[58] d'après aucuns, fut fondée deux siècles avant la guerre de Troie. Strabon[59] rapporte que, dès avant l'époque d'Homère, les «Phéniciens» (qu'il prend naturellement pour des Sémites) avaient occupé les meilleurs points de la Libye et de l'Espagne. Plutarque,[60] enfin, mentionne un certain Lykos, fils d'Arès, qui aurait régné en Afrique à l'époque de la guerre de Troie; mais *Lykos* n'est pas un nom sémitique, tant s'en faut.

Les Sémites sont des tard-venus: après s'être infiltrés dans les villes «chananéennes» de la Phénicie et de la Palestine, après y avoir remplacé les anciens maîtres, la plupart du temps sans doute d'une manière absolument pacifique, ils ont fini par suivre ces derniers au-delà des mers pour s'infiltrer tour à tour dans les villes fondées en Afrique, dans les îles du bassin occidental de la Méditerranée et en Espagne.

PRINCETON, N.J.

[58] *NH* xvi. 79. La probabilité d'une origine crétoise de la célèbre civilisation tartessienne fut signalée par Schulten (*op. cit.*, p. 6 et 80), et par Robert Eisler (*Mélanges Lehmann-Haupt*, p. 21).

[59] *Geogr.* iii. 14. 1.

[60] *Par.* 23.

Revue des études juives

Philon dans l’ancienne littérature judéo-arabe

Samuel Poznanski

Citer ce document / Cite this document :

Poznanski Samuel. Philon dans l’ancienne littérature judéo-arabe. In: Revue des études juives, tome 50, n°99,1905. pp. 10-31;

doi : https://doi.org/10.3406/rjuiv.1905.6601;

https://www.persee.fr/doc/rjuiv_0484-8616_1905_num_50_99_6601;

PHILON

DANS L'ANCIENNE LITTÉRATURE JUDÉO-ARABE

Tout le monde admet maintenant que Philon et l'Agada ont influé l'un sur l'autre. Le philosophe alexandrin s'est appuyé souvent sur le Midrasch palestinien et lui a pris en partie sa méthode; d'un autre côté, des idées philoniennes ont pénétré, dans une certaine mesure, dans les écoles des docteurs palestiniens. Les rapports entre l'Égypte et la Palestine, et tout particulièrement entre Alexandrie et la Terre-Sainte, étaient constants, et des voyageurs ou des élèves ambulants pouvaient être les intermédiaires entre ces deux pays. A l'époque proprement talmudique nous trouvons encore des Tannaïm et des Amoraïm d'origine alexandrine [1]. A l'époque post-talmudique, au contraire, la connaissance directe des œuvres et des doctrines de Philon disparaît, et, si nous trouvons des vestiges de ses conceptions chez certains théologiens et cabbalistes du moyen âge [2], il faut les ramener tous à des sources intermédiaires, notamment à l'action de la philosophie néo-platonicienne. Azaria de Rossi est le premier auteur juif qui, dans son *Méor Enayim*, ait connu les écrits de Philon, dans une traduction latine, et qui ait essayé d'en faire ressortir l'importance. C'est encore lui qui a introduit dans la littérature le nom hébreu du philosophe : ידידיה האלכסנדריני (*Imré Bina*, chap. 3).

Nous devons d'autant plus porter notre attention sur le fait, établi par des découvertes nouvelles, que des auteurs juifs vivant en Orient aux IXe et Xe siècles ont connu et utilisé les écrits de Philon (naturellement dans une traduction orientale), soit dans

[1] Cf. Frankel, *Monatsschrift*, XVI (1867), p. 245; Ritter, *Philo und die Halacha*, p. 7 et suiv.

[2] Siegfried, *Philo von Alexandria*, p. 289 et suiv.

leur forme primitive, soit dans des extraits et des remaniements. C'est ce que nous constaterons en premier lieu dans les œuvres d'un écrivain que l'on savait depuis longtemps s'être inspiré d'une des doctrines de Philon, mais dont les relations avec ce philosophe reçoivent à présent des lumières entièrement nouvelles : il s'agit de Benjamin al-Nahawendi.

On sait que cet éminent auteur caraïte du IXe siècle enseignait, entre autres choses, que Dieu n'a pas créé le monde directement, mais par l'intermédiaire d'un ange. La plus ancienne source que nous connaissions maintenant sur cette matière est l'ouvrage intitulé *Kitâb al-'anwâr* du Caraïte al-Kirkisâni, composé en 937, dans lequel on lit (1re partie, chap. 14 ; éd. Harkavy, p. 314) : וזעם (אי בנימין אלנאהונדי) אן אלכאלק תעאלי אנמא כלק מלכא ואחדא ואן דלך אלמלאך הו אלדי כלק גמיע אלעאלם והו אלדי בעת אלנביין וארסל אלמרסלין ואקאם אלמעגזאת ואמר ונהי והו אלדי יחדת כלמא יכון פי אלעאלם דון אלבארי אלאול « Il (Benjamin al-Nahawendi) admettait que le Créateur — qu'il soit exalté ! — a créé un ange, et que cet ange a créé tout l'univers. C'est cet ange aussi qui a envoyé les prophètes et délégué les messagers, exécuté les miracles et décrété les ordres et les défenses. C'est lui encore qui fait naître tout ce qui arrive dans le monde, et non le premier Créateur. »

Cette théorie de Benjamin est ensuite citée par d'autres écrivains caraïtes, comme Yéfet b. Ali (dans son Commentaire manuscrit sur la Genèse, I, 26, et XIX, 11), Joseph al-Baçir (dans Pinsker, p. 199) et Yehouda Hadassi (*Eschkol*, Alphab. 98 ק ; cf. aussi Alphab. 47 ז), et aussi par quelques auteurs arabes (Schahrastâni, Sou'oûdi). Mais celui qui nous la fait connaître le plus en détail, c'est Kirkisâni, qui, dans son ouvrage déjà nommé, en outre du passage cité plus haut, reproduit complètement les arguments de Benjamin et de ses successeurs et en donne une réfutation non moins étendue (IIIe partie, chap. XIX-XX ; ms. Brit. Mus. 2524, folio 58*a*). Comme je me propose, à une autre occasion, d'éditer prochainement et d'étudier à fond ces chapitres, je me contente, pour le moment, de remarquer ici que Benjamin et ses partisans invoquent en partie des preuves fondées sur la philosophie dogmatique, en partie des preuves tirées de l'Écriture, et que, parmi ces dernières, ils considèrent comme la plus solide celle qu'ils déduisent du chapitre III de l'Exode. Dans ce texte, en effet, l'ange mentionné au v. 2 se donne, au v. 6, comme étant le Dieu des ancêtres, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Quant aux raisons qui ont poussé Benjamin et ses successeurs à admettre cette théorie, c'étaient, sans doute, celles de tous les autres partisans des théories de ce genre, c'est-à-dire le désir

d'éviter tous les anthropomorphismes, et la conviction que Dieu, être infini et parfait, ne peut entrer en communication immédiate avec la matière, finie et sensible.

Or, cette opinion rappelle tout à fait, comme l'admettait déjà Graetz, la théorie du Logos chez Philon. Il est vrai que nous rencontrons ailleurs encore dans le judaïsme un être intermédiaire semblable. C'est, en premier lieu, dans le Talmud, le « Prince du Monde » (שר העולם), et le Métatron, qu'on identifie avec ce dernier; mais ce n'est pas à eux que convient le rôle attribué par Benjamin à l'Ange. Tout d'abord ce ne sont pas des créateurs du monde [1]. Il faut en dire autant de la « Parole » (מימרא) du Targoum, qui est, comme la Schechina, une manifestation de Dieu, et qui est peut-être née elle-même sous l'influence du Logos. Celui-ci, au contraire, le Logos de Philon, « est le remplaçant et le messager de Dieu, l'ange, ou archange, qui nous transmet les révélations de Dieu, l'instrument au moyen duquel Dieu a créé le monde » [2]; il est même appelé à l'occasion « deuxième dieu » (*Quaestiones in Gen.*, Mangey, II, 625), donc tout à fait comme chez Benjamin, qui appelle également Dieu « le premier Créateur », par opposition avec l'Ange. Bref, le Logos de Philon est « le μεσίτης dans tous les sens imaginables, cosmologique, moral et religieux [3] ». La question est alors de savoir comment la connaissance en a pénétré jusque chez Benjamin, à Nahawend en Perse.

On pourrait faire valoir que précisément la doctrine du Logos philonien était déjà connue depuis longtemps en Perse, si l'on admettait l'hypothèse géniale, mais aussi très contestée, de James Darmesteter. Ce savant, comme on sait, a soutenu que l'Avesta avait été rédigé entre le Ier siècle avant l'ère chrétienne et le IVe siècle après cette ère, et que la doctrine philonienne du Logos s'y reflète aussi. Ainsi les Amchaspands, dont il est si souvent question dans les Gâthas, seraient une imitation des λόγοι ou

[1] Joel, *Blicke in die Religionsgeschichte*, I, 124 ss. (où il est aussi parlé des rapports entre le « Prince du Monde » et le Demiurgos des Gnostiques). Cf. aussi les indications bibliographiques de Blau, dans *Jew. Encyclop.*, *s. v. Metatron* (VIII, 519). Contre l'identification du Métatron avec le Logos, voir Bacher, *Revue*, XLIII, 143, et Leop. Cohn, *Monatsschrift*, XLVII, 95; quant à l'identification éventuelle du « Prince du Monde » (ὁ ἄρχων τοῦ κόσμου τούτου) dans l'Évangile de Jean (XII, 31; XIV, 30; XVI, 11) avec le Métatron, voir *Revue de l'Histoire des Religions*, L (1904), p. 255.

[2] Schürer, *Geschichte*, 3e édit., t. III, p. 555, et de même Zœckler dans la *Realencyklopädie f. protest. Theologie u. Kirche*, *s. v. Philo* (t. XV, 3e édit., p. 358; ces deux auteurs indiquent les passages visés de Philon). Parmi les versets sur lesquels Benjamin s'appuie et que Philon mentionne également, citons: Gen., I, 27 (*De opif. mundi*, I, 4), et XXXI, 11 (*De somniis*, I, 41); cf. Siegfried, *loc. cit.*, p. 223 et suiv.

[3] Kirn, dans la même *Realencyklopädie*, *s. v. Logos* (t. XI, 3e éd., p. 602).

δυνάμεις de Philon, et le plus élevé de ces Amchaspands, qui vient aussitôt après Ahura, à savoir le génie *Vohu Manô* (la « bonne pensée »), serait, en particulier, identique avec le λόγος θεῖος de Philon [1]. Mais, d'abord, cette hypothèse ne passe pas encore pour démontrée [2], et c'est ainsi que Bousset, par exemple, affirme qu'au contraire, Philon aurait connu les spéculations des Gâthas et subi leur influence [3]. C'est aussi à un résultat négatif qu'arrive Mills, qui a consacré à ce sujet une monographie spéciale [4], et qui est d'avis que l'Avesta ne dépend pas de Philon, mais que, inversement, celui-ci dépend de celui-là. Toutefois l'influence du Parsisme sur Philon n'a pas été directe; elle s'est produite par l'intermédiaire des parties exiliques de la Bible, qui renferment, entre autres choses, aussi des idées zoroastriques dans une mesure éminente. Pour ce qui concerne en particulier le rapport du *logos* de Philon avec le *Vohu Manô*, les deux concepts ne correspondent que très peu.

En second lieu, il faudrait qu'au ɪxᵉ siècle Benjamin eût encore eu l'occasion de connaître les écrits de la religion persane. Cette hypothèse n'est pas impossible en elle-même, car nous trouvons dans le même siècle l'hérétique célèbre Hiwi al-Balkhi, qui a, sans doute, été sous l'influence d'écrits polémiques écrits par les Mages dans la langue pehlvie, et qui leur a emprunté un grand nombre des traits qu'il a dirigés contre la Bible [5]. Mais il est invraisemblable malgré tout que Benjamin ait transporté dans le domaine du judaïsme, avec la science d'un historien moderne des religions comparées, des idées qu'il n'aurait pu tirer d'ouvrages de ce genre qu'en les interprétant. Au surplus, toutes ces suppositions sont inutiles, attendu que Benjamin a probablement eu l'occasion d'utiliser directement Philon par une tout autre voie, comme on va le voir tout de suite.

En effet, Kirkisâni, dans son livre déjà cité, mentionne encore une secte des « Maghâriya » (c'est-à-dire « gens des cavernes »), qu'il place entre les Sadducéens et les Chrétiens, qu'il tient, par conséquent, pour une secte antérieure au christianisme. Ils au-

[1] *Le Zend-Avesta*, III, p. ʟɪɪɪ et suiv. (cf. aussi p. ᴠɪ et xcᴠɪɪɪ).

[2] Voir la bibliographie des ouvrages pour et contre Darmesteter dans Bœklen, *Die Verwandtschaft der jüdisch-christlichen mit der parsischen Eschatologie* (Gœttingue, 1902), p. 5, note 1.

[3] *Archiv für Religionswissenschaft*, IV (1901), 157.

[4] *Zoroaster, Philo and Israel*, 1ʳᵉ partie, Leipzig, 1903-1904. Cette première partie porte encore le titre spécial : *Zarathushtra and the Greeks, A discussion of the relation existing between the Ameshaspentas and the Logos*. Cf. particulièrement p. 136 et s.

[5] Voir Kaufmann, *Revue*, XXII, 289, et XXVII, 271 ; Gottheil, *Journal of biblical Literature*, 1904, p. 6. — Haï Gaon a également utilisé une version pehlvie du *Kalila ve-Dimna*, voir Ibn Bal'âm sur Deut., xxᴠɪɪɪ, 30 (éd. Fuchs, p. xxɪ).

raient reçu ce nom de ce que leurs ouvrages ont été trouvés dans des cavernes (éd. Harkavy, p. 283. l. 18 : ותהר קול לקום יקאל להם אלמגאריה ואנמא אסמיו בהדא לאן כתבהם אציבת פי מגאר). Suivent des renseignements détaillés sur ces écrits, ainsi conçus : מנהם אלאסכנדראני וכתאבה משהור מערוף והו אג̇ל כתב אלמגאר. ובעדה כתיב צגיר יקאל לה ספר ידוע והו איצא כתאב חסן. פאמא סאיר כתב אלמגאריה פליס פיה כתאב לה מעני ואנמא אכתרהא אלבאר שביהה באלכראפאת « Parmi eux se trouve l'Alexandrin, dont l'ouvrage partout connu est le meilleur parmi les ouvrages des Maghârites. Puis vient un petit opuscule intitulé « Livre de Yaddoûa » [1], qui est également un bel ouvrage. Par contre, les autres ouvrages des Maghâriya sont sans valeur et contiennent le plus souvent des choses qui ressemblent à des sottises ». Hadassi, le seul auteur juif, à part Kirkisâni, qui mentionne cette secte [2], nomme ses adhérents אנשי המערות, ce qui est une simple traduction de l'arabe אלמגאריה, et ne dit rien de leurs écrits. Mais nous allons voir tout de suite qu'il dépend entièrement de Kirkisâni et qu'il n'ajoute rien d'essentiel à la connaissance de cette secte.

Sur les particularités qui distinguent les « gens des cavernes » Kirkisâni donne les détails suivants (1re partie, chap. 7, éd. Harkavy, p. 304, l. 13) : אלמגאריה תתכד רוס אלשהור אדא אבדר אלהלאל ולהם פי דלך אחתגאג סנדכרה אדא בלגנא אלי אלכלאם פי ראס אלשהר ועלאמאתה. וחכי ענהם אנה כאן פיהם קום לא ירון אן יצחכון. ולהם עלי מואצע מן אלכתאב תאוילאת בעידה שביהה באלכראפאת. וחכי דאוד בן מרון פי בעץ כתבה ען אלצדוקיה אנהם כאנו יגסמון אלבארי גל תנאוה ויחמלון מא וצף בה אלכתאב מן אלאוצאף אלתי תוגב אלתגסים עלי טאהרהא וחכי ען אלמגאריה צד דלך והו אנהא לם יכונו יקולו באלתגסים גיר אנהא לם יכונו איצא יכרגון תלך אלאוצאף ען טאהרהא בל כאנו יזעמון אנהא אוצאף לבעץ אלמלאיכה והו אלדי כלק אלעאלם ודלך עלי מא סנחכי מן קול בניאמין אלנהאונדי אלך. « Les Maghâriya prennent pour début du mois la pleine lune [3]. Ils s'ap-

[1] Le mot ובעדה ne peut se rapporter ici qu'à אלאסכנדראני ; il est donc question déjà d'un second auteur, et non de quelque autre ouvrage de l'Alexandrin, comme Harkavy (p. 255) le croit possible. Le nom de cet auteur était sans doute Yaddouâ, d'où aussi le nom qui fut donné à son ouvrage. Il est impossible d'en expliquer le titre par סֵפֶר יָדוּעַ « Livre connu », car, dans ces temps anciens, on ne donnait guère aux ouvrages des titres de cette sorte.

[2] Alphab. 97 ט et 98 ר. Le nom אלמגאריה a été corrompu, dans l'un des passages, en אלגדייה et, dans l'autre, en אלמגאדיה. Cf. aussi Steinschneider, *Verzeichnis der Berliner Handschriften*, II, 52.

[3] Yéfet et Yeschoua parlent aussi de partisans de cette pratique, qu'ils nomment l'un אצחאב אלבדר, l'autre אלבדריה, mais qui n'existaient plus de leur temps, voir *Revue*, XLIV, 171. Chez Hadassi on lit (97 ט) : לוקחים ראשי החדשי' באגן הירח במלאת אגנו לאורות.

puient, pour cela, sur des arguments que nous mentionnerons quand nous arriverons à parler de la néoménie et de ses indices. On raconte de certains d'entre eux qu'on ne les a jamais vus rire[1]. Au sujet de quelques passages de l'Ecriture ils ont des explications étranges, qui ont l'air de contes[2]. D'autre part, David b. Merwân, dans un de ses ouvrages, dit que les Sadducéens ont anthropomorphisé Dieu et qu'ils lui ont appliqué littéralement tous les attributs anthropomorphiques qui se trouvent dans la Bible. Mais il rapporte tout le contraire des Maghâriya. Ceux-ci rejetaient l'anthropomorphisme ; toutefois ils ne dépouillaient pas ces attributs de leur sens littéral, mais ils les appliquaient à un ange qui a créé le monde. C'est aussi ce que nous exposerons comme étant l'opinion de Benjamin al-Nahawendi[3], etc. »

Or, quoique cette dernière particularité soit seule indiquée au nom de David b. Merwân al-Moukammès (ou al-Mikmâs), on peut tenir pour certain que c'est à cet auteur que sont empruntés tous les renseignements relatifs aux Maghâriya et à leurs écrits, comme c'est chez lui que Kirkisâni a puisé tout ce qu'il rapporte sur les plus anciennes sectes. Hadassi également cite expressément ici al-Moukammès, mais, comme je l'ai dit, il ne l'a pas utilisé directement, ce qui fait que ses renseignements n'ont aucune valeur particulière.

Par contre, Harkavy signale une autre source plus intéressante, mais qui est de date postérieure et qui n'est pas d'origine juive : il s'agit de Schahrastâni. Cet auteur arabe parle, en effet, d'une secte des Makâriba, et voici ce qu'il en dit[4] : « Une secte des

[1] Harkavy (p. 255, note 3) rappelle la sentence analogue de Simon b. Yohaï, dans *Berakhot*, 31 *a*, en haut. Ce détail manque chez Hadassi.

[2] Hadassi : ואומרים פירושים מהתלות מכוערות אשר לא כתורתך.

[3] Hadassi répète presque textuellement (Alphab. 98 ר) : רשום כל אלה הגיד דוד בן מדואן (l. מרואן) אל מקמץ במקצת ספרו (= פי בעץ׳ כתבה) בעד צדוקי׳ כי הם יתנו דמות לבורא במה שספר הכתוב עליו וספר גם בעד אלמגאדיה (l. אלמגאריה) בחלוף זה לאלהיך. קשורם כי לא הם מוסיפי׳ בדמיון כי אם בספור התורה אשר ספרה כפשוטו מפרשי׳ ומבררי׳ בנורא ועליון ועוד אומרי׳ כי הם ספורי׳ למקצת המלאכי׳ (= לבעץ׳ אלמלאיכה) ומהם הוא המלאך אשר ברא את העול׳ כמאמר בנימן אלהאונדי (l. אלנהאונדי) וכלל המלאכי׳ הנראי׳ בעיניך (Alphab. 97 ט, on lit ces mots si remarquables : ומשימים דמות לבורא). Hadassi a mal compris les mots לבעץ׳ אלמלאיכה, c'est pourquoi il a été obligé d'intercaler ומהם et d'ajouter à la fin encore plusieurs anges. Il est donc prouvé qu'il ne cite David b. Merwân qu'indirectement et d'après Kirkisâni.

[4] Éd. Cureton, I, 169 ; traduction de Haarbrücker, I, 256. Le chapitre débute par ces mots : المقاربة واليوذعانية (l. واليودغانية) نسبوا الى يوذعان (l. يودغان) الخ, d'où il ne résulte pas d'ailleurs que Schahrastâni ait confondu ces deux sectes, comme l'admet Harkavy, mais qu'il va parler de toutes deux dans ce chapitre. Cf. aussi la note suivante.

Makâriba croyait[1] que Dieu parle aux prophètes par l'intermédiaire d'un ange, qu'il a élu et placé à la tête de toutes les créatures, et qu'il a mis sur eux comme son lieutenant ; ils disent que tout ce qui se trouve dans la Tora et dans les autres livres touchant la description de Dieu se rapporte à cet ange, car autrement il ne serait pas admissible que le Créateur suprême fût décrit d'une manière quelconque... On raconte qu'Arius, qui affirmait que le Messie est [l'ange de] Dieu[2] et l'élu du monde créé, a pris sa théorie aux partisans de cette secte, qui ont vécu quatre cents ans avant Arius, et qui se sont appliqués à observer la tempérance et à mener une vie simple. On raconte aussi que l'auteur (?) de cette opinion a été Benjamin al-Nahawendi, qui leur a démontré cette théorie[3], et leur a appris que tous les versets de la Tora qui contiennent une comparaison ont un sens allégorique..., que, dans toutes les paroles qui se trouvent dans la Tora, il s'agit toujours de cet ange privilégié, etc. » Ainsi Schahrastâni considère aussi cette secte comme antérieure au christianisme, puisqu'il la place quatre cents ans avant Arius, qui est mort en 336 ; il mentionne comment ses adhérents interprètent les passages anthropomorphiques de la Bible, loue leur genre de vie simple et met également Benjamin al-Nahawendi en rapport avec eux. Le changement de al-Maghâriya en *al-Makâriba* s'explique facilement si l'on écrit ces deux noms en caractères arabes (المغارية, المقاربة). D'ailleurs, Aboulféda, qui a extrait tout ce passage de Schahrastâni, a même la leçon al-Makâriya (المقارية)[4].

Mais nous trouvons aussi dans la littérature arabe, à côté de al-Makâriba, ou al-Makâriya, la forme al-Maghâriba, qui se rapproche encore plus du nom de al-Maghâriya (المغاربة, المغارية). C'est ainsi que les deux variantes se présentent dans les manuscrits d'Albéroûni, où l'on lit, sur cette secte, ce passage intéressant[5] : « Aboû Isâ al-Warrâk parle dans son *Kitâb al-Ma-*

[1] وزعمت فرقة من المقاربة الخ ; ainsi c'est seulement une partie des al-Makâriba qui a soutenu cette opinion. De plus, il suit de ces mots qu'ici l'auteur commence la description d'une nouvelle secte, et que ce n'est pas la suite de celle des Youdghânites, car autrement il aurait dit : ومنهم فرقة من المقاربة زعمت ان الخ , comme il a dit quelques lignes auparavant : ومنهم الموشكانية.

[2] C'est ainsi qu'il faut avec raison, comprendre comme Haarbrücker ces mots de Schahrastâni : وقيل ان اريوس قال فى المسيح ان هو الله.

[3] وقيل صاحب هذه المقالة هو بنيامين النهاوندى قرر لهم هذا المذهب الخ. Le terme صاحب ne signifie pas nécessairement ici « auteur », comme traduit Haarbrücker, et peut aussi vouloir dire « partisan ». Mais les mots قرر لهم paraissent, en effet, indiquer que Schahrastâni a commis cet anachronisme.

[4] Voir Graetz, *Geschichte*, 3e édition, V, 447.

[5] *Chronologie des peuples orientaux*, éd. Sachau, texte, p. 284, l. 6 ; trad., p. 278 (cf. *Revue*, XII, 260).

kâlât[1] d'une secte juive, nommée al-Maghâriba (var. al-Makâriba), dont les adhérents prétendent que les fêtes ne sont légales que lorsque la lune apparaît pleine, en Palestine, dans la nuit du mercredi qui suit le mardi après le coucher du soleil. C'est là le commencement de l'année ; c'est à partir de ce moment que l'on compte les jours et les mois et que commence ensuite le cycle des fêtes. En effet, c'est le mercredi que Dieu a créé les deux grands luminaires. Semblablement, d'après eux, la fête de Pâque ne peut tomber qu'un mercredi ; seulement ils affirment que l'observance des prescriptions et des rites de cette solennité n'incombe qu'à celui qui demeure en Palestine. Mais ces assertions sont en contradiction avec l'opinion de la totalité des Juifs et avec les prescriptions de la Tora. »

Pour toutes ces particularités, si singulières qu'elles paraissent, on trouve des parallèles et des analogies dans l'histoire des sectes juives. Ainsi, pour parler d'abord de la dernière affirmation, à savoir que les fêtes ne sont observables qu'en Palestine[2], c'est-à-dire qu'elles appartiennent aux מצות התלויות בא״י et ne sont pas obligatoires dans la Diaspora, la secte des Youdghâniya (première moitié du VIII[e] siècle) pensait aussi que l'observance du sabbat et des fêtes avait cessé dans le temps présent et que ces solennités n'étaient plus qu'un souvenir ; et, au témoignage de Kirkisâni, certains Caraïtes ont suivi en cela les Youdghânites[3]. L'importance ajoutée au mercredi, comme étant le jour où Dieu a créé les luminaires célestes, n'est pas non plus sans analogie : Bar-Hebraeus raconte, en effet, dans sa Chronique ecclésiastique, à l'an 825, qu'en cette année une querelle éclata parmi les Juifs au sujet de la nomination de l'exilarque, ceux de Tibériade ayant élu un certain David, et les Babyloniens un nommé Daniel, appartenant à l'hérésie des Ananiya (des successeurs d'Anân), lesquels profanent le samedi et solennisent le mercredi[4]. C'est évidem-

[1] Albéroûni mentionne encore deux fois cet ouvrage (p. 277, l. 13, et p. 284, l. 23) et chaque fois à propos de choses juives. Kirkisâni cite aussi (p. 308, l. 14) un חכאיה אלמקאלאת, que Harkavy identifie avec raison, avec le livre de Aboû-Isâ. Sur ce dernier, voir encore Sachau, trad., p. 431 en haut.

[2] Albérouni n'indique cette particularité que pour la fête de Pâque, parce qu'il est question justement de cette fête ; mais il est évident que ce qu'il dit se rapporte également à toutes les fêtes.

[3] Ed. Harkavy, p. 312, l. 18 : ויזעמון (אי אליודגאניה) אן אלאסבאת ואלאעיאד סאקטה פי הדא אלעצר ואנמא הי דכר וקד שארכהם פי הדא אלקול קום מן אלקראיין ונחן נדכר דלך פימא בעד.

[4] *Chronicon ecclesiasticum*, éd. Abeloos et Lamy, I, 365 : ובה בזבנא נפלת פלוגתא בינת יהודיא מטל ריש גלותא כד טבריא אקימו לאנש דשמה דויד ובבליא לדניאל מן הרסיס דעננייא הנון דלשבתא מחלין ולױום ארבעא בשבא נטרין.

ment le récit de la querelle — brièvement mentionnée par Schérira — entre l'exilarque David b. Yehouda et Daniel[1] ; mais ce récit est dénaturé, car, premièrement, les Juifs de Tibériade n'avaient aucune part au choix de l'exilarque ; en second lieu, il est impossible que ceux de Babylonie aient élu un candidat qui aurait été ne fût-ce que suspect de caraïsme ; enfin, nous ne savons rien d'une fête du mercredi ni chez les Caraïtes, ni chez leurs prédécesseurs, les Ananites. Pourtant il doit y avoir dans le récit de Bar-Hebraeus un fond quelconque de réalité historique. Et, en effet, un fragment manuscrit, qui a peut-être Saadia pour auteur, nous a conservé la mention d'un sectaire, [...]l al-Matari, qui avait affirmé que la fête du septième jour devait avoir lieu le mardi, attendu que d'après Gen., I, 14 (« et qu'ils [les luminaires] servent... à déterminer les jours et les années »), le calcul des jours devait commencer le mercredi. Or, Harkavy, qui a publié ce fragment[2], combine ces deux indications et complète le nom du sectaire en lisant [Danie]l al-Matari, qu'il identifie avec l'Ananite Daniel, sans toutefois l'identifier avec l'exilarque Daniel.

Albéroûni nous fournit un renseignement plus intéressant encore, quand il nous apprend que la secte qu'il décrit commençait toujours l'année par un mercredi, et que la fête de Pâque devait également tomber le même jour. Avant tout, il résulte de là que, chez les partisans de cette secte, l'année était constituée par un nombre rond de semaines (c'est-à-dire probablement par 364 jours), et était solaire. C'est une année solaire que nous trouvons aussi dans le Livre d'Hénoch (chap. LXXII et suiv.) et dans le Livre des Jubilés (VI, 32), d'après lesquels l'année consistait en huit mois de trente jours et quatre de trente et un jours (le dernier mois de chaque trimestre). De cette façon, la nouvelle année pouvait commencer aussi bien en Tischri qu'en Nissan, car dans les deux cas la fête de Pâque (comme aussi le Jour de l'an et la fête des Tentes) tombe toujours un seul et même jour. Peut-être la même année fut-elle adoptée par le sectaire Meswï al-Okbari (seconde moitié du IXe siècle). D'après lui, en effet, c'est un jeudi que Pâque devait toujours avoir lieu, afin que le Jour de l'expiation tombât un samedi et fût ainsi un véritable « sabbat des sabbats » (שבת שבתון)[3]. Mais cela n'est possible que si l'année a un nombre rond

[1] Cf. Graetz, V, 3e éd., 197, 389.

[2] *Woskhod*, février 1900, p. 86 : ולא קאל ...ל אלמטרי אן אלאסבאת יום אלג לאן ענדה תקדיר ולימים ושנים יעני שבעת ימי שבת תוכד מן יום אלד אלך.

[3] Voir *Revue*, XXXIV, p. 164 (il n'est donc pas nécessaire de corriger jeudi en mardi, comme je l'ai supposé à cet endroit). Que si Meswï admettait des années

de semaines, car alors le 1er Tischri tombe aussi un jeudi, et le 10 un samedi. D'ailleurs, même sans cela, les partisans d'une année solaire n'ont pas manqué. C'est ainsi que Yehouda ha-Parsi, hérétique autrement inconnu, soutenait que les Israélites ont de tout temps compté par années solaires [1].

L'opinion de Benjamin al-Nahawendi est encore plus originale. Selon lui, il y aurait deux sortes de mois. Premièrement, les mois lunaires (חדשי ירח), qui ont alternativement 29 et 30 jours, et, dans ce dernier cas, deux jours de néoménie, cf. I Sam., xx, 27. Ces mois ne servent qu'à déterminer les jours de fête et de jeûne et d'autres institutions religieuses en rapport avec le calendrier; c'est pourquoi Benjamin les appelle aussi חדשי מועדים ומצות. Secondement, il existerait des mois solaires civils (חדשי תקופות) de 30 jours, et c'est d'après ces mois que l'on compte dans le récit du déluge; cf. Gen., vii, 11, 24; viii, 3. Pour compléter les cinq jours de l'année qui manquent encore, on devrait, selon Benjamin, ajouter tous les six ans un mois de trente jours, de sorte qu'après un cycle de 42 ans (7 × 6) les commencements de chaque mois se retrouvent aux mêmes jours. Benjamin trouve une preuve de l'existence de ces deux genres de mois dans Hag., i, 15; ii, 1, où un même événement a deux dates différentes : 24 Eloul et 21 Tischri. La différence de 27 jours est justement celle qui existait alors entre les mois lunaires et les mois solaires [2]. Cette démonstration est combattue par Saadia, qui montre qu'il s'agit de deux événements distincts [3].

D'autre part, des auteurs caraïtes disent que les Sadducéens avaient des mois de trente jours, c'est-à-dire également une année solaire [4]. Les sources plus anciennes, assurément, ne nous apprennent rien de tel, de sorte qu'il est au plus haut point vrai-

solaires, on s'explique aussi qu'il n'ait attaché aucune importance particulière à la fixation du nouveau mois ni ordonné de suivre en cela les calculs des Rabbanites; d'après lui les jours commencent non la veille au soir, mais avec le matin; voir *ibid.*, p. 165, 169.

[1] Voir Ibn Ezra sur Gen., viii, 3; Ex., xii, 1; Lév., xxv, 9; *Sefer ha-Ibbour*, p. 8 *a*, et *Iggéret ha-Schabbat* dans *Kérém Héméd*, IV, 163.

[2] Voir le texte original de ses paroles dans Harkavy, *Stud. u. Mitteil.*, VIII, 1, p. 176-178, mais ce texte a besoin de plusieurs corrections. Je me propose de traiter plus tard ce sujet en détail à une autre occasion.

[3] Cf. le fragment publié par moi dans *J. Q. R.*, X, p. 262. L'opinion de Benjamin était alors encore inconnue; c'est pourquoi j'avais supposé que Saadia combattait ici peut-être Yehuda ha-Parsi (cf. *ibid.*, p. 265, n. 1). Cette supposition peut maintenant être rectifiée.

[4] Voir les passages de Kirkisâni, de Yéfet et de Hadassi, cités *ibidem* (ici encore la source doit être David b. Merwân). L'année était alors entièrement inexacte ; mais il résulte également du Livre d'Hénoch, lxxxii, 5, qu'il y a eu des gens qui admettaient une année de 360 jours et laissaient de côté les quatre (ou cinq) jours restants.

semblable qu'on a appliqué aux Sadducéens des particularités propres à des sectes postérieures (comme le contraire peut aussi avoir eu lieu), mais il en résulte justement que de telles sectes ont existé. Sans doute, on ne comprend pas comment, dans ce cas, les fêtes pouvaient être dépendantes de la pleine lune, mais la même difficulté subsisterait, si l'on voulait admettre que les Maghâriya avaient quelque chose comme une année de treize mois lunaires de 28 jours, comme ce serait le cas, d'après une ingénieuse hypothèse d'Epstein, pour le Livre des Jubilés [1]. Quoi qu'il en soit, la dépendance des fêtes à l'égard de la pleine lune a une grande importance en ce sens qu'on en trouve le pendant très net dans la notice de Kirkisâni que nous avons précédemment reproduite, et d'après laquelle les Maghâriya commencent le nouveau mois avec la pleine lune. On pourrait donc admettre qu'Al-béroûni parle aussi des al-Maghâriya et que la forme al-Maghâriba est une nouvelle altération de ce nom [2]. La question qui se pose alors, et qui ne manque pas d'importance pour notre sujet, est de savoir ce que sont vraiment ces al-Maghâriya.

Une solution originale du problème a été tentée par Harkavy [3]. D'après lui, ce sont les Esséniens qui seraient désignés par les al-Maghâriya. Tout d'abord, ceux-ci étaient, aussi bien d'après Kirkisâni que d'après Schahrastâni, une secte antérieure au christianisme ; ensuite, ces deux auteurs insistent sur leur genre de vie simple ; enfin, nous savons que les Esséniens avaient une haute idée des anges et vivaient dans des endroits isolés. Or, tous ces traits ont pu s'effacer avec le temps et prendre la forme sous laquelle sont dépeints les al-Maghâriya. Leur vie isolée et retirée a pu conduire à les considérer comme habitants des cavernes, car seules les cavernes offrent un refuge dans le désert, à moins que les rejetons des Esséniens aient réellement demeuré dans des cavernes [4]. Car l'explication que donne de ce mot Kirkisâni, disant que leurs livres ont été trouvés dans des cavernes, n'est qu'un enjolivement postérieur de la signification primitive : « habitants des cavernes », qui se trouve encore chez Hadassi. Mais Harkavy va plus loin encore, et croit pouvoir découvrir dans les al-Maghâriya la branche égyptienne des Esséniens, les Thérapeutes. On s'expliquerait alors parfaitement que parmi

[1] Cf. *Revue*, XXII, p. 11.
[2] Il faudrait corriger aussi chez Makrizi al-Maghâriba en al-Maghâriya, voir Harkavy, Introduction à son édition de Kirkisâni, p. 256, note 2.
[3] *Ibidem*, p. 256 ; לקורות הכתות בישראל, p. 6.
[4] Mais il est évident que, même d'après Harkavy, tous les auteurs juifs et arabes cités jusqu'ici ne disent pas que les al-Maghâriya aient encore existé de leur temps. Cette remarque fait tomber l'objection de M. Israël Lévi (*Revue*, t. XXX, p. 126).

leurs auteurs, on cite un Alexandrin. Un autre fait y fournirait encore un appui, pas très solide à la vérité : Kirkisâni parle au nom de David b. Merwân d'une autre secte anté-chrétienne, celle des al-Karaiya (אלקרעיה), qui aurait vécu au bord du Nil, à vingt parasanges de Fostât, et il note des traits qui permettent de la considérer comme une seconde ramification égyptienne des Esséniens[1]. On s'expliquerait aussi de cette façon que Kirkisâni, qui énumère toutes les sectes, ne dise rien des Esséniens.

Cette identification, si séduisante et si ingénieuse qu'elle soit, me paraît appuyée sur des raisons trop fragiles pour qu'elle puisse passer pour un fait établi[2].

Et d'abord, pour ce qui est de l'interprétation du nom de al-Maghâryia par « habitants des cavernes », nous avons déjà remarqué que אנשי המערות, chez Hadassi, ne constitue pas une explication, mais une simple traduction hébraïque du nom arabe, et qu'en général, cet auteur caraïte n'est pas original. D'autre part, il est bien vrai qu'on rapporte, au sujet des lieux de séjour des Esséniens, qu'une partie au moins d'entre eux vivait dans la solitude, à l'ouest de la Mer-Morte, et notamment à Enguédi, qu'ils préféraient demeurer dans des villages et évitaient les villes à cause de l'immoralité de leurs habitants[3], mais ils n'en peuplaient pas moins beaucoup de villes de la Judée et avaient des maisons qui appartenaient en propre à leur ordre. On raconte semblablement que certains d'entre eux travaillaient la terre, ou s'occupaient d'autres travaux pacifiques, lorsqu'ils les considéraient comme nécessaires à leur entretien. Ce sont là des traits qui ne peuvent être appliqués à des gens habitant des cavernes.

Nous savons encore que les Esséniens donnaient une grande importance à l'angélologie, au point que chaque initié devait jurer de conserver soigneusement les noms des anges, mais personne ne nous dit qu'ils aient rapporté à ceux-ci des passages anthropomorphiques de la Bible, ou même qu'ils aient admis un ange

[1] C'est ainsi, par exemple, qu'ils auraient fêté, outre le samedi, le dimanche (Kirkisâni, p. 308, l. 11 : וחכי ענהם איצא אנהם יהלרון יום אלאחד מע יום אלסבת), ce qui, en effet, a peut-être été le cas chez les Thérapeutes, mais seulement à certains jours de l'année, voir Epstein, *l. c.*, p. 18 et suiv.

[2] Bacher s'y rallie purement et simplement (*J. Q. R.*, VII, p. 703).

[3] Comme trait parallèle, Kohler (*Jew. Encyclop.*, V, p. 227 *a*) rappelle le passage d'*Exode rabba*, sur XII, 7, où l'on dit que Moïse ne voulait prier Dieu qu'en dehors de la capitale égyptienne (כצאתי את העיר), parce qu'elle était pleine d'idoles. Les documents relatifs aux détails ici mentionnés sur les Esséniens sont donnés, outre Kohler, par Graetz, *Geschichte*, 4ᵉ éd., t. III, p. 697 et suiv., et par Schürer, 3ᵉ éd., t. II, p. 561 et suiv.

comme créateur du monde. Quant à leurs écrits, enfin, les Esséniens auraient bien été en possession de livres propres à leur secte, et les conserver soigneusement était imposé à leurs membres comme un devoir ; on a même émis, à plusieurs reprises, l'hypothèse que la מגלת חסידים mentionnée dans la littérature talmudique [1] désignerait un de ces écrits ; mais nulle part, on ne nous a conservé le nom d'un auteur essénien, comme c'est le cas pour les al-Maghâriya. Et surtout, on ne trouve, à propos des Esséniens, aucun renseignement sur les points qui sont le plus caractéristiques pour les « gens des cavernes », je veux dire le commencement du mois à la pleine lune et les indications d'Albéroûni qui s'y rattachent.

Il en va un peu autrement des Thérapeutes, dont l'existence ne doit plus être entièrement contestée, l'opinion des savants inclinant de plus en plus à considérer comme authentique l'ouvrage de Philon où il est question d'eux, le *De vita contemplativa* [2]. Il y est relaté (§ 3, éd. Mangey, II, 475) que leurs demeures étaient séparées les unes des autres, sans être toutefois très éloignées, et aussi que dans chaque maison se trouvait un espace consacré, appelé sanctuaire ou cloître. On y dit encore qu'ils lisent l'Ecriture et l'interprètent allégoriquement, ne voyant dans le sens littéral que des symboles de pensées ésotériques et mystérieuses, et, enfin qu'ils possèdent des ouvrages d'une époque antérieure, remontant aux fondateurs de la secte, et dans lesquels on interprète les allégories. Mais même ces particularités ne suffisent pas à établir l'identité des al-Maghâriya avec les Thérapeutes.

On devra donc provisoirement réserver le jugement définitif sur cette secte si intéressante, jusqu'à ce que de nouvelles découvertes projettent sur elle plus de lumière. Il résulte toutefois, me semble-t-il, de tout ce que nous savons jusqu'à présent que c'est plutôt encore au VIIe ou au VIIIe siècle, époque où les sectes poussaient comme des champignons et avaient pour la plupart une existence éphémère, qu'il convient de placer les al-Maghâriya. Si ceux-ci présentent aussi certains traits antiques permettant de les considérer comme une secte antérieure au christianisme, cela s'explique par le fait que les fondateurs de sectes, à cette époque, fabriquaient leurs théories en cousant des pièces bariolées de toute provenance, et qu'on ne saurait guère parler, chez eux,

[1] *Sifré* Deut., § 48 (éd. Friedmann, p. 84 *a*, *l. ult*) ; j. *Berakhot*, IX (fol. 13 *d*, l. 11) ; *Midrasch Samuel*, chap. I (éd. Buber, p. 42, l. 1).

[2] Pour la bibliographie sur cette question, voir en dernier lieu, Zœckler, *l. c.*, p. 351.

d'un système bien ordonné. D'ailleurs, il ne faut pas prendre tout à fait à la lettre ce titre de fondateurs. A cette époque, il suffisait que quelqu'un exprimât des opinions quelconques s'écartant du judaïsme officiel et trouvât quelques partisans, pour être aussitôt estampillé comme chef d'une secte [1]. En ce qui concerne spécialement ces al-Maghâriya, il est encore possible qu'il ait existé quelques écrits pseudépigraphiques, que la légende faisait passer pour avoir été trouvés dans des cavernes (je n'ai qu'à rappeler de quelle manière le Zohar fit son apparition), que ces écrits aient renfermé les opinions qui sont attribués aux al-Maghâriya, et que c'est seulement d'après eux qu'on imagina une secte qui aurait suivi ces opinions.

Mais parmi ces écrits, il en est un au moins qui n'est sûrement pas un pseudépigraphe : c'est celui de l' « Alexandrin », et ici l'identification proposée par Harkavy entre cet auteur et Philon peut être maintenue de tous points. Non pas, il est vrai, qu'on trouve chez lui une description détaillée des Esséniens, et qu'on l'ait pris ainsi lui-même pour un Essénien, c'est-à-dire pour un Maghârite; si on l'a mis, d'ailleurs à tort, au nombre des écrivains des al-Maghâriya, c'est, à mon avis, parce qu'on a retrouvé dans le Logos philonien la théorie adoptée par cette secte sur un ange intermédiaire entre Dieu et le monde, et qu'on en est venu ainsi à considérer l'ouvrage où cette théorie est exposée comme appartenant à un Maghârite. La preuve qu'un tel écrit d'ailleurs n'est pas fictif, mais a réellement existé, c'est qu'il se retrouve encore chez des auteurs judéo-arabes.

C'est d'abord Kirkisâni lui-même qui cite l'Alexandrin dans un autre passage, qui n'est connu jusqu'à présent qu'indirectement, par une citation de Samuel b. Moïse al-Magribi (qui écrivait en 1434) dans son ouvrage *al-Mourschid*, 5e partie, chap. II. Il y est dit [2]: וקד ד̇כר ר' יוסף אלקרקסאני זכר צדיק לב' וגירה מן אלעלמא עשרה אסולה̈ מנקולה̈ ען אלאסכנדראני נאפעה̈ פמן אראד אלוקוף עליה פליתלמס ד̇לך מן כתאבה אלמסמ̇י באלאנואר « Déjà Joseph al-Kirkisâni et d'autres savants ont mentionné dix questions utiles, qui sont empruntées à l'Alexandrin. Que celui qui veut les connaître plus exactement les cherche dans l'ouvrage de celui-ci (Kirkisâni), intitulé [*Kitâb*] *al-'anwâr* ». Il s'agit ici de différentes questions qui se rapportent au Décalogue, de sorte qu'il s'agit de la VIe partie de l'ouvrage de Kirkisâni ; mais, comme nous ne possédons pas

[1] Cf. *Revue*, XXXIV, p. 161.
[2] Voir *Steinschneider-Festschrift*, p. 215; Steinschneider, *Verzeichnis der Berliner Handschriften*, II, 52.

les dix questions *in extenso*, ce passage ne peut encore rien nous apprendre touchant l'identification de l'Alexandrin.

Mais tous les doutes disparaissent, grâce à une nouvelle mention de celui-ci dans un fragment de la Gueniza récemment publié par Hirschfeld [1], et qui débute ainsi : פי קולה לא תחמוד. אלבאב אלאול פי דכר מקדמאת אלאסכנדראני קאל לם אעטא אלבארי ג׳ל תנאוה הדה אלעשר אלכלמאת לבני ישראל מע סאיר אלתוראה פי אלברייה ולם יכן דלך פי מדינה. Ainsi, on demandait dans les « Prolégomènes de l'Alexandrin » pourquoi Dieu a révélé le Décalogue et le reste de la Tora dans le désert et non dans une ville. Suivent deux réponses : d'abord, comme on se livrait, dans les villes, à l'idolâtrie et qu'on y commettait encore d'autres péchés, Dieu ne voulut pas y révéler sa Loi [2], mais il le fit dans le désert pur, sur une montagne sainte. La seconde raison est que Dieu, ayant destiné aux Israélites la Terre promise, voulut d'abord les instruire, de même qu'un père commence par donner l'éducation et l'enseignement au fils, dont il songe à faire son héritier, et que c'est seulement ensuite qu'il lui remet sa fortune [3].

La même question est examinée dans le Midrasch, mais les réponses qu'elle y reçoit sont entièrement différentes. Ainsi, la Tora aurait été révélée dans le désert pour montrer que, comme le désert, elle n'est pas la propriété d'un seul peuple, mais que tous y ont un droit égal [4] ; ou bien encore, parce qu'on ne peut se l'approprier que lorsqu'on est libre comme le désert, ou, enfin, parce que, comme celui-ci, la Tora est infinie [5]. Par contre, Philon, qui, lui aussi, soulève la même question au début de son ouvrage *De decalogo*, donne les mêmes réponses, et presque mot pour mot, que notre fragment [6]. Philon y dit qu'à ceux qui ne peuvent comprendre pourquoi Dieu a donné les lois, non dans les villes, mais au milieu et au fond du désert, on peut répliquer de diffé-

[1] *J.Q.R.*, XVII, 65, d'après quoi il faut compléter et corriger ce que j'ai dit dans mon *Zur Jüdisch-arabischen Litteratur* (Berlin, 1904), p. 36.

[2] Voir plus haut ce qu'on rapporte sur les Esséniens, qui évitent les villes pour la même raison.

[3] Le fragment s'interrompt ici, et il est très probable qu'il contenait encore d'autres motifs.

[4] *Mekhilta*, sur XIX, 2 (éd. Friedmann, p. 62 *a*) : ויחנו במדבר נתנה תורה דימוס פרהסיא במקום הפקר שאלו נתנה בארץ ישראל היו אומרים לאומות העולם אין להם חלק בה לפיכך נתנה תורה דימוס פרהסיא במקום הפקר וכל הרוצה לקבל יבא ויקבל.

[5] *Pesikta*, éd. Buber, p. 107 *a* : ומפני מה נתנה תורה במדבר ללמדך שאם אין אדם מפקיר עצמו כמדבר אינה זוכה לדברי תורה ומה המדבר הזה אין לו סוף כך דברי תורה אין להם סוף וכו׳.

[6] Ed. Leop. Cohn, IV, p. 269, l. 10, à p. 272, l. 16. Je dois cette indication à l'éditeur, qui est à l'heure actuelle celui qui connaît le mieux Philon.

rentes façons. On peut d'abord leur répondre que les villes sont pleines d'innombrables vices, d'attentats contre la Divinité, et de fautes des hommes les uns envers les autres. Elles n'ont rien qui ne soit frelaté; le faux y prospère mieux que le vrai, et l'apparence mieux que la réalité. Dans les villes fleurit la funeste vanité (τῦφος), qui est la cause de nombreux maux, tels que la vantardise, l'orgueil, etc. [1]. En second lieu, il était nécessaire de nettoyer et de purifier l'âme du peuple qui allait recevoir les saints commandements des taches difficiles à effacer que lui avait faites la populace ramassée dans les villes. C'est pourquoi Dieu conduisit les Israélites dans des demeures éloignées, où, avec le temps, ces taches s'effacèrent peu à peu jusqu'à leur disparition complète, semblable au médecin, qui secourt le malade en ne lui permettant de manger et de boire que lorsque les causes de la maladie se sont retirées. Car aussi longtemps qu'elles continuent à agir, la nourriture est inutile, et même nuisible, puisqu'elle fournit une matière au mal. De même, Dieu ne donna aux esprits leur pâture qu'après les avoir éloignés de la vie corruptrice des villes en les menant dans le désert. En troisième lieu, les Israélites ne devaient pas recevoir d'abord la Terre promise et s'installer dans les villes, et, ensuite seulement, chercher des lois; ils devaient, au contraire, préparer les règles de la constitution et s'y exercer, et ensuite seulement s'établir dans ce pays, où ils pourraient aussitôt tirer parti des statuts préalablement étudiés pour travailler avec concorde et ensemble. C'est ainsi que des marins qui partent pour un long voyage apprêtent, quand ils sont encore dans le pays, tout ce qui est nécessaire à ce voyage. D'aucuns ajoutent encore une quatrième raison : pour inculquer aux esprits que les lois révélées ne sont pas d'invention humaine, mais l'expression de la pensée divine, Dieu les a conduits dans le désert, où on manque de tout, mais où ils ont connu subitement une abondance de nourriture et de boisson, quand Dieu leur eut donné la manne et les cailles, et eut fait jaillir l'eau du rocher. C'est donc dans le désert seulement qu'ils ont pu comprendre que celui qui leur avait fourni d'aussi abondantes provisions pour la vie leur avait donné aussi les moyens d'une bonne vie, c'est-à-dire des lois et des commandements qui devaient épurer leurs âmes. « Telles sont, conclut Philon, à la fin de son long exposé, les conjectures les plus vraisemblables touchant cette ques-

[1] Philon s'étend ici longuement sur la corruption des villes, et il est vraisemblable que la réalité environnante lui servait de modèle. Mais cette description détaillée ne se relie pas intimement au sujet que nous traitons.

tion. Mais les vrais motifs n'en sont connus que de Dieu [1]. »

On voit donc que les raisons indiquées par Philon concordent entièrement avec celles du fragment de la Gueniza. Car la seconde raison de Philon est, à vrai dire, identique avec la première ; quant à la quatrième, il ne la donne pas comme lui appartenant en propre, mais comme ayant été supposée par quelques-uns. D'ailleurs, elle pouvait se trouver dans la suite qui manque du fragment ; en tout cas, on peut tenir pour certain que par les « Prolégomènes de l'Alexandrin » il faut entendre un ouvrage de Philon. M. Léopold Cohn croit même que le titre arabe du livre, quoiqu'il ne concorde pas avec le titre grec, n'est pourtant pas déplacé, le *De decalogo* pouvant parfaitement bien être considéré comme une introduction au grand ouvrage que Philon a composé sur les lois particulières, le *De specialibus legibus*.

Et maintenant, ces Prolégomènes sont-ils identiques avec l'écrit de l'Alexandrin que mentionne Kirkisâni, et qu'il désigne comme étant le meilleur de ceux des al-Maghâriya ? C'est une question que je laisserai indécise. Mais il me paraît certain que notre fragment de la Gueniza appartient aussi à la sixième partie du *Kitâb al-'anwâr* de Kirkisâni [2] : ce serait donc uniquement chez un auteur caraïte du x[e] siècle que nous aurions trouvé jusqu'ici toutes les citations de l'Alexandrin. Assurément, il n'est pas impossible que Kirkisâni ait emprunté tous les trois passages jusqu'à présent cités — comme nous l'avons déjà supposé pour le premier — à David al-Moukammès, qui appartient encore sans doute au IX[e] siècle, mais, d'autre part, il est vraisemblable que les ouvrages de Philon étaient encore connus en Orient au x[e] siècle, et que même Saadia a pu les avoir sous les yeux. En effet, dans la dernière partie de l'ouvrage que Saadia écrivit, sous le titre de *Kitâb al-tamyîz*, contre les Caraïtes, et qui, trouvée aussi parmi les trésors de la Gueniza, a été éditée par Hirschfeld, on lit ce qui suit [3] : ואמא יהודה אלאסכנדראני פאנה יקול כמא כאן בין בכורי שעורים ובכורי חטים נ׳ יומא כ[ד]ל[ך] בין בכורי חטים ובכורי תירוש נ׳ יומא פיכון... אכר שהר תמוז ובין בכורי תירוש ובכורי יצהר נ׳ יומא פיכון קרבן שמן פי כ׳ מן אלול ואלדליל לה עלי דלך « Juda l'Alexandrin dit que de même qu'entre la récolte de l'orge et celle du froment, il y a 50 jours

[1] *Ibid.*, p. 272, l. 13 : Αἵδ' εἰσὶν ἐν στοχασμοῖς εἰκόσιν αἰτίαι λεγόμεναι περὶ τοῦ διαπορηθέντος· τὰς γὰρ ἀληθεῖς οἶδεν ὁ θεὸς μόνος.

[2] Le renseignement communiqué par M. Harkavy à M. Israël Lévi et que j'ai mentionné dans la *Steinschneider-Festschrift*, *l. c.*, se rapporterait-il finalement à ce passage, et non à la citation faite par Samuel al-Magribi, comme je l'avais admis en cet endroit ? Cf. חדשים גם ישנים, VII, 39.

[3] *J.Q.R.*, XVI, 103.

(depuis Pâque jusqu'à la Pentecôte), de même, il y a, entre la récolte du froment et celle du moût, 50 jours, ce qui tomberait à la fin de Tammouz, et de même la récolte du moût est éloignée de celle de l'huile de 50 jours, de sorte que l'offrande de l'huile doit être faite le 20 Eloul. Il (Juda) en donne aussi une preuve. »

Il est vrai que ce passage ne se trouve pas — c'est encore M. Léopold Cohn qui a eu la bonté de me l'apprendre — dans les ouvrages de Philon que nous connaissons jusqu'à présent ; même à l'endroit où on l'attendait le plus, c'est-à-dire là où Philon parle, dans son grand ouvrage sur les lois, de l'Omer et des prémices (Tischendorf, *Philonea*, p. 51 et suiv.), il n'en est rien dit. Mais il n'est pas impossible que Philon ait fait cette remarque dans son ouvrage perdu *Quaestiones in Leviticum* : on sait que c'est justement dans l'histoire littéraire que se justifie le mieux le principe לא ראינו אינה ראיה. Sans doute, le passage reste bien énigmatique, car nous ne savons rien par ailleurs d'une offrande d'huile qu'on aurait faite le 20 Eloul ; aussi est-il tout à fait regrettable que Saadia nous ait tu la preuve de l'Alexandrin. Mais, d'autre part, toute cette citation paraît bien ancienne, et nous savons justement que Philon considérait le nombre 50 comme sacré, raison pour laquelle la Fête des Semaines avait pour lui une importance toute particulière[1]. Que si c'est bien de Philon qu'il s'agit dans Saadia, le résultat acquis serait double, car nous aurions alors appris en même temps le nom hébreu du philosophe[2]. D'ailleurs, il n'est pas impossible, ici non plus, que Saadia ait éventuellement pris, lui aussi, cette citation indirectement à David b. Merwan[3], car le Gaon ne manquerait pas autrement de trahir une connaissance quelconque des ouvrages de Philon.

Mais, si David al-Moukammès était réellement la seule source qui nous fasse connaître l' « Alexandrin », on pourrait aussi déterminer avec une certaine vraisemblance en quelle langue orientale les écrits de Philon ont été traduits ou remaniés. Trois

[1] Cf. Epstein, *Revue*, XXII, p. 20.

[2] Dans la littérature talmudique nous trouvons un nom פילא (ou פילה) que Bacher (*Agada d. paläst. Amoräer*, III, p. 762, 773) transcrit Philo (cependant avec hésitation), mais il ne peut être question de l'identifier avec le nom de notre philosophe dont la transcription donnerait פילון (cf. נירון). Quant à ce qui concerne le nom talmudique il y aura peut-être lieu de transcrire Pila (éléphant ?). Cf. aussi Krauss, *Lehnwörter*, II, 440, *s. v.* פירלי.

[3] On sait que Saadia avait été, à ce qu'on disait, un élève de David, voir Juda b. Barzilaï, *Commentaire sur le Séfer Yeçira*, p. 77 : וכתב בתחלת ספרו דוד הבבלי הידוע אל מקמס ולא ידענו אם היה מן הגאונים אך שמענו שראהו רבנו סעדיה ז"ל והיה בימיו ולמד ממנו ולא הברר לנו הדבר.

langues peuvent entrer en considération : l'hébreu, l'arabe et le syriaque. Ce qui militerait en faveur de l'hébreu, c'est que Kirkisâni, à côté de l'ouvrage de l'Alexandrin, mentionne encore celui d'un autre Maghârite, le ספר ידוע, qu'il cite donc sous un titre hébreu, et qui, vraisemblablement aussi, était écrit en cette langue. Mais premièrement, nous avons montré que probablement ce rapprochement reposait sur un malentendu, et secondement, il est difficile de penser qu'au ixe siècle (ou éventuellement encore plus tôt) des ouvrages grecs en général, et spécialement des ouvrages d'un contenu philosophique semblable, aient pu être traduits en hébreu. Le titre מקדמאת אלאסכנדראני serait favorable à l'arabe, mais une traduction arabe de ce genre aurait laissé quelques traces dans la littérature arabe elle-même. Nous nous déciderons donc pour l'hypothèse la plus vraisemblable, celle du syriaque, langue dans laquelle ont été faites les premières traductions du grec. Une telle traduction a pu être entreprise par des Chrétiens, les ouvrages de Philon étant, à cette époque, presque exclusivement adoptés par l'Eglise, au point que saint Jérôme a accueilli notre philosophe dans sa liste des écrivains célèbres de l'Eglise chrétienne.

Si Philon a été connu en Orient dans une traduction syriaque, œuvre d'un Chrétien, on s'explique facilement qu'elle ait été accessible de préférence à David b. Merwân [1]. Nous savons, en effet, que cet écrivain s'est tout particulièrement occupé du christianisme et de sa littérature, et c'est à lui que Kirkisâni a emprunté tous ses renseignements sur cette religion ; il passe pour avoir étudié les principes du christianisme à Nisibis auprès du célèbre philosophe et médecin Nânâ. C'est l'origine sans doute du récit rapporté par Kirkisâni [2] et d'après lequel il aurait été amené au christianisme par ce Nânâ. Mais ce dernier renseignement est doublement impossible, car premièrement on cite ses œuvres et ses opinions sans aucun scrupule dans la littérature juive, et, en second lieu, il a, au témoignage de Kirkisâni lui-même, composé deux ouvrages contre le christianisme, et les premières lignes de l'un d'eux se sont, en effet, conservées [3]. Mais il est encore plus impossible d'admettre, avec Harkavy, qu'il se fit d'abord chrétien et qu'il revint ensuite au judaïsme [4], car Kirkisâni n'aurait

[1] Pour Benjamin al-Nahawendi, il est seulement prouvé qu'il a connu des idées de Philon, qu'il a pu recevoir indirectement. Au contraire, David a dû prendre connaissance des ouvrages eux-mêmes.

[2] 1re partie, chap. viii (éd. Harkavy, p. 306, l. 16 et suiv.).

[3] Voir mon *Zur jüdisch-arabischen Litteratur*, p. 39.

[4] Kirkisâni, p. 260, et החוקר, II, p. 17. Harkavy veut même expliquer le nom אלמקמץ par « celui qui saute » d'une religion à une autre (du verbe arabe

pas manqué de mentionner explicitement un cas semblable, presque unique en son genre[1]. — David aurait traduit deux ouvrages chrétiens du syriaque (en arabe), un Commentaire de la Genèse, intitulé כתאב אלכליקה, et un Commentaire de l'Ecclésiaste[2]. Il était donc assez versé dans la littérature syriaque.

Et maintenant, Saadia eut-il aussi sous les yeux une semblable traduction syriaque de Philon ? Il est difficile de se prononcer, car il est possible que, comme nous l'avons dit, il ait emprunté sa citation à David b. Merwân ; mais il peut aussi l'avoir utilisée directement. Il est, en effet, permis de conclure avec une certaine vraisemblance d'un passage de son Commentaire de Daniel qu'il connaissait des chroniques chrétiennes en syriaque[3]. Nous ne devons pas nous en étonner outre mesure, car nous savons que les deux derniers Gueonim, Samuel b. Hofni et Haï, ont consulté la traduction chrétienne syriaque de la Bible. Le premier cite formellement, dans son commentaire de la Genèse, sur XLVII, 31, « le traducteur chrétien », qui, contrairement à l'esprit de l'Ecriture, a traduit dans ce verset le mot מטה, non par « lit », mais par « bâton »[4], et c'est, en effet, la traduction de la Peschitta (וסגד איסראיל על ריש חוטרה)[5]. Quant à Haï, nous savons qu'il fit

קמץ, « sauter ») ! — Remarquons, en passant, que des légendes chrétiennes d'origine tardive affirment aussi que Philon fut converti au christianisme à Rome par l'apôtre Pierre, mais que plus tard il embrassa de nouveau le judaïsme, voir Zœckler, *loc. cit.*, 350 en haut.

[1] Si des Caraïtes postérieurs désignent David comme un גר צדק (voir Pinsker, p. 46 en haut, et החוקר, *l. c.*), il n'en résulte pas qu'il fut réellement un prosélyte, pas plus qu'il ne résulte qu'il ait été Caraïte de ce que des sources caraïtes le désignent comme tel.

[2] Kirkisâni dit seulement au sujet de David (p. 306, l. 22) : ואיצֿא פאנה נקל מן כתב אלנצארי ותפאסירהם תפסיר בראשית ואסמאה כתאב אלכליקה ותפסיר קהלת איצֿא. Par contre, on lit formellement dans un commentaire manuscrit de la Genèse (publié par Harkavy, *ib.*, p. 261) qu'il a fait ces traductions du syriaque : וקד דון דאוד בן מרואן אלרקי אלמערוף באלמקמץ פי תפסיר בראשית כתאבא חסנא נקלה מן תפאסיר אלסריאניין אלך. Sur le כתאב אלכליקה, cf. encore Harkavy, החוקר *l. c.*, et mon *Zur jüdisch-arabischen Litteratur*, p. 35.

[3] Voir mes *Miscellen über Saadja*, III, 22 (= *Monatsschrift*, XLIV, 512).

[4] Ed. Israelsohn, p. 122, l. 8 : וקד צחף נאקל אלנצארי על ראש המטה ואתבא על עצאתה עלי טן אנה מטה אלדי תפסירה עצי ואללפט ואלתפסיר מכתלפאן.

[5] C'est aussi la traduction des Septante : ἐπὶ τὸ ἄκρον τῆς ῥάβδου αὐτοῦ. Mais il n'est pas nécessaire d'admettre, avec Bacher (*Revue*, XVI, p. 133), que Samuel ait eu sous les yeux une traduction arabe de la Bible, œuvre chrétienne arrangée d'après la Septante. Dans les parties anti-chrétiennes de l'*Eschkol ha-Kofer*, qui manquent dans l'édition, mais que Bacher a ensuite éditées, Hadassi critique aussi la fausse traduction de ce verset (*J.Q.R.*, VIII, 432, l. 16 : ושנה מלת וישתחו ישראל על ראש המטה על ראש המטה להעמיד חוק הצלוב). Cf encore Harkavy, *Studien und Mitteilungen*, III, 49, note 125.

demander au Katholikos, par l'intermédiaire de R. Maçliah, quelle était la traduction syriaque de Psaumes, CXLI, 5[1]. Le syriaque n'était donc pas pour les Gueonim une « terre inconnue ».

L'existence d'une traduction syriaque de Philon aurait un grand intérêt même pour l'histoire générale de la littérature, car nous ne connaissons jusqu'ici qu'une seule traduction orientale, l'arménienne, qui nous a même conservé, comme on sait, beaucoup de traités qui se sont perdus dans l'original grec[2]. Espérons donc que de nouvelles découvertes éclaireront d'une lumière plus vive cette question si attachante.

SAMUEL POZNANSKI.

Varsovie, le 23 décembre 1904.

Post-scriptum. — Après que cet article était déjà imprimé, a paru un opuscule de Wittmann, intitulé *Zur Stellung Avencebrol's (Ibn Gebirol's) im Entwickelungsgang der arabischen Philosophie* (volume V, fascicule I des *Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters*, publiés par Baeumker et Hertling, Munster, 1905). L'auteur y soulève de nouveau la question des sources de Gabirol et il recherche principalement quelle place le *Fons vitae*, dans ses éléments essentiels, occupe, d'une part en face de la philosophie grecque et spécialement néo-platonicienne, de l'autre en face des courants intellectuels plus ou moins contemporains. Un chapitre est consacré à la théorie principale de Gabirol, la doctrine de la volonté (p. 15-35). Déjà Guttmann (*Die Philosophie des Salomon ibn Gabirol*, p. 23, 251) a fait remarquer que la place qui est assignée à la volonté dans la doctrine de Gabirol et la désignation de la volonté comme étant la « parole » efficiente de Dieu présentent plusieurs points de contact avec la doctrine du *Logos*. L'analogie entre le *Logos* et la volonté comprend aussi bien la relation avec Dieu que la relation avec le monde. Sous le premier rapport, dans l'un comme dans l'autre, la relation avec Dieu est indécise, en ce sens que tous deux sont décrits, tantôt comme une qualité de Dieu, tantôt comme un être

[1] Pour la bibliographie de cette question, voir, en dernier lieu, Steinschneider, *Die arabische Literatur der Juden*, § 85. On sait que la traduction donnée par le Katholikos ne concorde pas avec la Peschitta.

[2] La traduction arménienne de Philon a vu le jour au ve siècle (cf. les prologomènes de Léop. Cohn à son édition de Philon, t. I, p. LIII); il est cependant difficile d'admettre qu'elle ait été connue des auteurs juifs des IXe et Xe siècles. Il est toutefois possible que cette traduction n'ait pas été ignorée de Nânâ de Nisibis, et que c'est par lui que David al-Moukammes en aurait eu connaissance. Sur les rapports des Juifs avec l'Arménie en général, cf. *Jew. Encycl.*, s. v. *Armenia* (II, 117).

à part à côté de Dieu, et la volonté est de même pareille au *logos* dans sa relation avec le monde. La volonté, elle aussi, a formé le monde et elle est aussi le principe par lequel Dieu a une activité extérieure. Mais Guttmann n'ose pas déterminer s'il y a là une véritable dépendance de Gabirol à l'égard de Philon, car on ne sait autrement rien de la connaissance qu'auraient eue les Arabes des écrits de Philon. Wittmann maintient aussi l'accord entre les doctrines de Philon et de Gabirol. Selon lui, Gabirol prend pour point de départ la doctrine du logos des philosophes grecs telle qu'elle a été présentée par la philosophie alexandrine, mais le logos est devenu une volonté, et ainsi cette doctrine prend une direction qui dépasse la philosophie grecque. L'idée de la volonté chez Gabirol est comme telle, d'après Wittmann, empruntée au théisme tel qu'il est corporifié dans le dogme mahométan, car là la volonté, la force créatrice, est la qualité prédominante de Dieu. Il est ensuite montré que la doctrine de la volonté a été développée chez les Arabes longtemps avant Gabirol. Mais Wittmann néglige complètement la question capitale, qui est de savoir la source par laquelle Gabirol a appris à connaître la doctrine du logos de Philon. Si nos considérations ci-dessus sont exactes et si les écrits de Philon étaient connus des auteurs juifs de l'Orient au IXe et au Xe siècles, qu'y a-t-il de plus naturel que d'admettre que Gabirol s'est fondé sur ces auteurs et leur a emprunté ces notions sur les idées de Philon? Le problème, il est vrai, qui consiste à retrouver la source immédiate de Gabirol en cette matière, est encore réservé jusqu'à de plus amples découvertes.

S. P.

Cahiers du monde russe et soviétique

Venise et la Horde d'Or, fin XIIIe-début XIVe siècle [A propos d'un document inédit de 1324]

A propos d'un document inédit de 1324

Giustiniana Migliardi O'Riordan, Mihnea Berindei

Abstract
Mihnea Berindei, Giustiniana Migliardi O'Riordan, Venice and the Golden Horde, end of thirteenth-beginning of fourteenth centuries.
The publication for the first time of a document of the year 1324 bearing on a commercial transaction - the sale of a large quantity of tin - between two Venetian tradesmen in the Estates of Khan Özbeg, gives an opportunity to take up a question but little studied until now: that of commercial relations between Venice and the Golden Horde in the late 1200's and the first half of the fourteenth century. It thus appears that this venture is in no way exceptional but takes place within the framework of a period when economic relations were intensified in particular because of the development of civilization of the Golden Horde under the rule of Özbeg.

Résumé
Mihnea Berindei, Giustiniana Migliardi O'Riordan, Venise et la Horde d'Or fin XIIIe -début XIVe siècle.
La publication d'un document inédit de 1324 concernant une opération commerciale - la vente d'une grosse quantité d'étain - engagée par deux marchands vénitiens dans les États du khan Özbeg offre l'occasion de reprendre une question peu étudiée jusqu'à présent, celle des relations commerciales entre Venise et la Horde d'Or à la fin du XIIIe et dans la première moitié du XIVe siècle. Il apparaît ainsi que cette entreprise n'a rien de singulier mais qu'elle se place au contraire dans une période où les rapports économiques s'étaient intensifiés suite notamment à l'essor que connaît la civilisation de la Horde d'Or sous le règne d'Özbeg.

DOCUMENTS

MIHNEA BERINDEI
GIUSTINIANA MIGLIARDI O'RIORDAN

VENISE ET LA HORDE D'OR FIN XIIIe – DÉBUT XIVe SIÈCLE

A propos d'un document inédit de 1324

Le 10 octobre 1324, un notaire instrumentant à Constantinople enregistrait un contrat entre deux marchands originaires de Venise, Marino Marin de la paroisse de San Polo, et Leonardo Contarini de la paroisse de Santa Maria Formosa. Par cet acte, le premier reconnaît avoir reçu du second une certaine quantité d'étain, d'une valeur de 199 hyperpères d'or byzantins, et se charge de la faire parvenir à des fins commerciales dans les États du khan Özbeg̅, khan de la Horde d'Or. Le bailleur de fonds, Leonardo Contarini qui avait apporté l'étain – capital de l'association – à Constantinople, assume en outre à part entière les risques financiers de l'entreprise. A la conclusion de l'affaire lui reviendront, en sus de son capital, les trois quarts des bénéfices. L'accommanditaire, Marino Marin, s'engage à faire fructifier la marchandise qui lui a été confiée et à subvenir aux frais personnels occasionnés par le voyage. Il se contentera pour sa part d'un quart des bénéfices.

Nous reviendrons plus loin sur l'analyse diplomatique de cet acte ; arrêtons-nous pour l'instant sur son apport historique, tout en précisant d'emblée que nous ignorons quelle a été l'issue de cette affaire.

Si nous avons choisi de présenter et de publier ici ce seul document c'est qu'il nous paraît intéressant à plus d'un titre. Le règne du khan Özbeg̅ (1312-1341) correspond à une grande période du trafic italien en mer Noire pendant laquelle celle-ci était devenue – davantage encore qu'à la fin du XIIIe siècle – une véritable plaque tournante du commerce international, selon la formule consacrée de G. Brătianu. Cela étant, si des sources diverses (chroniques, documents diplomatiques, décisions ou délibérations des autorités centrales de Gênes ou de Venise, manuels de commerce) attestent pleinement cet essor, nous disposons pour cette époque de peu

Cahiers du Monde russe et soviétique, XXIX (2), avril-juin 1988, pp. 243-256.

d'exemples concrets, comme ceux fournis par les actes notariés, permettant de mieux saisir la réalité de ce commerce[1]. A notre connaissance, le document que nous publions ici constitue le premier témoignage précis de la présence des marchands vénitiens à l'intérieur des terres de la Horde d'Or sous le khan Özbeg̅, et cela avant qu'à la suite de tractations diplomatiques ce dernier concède à la Sérénissime, en 1332, le droit d'ouvrir un établissement commercial permanent à La Tana (Azov). Mais outre la destination de l'opération commerciale envisagée par les deux marchands, c'est l'objet même de la transaction qui attire l'attention. L'Occident avait en effet le quasi-monopole de l'étain, extrait principalement à l'époque en Cornouailles (Angleterre) : c'est d'ailleurs l'origine vraisemblable du chargement confié par Leonardo Contarini à son associé Marino Marin à Constantinople. Nous sommes ainsi en présence d'un produit rare et recherché, article du commerce international au même titre que les épices, la soie, l'or, les pierres précieuses, les perles, les fourrures de prix..., toutes marchandises de grande valeur et d'origine lointaine. Du reste la place réservée à l'étain dans les manuels de commerce du XIVe siècle est à cet égard concluante. Ce métal était non seulement indispensable pour l'étamage des récipients en cuivre ou en fer, mais aussi pour la métallurgie du bronze largement utilisé dans la fabrication de pièces d'armement et de harnachement, d'ustensiles de ménage et d'autres objets d'usage courant. Le fait que les sujets du khan Özbeg̅ soient demandeurs d'étain – ce qui pose subsidiairement la question de son utilisation – n'est pas sans jeter une lumière sur la civilisation, encore si méconnue, de la Horde d'Or.

Relevons enfin un autre apport de ce document : le rôle, bien connu par ailleurs, de Constantinople, qui n'est pas seulement un grand marché de consommation mais également un entrepôt des produits du commerce international, une étape, sinon obligatoire du moins importante, pour le trafic de l'Occident avec l'Orient à travers l'espace pontique.

*

Contrairement aux Génois qui obtiennent en 1169 la permission de commercer en mer Noire (privilège accordé par Manuel Ier Comnène[2]), les Vénitiens ne franchissent probablement le Bosphore qu'à partir de 1204, après la quatrième croisade et la création de l'Empire latin[3]. Dès 1206, ils se rendent à Soldaïa (la Sougdéa byzantine) en Crimée, mais la situation des régions riveraines de la mer Noire n'est pas propice au développement du commerce dans la première moitié du XIIIe siècle. Nous le savons bien aujourd'hui : ce n'est qu'après la restauration byzantine à Constantinople (1261) et l'instauration de la « paix mongole » par l'organisation de l'Empire formé par Gengis Khan et ses successeurs que la conjoncture devient favorable à l'expansion économique occidentale dans l'espace pontique. Les Génois sont les premiers à profiter de cette nouvelle situation (traité de Nymphée en 1261) et si les Vénitiens leur emboîtent le pas (tractations avec Michel VIII Paléologue en 1265, traités de 1268, 1277 et 1285), ils ne réussiront pas, malgré leurs efforts, à remettre en cause l'hégémonie commerciale génoise en mer Noire : leur comptoir de Soldaïa où, en 1287-1288 au plus tard, se trouvait un consul dont la juridiction s'étendait également à la « Gazarie » (la Crimée), n'est pas de taille à concurrencer Caffa et les autres établissements génois en plein essor à partir des années 1275-1280[4]. Pourtant, de la sorte, les marchands vénitiens sont en contact fréquent

avec la Horde d'Or. Ils ne se contentent pas d'être présents dans les marches de l'*ulus* (en Crimée ou à La Tana) : profitant de la sécurité des routes garantie par la paix mongole, certains d'entre eux s'engagent même à l'intérieur de l'Empire. Marco Polo nous raconte ainsi comment, débarquant à Soldaïa au début des années 1260, son père et son oncle, Niccolò et Maffeo Polo, s'étaient rendus jusqu'en Chine après un séjour à la Cour du khan Berke. Peut-être étaient-ils les premiers marchands italiens à entreprendre ce voyage, mais sans doute pas les premiers à fréquenter la Horde d'Or. En 1247, Jean de Plan Carpin avait rencontré à Kiev plusieurs marchands venus de Constantinople, dont « Manuel le Vénitien »[5]. Il est vraisemblable que, malgré le silence des sources découvertes à ce jour pour la seconde moitié du XIIIe siècle, leur exemple fut suivi par d'autres Vénitiens. Cela étant, la documentation disponible ne nous permet pas de considérer que, dès cette époque, Caffa ou La Tana recevait des quantités importantes de produits d'Extrême-Orient (soie, épices) ou de l'Extrême-Nord (fourrures de prix), autrement dit des articles caractéristiques de ce qu'il est convenu d'appeler le « grand » commerce international. Tout au plus pouvons-nous supposer que le flux de ces marchandises, dont la présence n'est attestée que sporadiquement dans les deux dernières décennies du XIIIe siècle, s'accroît pour devenir considérable, comme nous le verrons, dans la première moitié du XIVe siècle[6].

En revanche, ce qui attire en premier lieu et d'une manière constante les Italiens dans les possessions pontiques de la Horde d'Or, ce sont les produits locaux (poisson, céréales, sel, cuir, cire, miel) auxquels s'ajoutent les esclaves. En 1268 pour faire face à la disette qui frappe leur ville, les Vénitiens procèdent à des achats de blé « iusque as Tatars », au nord de la mer Noire, en Crimée et en mer d'Azov. Pour s'ouvrir les Détroits, la Sérénissime avait précipité la conclusion du traité avec Byzance. La prompte réaction des Génois est significative pour notre propos : en adoptant à leur tour la politique que les Byzantins avaient eue à leur égard, ils tentent de fermer aux Vénitiens l'accès à la mer d'Azov. En 1269, les ambassadeurs de Gênes portent à la connaissance du Pape qui négociait une trêve entre les deux républiques, en guerre depuis 1261, que la Commune n'avait qu'une seule exigence : l'abandon par les Vénitiens de leur commerce à La Tana (« quod non iretur ad Tanam »)[7].

Il est évident que les intérêts économiques ont fortement contribué à la décision de Venise d'établir des relations plus étroites avec la Horde d'Or en avril 1291 quand une ambassade fut envoyée auprès de Nogay. Nous ne connaissons pas la teneur des instructions données à l'envoyé vénitien mais il semble bien qu'il ait été chargé de susciter une action anti-génoise. En effet, dans le conflit qui opposait en 1289-1290 la Horde d'Or à l'*ulus* des Il-khans de Perse, Gênes avait choisi de soutenir le second État. Elle suivait en cela ses intérêts majeurs dans la région pontique dont l'importance s'était sensiblement accrue après l'occupation en 1290 du royaume franc d'Acre par les Mamelouks d'Égypte. Pour sa part, en se rapprochant de la Horde d'Or et de ses alliés, les Mamelouks d'Égypte, également en guerre avec les Il-khans, Venise visait en dernière instance l'élimination de sa rivale des eaux de la mer Noire, et c'est en partie en poursuivant le même but qu'elle ouvre en 1293 les hostilités avec Gênes. Les Vénitiens ne sortent pas victorieux de cette guerre (la guerre de Curzola) qui durera jusqu'en 1299. Ils réussissent cependant à affaiblir les positions pontiques de leurs ennemis : en 1296 Péra était incendiée, Caffa assiégée et les autres établissements de la mer Noire saccagés[8]. Deux ans

plus tard Caffa et les comptoirs génois de Crimée sont mis à sac par les Tatars et on peut supposer avec G. Brătianu qu'en agissant ainsi Nogay faisait plus que venger un affront personnel : il répondait en même temps à l'attente des Vénitiens[9]. Par ailleurs, à partir de 1291, le bon déroulement du commerce est également perturbé par les luttes internes de la Horde d'Or. En 1299 Toḫta, le khan légitime, triomphe de Nogay, l'usurpateur, mais les troubles continuent encore pendant quelques années[10].

Toutefois, dans les premières années du XIVe siècle, la situation des Génois dans la Horde d'Or paraît non seulement rétablie mais même prospère. En 1304 leur comptoir de La Tana est dirigé par un consul aidé dans ses tâches par un scribe – c'est la première indication d'une organisation de ce type pour cette place – et cette même année un notaire génois instrumente à Saraï, capitale de l'*ulus*[11]. Ce revirement sera de courte durée : en 1307 Toḫta, exaspéré, semble-t-il, de voir un nombre croissant de ses sujets tatars victimes de la traite d'esclaves pratiquée par les marchands génois et occidentaux, emprisonne les Génois présents à Saraï, après avoir confisqué leurs biens, et envoie ses armées détruire leurs établissements. Caffa tombe en mai 1308, après huit mois de siège[12].

Le règne du khan Özbeḡ (1312-1341) apporte un changement radical et durable. Dès 1313 les Génois obtiennent l'autorisation de rouvrir leurs établissements ; en 1313 ils sont de retour à Caffa, en 1315 bien installés à La Tana (où ils avaient déjà fait leur réapparition en 1311), en 1320 ils font des affaires à Saraï[13]. Pour mieux organiser la reprise économique dans la région, la Commune crée en 1313 une commission de huit sages (« Octo sapientes constituti super factis navigandi et maris majoris », plus connue par la suite sous le nom d'« Officium Gazarie »), qui s'attache, surtout à partir de 1316, à reconstruire et à administrer la colonie de Caffa et les autres comptoirs subordonnés à cette place[14].

Mais, comme l'a souligné G. Brătianu, l'expansion commerciale génoise sur les côtes septentrionales de la mer Noire se place dorénavant « sous le signe de la concurrence » vénitienne[15]. Malheureusement nous sommes handicapés pour bien suivre l'effort d'implantation de Venise dans les régions pontiques durant les premières décennies du XIVe siècle par la pénurie des sources (les délibérations du Sénat antérieures à 1332, par exemple, ne sont conservées que sous forme de résumés succincts, « rubriche »). Ainsi cette documentation lacunaire ne nous permet pour l'instant qu'une reconstitution sommaire, moins vague et expéditive toutefois que celles entreprises jusqu'à présent[16].

Le traité de Milan de 1299 qui clôt la guerre de Curzola, ne comprenait pas Byzance laquelle, entraînée dans la confrontation en 1296 du côté génois, reste en état de belligérence avec Venise jusqu'en 1302. La trêve d'octobre 1302 – renouvelée et renforcée en 1310 et 1324 – assure de nouveau à la Sérénissime le libre passage des Détroits[17]. Cette dernière n'avait peut-être pas attendu cette date pour renouer des relations avec la Horde d'Or : si nous interprétons correctement une mention de mars 1300, le « Tatar » auquel étaient envoyés des ambassadeurs avec des cadeaux, était le khan Toḫta, vainqueur de Nogay[18]. Quoi qu'il en soit, après 1302, les galées de la *muda* (convoi de galées organisé par l'État) de Romanie se rendent en mer Noire : ainsi très certainement en 1303, 1306, 1312, 1315, 1317, 1319[19]. Cette dernière année, Venise obtient le droit d'ouvrir un comptoir à Trébizonde, mais il serait faux de croire, comme était tenté de le faire W. Heyd, que tout le trafic en mer Noire se résumait alors à cette place[20]. Deux des délibérations du Sénat de

septembre et novembre 1320 prouvent que la Crimée (Gazaria) et La Tana étaient également des destinations habituelles des marchands vénitiens. Ces deux actes enregistraient l'équivalence en monnaie locale (*sommo* et aspres) des livres vénitiennes[21]. Chaque année pratiquement, à partir de 1320, les *muda* de Romanie font le voyage de la mer Noire et il est souvent question de La Tana[22]. En 1322, deux des six galées qui composaient le convoi devaient s'y rendre et y faire escale pendant six jours ; il n'y en aura qu'une seule en 1324. Le voyage avait été retardé par les négociations avec l'empereur de Byzance, Andronic II, pour le renouvellement de la trêve[23]. Mais nous apprenons par deux mentions de 1322 et de 1323 que La Tana était visitée en outre par des navires privés ou « désarmés » (non armés par l'État) qui ne faisaient pas partie de la *muda* et qui, dans ce cas précis, avaient le droit – en dérogation au principe général – d'y charger toutes sortes de marchandises, y compris des articles de prix (« havere subtili » ou « merces subtiles »)[24]. En 1323 des missionnaires franciscains notaient avoir rencontré nombre de marchands vénitiens en Crimée[25]. La communauté des Vénitiens commerçant à La Tana était devenue assez importante et y était suffisamment implantée pour être représentée par un consul. La présence de ce fonctionnaire est attestée par un acte de 1326 mais il est vraisemblable qu'il avait été nommé auparavant[26]. Le diplôme du khan Özbeḡ de 1332 ne fera ainsi que consigner un état de fait, tout en donnant au comptoir vénitien des bases légales pour son développement futur dans le cadre de la Horde d'Or[27].

Il ressort ainsi des documents à notre portée qu'une présence vénitienne au bord de la mer Noire, plus soutenue que par le passé, est indéniable pour les années 1320 et qu'il faut probablement la faire remonter aux premières années de l'accession au pouvoir du khan Özbeḡ. La Sérénissime tirait également profit du fait que, à la même époque, les Génois étaient paralysés dans le bassin pontique par le conflit qui opposait les Gibelins de Péra aux Guelfes de la métropole[28]. Comme nous l'avons vu, les Vénitiens concentrent leurs efforts sur La Tana et cela n'a rien de surprenant. Deux manuels de commerce, contemporains du règne d'Özbeḡ, nous en fournissent la raison : nous y trouvons la confirmation de l'importance commerciale qu'avait acquise cette place.

Le premier, découvert récemment à Florence par R.H. Bautier qui a publié les fragments qui nous intéressent ici, est daté par son éditeur des environs de 1315[29]. Le second est la célèbre *Pratica della mercatura* écrite par le marchand florentin Francesco Balducci Pegolotti entre 1330 et 1340[30]. Ces deux ouvrages s'inspirent selon toute probabilité d'une source commune mais ils ne sont pas identiques. Le manuel de 1315 est plus précis, par exemple, sur l'origine des marchandises qu'on trouve à La Tana. En revanche Pegolotti ajoute d'autres produits à la liste et donne plus de détails sur les ports de la mer d'Azov. On peut avancer ainsi qu'il s'agit de deux états de la situation du marché de la ville de l'embouchure du Don, enregistrés à environ quinze ans d'intervalle.

Nous avons entrepris ailleurs l'analyse en parallèle des informations fournies par ces deux manuels[31]. Nous nous contenterons de rappeler ici que, à la différence de Caffa qui semble stagner, La Tana apparaît comme d'une part le point de départ de la route qui, par Astrakhan, Saraï, Urgenč, menait en Chine ou aux Indes[32] et d'autre part comme un riche marché, tant pour les marchandises du « grand » commerce que pour les produits locaux. Les Italiens y trouvaient de la soie et des étoffes de soie « de toutes régions », de l'or, des perles, des épices, ces dernières en

faible quantité en 1315, mais la situation semble s'être améliorée du temps de Pegolotti qui signale aussi l'apparition des fourrures précieuses du Grand Nord. S'ajoutaient à cela les produits locaux qu'on pouvait acquérir « en grande quantité » : esturgeons salés, caviar, cuirs de bœuf et de cheval, suif, cire, céréales chargées, outre à La Tana, à différentes échelles de la mer d'Azov. Les deux manuels indiquent également les marchandises qu'il était intéressant d'apporter pour les négocier sur place ou dans les villes-étapes de cette branche septentrionale de la « route de la soie ». Deux catégories d'articles tenaient la première place dans les exportations italiennes : les tissus d'origines diverses et de couleurs variées (toiles de lin et de chanvre, cotonnades, camelots, draps et étoffes de laine) et les métaux, argent d'abord, surtout – selon le manuel anonyme – sous forme de barres à l'aloi vénitien mais aussi fer, cuivre et étain.

C'est dans ce contexte que se place le voyage de Marino Marin dans les contrées du khan Özbeḡ (« in contratis imperii de Iusbeco »), en 1324. Rien ne laisse penser dans la teneur du document qu'on considérait cette entreprise comme singulière. Il laisse au contraire supposer que l'accommanditaire pouvait être un habitué de ce trajet : il fait inscrire par le notaire que les conditions consignées dans ce contrat ne sauraient être retenues pour d'autres expéditions (« Hec autem observare debeo solummodo per istud viaticum presentem »). Il se proposait vraisemblablement de gagner les territoires de la Horde d'Or à La Tana, le point de la côte le plus rapproché de Saraï, but probable – nous y reviendrons – du voyage. Il pouvait charger sa marchandise, soit sur la galée que le capitaine de la *muda* de la mer Noire avait été autorisé par le Sénat à détacher cette année vers La Tana, soit sur un bateau privé. Il est possible également que l'étain n'ait pas été le seul article à lui avoir été confié et que, selon un procédé courant à l'époque, il ait conclu, en vue de son expédition, plusieurs contrats portant sur d'autres marchandises. Quoi qu'il en soit, une quantité suffisante d'étain, produit recherché par la Horde d'Or, comme l'attestent les manuels de commerce cités ainsi que des documents postérieurs[33], pouvait assurer à elle seule des bénéfices substantiels.

Nous avons déjà émis l'hypothèse que l'étain apporté par Leonardo Contarini à Constantinople provenait de Cornouailles, seule origine d'ailleurs indiquée par Pegolotti. Ce métal faisait l'objet des chargements habituels des galées vénitiennes de la *muda* des Flandres qui touchaient Londres ou de celles qui quittaient Venise à destination du Levant[34]. Pegolotti nous apprend que les lingots exportés de Cornouailles étaient refondus à Venise ou à Majorque – le métal étant ainsi mieux affiné – et transformés en barres qu'on réunissait pour le transport en faisceaux reliés par des tiges, elles-même en étain. Les barres de Venise, frappées du sceau de la Sérénissime (« il marchio di San Marco di Vinegia »), se vendaient mieux dans le Levant même si, comme le note le marchand florentin, elles n'étaient en rien supérieures à celles fabriquées à Majorque ou en Provence[35]. Il est intéressant de relever à cet égard que, selon le manuel de commerce anonyme, l'étain vendu sur les marchés de l'Orient – y compris à La Tana – se présentait toujours sous forme de barres (« stagno in vergha »)[36]. Le chargement confié à Marino Marin ne devait pas faire exception à la règle.

Grâce à la *Pratica della mercatura* de Pegolotti nous pouvons également avoir une idée approximative de la quantité d'étain correspondant aux 199 hyperpères d'or byzantins. L'auteur nous indique – une seule fois malheureusement – que le milliaire *(migliaio)* d'étain de Cornouailles coûte dix marcs de sterlins *(marchi 10*

di sterlini). Nous trouvons ailleurs qu'un milliaire d'étain de Cornouailles équivaut à 1 000 livres *(libbre)* de Bruges, ce qui correspondrait à 960 livres lourdes *(libbre grosse)* de Venise (457,91 kg)[37]. Toujours selon Pegolotti, le marc de sterlins (160 sterlins) était légèrement inférieur au marc vénitien qui valait 163,5 sterlins, et dont on frappait 109 gros *(grossi)* d'argent. Cependant, une fois le montant des frais défalqué, le particulier n'en recevait que 107 environ, somme pratiquement équivalente à la valeur du marc anglais et prix d'un *centinaio* de Cornouailles (100 livres ou le dixième du milliaire) d'étain[38]. Quant à l'hyperpère, il valait à l'époque entre 12 et 13 gros vénitiens[39]. Si l'on retient une valeur de change moyenne (12,5 gros), on obtient pour les 199 hyperpères 2 487,5 gros. Mais s'il est évident que la majeure partie de cet argent a été investie dans l'achat de l'étain, il faudrait, pour un calcul exact, pouvoir en soustraire les différents frais (nolissement, affinage, droit de douane et autres taxes) que Leonardo Contarini avait acquittés avant la conclusion du contrat et qui totalisaient probablement 200 à 300 gros[40]. Resterait ainsi une somme avoisinant 2 200 gros qui correspondrait à deux milliaires et 56 livres de Cornouailles ou à 1 973,7 livres lourdes de Venise. Cela donnerait de nos jours quelque 940 kg (941,4 exactement) d'étain. Il s'agit là – nous en sommes pleinement conscients – d'un calcul reposant sur une seule information, qui plus est, postérieure d'une dizaine d'années au moins à notre document. En attendant des confirmations, ce chiffre ne saurait donc être considéré que comme une simple hypothèse de travail.

En tout état de cause, Marino Marin emportait une grosse quantité d'étain. Le fait que La Tana, terme habituel des marchands vénitiens, ne soit pas mentionnée dans le contrat comme but du voyage, nous incite à penser qu'il avait l'intention de se rendre dans une ville à l'intérieur du territoire de la Horde d'Or, Saraï, la capitale, étant le marché le plus indiqué. Cette cité se trouvait à une distance relativement courte de La Tana : selon les deux manuels de commerce – qui la présentent comme la première étape d'importance sur la route de la Chine – on gagnait d'abord Astrakhan (25 jours en chariot à bœufs, mais seulement dix à douze en chariot à chevaux ou à chameaux) d'où il suffisait d'une journée pour remonter la Volga en bateau jusqu'à Saraï[41]. C'était à l'époque, d'après les descriptions contemporaines, en tous points confirmées par les fouilles archéologiques, une ville florissante, siège administratif de l'*ulus* et marché cosmopolite où se côtoyaient des marchands venus de tous horizons[42]. Le manuel anonyme, de peu antérieur à notre document, détaille les produits qu'on y trouvait en abondance : soie et étoffes tissées de soie et d'or « de toutes régions », fourrures, esturgeons salés, boutargue, cuirs de bœuf et de cheval, certes des marchandises que l'on pouvait aussi acquérir à La Tana mais sans doute à des prix moins avantageux. Relevons parmi les articles qu'il était conseillé d'y emporter et qu'on retrouve également pour La Tana, l'argent en barres à l'aloi de Venise – preuve supplémentaire de la réalité de la pénétration commerciale de la Sérénissime – des tissus, des produits tinctoriaux, enfin le cuivre et l'étain (toujours sous forme de barres : « stagno in vergha »)[43].

Les fouilles archéologiques entreprises sur le site de Saraï (l'actuelle Selitrennoe), ainsi que sur l'emplacement de la Nouvelle Saraï (aujourd'hui Tsarevo) qui se développe rapidement à la fin des années 1330 pour devenir au début de la décennie suivante la nouvelle capitale, ont mis en évidence que ces villes étaient non seulement d'importants centres du commerce international mais aussi les centres d'une riche activité artisanale[44]. Les artisans étaient regroupés dans des quartiers

distincts selon leurs spécialités : industrie du cuir, fabrication de la céramique, des verreries, des objets en os ou en pierre, des tissus de laine, de coton, de soie. Une place à part revenait aux métiers du métal : on y travaillait le fer, le cuivre, le bronze, le plomb, l'or et l'argent. Les forgerons, les fondeurs, les fabricants d'armes, d'outils agricoles, de pièces de harnachement, d'objets à usage domestique, les chaudronniers, les serruriers, les bijoutiers, employaient des techniques avancées dont témoigne la qualité de leur travail. Les fouilles ont mis à jour des fourneaux équipés de systèmes de ventilation et de refroidissement perfectionnés, des moules les plus divers, des enclumes de différentes tailles, des matrices, des creusets. Pour le travail du bronze on utilisait entre autres la technique de la fonte à cire perdue et le sondage. Ce métal servait à la confection d'une gamme très large d'objets, allant des armes aux bijoux et on en faisait donc une grande consommation[45]. Saraï était ainsi l'endroit le plus indiqué pour la vente de l'étain – quelle qu'en soit la quantité – et nous pouvons supposer à juste titre que Marino Marin, qui connaissait probablement cette place, l'avait effectivement choisie pour y négocier au mieux son chargement.

Nous avons déjà noté que l'issue de cette affaire nous échappait, mais nous pensons avoir démontré que toutes les circonstances étaient réunies pour qu'elle se déroule favorablement. Nous ne disposons d'aucune information supplémentaire concernant Marino Marin. En revanche, Leonardo Contarini est loin d'être un inconnu. La famille patricienne dont il faisait partie – l'une des plus renommées de Venise – était par ailleurs bien implantée à Constantinople et partie prenante du commerce pontique. L'un de ses parents, Bisino Contarini, avait été le capitaine de la *muda* de la mer Noire en 1320, 1321 et 1322, années pendant lesquelles les galées avaient touché aussi La Tana[46]. On le retrouve en 1324 avec son frère Francesco parmi les négociateurs de la trêve avec Byzance[47]. Quant à Leonardo Contarini, il était lui-même promis à une riche carrière politique après avoir acquis de l'expérience – comme c'était l'habitude pour les jeunes aristocrates de son temps – dans le rude apprentissage du commerce. En 1324 il avait moins de vingt ans (il serait né vers 1306) et notre document est le seul témoignage précis de son activité de jeunesse[48]. Il est néanmoins possible que le Dardi (diminutif courant de Léonardo) Contarini qui connaît des difficultés avec les autorités de Byzance en 1327 soit notre personnage qui poursuivait ainsi ses affaires à Constantinople et en mer Noire[49].

Mais pour revenir au document de 1324, plus que de l'entreprise commerciale de deux marchands vénitiens, il témoigne des relations entre deux des civilisations les plus éclatantes de l'époque.

Paris – Venise, 1988. M.B.

1. En ce qui concerne le commerce génois cette lacune a été partiellement comblée notamment par les travaux de M. Balard (voir surtout *La Romanie génoise (XIIe – début du XVe siècle)*, 2 vols, Gênes, 1978), mais lui aussi déplore la pénurie d'actes notariés et de la documentation commerciale en général pour la période 1315-1340 (*ibid...*, II, p. 682). Voir aussi à ce sujet R. Bautier, « Les relations

économiques des Occidentaux avec les pays d'Orient au Moyen Âge. Points de vue et documents », in M. Mollat éd., *Sociétés et compagnies de commerce en Orient et dans l'Océan indien*, Paris, 1970, p. 276.

2. Il était néanmoins interdit aux Génois de se rendre en mer d'Azov, cf. M. Bănescu, « La domination byzantine à Matracha (Tmutorokan) en Zichie, en Khazarie et en 'Russie' à l'époque des Comnènes », *Bulletin de la Section historique (Académie roumaine)* (Bucarest) XXII, 2, 1941 ; G. Brătianu, *La mer Noire, des origines à la conquête ottomane (cité infra La mer Noire)*, Munich, 1969, pp. 165, 175 ; M. Nystazopoulou-Pélékidis, « Venise et la mer Noire du XIe au XVe siècle », *Thesaurismata (Venise)* VII, 1970, pp. 19-20 ; M. Balard, « Les Génois en Crimée au XIIIe-XIVe siècles », *Arheion Pontou* (Athènes) 1979, pp. 201-202.

3. Sur une possible présence vénitienne en mer Noire avant 1204 voir M.E. Martin, « The first Venetians in the Black Sea », *ibid.*, pp. 111-112.

4. W. Heyd, *Histoire du commerce du Levant au Moyen Âge*, Amsterdam, 1959, II, p. 168 ; G. Brătianu, *Recherches sur le commerce génois dans la mer Noire au XIIIe siècle* (cité *infra Recherches)*, Paris, 1929, pp. 251-257 ; *La mer Noire*, pp. 183-184, 254-255 ; F. Thiriet, *La Romanie vénitienne au Moyen Âge, le développement et l'exploitation du domaine colonial vénitien (XIIe-XVe siècles)*, Paris, 1959, pp. 100, 141-155 ; M. Nystazopoulou-Pélékidis, *art. cit.*, pp. 16-26 ; M. Balard, *op. cit.*, pp. 38-55.

5. Jean de Plan Carpin, *Histoire des Mongols*, traduit et annoté par dom J. Becquet et par L. Hambis, Paris, 1965, p. 132 ; *Recherches*, p. 202 ; *La mer Noire*, p. 183 ; M. Balard, *art. cit.*, pp. 202-203.

6. Nous avons déjà abordé ce sujet, cf. M. Berindei, G. Veinstein, « La Tana – Azaq, de la présence italienne à l'emprise ottomane (fin XIIIe – milieu XVIe siècle) », *Turcica*, VIII, 2, 1976, pp. 111-116. Voir aussi M. Balard, *art. cit.*, pp. 212-214.

7. R. Cessi, « La tregua fra Venezia e Genova nella seconda metà del sec. XIII », *Archivio veneto-tridentino*, 7-8, 1923, p. 10 ; *Recherches*, pp. 249, 254-255 ; *La mer Noire*, pp. 232, 255 ; M. Balard, *art. cit.*, pp. 214-215 ; M. Berindei, G. Veinstein, *art. cit.*, pp. 129-132.

8. W. Heyd, *op. cit.*, p. 169 ; *Recherches*, pp. 256-275; *La mer Noire*, pp. 255-258 ; M. Balard, *op. cit.*, pp. 58-61 ; F.C. Lane, *Venice, a maritime republic*, Maryland – Londres, 1973, pp. 82-85.

9. *Recherches*, p. 271 ; voir aussi B. Grekov, A. Iakoubovski, *La Horde d'Or et la Russie*, Paris, 1961, p. 87; B.Spuler, *Die Goldene Horde. Die Mongolen in Russland*, Wiesbaden, 1965, p. 75 ; M. Balard, « Precursori di Cristoforo Colombo : i Genovesi in Estremo Oriente nel XIV secolo », in *Convegno internazionale di Studi colombiani*, Gênes, 1974, p. 16.

10. B. Grekov, A. Iakoubovski, *op. cit.*, pp. 86-88 ; B. Spuler, *op. cit.*, pp. 73-77.

11. M. Balard, *op. cit.*, I, p. 151.

12. W. Heyd, *op. cit.*, pp. 170, 176 ; *Recherches*, p. 283 ; B. Grekov, A. Iakoubovski, *op. cit.*, p. 89 ; B. Spuler, *op. cit.*, p. 84 ; M. Balard, *op. cit.*, I, pp. 151-152, 202 ; II, p. 794.

13. *Ibid.*, I, pp. 151-152 ; II, pp. 739-740, 860-862.

14. W. Heyd, *op. cit.*, pp. 171-175 ; *Recherches*, pp. 283-284 ; *La mer Noire*, pp. 262-263 ; M. Balard, *op. cit.*, I, pp. 202-215, 369-376.

15. *La mer Noire*, p. 263.

16. W. Heyd, *op. cit.*, pp. 180-182 ; *Recherches*, pp. 285-286 ; *La mer Noire*, pp. 264-265, 268 ; F. Thiriet, *op. cit.*, p. 162 ; id., « Les Vénitiens en mer Noire, organisation et trafics (XIIIe-XVe siècles) », *Arheion Pontou*, 1979, pp. 40-41. A lire certaines des études récentes on retire l'impression que le début effectif du commerce vénitien au nord de la mer Noire au XIVe siècle se place en 1332, avec le diplôme du khan Özbeg autorisant l'installation d'une colonie permanente à La Tana, cf. F. Thiriet, *op. cit.*, pp. 343-344, 347 ; M. Nystazopoulou – Pélékidis, *art. cit.*, pp. 28-29 ; E. Skrjinskaja, « Storia della Tana », *Studi Veneziani*, 10, 1968, pp. 3-48 ; id., *Barbaro i Kontarini o Rossii. K istorii italo-russkih svjazej v XV v. (La Russie vue par Barbaro et Contarini. A propos de l'histoire des relations italiano-russes au XVe siècle)*, Leningrad, 1971, introduction pp. 29-30. Nous avons également suivi leur exemple, M. Berindei, G. Veinstein, *art. cit.*, pp. 118-120.

17. F. Thiriet, *op. cit.*, pp. 154-155, 159-161.

18. R. Cessi, P. Sambin, *Le deliberazioni del Consiglio dei Rogati (Senato), serie « mixtorum »*, Venise, 1960, I, p. 5, doc. I, 31.

19. *Ibid.*, pp. 105, 118, 137, 159, 173, 214 : docs II, 20, 183-184 ; III, 116 ; IV, 150-151, 320 ; V, 437.

20. W. Heyd, *op. cit.*, p. 168.

21. R. Cessi, P. Sambin, *op. cit.*, pp. 225-226 : docs VI, 50, 59. Sur le *sommo* et l'aspre de Gazarie voir M. Balard, *op. cit.*, II, pp. 658-664.

22. R. Cessi, P. Sambin, *op. cit.*, cf. index s.v. Mar Maggiore, Tana, Trebizonda.

23. *Ibid.*, pp. 252, 288 : docs VII, 66 ; VIII, 62.

24. *Ibid.*, pp. 263-264 : docs VII, 218, 228.

25. Cf. G. Brătianu, « Les Vénitiens dans la mer Noire au XIVᵉ siècle. La politique du Sénat en 1332-1333 et la notion de latinité », in *Académie roumaine. Études et recherches*, Bucarest, 1939, XI, p. 34 ; id., *La mer Noire*, p. 265.

26. R. Cessi, P. Sambin, *op. cit.*, p. 310, doc. IX, 144 ; W. Heyd, *op. cit.*, p.102 (qui cite M.C. Canale, *Comentari storici della Crimea, del suo commercio et dei suoi dominatori dalle origini fino ai di nostri*, Gênes, 1855, II, p. 443) soutient qu'en 1322 le consul vénitien de La Tana devait envoyer de l'argent à son collègue de Trébizonde pour les travaux de fortification. Nous n'avons pas trouvé trace de ce document qui devrait figurer dans la série des « Misti » publiée par R. Cessi et P. Sambin. S'agit-il d'une autre série ?

27. G. Brătianu, *art. cit.*, pp. 3-56 ; M. Nystazopoulou-Pélékidis, *art. cit.*, pp. 29-31 ; E. Skrjinskaja, *art. cit.*. Sur les Vénitiens à La Tana voir dernièrement F. Dupuigrenet-Desroussilles, « Vénitiens et Génois à Constantinople et en mer Noire en 1431 d'après une lettre de Martino da Mosto, baile à Constantinople, au baile et aux conseillers de Nègrepont », *CMRS*, XX, 1, 1979, pp. 111-122 et B. Doumerc, « Les Vénitiens à La Tana (Azov) au XVᵉ siècle », *CMRS*, XXVIII, 1, 1987, pp. 5-20.

28. *La mer Noire*, pp. 265-266 ; F. Thiriet, *op. cit.*, p.162 ; M. Balard, *op. cit.*, I, pp. 66-68.

29. R.H. Bautier, *art. cit.*, pp. 310-320.

30. Nous avons utilisé l'édition A. Evans, Cambridge, Mass., 1936 ; sur la datation du manuscrit, cf. pp. IX-L, ainsi que les observations de R.H. Bautier, *art. cit.*, p. 286 et de R. Lopez, G. Airaldi, « Il piu antico manuale italiano di pratica della mercatura », in *Miscellanea di studi storici*, Gênes, 1983, pp. 104-105.

31. M. Berindei, G. Veinstein, *art. cit.*, pp. 117-118, 133-134.

32. Sur le bon fonctionnement de cette route entre 1320 et 1343, voir R. Lopez, « Nuove luci sugli Italiani in Estremo Oriente prima di Colombo », in *Studi (Colombiani)*, Gênes, 1951, III, pp. 361-368 et appendice XIV, pp. 393-398 ; id., « Les méthodes commerciales des marchands occidentaux en Asie du XIᵉ au XIVᵉ siècle », in *Société et compagnies...*, *op. cit.*, p. 346 ; L. Petech, « Les marchands italiens dans l'Empire mongol », *Journal asiatique*, CCL, 1962, pp. 556-558 ; R. Morozzo della Rocca, « Catay », in *Miscellanea in onore di Roberto Cessi*, Rome, 1958, I, pp. 299-303 ; M. Balard, « Precursori... », *art. cit.*, pp. 153-154 ; id.,*op. cit.*, II, pp. 782, 860-862.

33. R. Cessi, M. Brunetti, *Le deliberazioni del Consilio dei Rogati (Senato), serie « mixtorum »*, Venise, 1961, II, p. 48, doc. XV, 166 du 9 juil. 1332 : montant du nolissement sur l'étain pour le trajet Constantinople – La Tana ; M. Berindei, G. Veinstein, *art. cit.*, p. 135 : mentions de chargements d'étain destinés à La Tana de 1355 et 1357.

34. Ainsi par exemple R. Cessi, P. Sambin, *op. cit.*, pp. 228, 229, 242, docs VI, 90, 95, 241 : mentions de l'étain chargé en 1321 et 1322 sur des galées de la *muda* des Flandres ; pp. 6, 92-93, 329, docs I, 32, 318 ; X, 63, 64 : indications concernant l'étain emporté par des navires quittant Venise en 1300, 1303 et 1327.

35. F.B. Pegolotti, *op. cit.*, pp. 381-382, description accompagnée de dessins.

36. R.H. Bautier, *art. cit.*, pp. 313-319, ff. 5 v, 7 r, 42 v, 46 r-v, 50 r-v, 51 r-v, 52 r.

37. F.B. Pegolotti, *op. cit.*, pp. 214, 245. La *libbra grossa* de Venise : 476,998 gr.

38. *Ibid.*, pp. 140, 151.

39. Cf. G.M. Thomas, *Diplomatarium veneto-levantinum, sive acta et diplomata res venetas graecas atque levantis illustrantia, a. 1300-1350*, Venise, 1880, I, pp. 195-196, doc. 95 du 28 juin 1324 : l'hyperpère vaut 12,40 *grossi*, mais en 1321 on l'échangeait contre 14 *grossi* (cf. p. 185, doc. 88). F. Thiriet, *op. cit.*, p. 307, indique qu'en 1319 il valait 13 gros.

40. En 1332 par exemple il fallait acquitter trois *soldi di grossi* (36 gros) pour le nolissement d'un milliaire d'étain uniquement pour le trajet Constantinople – La Tana, cf. R. Cessi, M. Brunetti, *op. cit.*, p. 48, doc. XV, 166.

41. R.H. Bautier, *art. cit.*, p. 135 ; F.B. Pegolotti, *op. cit.*, p. 21.

42. G.A. Fyodorov-Davydov, *The culture of the Golden Horde cities*, Oxford, 1984, pp. 13-22, 211-219 (BAR International Series, 198).

43. R.H. Bautier, *art. cit.*, p. 316.

44. B. Grekov, A. Iakoubovski, *op. cit.*, pp. 135-143 et surtout G.A. Fyodorov-Davydov, *op. cit.*, pp.16-25 qui passe en revue l'ensemble des découvertes archéologiques et propose une chronologie plus rigoureuse. Selon lui, et contrairement à l'opinion des premiers, les descriptions d'Al-Omari et d'Ibn Battuta seraient ainsi celles de Saraï-Selitrennoe, fondée par le khan Batu et qu'on a attribuée par

erreur au khan Berke. La seconde Saraï ne pouvait pas porter le nom de ces khans car elle fut bâtie par Özbeg.

45. B. Grekov, A. Iakoubovski, *op. cit.* ; G.A. Fyodorov-Davydov, *op. cit.*, pp. 143-193 (pour le travail des métaux non ferreux, voir pp. 176-193).

46. R. Cessi, P. Sambin, *op. cit.*, pp. 222, 263, 264, docs VI, 15, VII, 218, 232.

47. G.M. Thomas, *op. cit.*, p. 196, doc. 95 ; voir aussi R. Cessi, P. Sambin, *op. cit.*, p. 284, doc. VIII, 21.

48. *Dizionario biografico degli italiani*, Rome, 1983, 28, pp. 227-229, article signé F. Cavazzana Romanelli.

49. R. Predelli, *I libri commemoriali della Republica de Venezia, Registi*, Venise, 1878, II, 3, p. 21, doc. 124.

*

DOCUMENTS

1324, 10 ottobre, indizione VIII. Costantinopoli.

Archivio di Stato. Venezia. Procuratori di San Marco, Commissarie busta 298.

*
*
* In nomine Dei eterni. Amen. Anno ab incarnacione domini nostri Yhesu Christi millesimo tre / centessimo vigessimo quarto, mense octubris, die decimo intrante, / indicione octava, Constantinopoli. Manifestum facio ego Marinus Marin de* confinio / Sancti Pauli de Veneciis cum meis heredibus quia recepi a te Leonardo Contareno / de confinio Sancte Marie Formose de Veneciis et tuis heredibus tantum stagnum quod / assendit ad summam yperperorum centum nonaginta novem et dimidium iusti ponderis / constantinopolitani de capitali conducto in Constantinopolim cum salvacione. Quod stagnum / portare debeo in contratis imperii de Iusbeco ad tuum risicum et periculum / et de id quod lucratum fuero habere debeo quartam paratem** lucri et reliquas tres / parates*** devenire debent in te Leonardo Contareno, tibi dando totum tuum / suprascriptum capitale. Sciendum tamen est quod vivere non debeo nec aliquas / expensas facere pro mea persona supra dicta merchadantia. Hec autem observare / debeo solummodo per istud viaticum presentem. Hec autem que suprascripta sunt si non / observavero, tunc emendare debeam cum meis heredibus tibi et tuis heredibus / omnia tua suprascripta in duplum de terris et casis meis et de omnibus que / habere visus fuero in hoc seculo. Et inde in antea ipsum capitale et duplum / prodis laborent de quinque sex per annum. Signum suprascripti Marini Marin qui / hec rogavit fieri.

+ Ego Franciscus Suprancio testis subscripsi.

+ Ego Pricivallis Falciamano de Valcino testis subscripsi.

(S.T.) Ego Petrus Sancte Euphymie plebanus et notarius complevi et roboravi.

* de : supralinéaire.
** Lire « partem ».
*** Lire « partes ».

GIUSTINIANA MIGLIARDI O'RIORDAN

Analyse juridico-diplomatique

L'écriture est une minuscule notariale où l'on note des éléments de caroline dans le détachement et l'arrondi des lettres, comme dans le *ductus* encore assez posé. On peut constater une tendance à la régularité et à l'uniformité qu'accentue la façon typiquement gothique d'indiquer les abréviations par un signe générique dont la boucle, généralement tournée à gauche, s'enchaîne aux lettres en un seul trait de plume. Également gothique sont les hastes supérieures, repliées ou bouclées, ainsi que les hastes inférieures, qui ont tendance à se raccourcir, et les majuscules. On relève enfin les signes tachygraphiques *con* et *et*. Le support du document est un parchemin de 120 x 247 cm, dont la partie inférieure est irrégulièrement découpée. La qualité de conservation est moyenne : on décèle en effet de légères traces de moisissure couleur lie-de-vin.

D'un point de vue diplomatique, l'écriture ne se distingue ni par le *ductus* ni par la forme de celle des notaires vénitiens de l'époque.

Dans la première ligne on remarque quatre signes d'abréviation de grand module, et le grand I initial élaboré et enjolivé, qui s'étend sur deux lignes et a valeur de signe graphique tout comme les croix des souscriptions des témoins, tracées en cursive et contournées de trois points, ainsi que le *signum tabelionis* qui, développé à partir d'une croix, s'enchevêtre au E de souscription du *rogatarius*. Les souscriptions des témoins sont toutes deux autographes, la première étant toutefois antérieure.

D'un point de vue purement diplomatique, le *tenor formularis* présente des formules assez sobres, d'un contenu juridique précis, adapté à la nature de l'acte. L'*invocatio* et la *datatio* étant très brèves, la majeure partie du document est occupée par la *dispositio*, ce *tenor negocii* où se concrétise la volonté des parties contractuelles, que nous analyserons en détail de façon à rendre compte du type d'affaire ici traitée. « Manifestum facio » est une formule qui exprime une obligation. Dans le cas présent, elle atteste également que l'auteur du document, Marino Marin, a bien reçu une certaine quantité d'étain, en parfait état, apportée à Constantinople par Leonardo Contarini « cum salvacione ». Marino Marin s'engage à faire parvenir l'étain dès sa réception « in contratis imperii de Iusbeco », afin de le commercialiser, tout risque commercial restant à la charge de Contarini. Entre les deux personnes est passé un accord selon lequel le second apporte les capitaux et assume les risques de l'entreprise, tandis que le premier offre uniquement son travail. En fait selon l'usage vénitien, désormais codifié dans les statuts, à Marin, accommanditaire (*tractator* ou *procertans*) revient le quart du profit « quod lucratum », alors que Contarini, accommandant *(stans)* reçoit en sus du « totum... soprascriptum capitale » les trois autres parts du bénéfice, étant entendu que sont à la charge du bailleur de fonds tous les risques de l'entreprise, le marchand prenant à sa charge ses frais personnels (y compris sa subsistance).

L'analyse des éléments constitutifs de ce contrat nous amène à conclure qu'il s'agit d'une commande unilatérale, soit une forme d'*institution* où droits et obligations sont partagés entre les deux parties, même si sont associés capital et travail. Ce type de contrat, courant à Venise depuis les Xe et XIe siècles, a connu des formes multiples mais trouve son origine dans les contrats de prêt à change ou de « societas », laquelle peut être unilatérale ou bilatérale, selon que l'auteur est ou non bailleur de fonds. Dans les documents vénitiens, ce dernier type de contrat est appelé *colleganza* dans le domaine maritime, et peut être unilatéral ou bilatéral. Le partage des bénéfices se fait toujours après déduction des pertes éventuelles subies par l'entrepreneur. Sont ainsi partagés risques et bénéfices. Dans la transaction examinée, outre le fait que Marin s'engage dans une entreprise en partie terrestre, il est intéressant de remarquer que le vocabulaire juridique ne suit pas de près les formules de la *colleganza* puisque, ici, comme nous venons de le voir, le risque n'est pas partagé mais reste entièrement à la charge de Contarini. Néanmoins, on y trouve aussi des éléments typiques de celle-ci. Dans les contrats d'association si largement répandus en cette période, l'enchevêtrement des expressions juridiques peut facilement s'expliquer lorsqu'on considère – surtout à travers l'étude comparée de l'évolution des formules répertoriées – que celles de la *colleganza* restent étroitement liées à celles du contrat de change maritime dont elle dérive, et où le risque de l'entreprise était assumé complètement par le bailleur de fonds[1].

Venise, 1988 G.M.O.

1. A. Sacerdoti, « Le colleganze nella pratica degli affari e nella legislazione veneta », in *Atti del Reale Istituto veneto di scienze, lettere ed arti*, 1899-1900, pp. 1 sq. ; A. Arcangeli, « La commenda a Venezia specialmente nel secolo XIV », *Rivista italiana per le scienze giuridiche*, 1902, pp. 107 sq. ; R. Cessi, « Note per la storia delle società di commercio nel medio evo in Italia », *ibid.*, 1917, pp. 17 sq. ; G. Astuti, « Note sulla Colleganza veneta », *Rivista di diritto della navigazione*, 1941, pp. 71 sq. ; G. Luzzato, « La commenda nella vita economica dei secoli XIIIe-XIVe, con particolare riguardo a Venezia », in *Studi di storia economica veneziana*, Padoue, 1954, pp. 59-79 ; R. Morozzo della Rocca, « Note sulla rogadia a Venezia », *Studi veneziani*, 1970, pp. 145 sq. ; J.H. Pryor, « The origins of *Commenda* contract », in *Commerce, shipping and naval warfare in the medieval Mediterranean*, Variorum reprints, Londres, 1987 ; G. Migliardi O'Riordan, *Tipologie di documenti commerciali veneziani : nolo, mutuo, prestito a cambio marittimo, colleganza. Atlante diplomatico*, Venise, 1988.

Revue des études juives

Les Juifs et les établissements puniques en Afrique du Nord

Matias Mieses

LES JUIFS ET LES ÉTABLISSEMENTS PUNIQUES
EN AFRIQUE DU NORD

I

Les Hébreux avaient-ils connaissance du vaste territoire colonisé par les Phéniciens en Afrique du Nord? Carthage se trouve-t-elle mentionnée quelque part dans la Bible?

Plusieurs anciens traducteurs croyaient retrouver Carthage en *Taršiš* (תרשיש) dans quelques passages bibliques. Dans la Septante on trouve parfois Carthage comme équivalent de Tarsis [1]. Mais ce n'est pas toujours le cas. D'autres fois, Tarsis reste sans traduction [2]; ailleurs, on le rend par le mot « mer » [3].

De même, le Targoum araméen des Prophètes traduit en certains cas Tarsis par Carthage, mais pas toujours aux mêmes endroits que la Septante [4]. Parfois l'araméen rend Tarsis par Tarse [5]; tantôt on trouve comme traduction de Tarsis le nom commun « mer » [6], tout comme dans la Septante.

Eusèbe considère comme évident que Tarsis signifie Carthage [7]; cependant en un autre endroit il cite aussi des opinions divergentes [8].

Jérôme dans la Vulgate suit la Septante et traduit (Ez., XXVII, 12) : *Carthaginienses negotiatores tui.*

1. Is., XXIII, 1; Ez., XXVII, 12; XXXVIII, 13.
2. Gen., X, 4; Is., LX, 9; Jonas, I, 3; I Chr., I, 7; voy. aussi Ez., I, 16.
3. Is., II, 16.
4. I Rois, X, 29; XXII, 49; Jér., X, 9; II Chr., IX, 21.
5. Ps., XLVIII. 8; LXXII, 10; I Chr., I, 7; II Chr., XX, 6.
6. Is., II, 16; XXIII, 1; LX, 9; LXVI, 19; Ez., XXVII, 12; XXXVIII, 13; Jonas, I, 3.
7. Eusèbe, *Onomasticon*, s. v. Karchedon.
8. *Ibid.*, s. v. Tharsis.

Les Arabes du Moyen-âge prenaient encore Tarsis pour synonyme de Carthage. Edrisi indique que Tunis, qui occupe la place de l'ancien territoire punique, porte le nom de Tarsis [1].

Abraham Zacuto, au XVI[e] siècle, jugeait encore nécessaire de réfuter l'identification de Tarsis avec Tunis [2]. Elle était soutenue à nouveau par David Gans dans le *Çémah David* (II, sous l'année 1621). Tout récemment Beloch (*Griech. Geschichte*, I², II, 252) a estimé que la mention de Tarsis dans Isaïe était une preuve de l'existence de Carthage au VIII[e] siècle av.

L'ancienne tradition en faveur de Tarsis — Carthage comptait cependant de nombreux adversaires dès l'antiquité.

Josèphe explique le Tarsis du tableau généalogique (Gen., X, 5) par Tarsos, capitale de la Cilicie [3]; c'est là également que Jonas, d'après cet historien, voulait se rendre [4]. Sans doute le Targoum lui aussi faisait allusion à cette ville chaque fois qu'il traduit Tarsis par Tarse. Abraham Zacuto, qui cherche Tarsis en Syrie, avait certainement en vue la ville cilicienne.

Le Midrasch (*Gen. r.*, XXXVII) identifie le Tarsis du tableau généalogique avec l'Italie. Au XIX[e] siècle, Julius Fürst, s'appuyant sur la similitude des noms, a voulu voir en Tarsis les Tyrséniens, le peuple des Etrusques [5]. Il est possible d'ailleurs que les rabbins de l'antiquité, en traduisant Tarsis par Italie, aient déjà pensé à cette coïncidence. Les Etrusques étaient autrefois les maîtres de la majeure partie de l'Italie, et Rome elle-même avait été jadis soumise aux Etrusques [6]. Des traces de l'influence étrusque sont restées dans la capitale italienne jusqu'à une époque très avancée [7].

Eusèbe cite aussi l'opinion selon laquelle par Tarsis il faudrait entendre l'Inde [8]. Un écho de cette explication se retrouve au moyen-âge; en effet, Tarsis paraît comme désignation d'un pays situé quelque part dans l'Orient lointain, dans le récit de John

1. Rapaport, *Ozar Millin*, I, 358.
2. Zacut, *Youhasin*, chap. VI.
3. Josèphe, *Antiquités*, I, V, 1; IX, X, 5.
4. *Ib.*, IX, 10, 5.
5. Julius Fürst, *Hebr. und chald. Handwörterbuch*, Leipzig, 1876, II, p 546.
6. Denys d'Halicarnasse, I, 109.
7. Matthias Mieses, *Zur Rassenfrage*, Vienne et Leipzig, 1919, p. 76 sqq.
8. Eusèbe, *Onomasticon*, s. v. Tharsis.

Maundeville en 1322. Cet auteur raconte qu'un des trois Mages était originaire de Tarsos, qui se trouve à l'ouest de la Chine et dont les habitants ne boivent pas de vin et ne mangent pas de viande [1].

Des savants modernes soutiennent que Tarsis dans la Bible désigne Tartessus, ville située dans l'Espagne bétique et qui a donné son nom dans l'antiquité à une partie plus ou moins grande de la presqu'île ibérique (*Tartessia litora*).

Une analyse impartiale de l'emploi de Tarsis dans la Bible nous montre aussitôt que rien ne justifie l'assimilation de Tarsis à Carthage. Le pays de Tarsis dans les écrits bibliques désigne généralement une région du sud, dans la direction Arabie méridionale-Afrique orientale-Inde; tous ces pays, en effet, étaient dans l'antiquité appelés indifféremment Ethiopie ou Inde. L'opinion isolée citée par Eusèbe est souvent très conforme aux textes bibliques. Ezéchiel mentionne Tarsis et ses marchands en même temps que les pays sudarabiques *Saba* et *Dedan* [2]. De même, dans les Psaumes, les rois de Tarsis sont cités parallèlement aux rois de Saba [3]. D'après les Chroniques, des bateaux quittent *Eçion-Geber*, port situé sur la Mer Rouge, pour aller à Tarsis [4]. Cette dernière ville ne peut donc se trouver qu'au sud de la Mer Rouge. Des vaisseaux de Tarsis se rendent à *Ophir*, d'après les livres des Rois [5], pour en rapporter de l'or et de l'argent, mais aussi des curiosités hindoues, p. ex. des éléphants et des paons. Quand on nous dit dans Jérémie [6] que l'argent vient de Tarsis et l'or d'*Ufaz*, il ne faut pas davantage penser à une terre argentifère de l'Europe occidentale, mais à un pays voisin d'Ophir comme dans l'expédition de Hiram. Ufaz est une corruption pour Ophir, comme le montre le Targoum de ce verset. Des bateaux de Tarsis apparaissent dans la Bible; ce sont des navires chargés de richesses exotiques, telles qu'elles conviendraient à l'Inde.

1. *Early Travels*, edited by Thomas Wright. Londres, 1848, p. 255 (chap. XXIV).
2. Ez., XXXVIII, 13
3. Ps., LXXII, 10.
4. II Chr., XX, 36.
5. I Rois, X, 22, 26.
6. Jér., X, 9.

A certains endroits de la Bible on trouve un Tarsis qui a dû désigner un territoire du bassin de la Méditerranée, mais nullement les colonies nord-africaines des Phéniciens. Le livre de Jonas où l'on voit qu'un vaisseau quitte non pas Eçion-Géber, mais Jaffa pour se rendre à Tarsis, suppose évidemment que cette dernière ville est située sur la Méditerranée. Ce sera ce Tarsis que le tableau généalogique cite entre l'Hellade *'Elischa* et Chypre *Kittim* parmi les fils de *Yavan* (Ionie-Grèce); il devait donc se trouver dans la partie orientale, et non occidentale, du bassin méditerranéen, dans le domaine des Hellènes. Plusieurs détails semblent indiquer l'Asie Mineure. Ezéchiel énumère à la suite le territoire phénicien d'*Arwad*, Tarsis et la Grèce [1]. Isaïe adopte l'ordre : Tarsis, *Poul* et *Loud* [2]. Entre Aradus et la Grèce, il ne peut y avoir comme région intermédiaire que l'Asie Mineure. D'autre part, puisque Loud est certainement la Lydie, Tarsis doit avoir été un pays d'Asie Mineur; il est donc faux de corriger *Poul* en *Phoud* en se basant sur une leçon corrompue de la Septante, d'entendre par *Poul* la ville de *Punt* située en Afrique orientale et de placer ensuite Tarsis également en Afrique orientale. Serait-il donc exact malgré tout que Tarsis, dans certains passages de la Bible, désigne *Tarsos* de Cilicie? Sans doute Tarsos était une grande ville, appelée la « seconde Babylone », mais ce n'était pas un port par excellence. Pline écrit: *Tarsum liberam urbem, procul a mari secans* [3]. De plus, Tarsus n'était pas de fondation grecque et ne pouvait donc être donné comme fils de *Yawan* dans le tableau généalogique de la Bible. Les Phéniciens, d'autre part, ne devaient guère s'intéresser à Tarsus, qui était d'origine assyrienne, tandis que le port de Cilicie créé par les Phéniciens était Andane [4]. Enfin, comme Jonas voulait s'enfuir à Tarsis, cette cité devait être très éloignée et non située en Cilicie, voisine de la Phénicie.

Pas plus que Tarsis, le nom d'Elischa, qui figure parmi les fils de Yawan dans le tableau généalogique de la Genèse, ne peut avoir désigné Carthage, quoi qu'en disent plusieurs auteurs

1. Ez., XXVII, 11.
2. Is., LXVI, 19.
3. Pline, *Hist. nat.*, V, 27.
4. Lolling, *Geographie u. Geschichte des griech. Altertums*, in *Handbuch der klassischen Altertumswissenschaft* d'Iwan Müller, Nördlingen, 1889, III, p. 269.

modernes [1]; ces derniers s'appuient sur le fait qu'Elissa était un nom de Didon, la fondatrice légendaire de Carthage. Or cette identification est certainement erronée. Il est impossible que l'on ait fait un fils de Yawan précisément de la reine qui aurait fondé les établissements nord-africains de Tyr. En outre, la tradition ne sait rien d'un rapport entre Tyr et Carthage. Josèphe applique *Elysas* aux Eoliens [2]; en cela il est même approuvé par Jérôme [3]. Le Pseudo-Jonathan traduit également Elischa par *Alas* = Hellas et ne pense même pas à Carthage. Sans doute quelques-uns des premiers auteurs chrétiens expliquent Elischa par d'autres pays non helléniques (la Sicile d'après Syncelle, l'Arménie d'après Eusèbe), mais aucun d'entre eux ne l'assimile à Carthage. Il y a plus: la Bible parle des « îles *Elischa* » [4]; or, où est l'archipel de Carthage? A. Jeremias, il est vrai, pense que les « îles Elischa » désignent l'île de Menninx, au sud-est de Carthage. Mais l'île de Jerbi, à la petite Syrte, le Menninx d'autrefois, est vraiment trop insignifiante pour qu'Ezéchiel en fasse la représentante de tout le domaine où se déployait le commerce punique et pour qu'en outre il la cite au pluriel. Toute l'île de Menninx, d'après la description de Pline, contenait deux villes [5]. La côte nord-africaine est d'ailleurs pauvre en îles (*insulas non ita multas complectuntur haec maria*, dit Pline) [6], et ne peut en aucun cas soutenir la comparaison avec l'archipel égéen colonisé par les Grecs.

II

L'ancienne littérature rabbinique révèle une familiarité particulière avec les conditions de l'Afrique du Nord; c'est d'autant plus remarquable que les Juifs à cette époque étaient très mal renseignés sur les pays étrangers.

Au IIe siècle après J.-Chr., les rabbins déclaraient que Carthage était une des quatre villes de l'empire romain dignes du nom de

1. Guthe, *Bibelwörterbuch*, Tubingue et Leipzig, 1903, p. 153.
2. Josèphe, *Antiquités*, I, VI, 1.
3. Jérôme, *Quaestiones in Genesin*, X, 2.
4. Ez., XXVII, 7.
5. Pline, *Hist. nat.*, V, 4.
6. *Ibid.*

capitales; on énumère à cette occasion : Aphia (sans doute corrompu pour Rome, ou peut-être Ephèse?), Alexandrie, Carthage et Antioche [1]. Cela concorde avec Josèphe qui attribuait à Antioche la troisième place après Rome et Alexandrie, en ce qui concerne ses dimensions et sa richesse [2]. Depuis ce temps, Carthage s'était ajoutée à la liste. La ville qu'Auguste, après les essais infructueux de Gracchus et de César, avait fait reconstruire en 29 av. à la place de l'ancienne cité ennemie (*Colonia Carthago Magnae in vestigiis Carthaginis*, dit Pline [3]), malgré la malédiction de Scipion,se développa avec une rapidité étonnante; bientôt elle forma un des centres commerciaux les plus importants de l'empire romain et rivalisa avec Alexandrie en prospérité et en nombre d'habitants. Avec une population d'un million de têtes, Carthage approchait de Rome [4]. Pomponius Mela, dans sa *Chorographie*, écrit déjà vers 40 apr. J.-Chr. : *Carthago nunc populi Romani colonia... jam quidem iterum opulenta* [5].

En ce qui concerne la grandeur de Carthage le *Yosippon* (chap. xii) qui date au plus tard des débuts du moyen-âge, nous dit que c'est une ville très puissante, la capitale de toutes les provinces de l'empire africain, et qu'elle mesure 24 milles et 308 pieds. En effet, le périmètre de Carthage semble avoir été très considérable, si l'on se rappelle que les ruines de Carthage s'étendent encore sur 100 hectares [6].

L'Afrique, c.-à-d. la province romaine *Africa propria*, dont Carthage formait autrefois le centre politique et économique, est considérée chez les anciens rabbins comme un pays aussi bon que la Palestine elle-même [7], chose d'ailleurs conforme à la réalité. La province d'Afrique était dans l'antiquité d'une fertilité remarquable ; la terre rapportait au centuple *fertilitatis eximiæ, cum centesima fruge agricolis fœnus reddente terra* [8]. L'Afrique fournissait son grain à l'Italie et recevait en échange une grande

1. *Sifrè* Deut., xxv, 1.
2. Josèphe, *Bell. Jud.*, III, 4.
3. Pline, *Hist. nat.*, v, 4.
4. Pflugk-Hartung, *Geschichte des Mittelalters*, Berlin, 1889, I, p. 29.
5. *Chorographia*, I, 7.
6. Jung, *Geographie von Italien und den römischen Provinzen*, in *Handbuch der klass. Altertumswiss.* d'Iwan Müller, III, p. 511.
7. *Tos. Sabbat*, vii.
8. Pline, *Hist. nat.*, v, 4.

partie de l'or qui affluait à Rome, arraché aux populations de l'empire par des procurateurs avides [1]. L'Afrique, dont la prospérité faisait ainsi des progrès rapides, atteignait à un degré de civilisation assez élevé. On trouve encore maintenant dans plus de vingt agglomérations de l'Afrique du Nord, au-delà de l'Egypte et de la Lybie, des ruines attestant l'existence d'amphithéâtres en pierre à l'époque romaine [2]. Etant donné cette situation favorable du pays, les Romains considéraient que l'exil en Afrique n'était pas une punition; aussi les exilés n'avaient-ils pas le droit d'y séjourner [3]. L'Afrique, que les Juifs jugeaient comparable à la Palestine, semblait aux Romains l'égale de l'Italie.

D'après le Talmud, Hillel, interrogé pourquoi les Africains avaient des pieds plats, répondit que c'était à cause de leur séjour au milieu des marécages [4]. Ceci révèle une connaissance surprenante des conditions hydrographiques de l'Afrique du Nord. En Tunisie, dans l'ancienne province *Africa propria*, il existe encore aujourd'hui une série de lacs appelés *chotts*: ceux-ci passent pour être les restes d'un ancien lac qui s'est résorbé de plus en plus par suite de la sécheresse, et récemment on a même pu émettre le projet de créer une mer du Sahara. Près de Gabès les *chotts* s'approchent de la Méditerranée jusqu'à une distance de 17-25 km.

Peut-être est-ce également à cette mer intérieure algéro-tunisienne que fait allusion un autre récit rabbinique. D'après le Midrasch, la mer a submergé le continent deux fois avant le déluge pour punir les péchés des hommes; une fois elle monta jusqu'à Akkô et Jaffa, la seconde jusqu'aux rochers de la Barbarie [5]. La mer qui a envahi les terres près d'Akkô et de Jaffa rappelle sans doute l'époque où la vallée du Jourdain formait un lac très allongé [6]; de même l'inondation des rochers de Barbarie se rapporte probablement au temps où l'intérieur de l'Afrique du Nord était couvert d'un grand lac qui communiquait avec la

1. H. Schurtz, *Nordafrika*, in Helmolt, *Weltgeschichte*, IV, p. 328.
2. Pflugk-Hartung, *loc. cit.*, p. 291 sq.
3. Jung, *loc. cit.*, p. 510.
4. *Sabbat*, 31 *b*.
5. *Gen. R.*, XXIII.
6. M. Blanckenhorn, *Die Steinzeit Palästinas, Syriens und Nordafrikas*, Leipzig, 1921, I, p. 8.

Méditerranée par l'isthme de Gabès. A moins qu'il s'agisse de la séparation entre l'Espagne, la Sicile et l'Afrique qui, d'après les géologues, étaient réunies depuis le pliocène supérieur et n'ont été isolées qu'à la fin de la période glaciaire. Peut-être aussi avons-nous ici un parallèle de la légende grecque de l'Atlantide, avec cette différence que le mythe grec a pour objet un territoire situé au-delà des colonnes d'Hercule.

Pour décrire l'éclat des festins donnés par Salomon le Midrasch raconte que chaque jour un oiseau grand et excellent était apporté de la Barbarie pour la table du grand roi [1]. Pline connaît une espèce d'oiseaux particuliers vivant en Numidie, de même qu'une espèce de poule aux plumes bigarrées élevées en Afrique et portant le nom de « puniques [2] ».

Le Talmud rapporte que Dioclétien aurait pris des cerfs, dont il aurait doré les cornes pour les envoyer ensuite en Afrique d'où ils revinrent au bout de treize ans [3]. Pourquoi envoyer précisément des cerfs en Afrique? Parce qu'il n'y en a pas là-bas. *Cervos Africa prope modum non gignit*, dit Pline [4]. Il est à noter que Virgile, qui pourtant avait plus de rapports avec l'Afrique, ne connaissait pas ce détail et dit qu'Enée après avoir abordé à Carthage tua sept cerfs [5].

Les habitants de la Barbarie et de la Mauritanie [6] et même de Tunis sont un peuple criminel, dit le Talmud [7], car ils circulent nus dans les rues. Il s'agit des habitants de l'Afrique du Nord, dont la fondatrice de Carthage, la Phénicienne Elissa, aurait dit : *barbaros et ferarum more viventes*, « des Barbares vivant à la manière des animaux [8]. » Pline dit, en parlant des Numidiens, que ce sont des nomades qui se servent de voitures en guise de maisons et dont le pays n'offre rien de remarquable excepté les animaux [9].

1. *Kohelet R.* II.
2. Pline, *Hist. Nat.*, x, 26, 46.
3. *Yalqout Cant.*, § 994.
4. Pline, *Hist. Nat.*, VIII, 5.
5. *Enéide*, I, 192.
6. *Sifrè Deut.*, XXXII, 21.
7. *Yebamot*, 63 *b*.
8. Trogue Pompée, XVIII, 7.
9. Pline, *Hist. Nat.*, v, 4.

Une légende rapportée par les Rabbins dit que l'empereur Vespasien était entouré, au siège de Jérusalem, de quatre chefs, d'Arabie, d'Alexandrie, de Palestine et d'Afrique [1]. D'après Josèphe, Titus était accompagné de Tibère Alexandre, ancien préfet d'Alexandrie, du gouverneur de Judée et des commandants de cinq légions [2] ; il est possible que l'un ou l'autre de ces commandants était d'origine arabe ou africaine.

L'Afrique du Nord occupait également chez les Juifs une place privilégiée dans l'imagination populaire ; de nombreuses légendes se rattachaient à elle au temps des anciens rabbins. Parfois on décomposait le nom de Carthage ou plutôt le génitif latin *Carthiginis* en קרתה « ville » et γύνη « femme », et l'on parlait d'une ville d'Amazones qu'Alexandre le Grand aurait visité, On lui offrit là-bas des pommes, des grenades et du pain en or ; dans une discussion avec ces femmes il dut s'avouer vaincu [3]. Le thème de l'or se trouve ici mis en rapport avec l'Afrique, comme plus haut à propos des cerfs de Dioclétien. Déjà dans le Targoum de Jérémie [4] on trouve mentionnée l'Afrique comme un pays riche en or ; sans doute a-t-on à faire ici à une fausse localisation. Peut-être aussi des influences helléniques ont-elles joué un rôle dans cette tendance à placer en Afrique la patrie des Amazones. L'État des Amazones, que les Grecs avaient localisé primitivement tantôt sur les bords de la mer Noire, tantôt à l'est du Don (Eschyle, Hérodote), fut placé par Diodore [5] dans la Libye occidentale [6] ; il est vrai que cette opinion n'a pas prévalu. Pline place les descendants des Amazones près du *Tanaïs* [7]. Encore en 1322, John Moundeville déclare que des Amazones se trouvent depuis la mer Caspienne jusqu'au Don [8]. Dans les écrits postérieurs du judaïsme les Amazones ont conservé leur emplacement quelque part à l'ouest. Dans le *Yosiphon*, on raconte

1. *Èkha R.*, I, 5.
2. Josèphe, *Bell. Jud.*, VI, IV, 3.
3. *Gen. R.*, XXXIII.
4. Jérémie, X, 9.
5. Diodore, III, 52.
6. Preller, *Griech. Mythologie*, II, 47.
7. Pline, *Hist. Nat.*, VI, 7. A côté de cela, Pline connaît encore la tribu des *Pandes* dans l'Inde, qui, à la vérité, ne se compose pas de femmes, mais est gouvernée uniquement par elles ; cf. *ibid.*, VIII, 5.
8. *Early Travels in Palestine*, Londres, 1848, p. 201.

qu'Alexandre arriva au pays des Amazones en venant du territoire de la reine Candace, qui rend un culte au dieu Ammon sur une montagne en dehors de son royaume [1]. *Candace* était le titre officiel des reines d'Ethiopie dans l'antiquité (*regnare feminam Candacen, quod nomen multis jam annis ad reginas transiit* [2]); il se trouve aussi dans le Nouveau Testament [3]. Or l'Ethiopie, selon les récits de Pline, possédait un sanctuaire d'Ammon [4]. Vient ensuite la race des Atlantia dont la description dans le *Yosiphon* rappelle celle de Pline [5] et remonte sans aucun doute à une source grecque commune. Un État d'Amazones vers lequel on arrive en venant d'Ethiopie se trouve probablement en Afrique. Dans un récit juif de la fin du moyen-âge, le rapport linguistique entre *Cartha-gyne* et la *Cité des Femmes* semble avoir été oublié ; on y dit que « la *Punie* est un pays où il n'y a que des femmes » [6]. La Carthage de la légende juive se trouve derrière les « Montagnes des Ténèbres ». [7] Les montagnes des Ténèbres à l'ouest, où le soleil se couche, est un vieil élément mythique du culte des montagnes; indépendamment de Carthage il s'est conservé chez différents peuples et mériterait une étude à part.

Les Puniques ont auprès des Juifs la réputation d'être particulièrement justes; à ce sujet, et en rapport avec la légende d'Alexandre, on se racontait des choses curieuses dans les milieux des anciens rabbins [8]. L'idée de la justice parfaite des Puniques n'était sans doute pas fondée uniquement sur la réalité. Il semble qu'on ait ici partiellement l'écho d'un vieux mythe qui, pris en lui-même, n'avait d'abord rien de commun avec Carthage. Les Grecs parlaient des contrées élyséennes à l'ouest [9], des îles des bienheureux qui se trouvent derrière l'occident africain [10]. Les Egyptiens voyaient également le paradis à

1. Yosiphon, chap. XI, XII.
2. Pline, *Hist. Nat.*, VI, 29.
3. *Actes*, VIII, 27.
4. Pline, *loc. cit.*
5. Yosiphon, *loc. cit.*
6. *Oçar Midraschim*, éd. Eisenstein, 47 *c*. Lettre de Pietro Juan à l'empereur romain Frederlik (Frédéric).
7. *Tamid*, 32 *b*.
8. *Lévit. R.*, XXXVII.
9. Iliade, IV, 561.
10. Hésiode, *Opera et dies*, p. 167.

l'Extrême-Occident. De la conception du séjour des justes défunts se forma chez les Grecs, eux aussi, la légende d'un pays de l'Afrique occidentale dont les habitants faisaient preuve d'un sentiment particulièrement vif de la justice. Hérodote parle d'une tribu nord-africaine dont les membres n'exploitent personne. Cette tribu, d'après lui, habite plus à l'ouest des Karchédoniens (ou Carthaginois,) au pays de Libyens, au-delà des colonnes d'Hercule [1]. De même, d'après une légende chrétienne du moyen-âge, Alexandre aurait voulu conquérir un pays, l'île de Bragman, dont à la vérité on ne sait pas précisément si on la situait à l'Occident ; dans cette île, appelée le pays de la foi, il n'y a pas de voleur, pas de meurtrier, pas de courtisane, pas de mendiant ; tous les habitants y vivent comme des moines et jeûnent tous les jours. Quand les habitants de cette île apprirent qu'Alexandre voulait la conquérir, ils lui adressèrent une supplique, en faisant observer qu'il ne saurait trouver rien de désirable dans ce pays, vu qu'ils ne possédaient ni or, ni argent. Alexandre abandonna alors son projet [2].

L'écho du mythe antique à lui seul n'aurait pas suffi, il est vrai, pour parer les Puniques de l'auréole de la justice. Les Romains qui étaient plus accessibles aux influences mythologiques que les Juifs, ont attribué aux Puniques toutes les vertus plutôt que le sens de la justice. La *fides punica* était proverbiale [3]. Quand les Juifs parlaient du sens idéal des Africains pour le droit et l'équité, cela tenait à ce que les Juifs étaient d'avance enclins à attribuer aux Puniques toutes sortes de vertus et que, par ailleurs, ils mentionnaient volontiers la piété et la crainte de Dieu qui distinguaient les Puniques, sur quoi nous reviendrons plus bas.

Les luttes entre Rome et Carthage sont mentionnés dans la *Guerre juive* de Josèphe Flavius à titre d'avertissement. Agrippa, dans son discours aux Juifs, où il leur déconseille d'entrer en lutte avec la formidable puissance romaine, demande à ses compatriotes palestiniens s'ils ne redoutent pas le sort final de Carthage qui, pourtant, pouvait s'enorgueillir et du grand Annibal et de son origine phénicienne. Titus fait également ressortir,

1. Hérodote, *Historiae*, IV, 196.
2. John Moundeville dans *Early Travels in Palestine*, 273.
3. *Geographi Latini Minores*, éd. Müller, 123.

dans son adresse mentionnée par Josèphe, que le courage et l'intelligence ne sauraient être d'aucun avantage pour les Juifs, puisque les Carthaginois eux-mêmes succombèrent [1].

La défaite de Carthage par Rome est relatée par Josèphe, non pas comme un événement exceptionnel, mais comme un des nombreux exemples historiques où la toute-puissance romaine se manifeste. Pour les dépositaires de la tradition juive, la chute politique du Canaan nord-africain était un événement historique dont on n'aimait pas parler. Dans le Talmud et les Midraschim, malgré la mention fréquente de Carthage et de l'Afrique punique, il n'est jamais question des luttes entre Rome et Carthage.

La lutte entre la nouvelle ville tyrienne sur la côte de Libye et la cité des conquistadors du Tibre est relatée dans la littérature hébraïque, tout d'abord dans des œuvres historiques dont on ne peut préciser l'époque, mais qui furent composées probablement sur la base de matériaux assez anciens aux premiers siècles du moyen-âge dans le *Yosiphon* ainsi que dans le *Séfer ha-Yaschar*.

Les récits du duel Rome-Carthage y ont une teinte pro-punique toute particulière. Souvent des faits de l'histoire de la Carthage ancienne sont le contre-pied de la tradition historique romaine. D'une façon générale, Carthage n'est pas vaincue.

Dans le *Séfer ha-Yaschar*, Enée, que les Latins adoraient comme Jupiter indiges, et qui, suivant la légende romaine, ne séjourna que passagèrement à Carthage et, sur l'ordre de Jupiter, s'établit durablement en Italie, devient un roi d'Afrique et fait la guerre à Rome. Enée, roi d'Afrique, se bat dans la plaine de Campanie avec Turnus pour Jania. Il remporte la victoire et épouse Jania. D'après la légende romaine, Enée, roi d'une contrée latine, se bat contre Turnus, le roi des Rutules, pour Lavinia, fille de Latinus le prince de Lauretum, et disparaît après la bataille.

Hasdrubal figure dans le *Séfer ha-Yaschar* comme fils d'Enée. L'histoire apparaît ici très abrégée. Hasdrubal, fils de Barkas, remonte à près d'un millénaire jusqu'à l'époque de la fuite de Troie, d'où Enée venait précisément. Hasdrubal lutte contre Latinus, roi de Kittim (Italie) ; Hasdrubal est vaincu et périt

1. Josèphe, *Bellum*, II, xvi, 4 ; VI, vi, 2.

dans la bataille. Latinus épouse alors Uspisiona, la fille d'Hasdrubal. Annibal entreprend, après son frère Hasdrubal, la lutte avec Rome, venge son frère et séjourne dix-huit ans en Italie. Il inflige en Italie de grandes défaites aux indigènes, tue des grands et des princes, ainsi que quatre-vingt mille hommes du peuple. Le vainqueur de Cannes ne subit pas, d'après le *Séfer ha-Yaschar*, l'effondrement final et n'éprouve pas non plus le besoin de s'enfuir dans sa patrie. Annibal, toujours d'après le *Séfer ha-Yaschar*, une fois rentré à Carthage, y règne jusqu'à sa mort.

Le *Séfer ha-Yaschar* met aussi l'antique et souveraine Carthage en rapport avec des noms de personnes et de lieux qui se rencontrent dans la Bible. L'Afrique d'Enée y est assimilée au Dinhaba de la Bible.

Enée aide les enfants d'Esaü dans leur lutte contre les fils de Séïr (péricope *Vayehi*). Balaam, fils de Bear, premier roi des enfants d'Esaü, faisait partie de la suite du roi d'Afrique. Çefo, petit-fils d'Esaü, est tout d'abord général chez Enée et l'excite contre l'Egypte et les fils de Jacob. Enée, cependant, ne lui cède pas et, dans les moments de faiblesse, Balaam le retient. Çefo devient alors roi d'Italie et bat les armées des Africains venus piller en Italie (péricope *Schemot*).

Dans le *Yosiphon*, attribué à Josèphe, il est dit que Çefo vient d'abord à Carthage chez Enée et entre en campagne contre Rome ; puis il passe aux Romains qui l'accueillent avec de grands honneurs. Çefo tue dans une caverne le centaure Janus et est appelé lui-même Janus Saturnus (ch. II). Hasdrubal, fils d'Enée, est vaincu dans une bataille, ici aussi, par Latinus, qui épouse la fille de celui-ci. Il n'est fait aucune mention d'Annibal dans ce livre.

Enée, roi de Carthage dans la légende juive, nous fournit un anneau intéressant qui, dans la chaîne de légendes romaines sur Enée, s'est perdu.

Comme on le sait, la légende de l'émigration des fuyards de Troie en Italie n'est pas très ancienne et ne remonte pas aux origines. Elle n'apparaît pas plus tôt que le IVe siècle avant l'ère chrétienne. Primitivement on racontait, comme nous lisons dans Thucydide, qu'après la conquête d'Ilion, beaucoup de Troyens, prenant la fuite devant les Achéens, vinrent en Sicile,

où ils furent appelés Elyméens et y fondèrent des villes d'Eryx et d'Egeste [1].

Chez Virgile nous voyons qu'à une époque encore relativement tardive les Elyméens étaient considérés comme une colonie d'une partie des Troyens. Le grand poète de Mantoue nous apprend dans son poème sur Enée que, durant leurs pérégrinations, les réfugiés de Troie séjournant près de l'Eryx, reçurent d'Iris l'ordre émanant de Junon de fonder là même une nouvelle Troie. Des bateaux sont en partie brûlés. Enée se décide alors, après quelques hésitations, à établir une partie de sa suite, ceux dont les bateaux avaient été incendiés, en Sicile au pied de l'Eryx. C'est là qu'on construit Ilion, et qu'on fonde le temple de la Vénus Italia [2]. Avant Eryx, Enée séjourne un certain temps à Carthage, où il voit construire la ville, dont il admire la splendeur.

La Vénus du mont Eryx était une divinité phénicienne attestée par des inscriptions [3] et dont le culte présentait tous les traits du culte licencieux de l'Astarté d'Asie-Mineure [4]. La Sicile fut très longtemps dans l'antiquité dominée par Carthage. De là à faire dériver de Carthage la légende romaine relative à Troie qui, primitivement, chez Thucydide, ne concernait que l'Eryx punique, il n'y a qu'un pas. Preller, en tenant compte du rapport cultuel mentionné chez Aelien *N. I.*, *V*, 2, entre Carthage et Eryx, explique « qu'il ne fait aucun doute que le rapport de la légende d'Enée avec Carthage et sa tendance anti-hellénique a trouvé ici (à Eryx) son développement [5]. Les Romains eux-mêmes racontaient qu'Enée apporta une image de Vénus d'Eryx à Rome [6]. La légende du débarquement d'Enée en Italie a pu prendre naissance dans le sanctuaire d'Aphrodite sur la côte du Latium dans le voisinage d'Ardéa et de Lavinium [7]. La légende d'Enée [8] apparaît, partout où elle se rencontre, comme une annexe du culte d'Aphrodite ; c'était également le cas à

1. Thucydide, VI, 2.
2. *Enéide*, 637-761.
3. Baethgen, *Beiträge zur semit. Religionsgeschichte*, Berlin, 1888, p. 35.
4. Scholz, *Götzendienst und Zauberwesen der alten Hebräer*, Ratisbonne, 1877, p. 327,
5. Preller, *Röm. Mythol.*, 669.
6. *Ibid.*, 384.
7. Pauly, I, 1019.

Eryx. La Vénus d'Eryx avec son traban Enée n'était qu'une succursale de Carthage où le même nexus florissait. Rome dit alors qu'Enée n'avait fait qu'un séjour passager à Carthage. La légende juive, s'appuyant certainement sur des récits puniques, rapportait qu'Enée n'était jamais allé à Rome, mais était resté à Carthage. Curieux « missing link » de la légende d'Enée qui n'a pas été remarqué jusqu'ici.

Çefo qui, au lieu d'Hercule, tue le centaure, Çefo que l'on confond avec le Dieu Janus, Çefo, l'ennemi de l'Afrique, pourrait bien n'être que l'idéalisation héroïque des nombreux Scipions qui guerroyèrent contre Carthage. Dans les fragments du *Yelamdénou*, Çefo-Scipion est même le fondateur de Rome. Cette universalisation des Scipions chez les Juifs provient certainement des Puniques.

Les chroniques juives de la fin du moyen-âge et de plus tard connaissent la défaite finale d'Annibal d'après des sources romaines. La chaîne de la tradition s'était rompue [1]. Les sympaties cependant restèrent intactes. En Italie, parait-il, les Juifs auraient porté à l'époque moderne encore les noms d'Amilcar, Annibal, Hasdrubal [2].

Les sources rabbiniques anciennes apportent des matériaux très riches sur l'Afrique punique, matériaux dont la signification historique n'est sujette à aucun doute. Néanmoins certains savants ne croient pas que l'Afrique dont il est question dans le Talmud désigne Africa, la province romaine.

Sur la véritable signification de l'Africa du Talmud, il existe parmi les spécialistes du Talmud des opinions divergentes. Joseph Schwarz identifie l' « Africa » du Talmud avec la Phrygie [3]. S. M. Cassel, Harkawy croient que l'Africa rabbinique serait la Géorgie ibérique. [4] Neubauer la place en Asie (Phrygie, Ibérie [5]). Rapaport de même que Lévy [6] ont adopté des compromis et considéré dans nombre de cas l'Afrique du Talmud comme étant l'*Africa proconsularis*, dans d'autres cas comme

1. *Séfer Yuhassin*, Çémah David.
2. Burckhardt, *Die Kultur der Renaissance*, Berlin, 1928, p. 245.
3. J. Schwar, *Tévouot ha-Areç*, 283.
4. Harkawy, *Hayehoudim ousfat Haslavim*, Wilna, 1875.
5. Neubauer, *Géographie du Talmud*, 401 et suiv.
6. Rapaport, *Erech Millin*, s. v.; Levy, *Wörterbuch über die Talmudim und Midraschim*, s. v.

la Phrygie ; la terminaison en *aleph* doit faire allusion aux pays puniques, la terminaison *yod* à l'Asie Mineure.

Toutes interprétations erronées, provenant de ce que les auteurs susnommés manquaient d'une vue synthétique de l'ensemble.

Pourquoi les auteurs cherchaient-ils en Phrygée ou en Géorgie la localisation de l'Africa du Talmud? C'est qu'ils étaient influencés par un Midrasch et par un texte du Targoum de Jérusalem, où l'Afrique et la Germanie sont énumérés ensemble dans la liste des peuples. Une erreur de transcription est impossible, car le même lapsus n'a pu se produire à deux reprises. Or, la Germanie et l'Afrique ne se touchent ni en Phrygie, ni en Géorgie-Grusinie. Les relations consanguines établies entre l'Afrique et la Germanie dans les textes en question proviennent certainement du fait que ces passages datent d'une époque où des Germains s'établirent pendant la migration des peuples dans la Méditerranée occidentale où ils déployèrent une grande activité comme pillards et comme pirates, époque où, dans l'Afrique punique, les Vandales germaniques, et les Wisigoths germaniques dans l'Espagne et dans le nord de la France septentrionale détenaient le sceptre. D'autre part, il faut considérer également le rôle de la légende. Tandis que les uns, dont il sera question plus bas, admettent que les Cananéens se seraient réfugiés de Palestine en Afrique (punique) avant même Josué, plusieurs sources rabbiniques du moyen-âge veulent que les Cananéens se soient enfuis en Alémanie [1] ; l'identification des Slavi-Sclavi comme esclaves cananéens a certainement joué dans la formation de la légende, puisque dans la terminologie géographique juive du moyen-âge Canaan servait précisément à désigner les pays slaves.

Les Cananéens au pays des Alamans nous expliquent mieux encore le rapport établi par le Midrasch entre l'Afrique et la Germanie. Au moyen-âge circulait également chez les Germains d'Espagne, les Goths, la légende de la parenté avec un autre peuple sémitique, les Arabes, ainsi que nous le rapporte Rabanus dans son *De universo* (Migne, *Patrologia latina*, CXI, 44).

1. Ibn Ezra, Kimhi sur Obadia, v. 20.

III

Le judaïsme de basse antiquité a manifesté pour Carthage un intérêt tout particulier. Des pays de l'Afrique du Nord qui, dans l'antiquité, ne comprenait pas l'Egypte, le territoire punique, l'Africa proprement dite, est le seul qui soit fréquemment mentionné dans la littérature rabbinique ancienne. La Cyrénaïque, plus proche, qui possédait une forte colonie juive venue d'Egypte [1] n'est jamais mentionnée dans les écrits rabbiniques. [2] La Libye est assimilée par les rabbins à l'Egypte. Les prosélytes libyens sont soumis aux mêmes prescriptions que les Egyptiens [3]; ce furent des ânes de Libye qui transportèrent d'Egypte le butin des Israélites [4]. Il se pourrait que durant des siècles encore se fût conservé chez les rabbins le souvenir du temps où la Pentapole cyrénaïque, conquise par Ptolémée Lagide en 321 av., se trouvait sous la domination égyptienne et était même pendant quelque temps gouvernée par des rois qui représentaient une deuxième branche de la maison royale d'Egypte (117-96 a. Chr.). La sujétion de la Cyrénaïque d'autrefois au gouvernement égyptien est aussi alléguée par Strabon en vue d'expliquer certain incident au début de l'ère vulgaire [5].

Le motif de cet intérêt montré par les Juifs pour l'Afrique punique doit être cherché dans ce fait que le peuple punique, depuis les derniers siècles avant l'ère chrétienne jusque bien après la fin du monde antique, était le seul groupe fermé du cercle linguistique hébréo-cananéen qui eût su garder sa langue maternelle dans la vie quotidienne. Tandis qu'à l'intérieur de la Palestine l'araméen triomphait, que même la voix divine dans le sanctuaire du Temple parlait araméen [6] et que sur le littoral palestinien la langue grecque trouvait accès, de sorte que, dans la synagogue de la Césarée maritime on priait en grec [7], tandis

1. Josèphe, *Antiquités*, XIV, VII, 2.
2. La seule exception se trouve, peut-être, dans Targoum Jer. Gen. 10, 13, où la Pentapole est mentionnée.
3. j. *Kilaïm*, VIII, 3.
4. *Berachot*, 5*b*.
5. Josèphe, *l. c.*
6. *Sota*, 33*a*.
7. j. *Sota*, VII.

que la Diaspora ne connaissait même l'Ancien Testament que par une traduction, alors que l'antique et altière Phénicie, comme d'ailleurs les divers Abrahamides, les Ammonites, les Edomites, les Moabites ne purent opposer une barrière à l'invasion des langues étrangères, il était réservé au peuple punique, détaché de son sol natal, de conserver sa particularité linguistique et de sauver ainsi de la mort l'idiome cananéen comme un phénomène unique dans l'histoire universelle.

Chez la plupart des auteurs, l'histoire du peuple punique se termine au moment où le vœu de Caton se réalisa et que Carthage fut réduite en cendres. C'est une erreur. Le feu qui dévasta la puissante cité d'Annibal désola, en outre, plusieurs localités puniques (Clypea, Neapolis, Neferis et Tunes), mais laissa intactes ces sept villes puniques importantes qui, au début de la guerre de Carthage avec les Romains, conclurent une alliance avec ceux-ci et continuèrent dès lors, sans souveraineté politique, à jouir de leur autonomie intérieure et de leur franchise douanière comme *civitates liberae* (Utique, Hadrematum, Leptis minor, Thapsus, Achulla, Usalis, Theudalis) [1]. Pline énumère comme villes libres dans l'Afrique punique, outre les quelques villes mentionnées plus haut, Ruspina, Clypea, Curubis [2]. Les habitants de la plus ancienne colonie sur le littoral nord de l'Afrique furent même élevés au rang de citoyens romains [3]. Pour Carthage elle-même, sa destruction, du point de vue de l'histoire économique et démographique, ne fut qu'un épisode, puisqu'elle fêtait, un siècle plus tard, sa résurrection.

Le peuple punique, même après la chute de Carthage, continua son existence nationale et conserva son intégrité linguistique bien au delà de la fin de l'antiquité. Ce fait, il est vrai, est passé sous le plus complet silence par nos historiens, comme tant d'autres choses qui ne s'ajustent pas au cadre de l'humanisme gréco-romain. Pflugk-Hartung écrit au sujet de l'Afrique, à l'époque du Bas-Empire : « A côté des provinciaux romanisés et romans se maintient la vieille population indigène des Maures (Libyens, Berbères) [1]. Des Puniques, pas un traître mot. Julius

1. Mesnage, *Romanisation de l'Afrique*, Paris, 1903, p. 3.
2. Pline, *Naturalis Historia*, V, 4.
3. *Ib.*
4. Pflugk-Hartung, I, 192.

Jung accorde que l'élément punique se maintint dans les villes jusqu'à la fin de la domination romaine, mais prétend borner cette remarque à l'hinterland seulement [1].

La persistance de la langue punique, cette variété particulière de l'hébréo-cananéen, sur la côte nord de l'Afrique jusqu'à une basse époque, est attestée avant tout par de nombreuses inscriptions [2] ainsi que par des légendes de monnaies qui ont conservé leur originalité linguistique jusqu'à l'empereur Tibère [3]. Le fait que les noms de villes purent garder dans l'Afrique proconsulaire leurs formes primitives même sous la domination romaine montre combien peu la romanisation réussit à transformer l'Afrique punique [4].

Nous possédons, en outre, les témoignages directs de plusieurs auteurs latins, tant païens que chrétiens, qui attestent l'existence du punique jusqu'aux derniers siècles de l'antiquité. Ulpian, au début du IIIe siècle, mentionne la langue punique non seulement comme vivante, mais encore comme instrument officiel qui, dans des actes juridiques, dans les testaments, doit être assimilée à la langue latine et grecque (non solum latina, vel graeca lingua, sed etiam punica). L'éloquence punique de l'empereur romain Septime Sévère, qui était issu d'une famille punique est mentionnée par Aurélius Victor [5]. Le rhéteur romain Apulée écrit : « Loquuntur numquam nisi punice [6]. » Macrobe dut, au Ve siècle, en Afrique du Nord, se servir d'un interprète pour se faire comprendre [7].

Le punique comme langue vivante et actuelle est mentionné à plusieurs reprises par des Pères de l'Église nés en Afrique du Nord. C'est ainsi qu'on lit dans Arnobe : « Cham... habens linguas sermone punico a parte Garamantum [8] ». Chez Augustin, le célèbre Père de l'Église nord-africaine, on trouve

1. Julius Jung, *Geographie von Italien und den römischen Provinzen*, in Muller, III, 507.
2. *Corpus inscriptionum semiticarum*, I, 2.
3. Schultze, *Der Untergang des Heidentums*, Iéna, 1892, II, 332.
4. Mesnage. *l. c.*, 100.
5. Aurélius Victor, *Vita*, XX.
6. Apulée, *Apologia*, LXVIII.
7. Macrobius, *Epistolae*, CVIII, 4.
8. Arnobius, *Comment. ad Psalmum*, CIV.

bien des renseignements concernant le punique comme langue vivante, encore courante à son époque (354-430). Il nous parle des Donatistes, des Circumcilliones, ces soldats du Christ se recrutant chez les paysans pauvres, des Agonistiques qui, partisans d'une conception plus sévère du christianisme, parcouraient la Numidie et la Mauritanie (qui circa cellas rusticorum vagabantur) : dans leurs relations avec leurs évêques ils n'usent d'aucune autre langue que le punique.

Augustin connaît encore, de son temps, une catégorie spéciale de *christiani punici* [1], qui avaient une conception spéciale du baptême [2]. Ces chrétiens puniques étaient sans nul doute des hommes au parler punique. A Fussala, l'intégrité punique au temps d'Augustin était telle que l'évêque était obligé de s'entretenir en punique avec son troupeau [3]. Au moment de l'établissement de l'épiscopat local, on chercha quelqu'un « qui et lingua punica est instructus ». Le punique subsistait au temps d'Augustin dans Madauros [4] occupée par des éléments romains. Augustin cite aussi des proverbes puniques [5].

Le punique était considéré comme la langue africaine par excellence (*lingua afra*), sans doute à cause de l'expression *Africa propria, proconsularis* [6]. Il y avait, il est vrai, des gens dans l'Afrique septentrionale punique, au ve siècle, qui parlaient uniquement le latin; c'est à eux que pense Augustin dans ce passage : « latine vobis dicam, quia punice non omnes nostis » [7]; mais cette insistance à dire « non omnes » prouve précisément combien le punique était encore solidement enraciné dans l'Afrique du Nord à la fin de l'antiquité. L'exception désignée par les « omnes » c'étaient sans doute les employés et colons romains pour autant qu'il ne s'étaient pas acclimatés.

Il semble que les Arabes aient encore rencontré la langue punique lorsqu'en 698 ils établirent leur tentes en Afrique du Nord; le punique semble même avoir résisté pendant plusieurs siècles à l'assimilation arabe. Le géographe moyenâgeux Al-Bekri

1. Augustin, *Epist.*, CVIII, ad Macrobium, CV, n° 14.
2. Id. *Sermo*, CLXVII.
3. Id., *Epist.*, CCIX, 3.
4. Id., *Epist.*, XVII.
5. Id., *Sermo de verbis apostol.*, CLXVII, 4.
6. Augustin, *Epist. Joannis ad Parthos*, 3.
7. Id. *Ep.*, CLXVII, 4.

raconte au XIe siècle que les habitants de la Syrte nord-africaine parlent une langue qui ne ressemble ni à l'arabe ni au persan, ni au copte, ni au berbère, et n'est connue que d'eux-mêmes. Ceux qui parlent cet idiome sont en affaires « les plus trompeurs des hommes » [1]. Des commerçants de la Syrte, parlant une langue particulière, ne pouvaient être que les restes des Puniques qui surent jusqu'à cette date préserver leur existence comme groupe distinct et isolé.

Renan a exprimé une fois un doute sur le point de savoir si le punique mentionné par les pères de l'Eglise désignait vraiment le dialecte phénicien des Puniques et si ce n'était pas un anachronisme pour désigner le berbère [2]. Scepticisme sans fondement ! Nous possédons de la basse antiquité non pas seulement des mentions générales touchant le punique, mais encore des inscriptions ; de même des auteurs latins citent des expressions puniques qui, toutes, se retrouvent dans le vocabulaire de la Bible hébraïque ; lorsque Pline appelle le coq africain *gibberum* (Africae hoc est gallinarum genus gibberum) [3], nous y reconnaissons le *geber* hébreu. Jérôme remarque que le mot hébreu *Yemim* doit être expliqué d'après le punique dans le sens d' « eaux chaudes », « à cause de la parenté des langues » [4]. Jérôme savait d'ailleurs que le punique était du phénicien, un peu évolué seulement [5]. Augustin rapporte au nom d'un Père Valère l'explication de la formule de salut *salus* comme venant du punique. *Salus* signifie en punique « trois » (hébr. *schalosch*), ce qui veut être une allusion à la Trinité [6]. Augustin mentionne également une secte sous le nom de *Abelonii* et remarque à ce propos « vocantur Punica declinatione nominis » [7]. C'est de l'usage hébraïque du *noun* suffixe dans les substantifs dérivés qu'il est vraisemblablement question ici. Un grammarien latin de religion chrétienne fait observer au VIe siècle : le punique

1. Movers, *Die Phönizier*, Bonn, 1845, II, 478.
2. Renan, *Système comparé des langues sémitiques*, I, 187.
3. Pline, *Historia naturalis*, X, 26.
4. Jérôme, *Liber hebr. Quaestionum in Genesin*, c. XXXV, 124.
5. Idem, *Comm., in Epist. ad Gal.* I., III.
6. Augustin, *Epistolae ad Romanos*. Liber omne. Inchoata expositio.
7. Augustin, *Haer.*, 87, cf. Joh. Alb. Fabricius, *Codex Pseudepigraphicus Veteris Testamenti*, Hambourg et Leipzig, 1713, 14.

ressemble à l'hébreu, au syriaque et au chaldéen [1]. L'état de la langue punique n'était pas, en principe, différent au VIe siècle de ce qu'il était au temps où Plaute écrivit le texte punique du *Poenulus*.

Le punique était indestructible et survécut à la domination romaine. Le latin en Afrique du Nord était un vernis bien mince et disparut très rapidement au début de la domination arabe. Des mots latins « d'une langue païenne » sont mentionnés à Fez par un auteur juif du Xe siècle, Juda ben Qoraïsch. C'étaient les derniers restes de l'idiome parlé par les anciens dominateurs. La population nord-africaine ne se rappelle pas les Romains. Lorsqu' aujourd'hui quelques clans arabes de l'Afrique du Nord prétendent descendre des « Roumi » [2], il ne faut certainement pas entendre par là les Romains, mais les *Moros latinados*, les Morisques, qui, jadis dans leur patrie andalouse, troquèrent leur arabe maternel avec l'espagnol et qui, chassés ensuite de la presqu'île ibérique, s'établirent au rivage Sud du bassin méditerranéen. Tunis comptait au XVIIe siècle encore des écrivains et poètes écrivant en espagnol, et au XVIIIe siècle encore il y avait dans la région de l'ancienne Carthage de nombreuses localités où les Mahométans usaient de l'espagnol comme langue maternelle [3].

Pour les Juifs de l'époque rabbinique, la persistance du cananéen-hébreu dans l'Afrique du Nord était un facteur d'importance linguistique. Ils savaient que le cananéen survivait en Afrique et en tiraient argument. D'après eux, beaucoup de mots incompréhensibles de la Bible pouvaient s'expliquer par le punique, d'après le dialecte de ce peuple qui offrait l'unique asile à la langue originaire de Canaan.

Rabbi Akiba cite, dans un passage talmudique, des souvenirs de ses voyages où il eut l'occasion d'entendre des vocables qui lui donnèrent la clef de l'explication de plus d'un terme biblique. Nous trouvons des réminiscences linguistiques d'Arabie, de Galia (probablement Gallaïa Gallim près d'Accaron [4] — Ekron sur

1. Priscianus, *Institutiones Grammaticae*, l. V, c. II.

2. Mesnage, *Romanisation de l'Afrique*, Paris, 1913.

3. K. V. Zetterstreen, *Notice sur un rituel musulman* dans *Centenario della nascita de M. Amari*, Palerme, 1910, 279; Baist, *Die spanische Literatur* in Gröber, *Grundriss der roman. Literatur*, II, 2, 246.

4. Eusèbe, *Onomasticon*, s. v. *Gallaia*.

le littoral sud-ouest de la Palestine), ainsi que d'Afrique [1]. Le même Akiba explique, en un autre endroit du Talmud, le mot biblique *Totaphot*, « phylactères » comme suit : *tot* signifie en *Afrique* « deux », *phot* en *Kathpi* « deux » [2]. Il recourt donc aux deux plus importantes variétés de la langue hébréo-cananéenne, pour expliquer un terme rituel de l'Exode. *Kathpi*, qui figure à côté de l'Afrique, n'est autre que *Kepht*, qui, en égyptien, signifie la Phénicie. Dans le décret égyptien de Canope qui fut trouvé en 1866, on se sert de cette dénomination pour désigner la colonie phénicienne de l'Egypte [3]. La variété phénicienne de l'idiome cananéen jouit dans le Talmud, en d'autres endroits encore, du privilège d'être utilisée dans la terminologie actuelle. Le mot *konam* [4] employé pour un vœu, et qui est une expression dialectale bien connue revenant très fréquemment dans les inscriptions phéniciennes, était considéré, d'après la législation mischnique, comme liant celui qui le prononçait en promettant un sacrifice. Sans doute Kathpi pourrait faire penser également à la Cilicie, qui s'appelait *Kaphto* en égyptien. La Cilicie, il est vrai, n'était pas un pays de langue cananéenne, mais sûrement un pays de langue sémitique. D'après l'*Odyssée* (IV, 84), la population de la Cilicie semble avoir parlé l'araméen. A l'époque des Achéménides, des monnaies araméennes furent frappées en Cilicie. Paul, l'apôtre des gentils, considère, dans son Epître aux Galates (I, 21), la Cilicie comme ne formant qu'un avec la Syrie [5]. Cependant l'identification de Kaphto — Kathpi — ne change rien pour l'Afrique considérée comme sémitique.

Le rapport entre Kathpi et l'un des deux termes égyptiens désignant les différentes régions des pays de langue sémitique n'a été remarqué jusqu'à présent par aucun des lexicographes commentateurs du Talmud. Kathpi a été déjà lu *Gadpi* (Nathan de Rome dans *Arouch*, s. v., de même que Lévy s. v. ou *Nabati* (Steinschneider), ou encore *Kopti* (S. L. Rapaport). Harkawy croit que Kathpi désigne la mer Caspienne.

(à suivre) Matthias MIESES

1. *Rosch Haschana*, 26 *a*.
2. *Sanhédrin*, 4 *b*.
3. Beloch, *Griechische Geschichte*, III, 2, 418.
4. *Nedarim*, 2 *a*.
5. Cf. Matthias Mieses, *Der Ursprung des Judenhasses*, Berlin, 1923, 136.

Revue des études juives

Les juifs et les établissements puniques en Afrique du Nord (suite)

Matias Mieses

LES JUIFS ET LES ÉTABLISSEMENTS PUNIQUES
EN AFRIQUE DU NORD

(Suite)

IV

Les Puniques d'Afrique conservèrent encore, outre leur langue, la conscience de leur origine raciale. Ils voyaient dans l'autonomie de leurs autorités locales sous le sceptre romain un écho de leur grandeur passée et appelaient « suffètes » les *duumviri* de l'autorité urbaine, bien après que ce terme eut perdu toute signification politique. Des suffètes, il y en eut, par exemple à Leptis jusqu'en 100 après J.-C., à Avitta Bibba jusqu'en 200 après, à Thaque jusqu'à l'avènement de Caracalla (211-217 après J.-C.) [1]. Ces villes se gouvernaient d'après leurs lois propres.

Les Puniques restèrent toujours, à leurs yeux et à ceux des étrangers, des colons cananéens, phéniciens, tyriens. Si, à l'époque de son indépendance déjà, Carthage fit frapper des monnaies à l'effigie de Tyr et paya le tribut aux rois perses en considération des relations commerciales extérieures de Tyr [2], si, de leur côté, les Phéniciens refusèrent de seconder Cambyse contre Carthage, arguant ne pouvoir se battre contre leurs propres enfants [3], il est certain qu'encore plusieurs siècles après, la situation resta la même en principe. Virgile, dans l'Enéide, ne caractérise pas seulement Carthage comme une colonie tyrienne (I, 12), comparant sa splendeur à celle de Sidon (IV, 75), mais il qualifie les habitants de Carthage de Tyriens (I, 332, 388 ; IV, 224). Chez Pline, ce n'est pas seulement à propos de l'origine de Carthage qu'il est question de Tyr, mais même ses contemporains du Bysacium punique sont désignés

1. Mesnage, *l. c.*
2. Jung, *l. c.*, 502.
3. Hérodote, III, 19.
4. Pline, *N. H.*, V, 19.

comme *Libyphœnices*[1]. Juvénal décerne à Annibal le titre national de Tyrien[2]. Pour Pausanias, les Carthaginois sont des descendants des Phéniciens de Tyr[3]. Le souvenir de l'origine cananéennne vivait encore intact dans la conscience du peuple punique aux derniers siècles de l'empire romain. Augustin raconte que, de son temps, lorsqu'on demandait à un paysan punique ce qu'il était, il répondait : « Un cananéen », *interrogati rustici nostri qui sint, respondent Chanani*[4].

Les Puniques de l'époque impériale entretenaient des relations très suivies avec leur patrie cananéenne. Les princes romains d'origine punique qui, avec Septime Sévère, prirent possession du trône des Césars, étaient de tendance syrienne. Septime Sévère épousa Julia, une Syrienne, ce qui eut pour conséquence de faire monter sur le trône des Césars des descendants de la sœur de Julia, des Syriens pur sang.

A l'époque chrétienne, il y eut de très fréquents rapports entre les pays puniques et la Palestine. Le célèbre Julius Africanus (170-240) quitta sa patrie africaine, d'où lui vint son nom, pour s'établir à Nicopolis, la ville juive d'Emmaüs en Palestine[5]. Pierre le Publicain était fermier d'impôts en Palestine et servit comme esclave en Afrique[6]. Pélage, qui, il est vrai, était Breton, se rendit en Palestine après avoir déployé une grande activité en Afrique[7].

Les constructions d'églises que les Africains du Nord exécutèrent après leur conversion au christianisme, aux derniers siècles de l'antiquité, sont du même style que celles des Syriens[8]; il ne faut pas oublier d'ailleurs qu'à cette époque, l'influence de la Syrie était très forte partout en Occident, en matière d'architecture d'églises, ainsi que Strzygowski l'a déjà montré il y a plusieurs décades.

Les connaissances linguistiques des Africains du Nord qui étaient en relation avec l'Asie occidentale, faisaient d'eux des

1. *ib.*, V, 4.
2. Juvénal, *Sat.*, XII, 107.
3. Pausanias, I, 12.
4. Augustin, *Epist. ad Romanos*, Migne, *Patr. lat.*, XXXV, 2096.
5. J. Tixeront, *Précis de Patrologie*, Paris, 1923, 129.
6. J. Pargoire, *L'Eglise byzantine*, Paris, 1923, 121.
7. Tixeront, *Histoire des Dogmes*, II, 451.
8. Anton Springer, *Handbuch der Kunstgeschichte*, 8e éd., Leipzig, 1909, 35.

interprètes pour les langues sémitiques du bassin méditerranéen oriental. Junilius l'Africain, vers l'an 550, traduisit en latin, un écrit syrien [1].

La patrie primitive, la Phénicie, resta toujours la métropole protectrice. Quand, après l'effondrement de l'empire romain occidental, les Vandales dévastèrent l'Afrique du Nord, nombre de ses habitants retournèrent en Syrie [2].

La même situation persista, longtemps encore, à l'époque musulmane, quoique souvent en sens contraire. Le Calife Al-Walid (705-715) qui, selon la relation de Moukadassi, employa à la construction de la mosquée de Damas un certain nombre de manœuvres originaires de l'Afrique occidentale [3] en a peut-être utilisés qui venaient de l'ancienne Afrique punique. Il est peu probable qu'à cette époque déjà l'Egypte ait été considérée comme faisant partie de l'Afrique, et qu'il s'agisse d'elle chez Moukadassi. La dynastie des Fatimides, dont le berceau est Cairouan sur l'antique terre punique (909), atteignit son apogée quand Al-Muizz (955-978) conquit l'Egypte et, de là, rendit tributaires la Palestine et la Syrie. Le Canaan nord-africain et celui du Jourdain étaient dès lors unis sous le même sceptre.

La conscience d'un particularisme punique et la persistance du sentiment racial propre se manifestent d'une manière intéressante chez les empereurs romains d'origine punique, dont il a déjà été question plus haut. Les historiens, en général, éludent la question des origines puniques des Sévères. Même un Ranke désigne Septime Sévère comme le représentant du romanisme africain [4]. Mesnage qualifie Septime Sévère comme « issu d'une famille de chevaliers romains établis à Leptis Magna » [5]. On pourrait aisément en conclure qu'il s'était agi d'une famille de colons romains appartenant à la classe des chevaliers, qui, en la personne de Septime Sévère, monta sur le trône des Césars. Il n'en est rien. Il est exact que Septime Sévère était issu d'une famille de chevaliers, mais de race indigène. Aelius Spartianus

1. Knöpfler, *Lehrbuch der Kirchengeschichte*, Fribourg-en-Br., 1898, 228.
2. Th. Ruinartus, *Commentarius historicus de persecutione vandalica*, Migne, *Patrologia latina*, LVIII, 215.
3. Mukadassi, *Description of Syria*, 19. (Palestine Pilgrim Text Society, Londres, 1896).
4. Ranke, *Weltgeschichte*, III, 139 (éd. Guttenberg, Vienne, sine anno).
5. **Mesnage**, *l. c.*, 74.

rapporte, dans l'introduction de sa biographie de Septime Sévère : « maiores equites Romani, ante civitatem omnibus datam ». Les parents étaient chevaliers romains avant que les droits de citoyens romains fussent donnés à tous les provinciaux, c'est-à-dire qu'il était issu de ces provinciaux qui furent élevés au rang de chevaliers à une époque où, en général, les habitants des territoires soumis à Rome ne possédaient pas encore les droits de citoyens romains.

Aussi bien les Romains traitèrent-ils Septime Sévère comme un Punique. Beaucoup l'appelaient, parce qu'il avait tué des sénateurs, *Sylla punicus*, le Sylla punique [1]. L'oracle de Delphes déclara également : *imperium mundi Poena reget urbe profectus*, « l'empire du monde sera régi par un homme sorti d'une ville punique » [2]. Par contre, pour Albinus Clodius, l'anti-césar de Septime Sévère, qui était originaire, lui aussi, d'une localité punique, Hadrumetum, mais avait des colons romains pour ancêtres, l'origine romaine est expressément soulignée. Son biographe écrit à son sujet : « fuit Albinus Hadrumetinus oriundo ; sed nobilis apud suos et originem a Romanis familiis trahens [3] », (« Afro quidem homini, sed non multa ex Afris habenti » [4]).

Septime Sévère était issu d'une famille punique pure qui, même du point de vue de la langue, n'était pas encore romanisée. Un jour que sa sœur était venu voir Septime Sévère, comme elle pouvait à peine s'exprimer en latin, l'empereur tout honteux à cause d'elle, donna l'ordre qu'elle repartît dans sa patrie, et la combla de cadeaux (cum soror sua Septitana ad eum venisset vix Latine loquens ac de illi multum imperator erubesceret.., redisse mulierem in patriam praecepit) [5]. De Septime Sévère il nous est rapporté qu'il conserva, jusque dans l'extrême vieillesse, quelque chose d'africain dans la voix (canorus voce, sed Afrum quiddam usque ad senectutem sonans) [6]. Septime Sévère possédait au plus haut point la culture de son temps, en littérature latine comme en littérature grec-

1. Aelius Spartianus, *Pescennius Niger*, 4.
2. *ib.*, 8.
3. Julius Capitolinus, *Clodius Albinus*, 4.
4. *ib.*, 10.
5. Aelius Spartanus, *Severus*, 16.
6. *Ibid.*

que [1]; il n'en est pas moins vrai que c'est en punique qu'il était le plus éloquent, car il était né près de Leptis en Afrique (latinis litteris sufficienter instructus, graecus sermonibus eruditus, Punica eloquentia promptior quippe genitus apud Leptim provincia Africa) [2].

Septime Sévère lui-même avait un vif sentiment de ses origines puniques. Lui, le monarque de Rome, fit élever à l'ennemi de l'ancienne Rome, au grand général de Carthage, à son compatriote Hannibal, un monument à Libussa en Asie Mineure, où ses ossements avaient été enterrés. Ce monument subsista longtemps. Au IVe siècle le pèlerin chrétien anonyme de Bordeaux dit, à propos de la localité de Libussa qui se trouvait sur son itinéraire : « ibi positus est rex Anibalianus, qui fuit Afrorum » [3]; il est possible cependant qu'il n'ait connu que le tumulus Hannibali, déjà mentionné par Pline [4].

C'est Annibal encore que prit pour modèle le fils de Septime Sévère, l'empereur romain Caracalla [5].

Les Sévères avaient quelque chose d'africain aussi dans leur politique de conquête, et c'est sous leur gouvernement que la colonisation romaine en Afrique prit sa plus grande extension [6]. Rome perdit, sous les Sévères, la position prépondérante qu'elle avait occupée jusque là. L'empereur Septime Sévère abolit une série de privilèges de la ville des Scipions et des Catons, diminua l'importance de l'Italie et la mit sur le même pied que les autres provinces. Septime Sévère licencia la fameuse garde impériale des Prétoriens et mit à sa place un corps de troupe choisi dans toutes les légions et qui se recrutait dans toutes les régions de l'empire (Dalmatie, Pannonie, Mésie, Thrace, Phénicie, Palestine, Galatie, Bithynie, etc.). Le fils de Septime Sévère alla plus loin encore dans l'abaissement de la prépondérance romaine. Caracalla conféra le droit de bourgeoisie à tous les hommes libres de l'empire romain, sans se préoccuper s'ils

1. *Ib.*, 18.
2. Aurelius Victor, *Vita*, XX.
3. *Itinerarium Burdigalense* in Geyer, *Itineraria Hierosolymitana*, Vindebonae, 1914-5.
4. Pline, *Historia Naturalis*, V, 43.
5. Pauly-Wissowa, *Realenzykopädie der klassischen Altertumswissenschaften*, II, 2453 suiv.
6. Mesnage, *l. c.*, 94.

appartenaient à la race des conquérants et si leurs ancêtres avaient asservi à leur sceptre tout un monde ou si leurs aïeux avaient jadis succombé à la passion dominatrice des Romains [1]. Le prêteur des pérégrins fut supprimé à Rome. Caracalla caressait le projet de fonder un empire mondial oriental grâce à un mariage avec la fille du roi des Parthes.

Septime Sévère, empereur-soldat d'une autorité imposante, eut pour la capitale du Tibre une sollicitude paternelle, déploya à Rome une grande activité constructrice, fit exécuter un plan urbain, édifia un arc de triomphe en l'honneur de la victoire sur les Parthes et du rétablissement de l'unité romaine [2]; néanmoins l'abaissement de Rome et de l'Italie au rang des provinces conquises fut un acte humiliant qui tourmenta l'âme des vieux Romains. Il y eut certainement une explosion inconsciente de douleur due à l'humiliation infligée par un compatriote d'Hannibal, quand, un jour, au cirque, sous Septime Sévère, durant un entr'acte, s'éleva dans la foule assemblée comme poussée par un démon, une plainte unanime sur la Rome impériale immortelle [3].

L'éloignement et l'effondrement politique ne purent d'ailleurs porter atteinte à l'intégrité religieuse des Puniques. Sidonius déjà remarque que sans doute leur langue à Leptis, en Afrique du Nord, s'était altérée par suite des relations avec les Numides, mais que la législature et le culte demeurèrent essentiellement sidoniens (eius civitatis lingua modo conversa connubio Numidarum, legum *cultusque* plera Sidonia) [4]. Isidore de Hispala-Séville savait encore par quelque source ancienne que le même Bel était l'idole des Babyloniens et des Africains [5]. Beaucoup de noms de dieux, appartenant à la civilisation punique tardive, tels qu'ils nous sont révélés par des inscriptions, rappellent le polythéisme des anciens Hébreux du temps où ceux-ci partageaient les croyances des Cananéens autochtones, comme Çephòn Baal [6], Pen Baal (Tanith, le visage de

1. Ranke, *l. c.*, III, 144; Jung, *Geographie und Geschichte des römischen Altertums* in Iwan Müller, *Altertumswissenschaften*, III, 170.
2. Ranke, *l. c.* III, 138.
3. Dion, LXXII, 15, cf. Preller, *Römische Mythologie* 15.
4. Salluste, *Jugurtha*, c. 77.
5. Isidorus Hispalensis, *Etymologiae*.
6. *Corpus Inscr. sem.*, Paris, 1881, I, 306.

Baal)[1], Mélech Baal[2]. Çephôn Baal apparaît sous forme de Baal-Çephôn, dans Exode, xiv, 2. Pour Pen Baal on veut le retrouver dans Exode, xxxiii, 14. Mélech Baal a pour pendant Moloch, l'archôn de la Septante, Malach Adonaï, ainsi que Malch Bel de Palmyre[3].

L'Astarté païenne que la Bible combat si souvent comme une divinité cananéenne, apparaît à Carthage dans nombre de noms composés, mais également comme divinité indépendante, toutefois dans des cas isolés seulement[4]. La déesse du ciel qui était invoquée par les polythéistes judéens à l'époque du prophète Jérémie (xliv, 19) existait dans le culte des Puniques de l'Afrique du Nord ; elle était appelée Coelestis par les Latins[5], jusqu'à la fin du paganisme local. L'identité de la Coelestis punique avec l'ancienne déesse palestinienne Malkath-Schamaïm est expressément attestée par le père de l'Eglise latin et nord-africain Philastrius dans son *Liber de haeresibus*, c. XV. C'est d'après cette Cœlestis, identifiée par eux avec la déesse céleste Junon, que les Romains voulaient primitivement donner à la Carthage reconstruite le nom de Junonie. Dans l'Enéide, il est dit que Junon préfère Carthage à toutes les autres régions de la terre (I, 15) ; d'ailleurs elle apparaît constamment dans ce poème comme patronne de Carthage.

Le Dieu phénicien Réschef que l'antiquité a souvent identifié avec Apollon et auquel la Bible contient aussi des allusions (Job, v, 7 ; Habacouc, iii, 5) est également connu à Carthage[6].

Chose caractéristique, le Baal de Carthage portait l'épithète « l'Ancien »[7], ce qui rappelle « l'Ancien des jours » de Daniel (vii, 13).

Le polythéisme des Puniques tenait de la Chypre phénicienne (Pumi et Paam) ainsi que de l'Arabie (Allat)[8].

Les Puniques révérèrent longtemps leurs dieux en relation très étroite avec leur métropole tyrienne. Au temps de l'apogée de Carthage ses habitants envoyaient chaque année à Tyr, en

1. *Ib.*, I, 290.
2. *Ib.*, I, 415.
3. *Ephemeris*, I, 257.
4. Baethgen, *Sem. Religionsgeschichte*, 1888, 36.
5. Scholz, *Gœtzendienst*, 277.
6. Baethgen, *l. c.*, 51.
7. Augustin, *De consensu evangelicorum*, I, 5, 28.
8. Baethgen, *l. c.*, 15, 58.

l'honneur de leur patron Melkart dieu de Tyr, un bateau chargé de victimes et de prémices.

A Carthage on voyait des cornes aux coins des autels, tout comme en Phénicie [1]. Dans l'Ancien Testament les coins de l'autel s'appellent « cornes » [2].

A Carthage le cheval jouait un rôle dans le culte et dans la légende. Lors de la fondation de la ville, au dire de la légende, on donna la préférence à l'endroit où l'on trouva une tête de cheval [3] ; c'est là que le temple de Junon fut érigé [4]. Perséphone est représentée montant un cheval au galop sur les monnaies de Carthage. Le cheval apparaît aussi dans le culte polythéiste israélite. Des chevaux du soleil se trouvaient au temple de Jérusalem à une époque de réaction païenne [5] et une certaine porte du Temple fut appelée « Porte du soleil » jusqu'à une époque tardive [6]. Des chevaux apparaissent aussi dans leurs visions aux prophètes d'Israël [7].

D'après l'Enéide, IV, 510, trois cents dieux étaient invoqués à Carthage ; ce chiffre rond rappelle les trois cents purs avec lesquels Gédéon remporta la victoire [8], et les trois cents renards dont Samson se servit pour incendier les champs ennemis [9].

Le paganisme punique se distinguait, encore à l'époque du Bas-Empire, par cet esprit d'expansion si caractéristique des Sémites. L'empereur Elagabal qui passait pour le fils de Caracalla, punique d'origine, épousa officiellement la grande déesse de Carthage, Coelestis ; et la patronne de Carthage, le Daimon des Carchédoniens, fut amenée solennellement à Rome. Elagabal fit transporter à Rome la pierre cultuelle du Baal d'Emesa, ce qui fit rentrer dans l'ombre l'antique Palladium de Troie. Indépendamment d'Elagabal, la Coelestis de Cartage passait à Rome pour être une des rares divinités qui, d'après le droit romain, pouvaient être instituées comme héritières [10].

1. G. Contenau, *La civilisation phénicienne*, Paris, 1925, 178.
2. I Rois, I, 51.
3. Trogue Pompée (Justinus), XVIII, 5.
4. Enéide, I, 444.
5. II Rois, XXIII, 11.
6. II Chron., XXIII, 15 ; II ; Rois, XI, 16 ; Néh., III, 28.
7. II Rois, VI, 17.
8. Juges, VII, 17.
9. *Ib.*, XV, 4.
10. Ulpien, *Fragmenta*, XXII, Leipzig, 1874.

V

L'existence d'une civilisation cananéenne consciente d'elle-même sur la côte nord de l'Afrique n'excitait pas seulement au point de vue du langage l'intérêt des Juifs de l'époque rabbinique, elle leur fournissait aussi matière à différentes légendes touchant son origine.

On racontait dans les milieux rabbiniques, et divers textes répètent cette tradition, qu'une des dix peuplades autochtones de la Palestine avait bénévolement quitté ce pays pour émigrer en Afrique du Nord. Ce peuple portait le nom de *Guirgaschi* [1]. Le nom de Guirgasch, chose remarquable, est employé dans des inscriptions puniques pour désigner des individus [2]. On ne voit nulle part ailleurs, dans des textes non-juifs, que les colonisateurs de l'Afrique du Nord aient été originaires d'une tribu particulière. *Kenisi* alterne avec Guirgasch pour désigner la tribu primitivement établie à Carthage dans la même ancienne source rabbinique. Dans un texte du Midrasch, *Kadmoni*, autre ancienne tribu cananéenne, est traduit par Carthage [3]. Aucune tradition fixe ne semble avoir existé à ce sujet chez les Juifs.

Les Puniques installés autrefois en Palestine prétendraient à la possession du pays du Jourdain. Les Africains seraient venus auprès d'Alexandre le Grand porter plainte contre les Juifs coupables de les avoir dépossédés de leur patrie primitive [4]. Ce récit est l'écho de cette circonstance que des délégués de Carthage venus à Tyr pour une fête annuelle, se trouvaient dans cette ville maritime quand Alexandre le Grand la conquit. Les envoyés de Carthage cherchèrent leur salut au temple d'Hercule [5]. Enfin, Trogue Pompée parle, lui aussi, de députés carthaginois qui, à coté de ceux de la Gaule et de l'Espagne, se présentèrent devant Alexandre [6]. D'après le *Yosiphon* (IX), Alexandre le Grand vint en Sicile, d'où il se rendit en Afrique, où il fut reconnu comme souverain par le général qui vint à sa rencontre et dont il reçut le tribut. De là Alexandre gagna la Libye et la Berbérie.

1. Jer. *Schebouot*, IV, 2 ; *Tosefta Sabbat*, VI ; *Lévit. R.* XVII ; *Deut. R.*, V.
2. *Corpus Inscr. sem.* I, 433.
3. *Genèse Rabba*, XLIV.
4. *Sanhédrin*, 91 *a*.
5. Arrien, *Exp. Alex.*, II, 24.
6. Justin — Trogue Pompée, *Historiae*, XII, 3.

L'auteur du *Yosiphon* semble avoir puisé à une autre source encore le récit de la campagne d'Alexandre en Afrique, car dans le même chapitre il est à nouveau question de la marche du grand conquérant macédonien vers l'Afrique et cette fois l'itinéraire ne passe pas par la Sicile, mais par l'Egypte et la Tripolitaine, par voie de terre.

Les Juifs ont parfois considéré aussi comme originaires de Canaan, ou des pays circonvoisins, les Africains non puniques qui avaient leur habitat plus à l'ouest en Numidie, et aussi en Mauritanie.

On lit chez Josèphe que Ophren (Epher) fils de Madian, lui-même fils d'Abraham par Ketoura, se soumit dans une expédition la Libye, qui reçut dès lors des descendants d'Ophren le nom d'Afrique. Une fille d'Ophren aurait épousé Hercule et enfanté Didor, dont les descendants sont la tribu berbère des Sophaques [1]. La dénomination d'Afrique d'après cet Opher est encore indiquée par le chroniqueur juif Abraham Zacuto du XIVe siècle [2], qui, d'ailleurs, ne fait pas mention à ce sujet des légendes généalogiques. Dans le Targoum Yerouschalmi, parmi les Kouschites, certaines tribus sudarabiques [3] qui, dans un autre passage biblique, passent pour les descendants d'Abraham et de Ketoura [4], sont considérés comme les fils de Mauritanus. Hirschensohn veut retrouver ce Mauritanus dans Maréotis, qu'il localise en Numidie [5], ce qui est tout-à-fait erroné. Maréotis était dans l'antiquité le nom d'une région du nord de l'Egypte non loin d'Alexandrie ; sa population, qui était purement égyptienne, ne pouvait constituer un peuple distinct et être confondue avec les Arabes du Sud.

Comment, chez Josèphe, Hercule peut-il être mis en rapport avec la petite-fille d'Abraham ? Ici des légendes classiques se mêlent à des traditions juives. Quand les Juifs voulurent créer des liens de parenté relative entre Abraham et les Mauritaniens, ils trouvèrent sur leur chemin des légendes grecques qui rattachaient Hercule à la Mauritanie. C'est à Lixos en Mauritanie qu'Hercule combat avec Antée. La montagne mythique de l'Atlas, qui

1. Josèphe, *Antiquités*, I, 15.
2. Abraham Zacuto, *Séfer Youhassin*, Londres, 1857, 233.
3. Targoum Yerouschalmi, Genèse, x, 7.
4. Genèse, xxiv, 3.
5. Yehiel Zwi Hirschensohn, *Séfer Schéba Hochmot*, Léopol, 1888, 22.

fait partie du cycle des mythes d'Hercule, se trouve en Mauritanie. C'est là que se dressent les colonnes d'Hercule. Chez les Juifs, Hercule, qui opéra en Mauritanie, devint l'époux d'une petite-fille d'Abraham, qui est l'aïeule d'une tribu mauritanienne.

Qu'est-ce qui a poussé les Juifs à mettre également en relation de parenté avec Abraham les Africains non puniques à l'ouest du Canaan nord-africain ?

Le motif en était la pénétration profonde, dans la culture et la population de la Numidie comme de la Mauritanie, de l'élément punique, lequel témoigna toujours de fortes tendances à l'expansion. Cirta, en Numidie, portait un nom punique. On a trouvé en Numidie de nombreuses inscriptions en l'honneur de Baal Hamman [1]. A Sicca, en Numidie, s'élevait un temple de Vénus Erycina. Encore vers la fin de l'antiquité, on parlait beaucoup punique en Numidie. Augustin, originaire de Tagaste en Numidie, parle du punique comme la langue des pays ıns indigènes et lui-même était très versé dans leur langue et leur littérature. L'évêque en fonction à Tussala à cette époque devait posséder également la langue punique, comme nous avons déjà eu l'occasion de l'indiquer. Sicca et Cirta, d'où étaient originaires les pères de l'Eglise Lactance et Arnobe, versés dans la langue punique, se trouvaient en Numidie. L'inscription relative à la fuite des Cananéens en Afrique a été signalée en Numidie et non dans l'Afrique punique proprement dite. Syphax, le maître de la Numidie occidentale épousa la fille d'Asdrubal et eut des fils et des petits-fils portant des noms puniques. La culture des Numidiens était punique. Le roi Massinissa employait l'écriture punique.

L'alphabet punique s'introduisit également dans l'idiome indigène des Numidiens. Juda II, qui fut nommé patron et duovir de la Carthage romaine, se servit de livres puniques pour la composition de ses œuvres géographiques en grec. Dans leur capitale, les rois numides construisirent de magnifiques bâtiments d'une architecture gréco-punique, au dire de Tite-Live, Appien et Strabon [2]. A Constantia, en Numidie, on frappa des monnaies portant des inscriptions néo-puniques. L'élément

1. Scholz, *Der Götzendienst der alten Hebräer*, 170.
2. Mesnage, *l. c.*, 23.

punique, qui créa toute la culture en Numidie, garda son intégrité jusqu'à la fin de l'empire romain. Les Numidiens proprement dits étaient nomades et incapables de s'adapter à une civilisation, comme Pline les dépeint d'ailleurs, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Il en allait à peu près de même dans l'antiquité du pays situé à l'ouest de la Numidie, la Mauritanie, le Maroc actuel. Les localités côtières de Tingis, Lixos, Cartenna, Sala, Rusazu, Rusippir, etc, étaient des fondations phéniciennes, ainsi qu'en témoignent en partie des renseignements directs, en partie les noms. Dans la Jol phénicienne qui, ensuite, prit le nom de Césarée, résidait la dynastie princière de Mauritanie, dynastie mi-punique et originaire de Numidie, qui débuta avec Juba II [1].

L'influence de Carthage s'étendait encore, à l'époque de la Rome chrétienne, jusqu'au littoral de l'Afrique occidentale. C'est sous la présidence du métropolite de la Carthage romaine que les évêques, tant ceux de l'*Africa propria* que ceux de Numidie, de Mauritanie et de Tripolitaine, se réunissaient lors des fréquents conciles africains, au déclin de l'antiquité. L'évêque de Carthage passait pour le *primae sedis episcopus* des six provinces que comptait l'Afrique romaine [2]. L'Afrique punique, avec sa métropole Carthage, resta très longtemps le centre de rayonnement culturel dont l'influence s'étendait jusqu'au littoral occidental du continent nord-africain.

Dans les conditions qu'on vient d'esquisser, il était inévitable, aux yeux des Juifs, que non seulement les Cananéens des pays puniques eussent conservé le souvenir de leur origine historique, mais encore que les Mauritaniens d'au delà de la Numidie pussent passer au moins indirectement pour originaires de Palestine et être tenus par quelques-uns pour d'authentiques descendants du patriarche Abraham.

VI

L'ancien judaïsme de la basse antiquité et du haut moyen-âge s'intéressait aux Puniques. Cet intérêt, le méritait-il au point de vue de la culture, ce peuple qui, d'après le jugement généralement

1. Julius Jung, *Geographie von Italien und den römischen Provinzen* (Iwan Müller) 507, 510.

2. *Encyclopédie des sciences religieuses*, I, 103.

reçu des historiens, représentait la régression et la barbarie en lutte contre le progrès européen ? C'est un jugement erroné. Les Puniques, pour l'histoire de la civilisation, n'étaient pas des barbares, en dépit d'éléments archaïques et choquants conservés dans leur culte, éléments qu'en fin de compte on peut retrouver à un degré plus ou moins grand dans d'autres religions païennes de l'antiquité.

L'érudit grec Eratosthène (276-194 av. Chr.) déclarait qu'eu égard aux Carthaginois, la division du monde en Grecs et en barbares n'était pas justifiée. La législation de Carthage était appréciée par Platon et Aristote [1].

Les sympathies des Grecs, durant le duel entre Rome et Carthage, était du côté de l'emporium punique. Deux Hellènes, Sosilos, le maître d'Annibal, et un certain Lacédémonien, qui accompagnaient Annibal dans ses campagnes, célébrèrent ses exploits [2].

Annibal n'était pas un homme de guerre grossier. Népos rapporte à propos d'Annibal — comme Romain, Népos peut être considéré certainement comme un témoin impartial — que, malgré ses occupations guerrières, il trouvait le temps de s'adonner aux sciences ; il écrivit d'ailleurs quelques ouvrages en grec [3].

A une époque plus tardive, qui ne connaissait plus ces circonstances, on déclarait, pour rehausser le prestige de Rome, qu'Annibal était un ignorant et que sa culture ne pouvait se comparer à celle d'Alexandre le Grand, disciple d'Aristote [4].

Au temps où les Romains réduisirent en ruines la « barbare » Carthage, un Punique éminent, Kleitomachos, s'illustrait dans le domaine de la culture grecque comme président de l'Académie d'Athènes : son nom sémitique était Asdrubal (Asrubas). Kleitomachos Asrubas fut l'auteur de quatre cents écrits en grec, encore qu'il n'eût appris cette langue qu'à l'âge de quarante ans [5]. Ce penseur remarquable, après la destruction de Carthage par Rome, la « progressiste » et l' « européenne » Rome, écrivit, nous dit Cicéron [6], un livre destiné à consoler ses

1. Melzer, *Die Geschichte Karthagos*, II.
2. Nepos, XXII, 13.
3. *Ibid.*
4. Lucien, *Dial. mort.*, XII, 3.
5. Diogène Laerte, IV, 10.
6. Cicéron, *De natura deorum ; Tusc. Disp.*, III, 22

compatriotes. Dans ce livre s'exhalait la colère de ce philosophe, ulcéré du malheur qui frappait son peuple : il mettait en doute la justice de Dieu qui permettait que Rome crevât les deux yeux de la Méditerranée en détruisant Corinthe et Carthage. Cicéron s'étonne, dans un autre écrit, de la perspicacité de Kleitomachos, qualité qu'il considère comme typiquement punique. Cicéron souligne aussi, à ce propos, la passion du savoir et la haute conscience de Kleitomachos [1].

Les attaches de Carthage avec la culture grecque étaient très anciennes. Déjà au VIe siècle Pythagore avait des disciples à Carthage. Encore au début du IIIe siècle après J. C., fleurissait Hervillus de Carthage, disciple du stoïcien Zénon. A une date indéterminée, mais certainement à l'apogée de l'indépendance de Carthage, le Carchédonien Teucros fleurissait dans le monde hellénique et son disciple Archysas composa un ouvrage sur la mécanique, au début duquel il se réfère à son maître [2]. Le savant et affable Carthaginois, Sextius Sulla que Plutarque mentionne, a dû certainement, lui aussi, déployer son activité alors que Carthage était encore souveraine et indépendante [3]. La reconstruction de Carthage est trop tardive pour que Plutarque en puisse faire mention. La langue grecque fleurissait encore en Afrique du Nord après l'effondrement de Carthage. Juba II, qui avait une culture punique, fut un auteur grec, à une époque bien plus tardive encore, et laissa de nombreux ouvrages scientifiques [4].

L'empereur Septime Sévère possédait une haute culture grecque, avait du goût pour la philosophie et la rhéthorique et se montrait très avide de savoir [5].

Le lien entre la civilisation punique et l'hellénisme était tel que les Romains, ainsi que nous le voyons dans l'Enéide, considéraient comme patronne de Carthage cette même Junon Héra qui, d'après l'Iliade, favorisait les Grecs. Il est possible que le culte de la « Cœlestis » à Carthage ait en partie favorisé cette opinion des Romains. Il est caractéristique cependant que les Romains se disaient descendants des Troyens, ennemis des Grecs.

1. Id., *Acad.*, I, 38.
2. Diogène Laerte, VIII, 82.
3. Plutarque, *Vitae*, II, 15.
4. W. Christ, *Geschichte der griechischen Literatur*, (Iwan Müller), Munich, 740,752 ; Chr. Zervos, *Un philosophe néoplatonicien du XIe siècle, Michel Psellos*, Paris, 1920, p. 126.
5. Aelius Spartianus, *Septimius Severus*, 18.

Quelle était donc cette Rome, qui, en tant que vainqueur de Carthage, aurait dû combattre pour la liberté et l'indépendance européennes, contre la barbarie asiatique sur le rivage de la Méditerranée occidentale ?

Considérons, d'un côté, comme représentant de Rome le dur et rigide Caton, qui terminait chacun de ses discours en exprimant le désir de détruire Carthage, et prenons, d'un autre côté, comme personnage typique, Annibal, qui, tout enfant, vouait à Rome une haine éternelle.

D'Annibal nous savons que c'était un homme de culture grecque et qu'il écrivit même en grec. Et Caton ? Pline nous raconte que Caton, mettait en garde contre l'étude approfondie de la littérature grecque ; il suffisait, selon lui, de la regarder :

« Je vaincrai ce très injuste et inéducable peuple (des Hellènes), enseignait-il. Caton déclarait : « Ecoute, voici ce que dit le prophète : lorsque cette nation répandra sa littérature, elle corrompra tout le monde, et d'autant plus rapidement qu'elle envoie des médecins chez nous. Ils (les Grecs) jurent de tuer tous les barbares au moyen de la médecine, mais ils réclament d'eux un salaire afin que l'on ait confiance en eux et qu'ils puissent ainsi plus aisément les anéantir. Ils nous appellent (nous Romains) barbares et nous offensent du nom d'Ophiques »[1]. Caton, ainsi que nous le rapporte Plutarque dans la biographie qu'il lui consacre, fit expulser de Rome une ambassade grecque dont faisaient partie le philosophe académicien Carnéade et le stoïcien Diogène, qui firent une impression profonde dans la ville aux sept collines. Caton fut choqué de voir la jeunesse romaine préférer l'éloquence aux grandes actions et à l'habileté guerrière. Ainsi l'excusait Plutarque. Il n'en reste pas moins qu'à l'époque où Carnéade fut chassé de Rome, celui-ci avait en la personne d'un Punique, notre Kleitomachos, un disciple et successeur.

Rome succomba spirituellement devant les Hellènes vaincus, malgré Caton, mais ce fut un vainqueur sauvage et grossier qui capitula devant l'art et la science des Grecs.

On se rappelle le *Graecia capta* d'Horace. Rome, qui, jusqu'à l'époque de la destruction de Carthage et de Corinthe, se montra

1. Pline, *Naturalis Historia*, XXXIX, 17.

si incapable de culture, ne put jamais parvenir à ce haut degré d'activité philosophique que les Carthaginois avaient si rapidement atteint au contact de l'hellénisme. L'influence de la philosophie grecque ne se montre à Rome que vers la fin de la République et au commencement de l'Empire (Cicéron, Sextus, Sénèque). Toutefois ce n'était pas une pensée systématique, s'étendant à l'univers, ni une spéculation abstraite, mais seulement une sagesse éclectique, où il est beaucoup question de vertu et où se rencontrent, sur la divinité amie des âmes, de fort belles sentences.

Le peu d'originalité que les Romains ont, à l'occasion, montré dans d'autres domaines de la culture n'appartient nullement à des Romains authentiques. En tant que race, le peuple romain participa dans une mesure infime à l'essor de la littérature romaine. Le poète Catulle, ainsi que le naturaliste Pline, n'étaient pas même des Aryens, mais des Rhétiens; Virgile était Étrusque, Horace le fils d'un affranchi, donc le fils d'un ancien esclave venu de l'étranger. Le droit romain tant vanté fut l'œuvre de Syriens et de Phéniciens (Ulpien, Papinien, Gaïus). De même, les meilleurs monarques de Rome ne furent pas des Latins. Déjà Aurelius Victor écrivait: « compertum est, urbem Romam externorum virtute crevisse. Quid enim Nerva prudentius ant modestius? Quid Traiano divinius? Quid praestantius Hadriano? » [3]. Rome grandit grâce à l'activité d'étrangers. Le sage et modeste Nerva était originaire de l'Ombrie. Le divin Trajan descendait d'un père Ibère. L'excellent Adrien était lui-même Ibère. Les anciens Ibères de la péninsule pyrénéenne n'étaient pas même des Aryens.

A la fin de la République encore, Rome se rendait compte que sa culture avait un caractère nettement particulariste au regard de la culture universaliste des Grecs [4].

L'Orient conserva longtemps le souvenir de l'infériorité culturelle des Romains. Le Talmud tient la puissante Rome pour petite et méprisable, pour n'avoir ni alphabet, ni langue (littéraire) propres [5].

1. Plutarque, *Caton*, 34 et suiv.
2. Horace, *Epîtres*, 156.
3. Aurelius Victor, *Acta*, XI, *De Caesaribus Historia*, c. XI.
4. Cicéron, *De Archia poeta*, c. X.
5. *Aboda zara*, 10 *a*.

L'éclat de la culture ultérieure de Rome était d'emprunt. La Rome de l'époque de Caton était bien inférieure à sa contemporaine Carthage. La « res victrix » qui plaisait aux dieux (pour reprendre, en la modifiant, une expression de Caton lui-même), ne pouvait donc pas, dans le cas de Carthage, se prévaloir même de l'approbation des hommes cultivés de l'époque.

Si donc les Carthaginois, ces cousins des Hébreux, qui coopérèrent à l'édifice de la culture hellénique ont été un peuple si remarquable au point de vue intellectuel, où est donc l'héritage littéraire laissé par eux qui devait l'emporter sur l'héritage de Rome? L'histoire littéraire courante ne nous dit rien d'une production littéraire en langue punique.

Il est vrai que jusqu'à nos jours, aucun livre en langue punique ne s'est conservé. Mais ceci ne prouve rien. L'absorption du monde punique dans l'Islam arabe a entraîné la disparition complète de la littérature punique. Une telle catastrophe n'est pas un fait unique. Où sont les trésors littéraires de l'Aram païen dont l'influence, au ve siècle avant J. C., le disputa quelque temps à la culture grecque dans l'Asie mineure orientale? Où est la littérature des Phéniciens proprement dits qui fournirent à la plus grande partie de l'humanité son graphisme extérieur et donnèrent à l'hellénisme toute une série de penseurs (Thalès, Zénon, Jamblique, Porphyre)? Que savait-on, il y quelques décades à peine, des productions littéraires des Sumériens, des Assyro-Babyloniens, des Hittites, des Turcs manichéens du moyen-âge? Où est la production intellectuelle des Etrusques, des Lydiens, des Turdétaniens, dont les anciens faisaient tant de cas? Qu'est-il advenu, en Perse, à part quelques vestiges incertains, de toute la littérature zoroastrienne des Achéménides, dont le volume, au dire des écrivains antiques, atteignait des proportions fabuleuses?

Il a existé dans l'antiquité une littérature punique qui survécut à la chute de Carthage jusqu'au début du moyen-âge. Cette littérature fut très considérable et digne de respect même si elle s'est engloutie dans les flots de l'oubli. C'est là un fait intéressant pour le judaïsme, puisqu'il s'agit d'une littérature dans la langue de Canaan. Les Grecs et les Romains appréciaient cette littérature et n'épargnaient aucune peine pour traduire dans leur propre langue ses productions scientifiques. Une de ces traductions s'est

conservée, cas isolé, jusqu'à nos jours. Le récit de voyage de Hanno le suffète de Carthage, qui, vers l'an 600 av. J. C., entreprit une croisière autour du continent africain dans un but de colonisation, nous est parvenu en traduction grecque et est imprimé chez Müller, *Geographi graeci minores*, t. I. Pline, dans son Histoire naturelle, mentionne ce récit de voyage : « Fuere et Hannonis Carthaginiensium ducis, commentarii, Punicis rebus florentissimis, explorare ambitum Africae jussi, quem plerique a Graecis et nostris secuti » [1].

Carthage venait d'être écrasée, et les ruines de ce « repaire de barbares » dans la Méditerranée occidentale étaient encore fumantes que déjà le sénat romain éprouva le besoin de s'incliner devant la supériorité scientifique du peuple punique et de rendre accessible au peuple romain, au moyen d'une traduction, un produit de l'esprit punique, l'ouvrage en 28 volumes du Carthaginois Mago sur l'agriculture. La tâche fut confiée à ces Romains connaissant la langue punique : ce fut D. Silanus, issu d'une des meilleures familles qui s'y distingua le plus. La mention qu'en fait Pline est empreinte d'un certain respect intime : « Poenus etiam Mago, cui quidem tantum honorem senatus noster habuit Carthagine capta, ut... duodetriginta volumina censeret in Latinam linguam transferenda... peritisque Punicae dandum negotium, in quo praecessit omnes vir clarissimae familiae D. Silanus » [2].

L'ouvrage de Mago dans la traduction latine ne manqua pas d'exercer sur les Romains une influence durable. Il est cité par Columelle (I, 16; XII, 4) aussi bien que par Virgile dans ses *Géorgiques*. L'ouvrage de Mago fut aussi traduit en grec. Le traducteur s'appelait Denis d'Utique. C'est peut-être à l'influence de cet ouvrage d'agriculture de Mago à Rome, qu'il faut attribuer le fait qu'un certain instrument à battre le blé était désigné comme punique. L'art agricole des Puniques, fondé sur des bases scientifiques, se distinguait par des avantages que Polybe fait ressortir [3]. Ces bases scientifiques intéressaient aussi bien la Grèce que Rome.

Un autre livre punique que la Rome victorieuse emprunta aux

1. Pline, *Naturalis Historia*, V, 1.
2. Pline, *op. cit.*, XVIII, 3.
3. Varron, *De re rustica*, I, 52.

Carthaginois vaincus, c'est le périple de Himilco qui circulait anciennement en traduction dans l'Occident latin. Plusieurs phrases de ce périple furent incorporées par le poète romain Festus Aviena dans son poème *Ora Maritima*.

Un ouvrage historique du punique Hiempsal, qui circulait peut-être aussi dans une traduction, est mentionné par Salluste dans sa « Guerre de Jugurtha » [1].

Ammien Marcellin, dans un texte où il élucide la question des sources du Nil, mentionne l'opinion du roi Juba qui était versé dans les livres puniques [2]. Les explorations des sources du Nil avaient suscité, plusieurs siècles auparavant déjà, l'intérêt de Pline, qui ne mentionne pas, cependant, la référence de Juba aux sources puniques [3]. Par ailleurs il mentionne Juba à plusieurs reprises. Juba II, le roi de Mauritanie, versé dans la littérature punique, fut un historien fécond de langue grecque, dont Pline dit un jour : « studiorum claritate memorabilior etiam quam regno » [4]. Les Athéniens lui érigèrent une statue dans le gymnase de Ptolémée; ses écrits historiques furent beaucoup utilisés par Plutarque et Dion Cassius. Il subsiste des fragments de ses œuvres en grec publiés par Müller dans les Fragments d'historiens grecs (III, 465-484) [5].

Il y eut aussi jadis toute une littérature philosophique en langue punique. Dans quelle langue et dans quelle mesure les disciples carthaginois de Pythagore susmentionnés participèrent à cette littérature, nous l'ignorons [6]. Mais nous savons en revanche que Kleitomachos-Asrubas, déjà cité plus haut et qui fut un des successeurs de Platon à Athènes où il occupait la chaire de son maître, écrivit beaucoup dans sa langue maternelle. Diogène Laerte rapporte de lui que primitivement, avant de venir dans sa quarantième année à Athènes, il enseigna la philosophie à Carthage dans son idiome maternel [7]. La consolation qu'il rédigea à l'adresse de ses compatriotes, au lendemain

1. Salluste, *Bellum Jug.*, XVII.
2. Ammien Marcellin, XXII, 5.
3. Pline, *c. l.*, V, 9.
4. *Ib.*, V, 2.
5. Wilhelm Christ, *Geschichte der griechischen Literatur*, Munich, 1890, 631.
6. Diels, *Fragmente der Vorsokratiker*, Berlin, 1922, I, 345.
7. Diogène Laerte, IV, 10.

de la chute de Carthage, fait supposer qu'il existait des cercles puniques étendus qui s'intéressaient à la philosophie [1].

Les muses aussi ont chanté dans la langue punique. De la littérature poétique des Cananéens de l'Afrique du Nord il n'est rien resté, ni dans l'original, ni en traduction. Pourtant un souvenir de cette littérature s'est conservé dans la langue des Romains à une époque où depuis plus de cinq siècles Carthage avait perdu sa souveraineté politique. Augustin parle, au ve siècle après J. C., de psaumes puniques avec un acrostiche alphabétique [2]. Il ne s'agit pas là d'une traduction de psaumes bibliques en langue punique, comme Dornseiff le suppose sans preuve, mais seulement d'une forme littéraire [3], de caractère spécifiquement sémitique, qui fleurissait sur le sol punique. On trouve également des psaumes chez les Sémites vivant ailleurs que sur les rives du Jourdain. Des psaumes furent composés en l'honneur de Nabu, de Schamasch et d'Istar, bien avant qu'ils ne retentissent à Jérusalem.

La science punique, dont les débuts remontent au ve siècle avant J. C., jusqu'à Mago, et qui était étudiée encore par Juba aux environs de l'ère chrétienne, survécut à l'antiquité et suscita l'intérêt des étrangers aussi longtemps que la langue punique ne périt pas. Des ouvrages d'histoire naturelle dus à des auteurs puniques furent encore utilisés, après l'invasion arabe, par des savants musulmans de la famille linguistique sud-sémitique [4].

Les Puniques ne furent pas seulement des esprits scientifiques sérieux s'occupant de problèmes théoriques, mais également de bons praticiens. D'après une tradition romaine qui nous est rapportée par Isidore Hispalensis, les Puniques furent les premiers à construire des routes nationales [5].

Mathias MIESES.

(à suivre)

1. Cicéron, *Tusculanae questiones*, III, 22.
2. Augustin, *Enarratio in Psalmum*, CVIII, sermo, XXXII; Migne, *Patrologia latina*, XXXVI, 1596.
3. Z. Dornseiff, *Das Alphabet in Mystik*, Berlin, 1925, 150.
4. Casir, *Bibl. arab. Escorial*, I, 325; cf. Grässe, *Lehre der Literaturgeschichte*, Dresde, 1827, I, 491.
5. Isidore, *Origines*, XV, 16.

Revue des études juives

Les Juifs et les établissements puniques en Afrique du Nord (suite)

Matias Mieses

LES JUIFS ET LES ÉTABLISSEMENTS PUNIQUES
EN AFRIQUE DU NORD

(Suite)

VII

Les Puniques montrèrent aussi leurs aptitudes dans le maniement de la langue de Rome leur dominatrice. Une partie de la classe intellectuelle ne put faire obstacle indéfiniment à l'idiome de l'administration du pays, du centre de l'autorité romaine, et s'en servit pour des buts littéraires.

La part de l'élément punique dans la littérature latine aux premiers siècles de l'ère chrétienne fut considérable. L'art latin, la science et les lettres latines connurent un beau regain de floraison dans l'Afrique du Nord, lorsque, l'âge d'or passé, le déclin avait commencé.

C'était un Carthaginois que le poète romain Terentius Afer. C'est de Cirta, dans l'Afrique du Nord, qu'était issu le rhéteur Cornelius Fronto, la figure la plus éminente et la plus représentative de la littérature romaine au IIe siècle après l'ère chrétienne. L'érudit le plus en vue dans le monde romain à cette époque était Sulpicius Apollinaris de Carthage. Madaura, dans l'Afrique punique, fut le berceau du poète romain Lucius Apulée, qui se distingua « par la vivacité, l'originalité et l'aisance de sa production » et qui occupa un rang distingué parmi les écrivains romains de son temps. C'est du pays punique, de la « Colonia Adrumetina », que venait Salvius Julianius, l'influent juriste qui, sur l'ordre d'Adrien, réunit et coordonna les édits des préteurs romains du temps où il y avait encore une république sur les bords du Tibre, et composa lui-même des Digestes. La

province d'Afrique donna aussi le jour au commentateur d'Horace, Pomponius Porphyrion, qui vivait au IIe siècle. Il faut encore mentionner Priscianus de Césarée de Mauritanie qui élabora le système le plus complet de la langue latine. De l'Afrique du Nord était aussi originaire le poète Némésianus, contemporain de Dioclétien [1]. La jurisprudence a joui d'une vogue particulière chez les Puniques latinisés. Juvénal appelait Carthage la nourrice des avocats « nutricula causidicorum ». Salvius Julianius, déjà cité, représentait le sommet d'une certaine tendance de l'esprit. Sous l'Africain Septimius, les jurisconsultes parvinrent aux plus hauts emplois du gouvernement. Le « praefectus praetorio » devait toujours être un juriste [2].

Les écrivains puniques de langue latine ne perdirent nullement, malgré le vernis linguistique qui la masquait, leur originalité de race. Leur latin et la tonalité générale de leur production littéraire conservèrent malgré tout un cachet particulier. Il n'est pas difficile d'en faire la preuve; il suffit de comparer avec les auteurs punico-latins le groupe d'écrivains que, dans le même temps, une autre province romaine, l'Espagne, fournit à la littérature latine. Dans les deux premiers siècles de l'ère chrétienne, alors que Rome céda le pas, au point de vue intellectuel, aux provinces, que l'Espagne et l'Afrique du Nord prirent l'hégémonie et que Cordoue en Espagne et Carthage en Afrique devinrent des centres d'études romaines qui bientôt surpassèrent Rome, on peut observer le fait suivant : « tandis que les Espagnols vivent la plupart dans la capitale et s'assimilent à son caractère, les Africains demeurent plus indépendants, ils bâtissent sur leur propre sol ». Et même le latin dont ils usent poursuit une évolution propre. Les auteurs punico-latins ont adopté souvent des éléments pris au latin vulgaire [3].

Le goût pour la jurisprudence à Carthage peut aussi bien être considéré comme une particularité punico-sémitique. Les Romains allèrent chercher en Asie occidentale leurs plus

1. Teuffel, *Römische Literaturgeschichte*, 826, 848, 959.
2. Ranke, *l.c.*, 139.
3. Wilhelm Meyer, *Die lateinische Sprache in den romanischen Ländern* ; dans Gröber, *Grundriss der romanischen Philologie*, I, 379.

importants juristes: ainsi Ulpien venait de Phénicie, « est in Syria Phoenice splendissima Tyriorum colonia unde mihi origo est », de même que Gaius, Julius Paulus et Herrenius Modestinus de Syrie. D'après D. H. Müller, ce serait par l'intermédiaire des colonies phéniciennes d'Étrurie ou par les rives liguriennes, ou même par Carthage encore indépendante, que serait parvenue à Rome la loi des XII Tables qui offre de remarquables concordances avec la législation d'Hammourabi tant au point de vue du contenu qu'à celui de la forme juridique et même parfois de l'expression [1]. Chez les Juifs aussi la science des règles juridiques constitue une grande et essentielle part de toute leur littérature.

La philosophie, qui répondait à d'anciennes aptitudes chez les Puniques, était aussi un domaine où les Puniques latinisés s'adonnaient dans la langue de Rome. Le stoïcien Cernutus de Leptis en Afrique fut le maître des poètes romains Perse et Lucain, encore que son *De natura Deorum*, seul ouvrage qui se soit conservé de lui, fût rédigé en grec [2].

La pensée platonicienne a eu pour représentant dans la littérature romaine L. Apulée de Madaura en Numidie (*De dogmate Platonis*, *De Mundo*). Apulée a déployé dans ces écrits plus de talent que dans ses poésies et ses satires.

L'apologiste chrétien Minucius Félix, africain, avait commencé par être un adepte du stoïcisme. Il fait preuve de connaissances philosophiques dans ses ouvrages apologétiques.

Marius Victorinus Afer se signala vers 350 comme traducteur d'écrits néo-platoniciens dans la langue du Latium. C'est lui l'auteur de la traduction latine de l'*Isagoge* de Porphyre. Augustin fut initié au néo-platonisme par ses traductions. Victorinus, d'ailleurs, eut une activité personnelle de philosophe chrétien de tournure d'esprit néo-platonicienne. On a publié naguère quelques ouvrages sur la philosophie de cet Africain de foi chrétienne (Geiger, *C. Marius Victorinus Afer ein neuplatonischer Philosoph*, Metten, 1887-1889 ; Koffmans, *De Mario Victorino philosopho christiano*, Breslau, 1880).

1. David H. Müller, *Die Gesetze Hammurabis*, Vienne, 1903.

2. Ueberweg-Heinze, *Grundriss der Geschichte der Philosophie*, Berlin, 1871, I, 206, 278.

On sait le goût que l'illustre Père de l'Église saint Augustin eut pour la philosophie. Platonicien, ou plutôt néo-platonicien enthousiaste, il usa de la philosophie pour dévoiler certains mystères [1].

La philosophie eut pour adversaire en Afrique Tertullien, qui d'ailleurs en avait connaissance.

L'érudition littéraire et la grammaire furent aussi très activement cultivées dans le Nord de l'Afrique. Les plus remarquables représentants de ces disciplines sont le lexicographe Nonnius Marcellus, l'encyclopédiste Martianus Capella et le grammairien Priscianus.

VIII

En terre punique proprement dite comme dans l'Afrique du Nord en général, la basse antiquité a vu s'installer un grand nombre de Juifs. Dans la Carthage romaine, la présence d'une population juive considérable est attestée avant tout par l'étendue de la nécropole juive qui s'y trouvait et qui a dû abriter le dernier sommeil d'environ 1.800 personnes. Une autre preuve de l'établissement juif en Afrique punique, est fournie par des inscriptions nombreuses ainsi que par les ruines des synagogues de Carthage et d'Utique, de Maro et de Césarée de Mauritanie [2]. A l'époque où les Arabes pénétrèrent en Afrique du Nord, ils y trouvèrent une forte population juive, El Kairuani raconte que Bizerte, l'ancienne Hippo punique, était commandée par un gouvernement juif, quand cette ville fut conquise par Hassan le Ghassanide en 698 [3].

Les Juifs du territoire punique continuaient en fait le judaïsme égypto-cyrénaïque. Dans l'antiquité, les Juifs n'avaient-ils pas peuplé en grand nombre non seulement l'Égypte

1. Tixeront, *Histoire des dogmes dans l'antiquité chrétienne*. Paris, 1924, II, 361.

2. M. Rachmut, *Die Juden in Nordafrika* in *Monatsschrift für Gesch. u. Wiss. des Jud.*, L, 22 ; Paul Monceaux, *Les Colonies juives dans l'Afrique romaine*, *R.E.J.*, XLIV, 4 ; S. Dubnow, *Weltgeschichte des jüdischen Volkes*, III, 180.

3. D. Cazès, *Essai sur l'histoire des Israélites de Tunisie*, Paris, 1888, 30.

ptolémaïque, mais aussi la Cyrénaïque [1]. Il avait même pu se développer parmi eux un mouvement messianique à l'époque de la destruction du Temple de Jérusalem [2] et, sous Trajan, les Juifs de Cyrénaïque soulevés avaient pu infliger une défaite au gouverneur romain d'Égypte. La plupart des Juifs immigrés en Égypte et en Libye ne parlaient certainement pas la langue des Juifs palestiniens, mais seulement celle des Juifs d'Alexandrie et de Cyrène. Les inscriptions laissées par les Juifs du territoire punique sont rédigées, en grande majorité, en langue grecque. Les noms propres des Juifs de l'*Africa Propria* ont la plupart la forme latine : Rusticus, Gaius, Sidonius, Colomba, etc. Cependant le milieu sémitique, qui gardait avec soin le contact avec la contrée du Jourdain, ne s'est pas tout à fait réduit, même au point de vue linguistique, aux Juifs de l'Africa propria. C'est ce que prouve, si limité soit-il, le nombre d'inscriptions hébraïques trouvées en terre punique [3].

Les Juifs d'Afrique, — l'Égypte, dans l'antiquité, n'en faisait pas partie — avaient aussi des relations directes avec la Palestine-Syrie. Simon de Cyrène vivait à Jérusalem au temps de la crucifixion de Jésus [4]. Il y eut à Jérusalem à la Pentecôte, peu de temps avant la disparition des derniers vestiges de l'indépendance politique d'Israël, à côté de Juifs des pays les plus divers, des Juifs originaires de Cyrène en Libye [5]. Dans Jérusalem, les Juifs de Cyrène possédaient leur synagogue à eux, de même que ceux d'Alexandrie, de Cilicie et d'Asie (Pergame [6]. A Antioche même apparut au Ier siècle de l'ère chrétienne un Juif de Cyrène [7]. Le Midrasch palestinien connaît des Juifs qui émigrent en Barbarie, en Mauritanie [8]. Les relations de la Palestine avec le pays à l'ouest de la région punique, à savoir la Numidie, prirent parfois des formes dynastiques. La

1. Josèphe, *Antiquités*, XIV, 7, 2.
2. Id., *Bellum*, II, I.
3. Rachmut, *l.c.*, L, 31, 55.
4. Marc, xv, 21.
5. Actes, II, 10.
6. *Ibid.*, VI, 9.
7. *Ibid.*, XIII, 1.
8. *Cant. R.* II. 8 ; cf., pour la version, Lévy, *Wörterbuch über die Talmudim und Midraschim*, I, 261.

veuve d'Alexandre, fils d'Hérode, épousa Juba, roi de Numidie, puis, après la mort de celui-ci, retourna en Judée, où elle épousa Archélaüs, ethnarque de sa patrie [1].

La Diaspora juive sur tout le littoral nord de l'Afrique demeura en étroit contact, jusqu'aux premiers temps de la période impériale, avec la métropole, siège du sanctuaire central ; mais bientôt s'abolit ce contact, lorsque les amas de décombres fumèrent sur le Moria. Il en alla tout autrement toutefois avec l'Afrique punique. Des rabbins du IIe siècle tels que R. Akiba [2], et R. Lévi [3] au IIIe, visitèrent l'« Afrique », au dire du Talmud. La science rabbinique fut même activement cultivée dans l'Afrique punique. C'est le seul pays de l'antiquité, à part la Palestine, la Syrie, la Mésopotamie et la Perse, qui ait fourni au judaïsme des docteurs mentionnés dans le Talmud, tels R. Isaac de Carthage [4], R. Hinna de Carthage [5], R. Hanan de Carthage [6], R. Abba de Carthage [7]. L'Afrique punique, avec sa population cananéenne et ses liens étroits avec la Palestine, créait pour les Juifs une atmosphère positivement favorable au développement de leur culture nationale. L'archéologie connaît l'utilisation de l'ancienne symbolique juive dans la construction des synagogues en Africa Propria (Naro).

Il est très vraisemblable, bien qu'on n'en puisse plus fournir la preuve, que l'activité littéraire persistante des Puniques dans leur idiome national a provoqué et certainement aussi influencé l'étude du Talmud chez les Juifs de la Carthage romaine. Pour le territoire punique quand il devint tributaire des Arabes, pour Kairouan dans le haut moyen-âge, où l'élément cananéen, désormais voué à la mort, dépérissait, on peut faire toucher du doigt l'action de la littérature punique sur les Juifs. Saadia Gaon (882-942) signale que, de son temps, des Juifs de Kairouan, l'ancienne Afrique punique, composèrent, à l'imitation de l'auteur chrétien Sa'adi, un livre hébreu en versets pourvus

1. Josèphe, *Ant.*, XIII, I.
2. *Rosch Haschana*, 26 *a*.
3. J. *Berachot*, XIII.
4. *Berachot*, 29 *a*.
5. *Ketoubot*, 27 *b*.
6. J. *Sabbat*, LXXVI, 1.
7. J. *Kilaïm*, I, 9.

d'accents[1] : ובזמנני זה חברו אנשי קירואן ספר בעברית, מה שנמצא
אצלם בין שעדי הנצרי מופסק לפסוקים ומוטעם בטעמים

Ce chrétien Sa'adi, qui suscita l'émulation d'auteurs juifs, a dù être un poète punique, dont la langue était apparentée à l'hébreu, du genre de ces poètes cités par saint Augustin comme auteurs de psaumes acrostiches en langue punique.

Si donc nous considérons le fait de l'imitation de modèles littéraires puniques par des Juifs du territoire de Kairouan-Tunis, il nous sera facile de comprendre comment au xe, et peut-être dès le ixe, Kairouan apparaît comme un siège de science juive de vaste rayonnement. Kairouan a compté des savants juifs non seulement au temps du Gaon Saadia, mais vraisemblablement déjà à celui du Gaon Çémah (889-895)[2]. Dans le Commentaire des disciples de Saadia sur les Chroniques sont citées cinq interprétations dues à des Kairouanais, avec cette observation : « Les hommes de Kairouan sont des connaisseurs de l'Écriture comme de la Mischna, de grands savants auxquels Saadia répondait ». L'essor de la science juive à Kairouan a précédé l'époque de l'encouragement légendaire donné à la culture juive dans l'Afrique du Nord par Houschiel, un des quatre naufragés. Il a précédé aussi l'arrivée du philosophe Isaac Israel (905).

Les Juifs de Kairouan, fidèles à leur antique tradition, demeurèrent toujours en contact étroit avec le judaïsme de l'Asie occidentale et entretinrent une active correspondance avec ses guides spirituels : c'est ainsi que les Juifs de Kairouan écrivirent à R. Çémah au sujet d'Eldad le Danite[3]. R. Cohen Çédek adressa, dit-on, une consultation aux Juifs de Kairouan[4]. Jacob ben Nissim de Kairouan correspondit avec le Gaon babylonien Scherira[5]. R. Haï Gaon laissa des consultations sur des questions rituelles destinées à des Kairouanais. Les relations entre la Babylonie et Kairouan étaient telles qu'un Gaon babylonien, Mar Oukba, chassé de Bagdad, se réfugia à

1. *Sèfer Hagalouï*, in *Meqiçè Nirdamim*, VII, 150.
2. E. H. Weiss, *Dor Dor vedoreschaw*, IV, 255.
3. *Oçar Midraschim*, éd. Eisenstein, 19.
4. *Teschoubot Geonè Mizrah ou-Ma'arav*, n° 39.
5. *Ta'am Zekènim*, 54 (Francfort-sur-Mein, 5648).

Kairouan [1]. Les Juifs de Kairouan furent aussi à la même époque en rapports suivis avec la Palestine. Dans une lettre au Gaon Haï, l'auteur, un Kairouanais, se réfère à des opinions de personnes venues de Rome et de Palestine [2]. Au début du xe siècle, les Kairouanais demandèrent à un Gaon babylonien si les originaires de Palestine devaient tenir un ou deux jours de fête [3].

IX

Les Puniques ont exercé une influence sur les Juifs, mais la réciproque est également vraie et, semble-t-il, dans une proportion encore bien plus sensible. Bien des faits constants prouvent que les Juifs installés dans l'Afrique du Nord punique eurent sur leurs compatriotes puniques une influence considérable.

La population punique des premiers siècles de l'ère vulgaire a adapté ses souvenirs historiques aux traditions historiques juives. Un *Chronicon* chrétien anonyme de la première moitié du IIIe siècle, parlant des habitants des îles Baléares, fait d'eux des Cananéens qui s'enfuirent devant Jésus fils de Navé (Josué fils de Noun, le conquérant biblique de la Palestine) [4]. La même chose se lit chez Eusèbe, dans sa Chronique, à propos de la population de la région à l'ouest de la terre punique, celle de Tripolis. Cette idée s'est enracinée si profondément dans le peuple punique qu'aux premiers siècles de l'ère chrétienne, dans la région soumise à l'influence des Puniques Nord-Africains, on montrait une inscription qui parlait de la fuite des Cananéens devant Josué vers l'Afrique. La première mention de cette inscription dans la littérature classique qui nous est accessible est due à Procope au Ve siècle [5], mais cette

1. Graetz, *Geschichte der Juden*, V (1909), 279.
2. *Taam Zekènim*, 54.
3. *Teschoubot Geonè etc.*, 39.
4. *Chronicon Anononymi* ca CCXXXVI p. Chr. « Inhabitatores fuerunt Cananei fugientes in facie Jesu filii Nave » in Migne, *Patrol. lat.* III, 665.
5. Procope, *Bellum Vandal.*, II, 107.

information peut fort bien avoir été puisée à une source beaucoup plus ancienne. L'historien arménien Moïse de Khorène, qui vivait au IVe siècle et qui emprunte sa documentation non arménienne à d'anciennes sources grecques, parle aussi de l'inscription que voici, signalée sur une colonne dans l'Afrique du Nord : « Mis en fuite par Josué, nous vînmes ici, nous, princes de Canaan » [1]. Procope a reproduit cette indication, et après lui Suidas, dans son *Lexicon*, s. v.

Cette inscription reflète la légende des origines puniques qui avait cours vers la fin de l'antiquité et n'a pas la moindre apparence d'authenticité. Il y a néanmoins aujourd'hui de sérieux historiens de profession qui tiennent pour originale et authentique la relation de la fuite devant Josué de l'inscription punique [2].

La légende a d'ailleurs revêtu parfois une forme contraire dans l'antiquité. Ce ne sont pas les Cananéens qui sont venus de Palestine dans l'Afrique du Nord, mais, à l'inverse, ce sont les Juifs qui avaient à l'origine leur habitat dans l'Afrique du Nord et vinrent de là en Palestine. Tacite rapporte une histoire qui a sûrement une origine punique, où se mêle une obscure donnée concernant des émigrations philistines de Crète vers le littoral sud de la Palestine : les Juifs qui vivaient jadis en Crète sur le mont Ida, d'où le nom de leur peuple, se seraient, en ce temps-là, quand Saturne fut mis en fuite par Jupiter, installés au rivage libyen. « Judaeos, Creta insula profngos, novissima Libyas insedisse memorant, qua tempestate Saturnus, vi Jovis pulsus, cesserit regnis : argumentum a nomine petitur : inclytum in Creta Idam montem, adcolas Idaeos, aucto in barbarum cognomento, Judaeos vocitari » [3]. Même si l'égalité « Judaei-Idaei » provient d'un jeu de mot, l'introduction de la Libye repose sur le renversement d'une légende populaire.

Des légendes d'origine, de couleur judaïque, dans le nord de l'Afrique se sont maintenues jusqu'à l'époque musulmane et ont pris les formes les plus variées. C'est au trésor légendaire des Puniques ayant subi l'influence de leurs compatriotes

1. Moïse Chor., *Historia Armeniae*, I, 19.
2. Mesnage, *Romanisation de l'Afrique*, 29.
3. Tacite, *Histoires*, V, 2.

mosaïques que Mas'oudi, le savant arabe de la première moitié du xe siècle, a emprunté le récit suivant lequel la Palestine aurait eu pour premiers habitants des Berbères qui, de là, émigrèrent en Afrique du Nord quand leur roi Djalut fut tué par David [1]. Les Puniques, dès lors en voie de dissolution, auraient cédé la place aux Berbères, de même que Josué fut supplanté par David, héros bien plus populaire dans le monde mahométan. La même information, qui confond Goliath avec David, les Cananéens avec les Berbères, se retrouve chez Abulféda, l'annaliste damascénien bien connu du xiiie siècle : les Berbères seraient les descendants des Cananéens qui, après la mort du roi Djalut, quittèrent la patrie palestinienne pour s'établir en Mauritanie [2].

A l'époque musulmane, on peut constater chez les Africains du Nord une réplique localisée de la légende juive de l'émigration des dix tribus en Afrique, sous une forme modifiée. Comme cette légende n'est attestée chez les Juifs que vers la fin de l'antiquité et ne se rencontre plus par la suite dans la littérature juive, on ne sera pas éloigné d'admettre que les Africains du Nord musulmans auront reçu cette légende des anciens Puniques non encore arabisés. L'historien arabe Abderrahman Ibn Khaldun, né en 1332 à Tunis, ancienne terre punique, raconte que le peuple berbère des Zennètes était d'origine juive et qu'ils étaient venus là sous Néchao en 742 [3]. Faut-il entendre par là les Judéens qui aidèrent Néchao contre les Babyloniens ? En tout cas, les dates ne concordent pas.

Les Nord-Africains n'étaient pas seulement sous l'influence juive au point de vue des traditions historiques. Cette influence s'étendait encore éminemment sur leur vie religieuse.

Tertullien rapporte, au iiie siècle après J.-C., que les habitants de la province d'Afrique observent le sabbat, les jours de fête et de jeûne ainsi que les lois alimentaires des Juifs [4]. Commodien, le poète chrétien du iiie siècle, que plusieurs auteurs comptent au nombre des Nord-Africains [5], combat,

1. Mas'oudi, *Murudj*, III, 241, cf. *Encyclopädie des Islam*, I, 1051.
2. Abulféda, *Historia anteislamica*, 176.
3. D. Cazès, *Essai sur l'histoire des Israélites de Tunisie*, p. 30.
4. Tertullien, *Ad nationes*, I, 3.
5. Pierre Albers, *Manuel d'histoire ecclésiastique*, Paris, 1925, I, 153.

dans son *Carmen apologeticum adversus Judaeos et gentes*, ces païens qui adhèrent à moitié au judaïsme et demeurent mi-juifs, mi-païens.

Le cachet du judaïsme était fortement imprimé dans la superstition nord-africaine. Dans la nécropole de l'ancienne Hadrumète punique, on a trouvé, provenant de l'époque romaine, une tablette de plomb contenant, entre autres, un exorcisme où le Dieu d'Israël, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, est invoqué pour opérer un rapprochement entre Urbanos et Domitiana. A cet effet sont citées de nombreuses réminiscences de la Bible [1]. Ce monument épigraphique de l'Ancien Testament dans l'Afrique punique n'est pas nécessairement d'origine juive, et cette Domitiana qui languit d'amour n'est pas forcément une juive. On peut trouver encore ailleurs, dans des exorcismes magiques de caractère païen originaires du Nord de l'Afrique punique, des invocations de patriarches d'Israël, de Yao, des archanges. Le syncrétisme, en pareil cas, est particulièrement grossier. D'ailleurs le syncrétisme en matière de superstition n'est pas spécial au domaine punique. Il apparaît de même en Égypte dans les exorcismes, aux premiers siècles chrétiens comme en bien d'autres pays du littoral méditerranéen [2].

X

L'influence juive fit éclore aussi de nouvelles formes religieuses en Afrique du Nord punique; c'est ainsi qu'elle produit au ve siècle de l'ère chrétienne une secte judaïsante extraordinaire, celle des « Caelicoli ». La secte des « adorateurs du Ciel » est mentionnée à côté des Juifs dans le Code Justinien « De Judaeis et Caelicolis », comme si elle représentait une simple variante de la religion mosaïque [3]. Augustin désigne l'Afrique du Nord comme le siège principal de la secte. Il s'agit sans nul doute d'un produit de la propagande religieuse du

1. L. Blau, *Das altjüdische Zauberwesen*, Berlin, 1914, 97 suiv.
2. *R.E.J.*, XLIV, 57.
3. Codex Just. III, 29.

judaïsme en cette région. Pourquoi les adeptes du monothéisme juif dans l'Afrique du Nord se nommaient-ils Caelicoli? Le mot « Ciel » comme substitut du mot « Dieu », qu'on évitait de prononcer dans la pratique quotidienne, est habituel au langage rabbinique (cf. מלכות שמים, יראת שמים). On trouve un écho de cette manière de parler dans le Nouveau Testament (Mat. III, 2). Le ciel est considéré par les Juifs, au XIIe siècle encore, en Espagne, même dans le culte, comme le symbole de la Divinité, ainsi que nous le lisons dans le *Khozari* de Juda Hallévi (I, 93). Aux païens le culte juif a souvent fait l'effet d'une vénération du ciel. Juvénal, le satirique romain, reprochait aux Juifs d'adorer les nuages et le ciel : *Nil praeter nubes et cœli numen adorant* [1]. On conçoit aisément que la propagande juive auprès de polythéistes ait pu faire naître une secte d'adorateurs du ciel. Semblablement à l'influence du Dieu appelé « Ciel » dans l'Afrique du Nord des Puniques sémites, le Dieu du Ciel, dans la païenne Palmyre, avec sa population araméenne, a un pendant très net dans « Baal Schamaïm ». Ceci n'exclut pas qu'antérieurement, de façon isolée et indépendamment de toute influence juive, le Baal du Ciel apparaisse comme dieu phénicien dans une inscription d'Asarhaddôn.

L'influence de la propagande religieuse des Juifs en Afrique du Nord a été telle, que l'ancienne littérature rabbinique en a conservé l'écho. On lit dans une source juive appartenant à la basse antiquité : « Les Cananéens d'Afrique sont un peuple craignant Dieu ; ils ont émigré de Palestine en Afrique, parce qu'ils croyaient en Dieu [2] ». Un texte talmudique dit aussi : « Tyr et Carthage forment les limites des pays où l'on connaît Israël et où l'on vénère le Père qui est au ciel [3] ». Ainsi le Canaan de l'Asie antérieure et le Canaan du Nord de l'Afrique limitent l'aire d'expansion du judaïsme. La crainte de Dieu attribuée aux Puniques d'après la conception rabbinique a fait naître une légende rabbinique, qui n'apparaît toutefois qu'au moyen-âge, concernant les hommes de derrière les montagnes des ténèbres qui n'ont aucun mauvais penchant [4] ». Faut-il

1. Juvénal, *Satires*, XIV, 96.
2. *Tosefta Sabbat*, VII.
3. *Menachot*, 110 *a*.
4. *Midrasch Talpiot* : « Anaf Harè Hoschech » (cité de *Sodè Raza*).

peut-être ranger ces hommes sans penchants dans la catégorie des justes parfaits du lointain Occident, dont l'origine est dans un mythe?

La légende talmudique a formé parfois une variante de la tradition concernant l'origine des habitants de l'Afrique. Ce seraient les dix tribus qui auraient émigré en Afrique [1]. La facilité de la propagande, en rapport avec la langue cananéenne, qui dominait dans l'Afrique punique, a fait germer dans beaucoup de têtes l'idée que les Puniques n'étaient autres que des descendants des exilés des tribus du nord d'Israël.

Il est intéressant de considérer les rapports entre les empereurs de souche punique et le judaïsme. Jérôme indique que beaucoup appliquent une certaine prédiction de Daniel, IX, 34, aux empereurs Sévère et Antonin (Caracalla), parce que ceux-ci aimaient beaucoup les Juifs [2]. Une autre source raconte que les empereurs Sévère et Caracalla permettaient l'accès aux honneurs à ceux qui suivaient la croyance des Juifs [3]. Ces monarques interdisaient d'ailleurs de passer tant au judaïsme qu'au christianisme : « In Itinere Palaestinis plurima jura fundavit. Judaeos fieri sub gravi poena vetuit, idem etiam de Christianis sanxit » [4], d'où cependant l'on peut inférer que le judaïsme s'était fait un grand nombre d'adeptes dans la patrie des Sévères, avait récolté le même succès que le christianisme et qu'une interdiction parut nécessaire par raison d'État. C'est un fait bien digne de remarque que même le compagnon de jeux de Caracalla à l'âge de sept ans professait la religion juive, à cause de quoi et Septime Sévère et le propre père du camarade de jeux le battaient, au grand mécontentement du jeune Caracalla. On lit cette anecdote chez Spartianus [5].

L'attitude amicale des princes romains d'origine punique à l'égard du judaïsme eut un grand retentissement chez les Juifs. A Rome, une synagogue fut nommée d'après l'empereur Sévère

1. *Sanhédrin*.

2. Jérôme, *Comm. in Daniel.*, IX, 34 : « Hebraeorum quidam haec de Severo et Antonino (Caracalla) principibus intelligunt, qui Judaeos plurimum dilexerunt ».

3. « Divus Verus (Severus) et Antoninus (Caracalla) honoris adipisci permiserunt » *Digesta*, De Decurion. L. 50, T. II, III, § 3.

4. Spartianus, *Severus*, c. XVII.

5. Id., *Antoninus Caracalla*, 1.

(Septimius); elle subsistait encore au XIIIe siècle. Le commentateur David Kimhi mentionne cette synagogue, כנשתא דאסוירום, dans son Commentaire de la Bible [1]. En Palestine une inscription fut rédigée dans la localité de Kaysun en l'honneur de l'empereur Sévère, de Julia Domnia et de Caracalla, inscription qui s'est conservée jusqu'à nos jours [2].

Sur Caracalla les sources talmudiques et midraschiques contiennent de très nombreux matériaux. Il est le seul monarque romain sur qui les anciens rabbins aient eu beaucoup à raconter et sous un jour favorable. Caracalla s'appelle ici Antonin, nom sous lequel d'ailleurs il est surtout mentionné dans les inscriptions. Septime Sévère passa par adoption tardive dans la maison des Antonins et donna à son fils Bassianus, avec le surnom de Caracalla, le nom d'Aurélius Antonin, lors de son élévation à l'empire en l'an 196. La loi promulguée par Caracalla concernant l'égalité des droits de tous les habitants de l'empire nés libres, a porté pour cette raison le nom de « Constitutio Antoniana ». Une ville d'Antinopolis fut fondée par Caracalla en Mésopotamie entre Dara et Edesse. Le nom de Caracalla n'apparaît ni sur les monnaies ni sur les inscriptions. Le nom officiel de Caracalla après sa mort fut : Divus Magnus Antoninus. C'est seulement plus tard que la postérité hostile a mis le surnom de Caracalla à la place de son nom de César et l'a ainsi perpétué dans l'histoire [3]. Le judaïsme n'avait nul besoin de changer le nom d'Antonin, qui fut justement un prince sympathique aux Juifs.

Graetz a cru voir dans l'Antonin des rabbins Alexandre Sévère, contemporain de l'ethnarque juif Juda II, car Juda Ier, qui est représenté dans les sources juives comme un ami de l'empereur Antonin, ne vivait plus sous Caracalla. Juda Ha-Nassi mourut en 210, tandis que Septime Sévère expira en 212 [4]. Les dates concordent, mais Graetz a fait erreur en confondant la date de la mort de Septime avec celle de

1. David Kimhi, Commentaire sur la Genèse, I, 31.
2. Graetz, *Gesch. d. Juden*, IV (1905), p. 451.
3. Pauly-Wissowa, *Realencyclopaedie für klassische Altertumswissenschaft*, Stuttgart, 1919, II, 2435-2439, 2450.
4. Graetz, IV, 205.

l'avènement de Caracalla. Il a méconnu que Caracalla a, dès le vivant de son père, été associé à l'empire. Dès 196 Caracalla était César, et il fut nommé Auguste en 198 et, par conséquent, fut douze ans corégent de son père. Aelius Spartianus, dans sa biographie de Septime Sévère, rapporte à plusieurs reprises à ce sujet : « Filium suum Bassiano (Caracallae), adposito Aurelii Antonini nomine Caesarem appellavit » (10) « Idem (Septimius) cum pedibus aeger bellum moraretur idque milites anxie ferrent eiusque filium Bassianum... Augustum fecissent ». Spartianus écrit de même dans la biographie de Caracalla : « Ab exercitu appellatus est Augustus vivo patre » (11). Les rabbins, de leur côté, ne disent nulle part qu'Antonin, qui eut des rapports avec R. Juda, n'avait pas de corégent. D'ailleurs l'Antonin des rabbins n'a pu désigner Alexandre Sévère, car ce monarque ne s'appelait pas Antonin et n'était pas fils d'un Sévère. Alexandre Sévère refusa la proposition que lui fit le Sénat, à son avènement, de prendre le nom d'Antonin, ainsi que nous en informe Lampridius dans sa biographie d'Alexandre Sévère. Concluons que l'ami d'Antonin fut sûrement Juda Ier, à la mort duquel Alexandre Sévère n'avait que deux ans. Dans le Talmud, lors d'une visite d'Antonin, R. Hanina bar Hama se trouvait présent [1], un contemporain et disciple de Juda Ier [2]. L'affirmation de plusieurs auteurs, que l'Antonin ami de Juda Ier aurait été Marc Aurèle [3], est erronée puisque Marc Aurèle prit une attitude hostile aux Juifs [4].

L'influence des idées religieuses juives sur Caracalla se manifeste par ce fait qu'il interdit qu'on décernât à sa personne des noms divins (deorum sane se nominibus appellari vetuit) [5]. Par ailleurs, cette influence du judaïsme n'est pas sensible chez lui ; Caracalla a suivi en public le culte païen. Il transporta à Rome les rites d'Isis [6] et visita en 215 le temple

1. *Aboda Zara*, 10 *b*.
2. E. H. Weiss, *Dor Dor ve-doreschav*, 1924, III, 46.
3. Dubnow, III, 133.
4. Graetz, IV, 204.
5. Spartianus, *Caracalla*, 5.
6. *Ibid.*, 9.

d'Esculape à Bergame [1]. La même conduite est attribuée dans la Bible à un prosélyte de haut rang de l'époque royale [2].

La possibilité existe d'un contact entre le chef religieux juif qui résidait en Galilée et l'empereur Caracalla. Antonin Caracalla vint plusieurs fois en Syrie. Il reçut la toge virile à Antioche en 201, et entra en fonctions lors de son premier consulat en 202 dans cette métropole de la Syrie.

Antonin passe, dans le Talmud, pour avoir été fort riche. Il aurait trouvé l'un des trois trésors cachés par Joseph, le patriarche biblique [3]. Les sources antiques ne contiennent rien sur des richesses particulières qu'aurait possédées Caracalla.

Sur les relations d'Antonin avec Rabbi Juda, on trouve diverses indications dans les vieilles sources rabbiniques. Relations tantôt épistolaires [4], tantôt personnelles. Antonin aurait eu le privilège d'être instruit par Juda lui-même dans la religion juive ; il serait venu quotidiennement dans sa maison par un passage souterrain [5].

Cet enseignement religieux développa entre eux des rapports amicaux. Quand Antonin mourut, R. Juda déplora ainsi sa mort : « Le lien amical s'est dénoué ». La chronologie rend toutefois l'anecdote douteuse, car Caracalla survécut à Rabbi Juda.

Antonin, d'après le Talmud, a mérité la béatitude éternelle. R. Juda enseignait que les descendants d'Esaü n'étaient pas tous voués à la destruction lors du jugement dernier. Fait exception parmi les rois Antonin fils de Sévère [6].

Dans le Talmud de Jérusalem, on lit qu'Antonin demanda à R. Juda s'il mangerait du Léviathan, à quoi celui-ci répondit affirmativement. Sur la question de savoir si R. Juda se circoncit et adopta la croyance juive comme un véritable prosélyte, les opinions diffèrent dans le Talmud de Jérusalem [7]. Une conversation entre Antonin et Rabbi touchant l'orbite du soleil

1. Pauly-Wissowa, II, 2447, 2453.
2. II Rois, v, 18.
3. *Pesahim*, 119 *a*.
4. *Gen. Rabba*, LXXV.
5. *Aboda zara*, 10 *b*.
6. *Ibid.*
7. J. *Meguilla*, I.

se trouve dans un Midrasch tardif [1]. Un passage du Talmud cite un entretien de Justine. fille d'Antonin, avec Rabbi sur une question matrimoniale [2]. Les femmes de la dynastie des Sévère s'intéressèrent toujours aux questions religieuses. On connaît Julia Mamméa.

Caracalla fut un monarque cruel. Il répandit des flots de sang à Alexandrie, ainsi que parmi les partisans de son frère Géta. Le Talmud connaît aussi Antonin sous cet aspect. Chaque fois qu'il va chez Juda Hannassi, Antonin tue deux esclaves pour que personne ne soupçonne ses visites. R. Juda dissuade Antonin de faire un massacre général des membres du Sénat; qu'il se contente d'exécutions individuelles [3]. Son auréole ne pâlit pas chez les Juifs à cause de ses mesures de rigueur contre ses adversaires. C'est de la même façon qu'en dépit de ses cruautés, Caracalla jouit de certaines sympathies de la part du sévère Tertullien comme *lacte christiano educatus* [4].

Les personnages de souche punique sur le trône des Césars ont laissé des souvenirs ailleurs encore en Palestine-Syrie. Henry Maundrell a fait connaître en 1697 une inscription latine à Sidon sur Septime Sévère et son fils Aurèle Antonin [5]. Aurèle Antonin (Caracalla) est aussi mentionné dans une inscription près du fleuve Lycus (Nahr el Kelb, 12 km. au nord-est de Beyrouth) où il est honoré pour avoir fait élargir le lit de ce fleuve [6]. Rien d'étonnant à ce que les traditions juives concernant ce monarque, qui a tant fait en Syrie, aient pu pousser d'aussi fortes racines.

Il est intéressant de noter qu'à l'époque où Septime Sévère et Pescennius Niger se disputaient le pouvoir, c'étaient les Palestiniens et les Samaritains qui tenaient pour ce dernier [7]. Par Palestiniens il faut entendre la population païenne de Palestine. Nous trouvons cette manière de parler chez Josèphe, qui fait combattre les Palestiniens, c'-à-d. les Philistins, contre

1. *Midrasch Hallel* in *Oçar Midraschim*, éd. Eisenstein, 127.
2. *Nidda*, 45 *a*.
3. *Aboda zara*, *l. c.*
4. Tertullien, *Ad Scap.*, c. 4.
5. *Early Travels in Palestine*, 413.
6. *Ibid.*
7. Spartianus, *in Severum*, 14, 9.

le peuple d'Israël [1]. Josèphe emploie parfois, sinon toujours, le mot de Palestine pour désigner le littoral autour d'Ascalon occupé par des allophyles en opposition avec la Judée [2]. La phrase de Spartianus « Neapolitanis etiam Palaestinensibus ius civitatis tulit, quod pro Nigro diu in armis fuerunt [3] », de même que la suivante « Palestinis poenam remisit, quam ob causam Nigri meruerant », ne peuvent aucunement se rapporter aux Juifs. A cet égard Graetz est tombé juste [4], et Dubnow fait erreur quand il attribue aux Juifs une participation à la campagne de Niger en Palestine [5].

Sans aucun lien avec ces faits, longtemps après qu'il a été question d'un pardon accordé aux Palestiniens, à l'occasion de la victoire sur les Parthes, quand Caracalla fut rappelé de l'armée pour devenir corégent, donc aussi en 198, cinq ans après l'avènement, Spartianus rapporte que Septime Sévère, ne pouvant lui-même en raison d'un mal au pied, mener un triomphe parthe, permit à son fils d'organiser un triomphe juif, attendu que Sévère avait guerroyé aussi en Syrie. Ainsi les Juifs auraient été en lutte avec les Sévère? Une campagne de Rome contre les Juifs, soixante-deux ans après celle d'Adrien, et qui parût digne d'un triomphe? Graetz pense aux dévastations produites par les bandes d'un certain Claudius d'on ne sait quelle tribu et quelle religion, qui, à l'époque de Sévère, parcourut en guerroyant la Syrie et la Judée et que les Romains appelèrent un brigand [6]. C'est vraiment peu pour un triomphe! Dubnow, qui n'est pas gêné par la connaissance du texte, croit que le triomphe juif de Caracalla se rapporte à un châtiment des Juifs en rapport avec la campagne de Niger et la suppression du droit de bourgeoisie des Samaritains [7]. Comment Dubnow a-t-il tiré cela des sources historiques de l'antiquité, c'est pour nous une énigme.

1. Josèphe, *Antiquités*, V, II.
2. *Ibid.*, XIII, v, 10.
3. Spartianus, *Sever.*, 9.
4. Graetz, IV, 206.
5. Dubnow, III, 119.
6. Graetz, *l. c.*
7. Dubnow, *l. c.*

Quiconque lit sans idée préconçue le récit de Spartianus, en retire aisément l'impression que dans ce triomphe juif à l'occasion des luttes en Syrie il ne saurait être question des Juifs de Palestine. Nous apprenons, au 16e chapitre de la biographie de Sévère, qu'il revint d'abord en vainqueur de la Parthie et refusa la proposition de triomphe du Sénat; puis il permit à son fils un triomphe juif, parce que « in Syria res bene gestae fuerant a Severo », puis il vint à Antioche et nomma son fils aîné consul; enfin, pendant son voyage en Palestine, il promulgua diverses lois où il interdisait la conversion au judaïsme et au christianisme; de là il vint à Alexandrie. Il tombe sous le sens que l'expression « in itinere Palestinis plurima jura fundavit » n'a trait à aucune campagne et que le triomphe juif vise des événements qui se passèrent en Syrie entre Antioche et le pays Parthe. De quelle région portant le nom de Syrie, située entre la Parthie et Antioche et recélant une population juive belliqueuse, dont la résistance à Rome pût donner prétexte à une pompe triomphale, peut-il être question ici? Dans le 48e chapitre de sa biographie de Sévère, Spartianus énumère les services guerriers de Sévère : « Persarum regem Abgarum subegit. Arabas in dicionem accepit. Adiabenos in tributarios coegit. » Faut-il songer aux Juifs d'Adiabène, qui luttèrent aux côtés des Parthes et sur lesquels Caracalla organisa un triomphe? L'Adiabène figure dans la *Chorographie* de Pomponius Méla (I, 11) comme province de Syrie. Par Adiabène les Romains entendaient tout le territoire de Mygdonie avec Nesebin (Nisibis) comme capitale [1], telle qu'apparut la principauté d'Adiabène après que le roi parthe d'Adiabène lui adjoignit la région de Nisibis [2]. La dynastie d'Adiabène était juive et a dû persister dans son judaïsme encore au temps de Sévère. Les Juifs de Nisibis étaient si nombreux et si aptes à la guerre qu'ils purent former un État indépendant dans les années 26-41 apr. Philon rapporte que Saturnius conseillait de ne pas s'attaquer aux Juifs, car ils sont puissants à l'Est [3]. Des Juifs marchèrent contre Trajan lors

1. Pline, *Hist. nat.*, VI, 16.
2. Josèphe, *Ant.* XX, 3.
3. Philon, *Leg. ad Caium*, II, 578.

de sa campagne parthe. La ville de Nisibis opposa une grande résistance. Il nous faut admettre qu'encore au temps de Septime Sévère la principauté d'Adiabène, avec son grand établissement juif de Nisibis, rendit des services comme auxiliaire aux Parthes; de là le triomphe juif. En Palestine même les Juifs n'avaient aucune raison et n'avaient plus le pouvoir de lutter contre les Sévère. Les princes issus du Canaan nord-africain ne provoquèrent jamais chez les Juifs des luttes de désespoir.

L'empereur Héliogabale, ce grand psychopathe sur le trône de Rome, se donnait pour un véritable Antonin par le sang, pour un fils de Caracalla [1]. Ce descendant des Puniques, lui aussi, malgré toutes ses extravagances érotiques et infantiles, parait avoir subi quelque influence de la propagande religieuse du judaïsme. Héliogabale s'abstenait de viande de porc et se fit circoncire. Bien plus, ancien prêtre païen d'Emesa, il voulait opérer une synthèse entre les religions monothéistes de Palestine et les systèmes polythéistes, d'après quoi le dieu solaire Héliogabale recevrait le caractère d'un dieu unique : « Heliogabalum in Palatino monte iuxta aedes imperatorias consecravit eique templum fecit... ne quis Romae deus nisi Heliogabalus coleretur. Dicebat praeterea, Iudaeorum et Samaritanorum religiones et Christianam devotionem illuc transferendam, ut omnium culturarum secretum Heliogabali sacerdotium teneret [2] ».

Alexandre Sévère est désigné par Lampridius comme « consobrinus », c'est-à-dire cousin germain, du côté maternel, d'Héliogabale. En Orient, d'où venait Alexandre Sévère, et où l'on connaissait mieux les relations de parenté, il passait pour un fils d'Antonin, c'est-à-dire de Caracalla [3]. Chez ce punique d'origine, éclairé et harmonieux, se laisse percevoir à un haut degré l'influence heureuse des religions de Palestine. Cela s'explique d'autant mieux chez Alexandre Sévère qu'il eut son berceau tout près de la Palestine à Arcé du Liban. Il ne voulait pas être désigné comme un Syrien d'après son lieu de naissance, il avait honte de passer pour tel et tenait à être considéré comme

1. Lampridius, *Heliogabalus*, 3.
2. *Ibid*.
3. Herodianus, VI, 3.

un descendant d'ancêtres romains : « pudebat Syrum dici [1], Alexander Severus Syrum se dici nolebat, sed a maioribus Romanum » [2]. Toutefois il ne parvint pas, avec ce romantisme artificiel, à faire de grands progrès en culture latine : « sed in latinis non multum profecit, ut ex eiusdem orationibus apparet » [3].

Alexandre Sévère était païen ; en polythéiste il invoquait Marna, Jupiter [4] ; il parait les temples d'Isis et de Sérapis [5], accomplissait certains rites comme « pontifex maximus » [6], fut particulièrement habile dans l'inspection des entrailles et des oiseaux [7]. Néanmoins, il ne permit pas qu'on l'adorât à la manière perse, « adorare se vetuit », contrairement à Héliogabale [8]. Il s'opposait à ce qu'on lui donnât le titre de « Dominus », qui est de style dans l'apothéose [9].

Alexandre Sévère était éclectique en religion. Chaque jour, de bon matin, il se rendait à son Lararium, où se trouvaient aussi bien les princes divins, mais les meilleurs, les élus, que les âmes les plus saintes, au nombre desquelles Apollon, Christ, Abraham et Orphée et d'autres semblables comme aussi les mânes des ancêtres, et il y célébrait un culte : « Matutinis horis in larario suo, in quo et divos principes sed optimos electos, et animas sanctiores, in quis Apollonium et... Christum, Abraham, et Orpheum et huiuscemodi ceteris habebat ac maiorum effigies rem divinam faciebat » [10]. Donc aussi bien des monarques divinisés que des saints de religions diverses, y compris ceux de Palestine, ainsi que des Mânes. Voilà qui justifie aussi le récit de Lampridius « Iudaeis privilegia reservavit, Christianos esse passus est » [11]. Alexandre Sévère maintint les privilèges des Juifs

1. Lampridius, *Alexander Severus*, 28.
2. *Ibid.*, 44.
3. *Ibid.*, 3.
4. *Ibid.*, 17.
5. *Ibid.*, 26.
6. *Ib.*, 40.
7. *Ib.*, 27.
8. *Ib.*, 40.
9. *Ib.*, 4.
10. *Ib.*, 26.
11. *Ib.*, 23.

et toléra l'existence de chrétiens. Il voulait même admettre le Christ au nombre des dieux du monde païen : « Christo templum facere voluit eumque inter deos recipere »[1], mais il en fut détourné, car en ce cas tous les hommes fussent devenus chrétiens et les autres temples seraient restés vides[2]. Alexandre Sévère approuvait l'usage des chrétiens et des Juifs d'annoncer le nom de leurs prêtres avant leur nomination, afin que si quelqu'un avait quelque chose à objecter, il pût le faire auparavant, et il suivit cet exemple pour la nomination de gouverneurs de provinces : « grave est, cum id Christiani et Iudaei facerent in praedicandis sacerdotibus, qui ordinandi sunt, non fieri in provinciarum rectoribus, quibus et fortunae hominum committerentur et capita »[3]. L'influence morale de la Bible se manifeste aussi chez Alexandre Sévère. Lampridius raconte à son sujet qu'il répétait souvent ce qu'il avait ouï dire à un chrétien ou à un juif; il faisait même proclamer par un héraut lorsqu'il réprimandait quelqu'un : ce qui te déplaît, ne le fais pas à autrui : « Clamabat saepius quod a quibusdam sive Iudaeis sive Christianis audierat et tenebat, idque per praeconem, cum aliquem emendaret, dici iubebat : quod tibi fieri non vis, alteri non feceris »[4]. Dans le Talmud cette phrase, comme on sait, est mise dans la bouche de Hillel comme la quintessence du Judaïsme[5].

On peut attribuer encore à l'influence du Judaïsme sur Alexandre Sévère le fait que, tous les sept jours, il se rendait au Capitole[6], qu'il était hostile à la coutume des eunuques[7] et qu'il recommanda de prêter sans intérêt aux paysans[8], ce qui répond à des prescriptions formelles de la Bible.

Mathias MIESES.

(à suivre)

1. *Ib.*, 43.
2. *Ib.*
3. *Ib.*, 45.
4. *Ib.*, 51.
5. *Sabbat*, 31.
6. *Héliog.*, 43.
7. *Ib.*, 23.
8. *Ib.*, 21.

Revue des études juives

Les Juifs et les établissements puniques en Afrique du Nord (suite et fin)

Matias Mieses

LES JUIFS ET LES ÉTABLISSEMENTS PUNIQUES
EN AFRIQUE DU NORD

(Suite et fin)

XI

L'influence religieuse des Juifs en Afrique du Nord prit de l'importance dans l'histoire générale, quand cette influence, jointe aux traits de caractère indélébiles des colons phéniciens, des Puniques, imposa au christianisme nouvellement introduit une forme historique propre qui trouva son expression dans le christianisme latin, le catholicisme.

La Palestine fut la patrie du christianisme comme tel, de l'Église en général; l'Antioche syrienne fut la marraine de l'Eglise hellénistique, pagano-chrétienne; l'Afrique punique, le Canaan de la Méditerranée occidentale, fut le berceau du christianisme latin. Arthur Penrhyn Stanley, l'historien des religions bien connu appelle l'Afrique du Nord « the carliest cradle of the latin churches [1] ». Le théologien français Tixeront caractérise l'Afrique comme le pays natal de la littérature latino-chrétienne [2]. Un autre auteur français, Gsell, écrit : « Ce furent principalement des Africains, apologistes célèbres ou traducteurs ignorés de l'Ecriture sainte, qui imposèrent le latin comme langue officielle aux Églises de l'Occident. A cette époque,... l'Afrique du Nord joua un rôle prépondérant dans l'histoire du monde [3] ».

L'Église catholique romaine n'avait, à ses origines, rien à faire

1. A. P. Stanley, *The eastern Church*, Londres, 1869, 111.
2. J. Tixeront, *Précis de Patrologie*, Paris, 1923, 141, 143.
3. S. Gsell. *Chronique archéol. afric.* dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, XX, 100.

avec Rome. Le christianisme de Rome, jusque peu avant le IIIe siècle, fut surtout grec [1]. Clément, l'évêque de Rome, écrivait en grec. Les épitaphes des évêques romains, jusqu'au IIIe siècle même, étaient gravées en grec. Dans les catacombes on trouve des inscriptions grecques même pour des personnes d'origine romaine. De nombreuses expressions techniques dans la terminologie ecclésiastique de Rome, le titre du chef suprême, et même la profession de foi apostolique qui repose sur un texte grec attestent clairement sous quel pavillon s'abritait, à l'origine, la religion de Jésus dans la ville aux sept collines. La tendance à l'hellénisation du christianisme dans la Rome impériale était telle, au début, que dans bien des cas, tout en employant la langue latine, on se servait dans les catacombes de l'écriture grecque [2]. Une analogie nous est offerte dans l'écriture grecque des Évangiles qui, pour l'Egyptien, évinça les hiéroglyphes; de même l'alphabet arabe du Coran supplanta l'écriture pahlavi de l'empire des Sassanides.

Le romanisme de l'Italie fut longtemps incapable d'adapter la religion chrétienne venue du dehors à son caractère propre, à la modeler dans la langue du pays, à la nationaliser.

Le mouvement pour la latinisation du christianisme grec en occident, partit de l'Afrique punique. Le Carthaginois Tertullien fut le premier à écrire un livre chrétien en langue latine. Le latin ecclésiastique porte encore aujourd'hui la marque de cette origine, offre des traces du dialecte vulgaire nord-africain, possède les particularités habituelles aux auteurs latins des régions de l'ancien empire punique [3]. Le premier qui, à Rome, écrivit en latin sur des sujets chrétiens fut Novatien, un disciple de Tertullien [4].

L'Afrique du Nord ne fut pas seulement l'initiatrice du latin dans l'Église, mais fournit encore à l'Église catholique nombre d'auteurs d'une importance fondamentale, auteurs qui frayèrent la voie à ceux qui, nés en Italie et en général dans l'Europe

1. Stanley, *l. c.*, 14; Harnack, *Mission und Ausbreitung des Christentums*. II, 267, 282.

2. Franz X. Kraus, *Roma sotterranea*, Fribourg-en-Br., 67, 395.

3. Badenhever, *Geschichte der altkirchlichen Literatur*, Fribourg-en-Br. 1892, I. 71.

4. Tixeront, *Histoire des dogmes*, I, 338.

occidentale, continuèrent l'édification du catholicisme. Tertullien, l'aïeul de la littérature christiano-latine, fut un écrivain de talent de premier plan, possédant une culture juridique et un style absolument original. Nord-africain fut aussi Minucius Félix, éminent apologiste que certains placent chronologiquement avant Tertullien. Carthaginois aussi, saint Cyprien, un auteur dont la régularité classique et l'harmonie servirent après lui de modèle. Sicca, en Afrique du Nord, fut la ville natale d'Arnobe, le grand apologiste chrétien. Le berceau d'un autre apologiste chrétien, Lactance, est l'ancienne colonie punique Cirta ou Masoula, dans la Mauritanie nord-africaine. Africain aussi Augustin, le plus grand docteur de l'Église chrétienne, le plus grand génie de la littérature latine catholique. Au VIe siècle, vécut en Afrique du Nord le plus grand théologien de son époque, Fulgence. Outre les catholiques proprement dits, de nombreux ouvrages en latin furent écrits par les très féconds partisans de Donat [1].

Les Pères de l'Église nord-africains qui posèrent les fondements de l'Église romaine et écrivirent en latin, avaient conscience de leur caractère historique original. Ils se sentaient aussi peu romains que, de nos jours, se sent anglo-saxon l'Irlandais qui écrit en anglais. Tertullien était un fier Africain qui se rappelait nettement l'origine phénicienne de ses compatriotes [2]. Dans son allocution aux habitants de Carthage, il les apostrophait de la manière suivante : « toujours princes de l'Afrique, hommes de Carthage, nobles par votre ancienneté historique, heureux par votre nouveauté (l'époque présente). » « Principes semper Africæ, viri Carthaginienses, vetustate nobiles, novitate felices » [3]. Un autre Père de l'Église africaine, Pseudo-Augustin déclarait que le romanisme des peuples occidentaux de l'Empire n'était que pure apparence politique extérieure « c'est uniquement parce que les Romains dominent qu'Espagnols, Gaulois et Africains sont appelés Romains » [4].

Le grand édificateur de la « Cité de Dieu », le représentant le

1. Tixeront, *Précis de Théologie*, 142, 157, 162. 344.

2. Tertullien, *Liber de anima*, Migne, *Patrologie*, II, 700.

3. Idem, *De Pallio*, Migne, II, 1030.

4. Ps. Augustin, *Quaest. Veteris et Novi Testamenti*, c. CVII, 6, Migne, L. 249.

plus puissant de l'Église catholique, Augustin, fut une figure typiquement punique. Il aime à citer des mots puniques comme *messe, salut*. Il sait que le paysan punique se considère comme un cananéen. Il se souvient de psaumes puniques et, sentimentalement, il demeure fidèle à l'africanisme littéraire. Il écrit, en parlant d'Arnobe : « nobis Afris, Afer notior est [1] ». La manière est toute punique. Au sujet de sa doctrine de la prédestination, un historien moderne observe : « L'élément rigide et sombre de la foi qui, naguère, poussait les habitants libyco-phéniciens de Carthage à sacrifier leur bien le plus cher sur les autels des dieux, se retrouve chez lui dans cette logique inflexible avec laquelle s'effectue selon lui la prédestination des hommes pour la félicité ou la damnation » [2].

Les créateurs de l'Église latine en Afrique furent souvent hostiles à l'hellénisme. Augustin dans un passage de ses *Confessions* s'occupe de la question « quid autem erat causæ, quod graecas litteras oderam » [3]. Le schisme entre Rome et Byzance est infiniment lié à la tournure d'esprit d'auteurs appartenant à l'Église africaine, et, dans son essence, il est plus ancien que Michel Caerularius et Photius, et même le concile calcédonique, ce que d'ailleurs, en ce qui concerne la durée, les historiens de l'Église ne contestent point [4].

Un fait reste acquis — l'histoire a de ces ironies — c'est que ce furent les Puniques assujettis durant des siècles, qui sauvèrent Rome de la vague de fond hellénistico-chrétienne. Des Sémites africains qui apparurent vers l'époque du Bas-Empire intra et extra muros, plantèrent sur les collines de Rome le drapeau d'une tradition littéraire continue. Ce fut le cerveau d'un Cananéen d'Afrique qui édifia cette *civitas Dei* qui devait remplacer la *civitas terreur*, la *civitas hujus saeculi*, le fier empire de la force physique. L'empire des Puniques porté par le catholicisme, prit pour de longs siècles la place de l'antique empire romain.

La civilisation punique était forte et tenace et créa le catholicisme romain ; quelle part eurent les Juifs dans ce catholicisme ?

1. Augustin, *Epistolae*, CXXXVIII.
2. H. Schurtz, *Nordafrika* in Helmolt, *Weltgeschichte*, IV, 239.
3. Augustin, *Confessiones*, I, 13.
4. Kattenbusch, *Lehrbuch der vergleichenden Konfessionskunde*, 87, 155.

L'Église nord-africaine se réclamait d'une fondation apostolique. Siméon le Zélateur passait pour être venu directement de Palestine et avoir commencé là sa propagande en faveur de la doctrine de salut [1]. Elle se répandit rapidement. Tandis qu'en Italie, encore à l'époque de Constantin, seule une petite fraction de la population adopta le christianisme, Carthage fut, dès la fin du IIe siècle, une ville en majeure partie chrétienne [2].

« Nous sommes d'hier, observe Tertullien, et nous remplissons tout, villes, îles, châteaux » [3]. La propagande déjà accomplie par le mosaïsme facilitait le travail aux apôtres du christianisme.

Les grandes et nombreuses communautés juives d'Afrique du Nord furent le point de départ de la propagande du christianisme dans l'Afrique punique. A en juger d'après certaines inscriptions tombales, les premiers adeptes du christianisme dans la Carthage romaine furent ensevelis dans la nécropole juive [4]. De Vogüé suppose que la nécropole juive de Carthage possédait un caractère mixte, était judéo-chrétienne [5], tandis que Delattre opine pour le caractère purement juif. Pendant longtemps les limites ne furent pas nettement définies. Si Caracalla avait un juif comme compagnon de jeu, Tertullien dit à ce propos : « lacte christiano educatus ». L'accusation du culte de l'âne, dont Tertullien défendait le christianisme [6] était portée, dans les milieux païens, contre les Juifs, comme on peut le lire dans Tacite [7].

Les frictions entre partisans de la religion-mère et ceux de la religion nouvelle n'étaient pas rares. Souvent cela dégénéra en lutte fratricide. Tertullien qui, dans son *Apologeticum*, appelait la religion juive « insignissima religio certe licita », désignait les communautés juives comme « fontes persecutionum » et se vit lui-même obligé de composer un écrit spécial de polémique contre les juifs « adversus judaeos ». Dans cet écrit les Juifs ne

1. *Encyclopédie des Sciences religieuses* par F. Lichtenberger, Paris, 1877, I, 101.
2. Tertullien, *Ad Scapul.* c. 5.
3. Tertullien, *Apol.* 33.
4. *R. E. J.*, XLIV.
5. De Vogüe, *Revue archéologique*, XIII, 184; *Religion in Geschichte und Gegenwart*, I. 126.
6. Tertullien, *Apologeticum*, c. LXVI.
7. Tacite, *Histoires*, V.

sont pas attaqués en tant que collectivité. Tertullien nous y donne une controverse entre un juif et un chrétien sur la question de savoir si les prescriptions de la Bible doivent être prises à la lettre ou au figuré, et si vraiment le Christ a été prédit par les prophètes [1]. Un autre nord-africain, Cyprien, s'en prend aux Juifs à cause des péchés de leurs ancêtres coupables d'avoir adoré le veau d'or et tué les prophètes; et il prétend que depuis l'avènement de la Nouvelle Loi, l' « Ancienne Loi » a été abolie [2]. Des idées analogues sont présentées dans le poème écrit par Commodien contre les Juifs et le sermon qu'Augustin composa contre les juifs et les païens. Disputes de théologiens, mais qui ont pu dégénérer aussi de temps à autre en attaques assez violentes de la part du parti le plus fort. Cependant, il n'est pas question d'attaques plus fortes. Certes, le catholicisme triomphant contraignit au baptême les Juifs de la ville de Boreion après la victoire de Bélisaire, et fit transformer leur synagogue en église [3]. Toutefois ce ne fut pas là l'œuvre des indigènes, mais uniquement des troupes byzantines, et Boreion ne se trouve pas à vrai dire en territoire punique, mais en Mauritanie, où sans doute il y avait des établissements puniques, mais d'une façon sporadique.

En dépit de ces frictions, qui prouvent d'ailleurs la force du contact, il y a eu des influences du judaïsme sur le christianisme, patentes ou cachées, jusqu'à une époque tardive en Afrique du Nord.

Les Juifs furent appelés une fois comme arbitres pour la traduction d'un texte biblique lors d'une divergence d'opinion entre des chrétiens [4]. Ce fut sur le conseil d'un juif que Justinien s'abstint d'envoyer à Byzance les ustensiles du temple de Salomon qui avaient été emportés par les Vandales de Rome à Carthage, mais les envoya à Jérusalem pour y être conservés [5]. Les milieux chrétiens officiels essayaient de combattre des rites juifs qui s'étaient introduits. Un synode de Carthage qui y siégea

1. Tertullien, *Adversus Judaeos* in Migne, *Patrologia latina*, I, 464-595.
2. Cyprien, *Testimonium, libri tres adversus judaeos*, Migne, IV, 675-780.
3. Dubnow, III, 265.
4. Augustin, *Epistolae*, LXXX.
5. Dubnow, III, 265.

en 252 crut nécessaire de décider que le baptême ne se ferait pas au huitième jour, mais immédiatement à la naissance [1].

De nombreux usages et manières de voir juives se maintinrent avec ténacité dans l'Église de l' « Africa propria ». Le sabbat conserva dans l'Afrique punique, à l'époque de Tertullien, certains privilèges qui plaçaient ce jour de repos au rang du dimanche [2].

Aux premiers siècles du christianisme, ce furent, à côté de Clément d'Alexandrie, surtout des Pères de l'Église de la province d'Afrique comme Tertullien, Minucius Félix, Arnobe, Lactance, qui prirent au pied de la lettre la défense si scrupuleusement observée par les Juifs, de représenter la Divinité par des images [3].

Le chiliasme, croyance messianique juive au règne millénaire d'une fertilité débordante de la terre et d'un bonheur fantastique des hommes que devait amener le retour du Messie, le chiliasme eut en Afrique une grande diffusion, assez analogue à la vogue du montanisme dans la Cappadoce si fortement pénétrée de judaïsme. Tertullien alla même jusqu'à adhérer formellement au montanisme. Cette conception matérielle de la félicité de l'époque messianique, l'Egypte chrétienne la rejeta, la considérant comme typiquement juive. Déjà Origène, l'illustre Père de l'Église d'Alexandrie, reprochait aux chiliastes « judaico quodam sensu scripturas divinas intelligentes » [4]. Le prêtre africain Commodien accordait une grande place au chiliasme. Même l'Africain Augustin adhéra quelque temps au chiliasme [5].

L'exégèse biblique des Pères de l'église du Pays punique est littérale et objective [6], en quoi elle se rapproche de la méthode d'interprétation du rabbinisme, par opposition à l'allégorisme d'Alexandrie.

Le rigorisme de l'église africaine en matière de morale, en particulier dans les questions de péchés sexuels, dénote une tendance qui n'est pas généralement chrétienne.

1. A. Knöpfler, *Lehrbuch der Kirchengeschichte*, Fribourg-en-Br., 1898, 36.
2. Tertullien, *De orat.*, 23.
3. Tixeront, *Histoire des dogmes*, III, 439.
4. *Ib.*, I. 224, sq.
5. *Ib.*, 225.
6. *Ib.*, I., 340.

Le Pape Callixte s'opposait à la coutume en vigueur dans l'Afrique latine de priver de la communion les adultères [1]. La question de savoir si des renégats peuvent être réadmis comme bons chrétiens déchaîna un schisme de plusieurs siècles dans l'Église du primat carthaginois. Le rigorisme de Carthage rappelle la Galilée rabbinique. La doctrine de la synagogue « Kenesset-Israël » comme communauté idéale eut en Afrique son pendant dans l'Église. Un historien de l'Église écrit : c'est aux Africains que revient l'honneur d'avoir créé la doctrine de l'Église [2]. L'Église apparaît ici comme la fiancée, comme le corps du Christ. L'ecclésiologie des latins est, en grande partie, l'œuvre d'Africains. L'Église comme fiancée rappelle le rôle de la Communauté d'Israël dans l'interprétation traditionnelle du Cantique des Cantiques. L'ecclésiologie de l'Afrique, qui obtint ensuite à Rome une signification universelle, s'appuya consciemment sur le modèle d'Israël. Augustin enseignait que la « Cité de Dieu » de l'Eglise avait en Israël son point de départ pour s'étendre de là à tous les peuples [3].

Le judaïsme eut sa part dans l'institution du christianisme nord-africain, et nous posons alors la question : quel rôle joua la civilisation punique intacte qui prit à tâche de créer une Eglise dans la langue de ses dominateurs latins?

Il y eut des chrétiens puniques purs en Afrique, surtout vers la fin de l'antiquité, ainsi les « Circumcelliones » donatistes, comme les « Christiani punici » que cite Augustin, lesquels, au v[e] siècle encore, conservaient leur originalité évangélique. Le premier martyr chrétien de l'Afrique latine portait un nom punique, Namphano [4]. Le grammairien Maxence de Madaura se moque des noms des saints chrétiens d'Afrique : « diis hominibusque odiosa nomina » [5]. On mentionne également un Sanctus Mapppalicus dans les textes des martyrs africains [6]; cependant ce nom indique une origine numidique [7].

1. *Ib.*, I, 415.
2. *Ib.*, I, 418, 426, 514; II, 300.
3. Ferdinand Christian Baur, *Die christliche Lehre von der Dreieinigkeit*, Tubingue, 1841, I, 140.
4. Augustin, Sermo, CLVII.
5. Schultze, *Geschichte des Untergangs des röm.-gr. Heidentums*, Iéna 1892, II, 334.
6. Henri Quentin, *Les Martyrologes hist.*, Paris, 1908.
7. Pline, *Nat. Hist.* V, 3.

Puis ce fut aussi dans l'Eglise officielle que se réveilla la conscience de la langue punique. Bientôt les chrétiens de langue punique de l'Afrique du Nord remarquèrent que derrière le voile hellénistique de l'Eglise se cachait un noyau hébreu qui leur était apparenté. Augustin découvrit que le mot hébreu *messias* pour désigner le Christ avait son analogue dans le mot punique *Messe* [1]. Le Père Valérius, nous raconte ailleurs Augustin, expliqua même la formule de salut employé par les chrétiens latins, *salus* par le punique, où ce mot signifie « trois » (*schalosch*). Par cette formule de salut, il fallait entendre la Trinité. Augustin considère cette interprétation comme le point de départ de toute une dissertation christologique, « la concordance des langues n'étant pas l'effet d'un hasard » [2]. L'Alléluia chrétien avait dans l'Afrique punique un tout autre aspect que dans le reste de l'Église, on ne le récitait qu'à Pâques, Pentecôte et les dimanches, pour indiquer la résurrection et la joie futures [3]. Les rabbins également conçoivent le Hallel comme une louange pour la délivrance d'une calamité collective [4].

Y eut-il également une liturgie punique officielle? C'est probable. Les psaumes puniques avec acrostiches, cités plus haut dans ce travail, devaient bien avoir quelque utilité.

Au gnosticisme, les puniques fournirent une expression pour désigner une de leurs hypostases. Le gnostique Valentin dénomma un Éon, d'après un mot punique, Achamot [5].

La culture punique des adeptes de la religion chrétienne en Afrique trouva encore un écho au loin. Maints pères de l'Église, nés loin de l'Afrique tournaient leurs regards vers l'idiome du Canaan de l'Ouest, quand ils commentaient des textes hébraïques de la Bible. Jérôme, expliquant le mot hébreu *Yèmim* [6], dit : « du punique, au sens d'eaux chaudes » [7], ainsi qu'on l'a vu plus haut.

1. Augustin, *In Joannis Ev.* Tr. XV, 27. Migne, XXXV, 1520.
2. Idem, *Epistolae ad Romanos*, Migne, XXXV, 2096.
3. Isidorus Hispalensis, *De officiis*, I, 13.
4. *Pesahim*, 117.
5. Tertullien, Migne, II, 564.
6. Genèse, XXXV.
7. Jérôme, *Liber hebr. Quaestionum in Genesin*, XXX, 127.

L'élément punique de l'Afrique africaine pouvait à bon droit capter l'attention des auteurs chrétiens habitant au loin. Cet élément, en effet, forma longtemps le point central de la doctrine catholique, même en dehors de l'activité littéraire. Pélage, l'antithèse d'Augustin, était un moine breton et vint de sa patrie en Afrique en passant par Rome, pour y déchaîner une vive polémique ecclésiastique. Le moine Gaulois Lépérius vient en Afrique et là désavoue la doctrine qu'il avait professée jusqu'alors [1]. Un concile de Carthage décide dans une affaire entre deux évêques espagnols.

XII

Où allèrent les Juifs de Carthage qui furent un facteur si important pour l'histoire religieuse ?

Dubnow croit que les Juifs émigrèrent en nombre considérable d'Afrique en Espagne à l'époque de la domination byzantine, devant les persécutions des catholiques : les Ariens étaient alors les maîtres en Espagne. Mais il n'y à cela aucune preuve. Une telle hypothèse ne résoudrait d'ailleurs pas la question de savoir quel fut le sort des Juifs dans l'Afrique du Nord lorsque les Arabes prirent possession du pays et, en 697, sous le Calife Abd-el-Malik, réduisirent Carthage en ruines.

Il y a un pays plus proche de l'Afrique punique que l'Espagne, c'est la Sicile, l'Italie du sud. N'est-il pas du domaine des possibilités qu'à l'époque de l'invasion arabe, les Juifs habitués à la civilisation romaine occidentale de l'Africa proconsularis se soient rendus en Sicile et en Italie méridionale, tout en laissant en Afrique une partie d'entre eux qui se groupa autour de Cairouan comme centre ?

L'Afrique et la Sicile et, pour une part aussi, l'Italie méridionale sont liées historiquement pendant des périodes importantes. Les Carthaginois dominèrent primitivement la Sicile, puis, quand l'Afrique du Nord devint romaine, le pays punique fut considéré comme un prolongement de l'Italie. L'Afrique n'était pas considérée par les Romains comme terre d'exil.

1. Ch. Baur, *Die christliche Lehre*, Tubingue, 1841, 1887.

L'Italie et l'Afrique du Nord restèrent au début la possession exclusive de Constance, le fils de Constantin. Des martyrs, victimes de Dioclétien, qui avaient été faits prisonniers dans l'Italie du Sud, à Venouse, ville d'Apulie, subirent leur châtiment dans les cachots de Sicile et furent enterrés en Afrique du Nord, entre Carthage et Utique [1]. A partir de la domination des Vandales, sous laquelle l'Afrique du Nord, pour la première fois depuis l'effondrement sous Annibal, redevint indépendante, la vieille Carthage se départit de son attitude passive vis-à-vis de l'Italie et exerça à nouveau sa poussée sur les côtes italiennes [2]. De Carthage, ensuite, les Byzantins dominèrent au VIe siècle le littoral italien. Les Arabes partis de Cairouan, située sur l'antique ville punique, conquirent la Sicile, qui resta musulmane de l'an 827 à 1071. Bari, ville de l'Italie méridionale, resta au pouvoir des Musulmans de 841 à 871. La conquête de la Sicile par l'Afrique est décrite par Matteo Fazella [3]. Bernard le Sage, dans son récit de voyage, mentionne en 867 la ville de Bari comme musulmane et placée sous la domination d'un sultan [4]. Le même auteur nous parle de trois mille prisonniers qu'il a vu embarquer de Bari à Tunis. Ahimaaz, dans sa Chronique, parle de la conquête d'Orias et du pillage de l'Apulie et de la Calabre par les Musulmans. Vers la fin du XIIe siècle, le voyageur arabe Ibn Djubayr [5] nous raconte les actives relations navales entre la Sicile et Tunis, bien longtemps après la libération de la Sicile de la domination arabe.

Si l'on suppose que les Juifs, à l'époque de l'occupation arabe en Afrique, émigrèrent en masse en Italie et en Sicile, on est en droit de penser que le judaïsme de ces pays dût subir au VIIIe siècle quelques modifications en ce qui concerne leur nombre et leur culture. C'est précisément le cas. Dubnow constate dans son Histoire que, depuis les VIIIe et IXe siècles certains indices nouveaux s'observent chez les Juifs de Sicile

1. Quentin, *op. cit.*, 523.
2. Julius Jung, *Geographie von Italien und den römischen Provinzen*, 507 (Ivan Müller).
3. Mattéo Fazella, *De rebus Siculis Seconda Decada.*
4. *Early Travels*, 23.
5. Ibn Gubayr, *Viaggio* (traduction de Schiaparelli), Rome, 1906, p. 333.

et d'Italie, tant en ce qui concerne la langue des inscriptions que les noms propres et l'ère. A Venouse et dans d'autres villes italiennes du Sud, où les inscriptions tumulaires étaient jusque là rédigées en grec et en latin, elles apparaissent subitement, au IXe siècle, presque exclusivement en hébreu et datées d'après l'ère de la création [1]. Dubnow lui-même explique cette différence par la colonisation, sans s'aviser, cependant, que l'Afrique, naguère punico-romaine, pouvait être le pays d'origine de cette immigration. « Grâce au riche afflux de forces nouvelles la situation intérieure du judaïsme en Sicile et en Italie s'est consolidée ».

L'émigration vers les pays romans, à l'exception de l'Espagne, de grandes masses juives de l'Afrique latine habituées à la culture romaine, a son pendant chez les Chrétiens de l'antique Carthage, et peut-être dans une mesure bien plus grande encore. Vers l'an 717 le calife Omar II priva les catholiques d'Afrique de leurs privilèges. Ils durent ou changer de croyance ou quitter le pays. Ils émigrèrent en grand nombre. Ils se rendirent en Italie, en Gaule, jusqu'au cœur de la Germanie. L'Eglise d'Afrique était anéantie d'un coup [2].

La vieille tradition juive suivant laquelle la science talmudique se serait, de Bari en Italie méridionale, propagée en Europe occidentale et aussi à Cairouan en Tunisie, n'infirme en rien la thèse de l'émigration des Juifs africains important en Italie la connaissance séculaire du judaïsme. Cette tradition d'ailleurs est considérée par des savants modernes comme une fable et date peut-être de l'époque où Paltiel d'Oria en Italie, détenait, à la cour des Fatimides, la haute direction des communautés juives d'Egypte, de Sicile, d'Afrique et de Palestine, ainsi que nous le lisons dans la Chronique d'Ahimaaz.

La priorité de la science talmudique revient indiscutablement à l'Afrique. Tandis que, pour Carthage, nous trouvons déjà des indices d'étude du Talmud dans la basse antiquité, l'activité talmudique ne commence en Italie qu'au Xe siècle. Sabbataï Donnolo et ses compagnons tués en 925 en marquent les débuts. Sans doute la Chronique d'Ahimaaz indique-t-elle pour le IXe siècle déjà des écoles de Midrasch stables. Cependant on ne

1. Dubnow, IV, 169.
2. Cabrol, I, 591.

peut pas considérer comme vraiment authentiques des souvenirs d'une chronique de famille du XIe siècle pour des faits datant du IXe. Enfin, l'émigration partie d'Afrique et consécutive à l'occupation des Arabes date d'avant le IXe siècle. Pour Rome il faut attendre le milieu du Xe siècle pour trouver un chef de Yeschiba en la personne de R. Jacob, le prédécesseur de R. Yehiel, père du lexicographe Nathan [1]. Le célèbre dicton de R. Tam « que la Tora vient de Bari et la parole de Dieu d'Otrante » ne fut connu qu'au XIIe siècle. C'est de même au XIIe siècle que Benjamin de Tudèle trouve des savants talmudistes à Rome, Naples, Salerne, Otrante, etc. Cette activité scientifique n'était que la conséquence de l'influence exercée par les émigrants de Carthage, influence qui se développe lentement. Chronologiquement, la priorité revient à l'Afrique.

Rapaport était d'avis que l'essor de la science en Italie depuis le Xe siècle était dû à des immigrants venus de Palestine [2]. Sans doute, il faut reconnaître que, déjà dans l'antiquité, de fortes influences syriennes se font sentir dans la croyance de la Rome impériale, que l'on peut constater ces mêmes influences dans l'art chrétien aux VIe et VIIe siècles et que des papes d'origine syrienne occupèrent alors le siège de Pierre, qu'enfin les navires de pélerins d'Europe en Palestine passaient par Tarente (Bernard le Sage) [3], Bari, Sisponte, Trani (Saewulf en 1102) [4], Trani (Benjamin de Tudèle) [5]. Dans la Chronique d'Ahimaaz il est question d'un Juif de Palestine qui, au IXe siècle, vint à Oria. Toutefois la conception qui attribue à une origine palestinienne l'éveil de la culture juive serait admissible, si l'on pouvait retrouver en Italie, également pour la période antérieure au Xe ou au IXe siècle, des traces d'étude et de science talmudiques, et si l'on pouvait découvrir la raison pour laquelle, depuis le IXe siècle précisément, l'influence palestinienne sur le judaïsme italien devient plus intense. Même dans l'antiquité, où il existait à Rome une forte colonie juive, on a peine à y déceler les traces d'un séjour prolongé de rabbins et d'écoles talmu-

1. *Dor Dor Ve-Dorschaw.*
2. Graetz, V, 540.
3. *Early Travels*, 34.
4. *Ib.*, 31.
5. *Massaot*, 21.

diques. Même en ce qui concerne Matthia ben Harasch, le seul rabbin dont le Talmud dit qu'il avait enseigné à Rome, nous n'avons aucune certitude, vu qu'il existait en Galilée un endroit de même nom et qu'il est possible que Rabbi Matthia y ait résidé. Fait curieux dans les rapports entre l'Italie du bas Moyen-Age et la Palestine : à Palerme certains rites tout différents de ceux du reste de l'Italie avaient leur pendant en Palestine, ainsi que nous le lisons chez Obadia Brettinoro (non Bartenora) [1]; toutefois c'était là certainement un effet de l'influence égyptienne sur Palerme, vu que Brettinoro indique à ce propos l'analogie des rites en question avec ceux de l'Egypte. La formule hébraïque du Col Nidré qui, chez R. Saadia, passe pour égyptienne, figure dans les *Likouté hapardès* au nom de R. Isaïe de Trani. Les relations commerciales entre l'Egypte et la Sicile auront pu à certaines époques provoquer des influences qui cependant ne furent pas de grande portée.

XII

Le judaïsme de Sicile et de l'Italie méridionale alimenté par l'Afrique du Nord était numériquement très fort. Benjamin de Tudèle trouvait à Capoue 300 Juifs, c'est-à-dire autant de chefs de famille juifs, à Naples 500 chefs de famille, à Salerne 600, à Otrante 300 [2]. Le pèlerin chrétien Jacob de Berne trouve à Lorette et à Otrante un grand nombre de Juifs en l'an 1348 [3]. Obadia Brettinoro compte, en 1489, 850 chefs de famille juifs à Naples ; de même à Palerme il en compte un grand nombre [4]. A l'époque de l'expulsion des Juifs du royaume des deux Siciles, en 1492, 100.000 Juifs y auraient vécu [5].

Où donc ont passé ces Juifs, dont les ancêtres, après avoir traversé l'Afrique punique, s'étaient établis dans le sud de la

1. *Massaot*, éd. Eisenstein, 109.

2. *Ib.*, 21.

3. *Zweier deutscher Ordensleute Pilgerfahrten nach Jerusalem* édité par Ferdinand Khull, Graz, 1895, p. 49.

4. *Massaot*, 100.

5. Dubnow, V, 439.

péninsule apennine et les îles s'y rattachant? Le chapitre des migrations juives attend encore d'être traité.

Dans mon ouvrage *Die jiddische Sprache* où, sur la base de données linguistiques, j'ai essayé, dans un chapitre, de donner une image des migrations des Juifs Askénazim, j'ai prétendu que ceux-ci étaient venus de l'Italie, par les Alpes du Nord, tandis qu'au contraire les Juifs chassés de l'Italie du Sud se rendirent en Afrique du Nord, dans l'Asie occidentale et dans le sud des Balkans (p. 297). Il faut corriger cette assertion. D'une part, les Juifs de l'Italie du Nord ne doivent pas y être venus directement par la mer, mais la plupart en passant par l'Italie du Sud. — l'italien des Juifs du Nord de l'Italie porta toujours l'empreinte du Sud [1]; — d'autre part, les traces d'établissements de Juifs de Sicile ou du Sud de l'Italie en Orient ne sont pas aussi nombreuses qu'on aurait pu s'y attendre, eu égard à leur importance numérique. Il faut donc admettre que des masses de Juifs siciliens et de Juifs de l'Italie méridionale émigrèrent vers le Nord et s'établirent en foule dans le grand asile des bords de la Vistule, en ce xve siècle qui vit la Pologne devenir subitement le pays juif par excellence. C'est ainsi que les Juifs de l'antique Canaan punique arrivèrent en Europe orientale.

Peut-on faire la preuve d'une telle affirmation? La prononciation des juifs de l'Europe orientale rappelle, aujourd'hui encore, à certains égards, celle des Puniques. Les Puniques prononçaient le *schoureq* ou le *qibbouç y* ou *i*, ainsi qu'il appert du texte punique écrit en lettres latines chez Plaute (*Pœnulus*); or, c'est le même son qu'a le *schoureq* ou le *qibbouç* dans le Yiddisch du Sud. Le *holam*, les Puniques le prononçaient *ou* (cf. les mots puniques qui nous ont été transmis : *elyoun*, *roufe*, *salous*, *Rouspina*, nom de lieu). Les Juifs des Alpes possédaient aussi cette prononciation du *holam*, dont, aujourd'hui encore, on trouve des traces dans le yiddish (comparer *gourisch* pour *goresch*, *moussèr* pour *mossèr* [2]. Le *holam* non accentué s'est mué en Punique en *y*; ainsi nous trouvons chez Pline une localité punique *Rhysaddir* au lieu de *Roschaddir* [3]. Un chan-

1. *Romania*, XLIX.
2. Mathias Mieses, *Die jiddische Sprache*, 54, 40.
3. Pline, *Nat. Hist.*, V, 1.

gement analogue, lorsque la première syllabe est atone, se remarque en yiddisch : par exemple, *Rysch hoïdisch* au lieu de *Rosch-Hodesch*. Le *qameç* prononcé *o* apparaît aussi bien chez les Puniques que chez les Juifs Askenazim de l'est et du Nord [1]. On ne peut nier qu'il y ait également des différences entre la prononciation du judaïsme aschkenazi et celle des Puniques, ainsi, par ex., en ce qui concerne la prononciation du *heth*. Le judaïsme aschkenazi est tributaire d'autres régions encore qui ne laissèrent pas de l'influencer.

Le pays de transit que fut la Sicile laissa lui aussi des traces. Les Juifs siciliens disaient *Rebbi* au lieu de Rabbi, ainsi qu'il ressort d'une inscription du haut moyen-âge où il est dit Rebbites tout comme chez les Juifs polonais d'aujourd'hui [2]. Les mélodies juives sont appelées *missina* en Europe orientale. Habituellement, on explique ce mot dans le sens de « sinaïtique ». Ne pourrait-on penser à Messine en Sicile? [3] Brettinoro mentionne en cette ville, à la fin du xve siècle, une communauté de 400 chefs de famille juifs [4]. Dans l'Italie du Sud, l'impôt des Juifs portait le nom de *Gabela Getsia* [5]. Peut-être le terme polonais, le *Kozubole*, d'étymologie inextricable, qui désignait l'impôt des Juifs, n'était-il que le mot sicilien estropié importé par les Juifs. Peut-être l'inexplicable mot yiddisch *Haschter* qui signifie « courtier d'argent » n'est-il également qu'une expression du dialecte sicilien [6]. Le Parlement juif des « trois ou quatre provinces », qui n'apparaît en Pologne qu'en 1533 et se présente en 1580 comme une institution permanente, aura été dû peut-être à l'initiative des immigrants venus du Sud. En Sicile, on peut retrouver vers 1460 cette aspiration vers la création d'un organisme central des communautés sous la forme d'un parlement. Il est constant qu'une session de ce parlement eut lieu en Sicile en l'an 1489 [7].

Les Juifs askenazim de Pologne auraient-ils mieux conservé la prononciation du judaïsme punique que le judaïsme demeuré

1. Mieses, *l. c.*, 25.
2. Dubnow, IV, 478.
3. Eisenstein, *Oçar Minhaguim*, 254.
4. *Massaot*, 109.
5. J.-E. Scherer, *Die Rechtsverhältnisse der Juden*, Leipzig, 1905, 105.
6. Mieses, *Die jiddische Sprache*, 242.
7. Dubnow, IV, 430; V, 350.

jusqu'aujourd'hui en Italie et dont la prononciation de l'hébreu ressemble à celle des Sefardim? Précisément. Le judaïsme italien a subi dans la presqu'île apennine, depuis le commencement des temps modernes, une forte métamorphose et sa prononciation des voyelles hébraïques ne peut être considérée comme étant celle qui y prédomina au moyen-âge. Un auteur rabbinique contemporain raconte que les communautés de Sicile et de Calabre renoncèrent à leur rite particulier et adoptèrent celui d'Espagne [1]. Le judaïsme italien devint sefardite tout comme, dans la presqu'île située vis-à-vis, le judaïsme romaïte; en Europe orientale seule la prononciation hébraïque des Juifs nord-africains, apparentée à celle des Puniques, put trouver asile en passant par l'Italie. Sans doute la distance est grande de l'Afrique du Nord en Pologne; mais pas plus que de la Palestine en Espagne ou en Perse ou même aux Indes. L'histoire juive doit tenir compte des perspectives géographiques lointaines.

Mathias Mieses.

1. R. Sch. D. M., *Orah Hayim*, § 35.